UNIVERSITÉ MONTESQUIEU - BORDEAUX IV

ÉCOLE DOCTORALE ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ (E.D. 42) DOCTORAT ès SCIENCES ÉCONOMIQUES

Laïsa RO'I

L'INTÉGRATION RÉGIONALE OCÉANIENNE

Enjeux, Contraintes et Perspectives

Thèse co-dirigée par

Mme Julie LE GALLO

et M. Marc-Alexandre SÉNÉGAS

Membres du jury :

M. Stéphane BÉCUWE,

Directeur de Recherche CNRS, GREThA, Université Montesquieu - Bordeaux IV, suffragant,

Mme Céline CARRÈRE,

Professeur Associé, Université de Genève, **rapporteur**,

M. Jean-Louis COMBES

Professeur, Université d'Auvergne, rapporteur,

Mme Julie LE GALLO

Professeur, Université de Franche-Comté, co-directrice de thèse,

Mme Julie LOCHARD

Maître de Conférences, Université Paris-Est Créteil, suffragant,

M. Marc-Alexandre SÉNÉGAS

Professeur, Université Montesquieu - Bordeaux IV, co-directeur de thèse.

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU - BORDEAUX IV

ÉCOLE DOCTORALE ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ (E.D. 42) DOCTORAT ès SCIENCES ÉCONOMIQUES

Laïsa RO'I

L'INTÉGRATION RÉGIONALE OCÉANIENNE

Enjeux, Contraintes et Perspectives

Thèse co-dirigée par

Mme Julie LE GALLO

et M. Marc-Alexandre SÉNÉGAS

Membres du jury :

M. Stéphane BÉCUWE,

Directeur de Recherche CNRS, GREThA, Université Montesquieu - Bordeaux IV, suffragant,

Mme Céline CARRÈRE,

Professeur Associé, Université de Genève, **rapporteur**,

M. Jean-Louis COMBES

Professeur, Université d'Auvergne, rapporteur,

Mme Julie LE GALLO

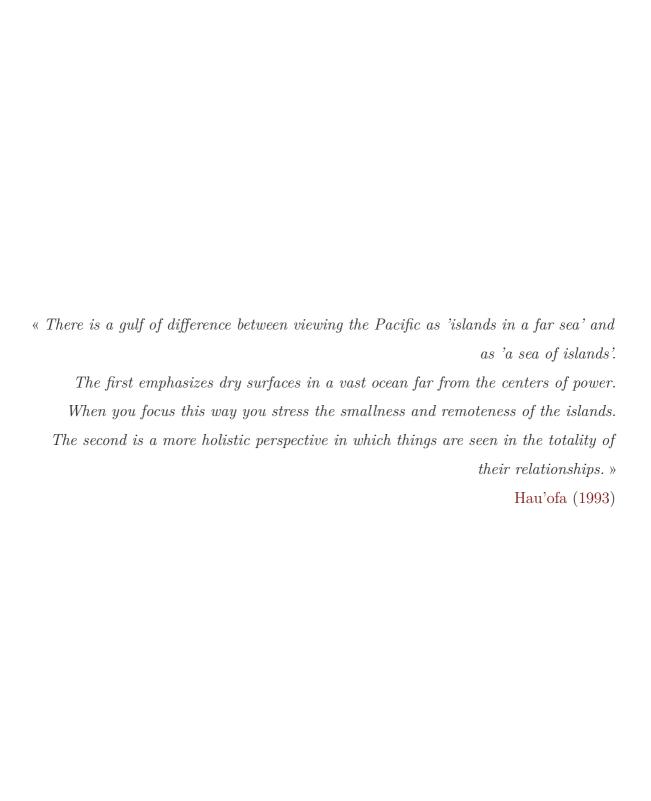
Professeur, Université de Franche-Comté, co-directrice de thèse,

Mme Julie LOCHARD

Maître de Conférences, Université Paris-Est Créteil, suffragant,

M. Marc-Alexandre SÉNÉGAS

Professeur, Université Montesquieu - Bordeaux IV, co-directeur de thèse.



Sommaire

Introduction	n générale	1
Préambule	Défis communs et genèse de la construction régionale d	océa-
nienne		11
Chapitre I	L'intégration commerciale : la priorité de l'agenda régi	onal
océanien		45
Chapitre II	Les régimes de change océaniens : entre inerties histori	ques
et choix e	économiques	117
Chapitre III	L'impact des régimes de change sur les flux commerc	iaux
océaniens	5	193
Conclusion a	générale	240
Références		247

Introduction générale

Les processus régionaux peuvent être considérés comme une réponse pertinente des États au processus de mondialisation, dans la mesure où ils permettent de s'inscrire progressivement dans l'espace économique mondial. De plus, et relativement à une approche multilatérale, les processus régionaux sont susceptibles de catalyser une coopération plus approfondie, en particulier en matière de libéralisation du commerce de marchandises, mais également dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, des services, de la propriété intellectuelle et des normes sociales. En outre, dans le cas des petits pays, les processus régionaux sont un moyen de mise en commun de ressources limitées.

L'analyse de ces processus régionaux s'est inscrite dans le cadre de la théorie de l'intégration régionale. (Balassa 1961) propose ainsi une typologie des accords régionaux par degré d'intégration croissant, distinguant les accords commerciaux préférentiels, les accords de libre échange et les unions douanières, puis, au delà du cadre commercial, les marchés communs, les unions monétaires et les unions politiques. Par contraste avec cette lecture relativement linéaire de l'intégration régionale, les analyses plus récentes du « nouveau régionalisme », i.e. de la diffusion et de l'approfondissement contemporains des accords d'intégration économique, soulignent les interdépendances entre les différents domaines de l'intégration régionale et les effets de débordement qu'ils génèrent (CEPII 2007).

Ce corpus croise ainsi trois dimensions interdépendantes de l'intégration régionale : une dimension spatiale, celle de ses contours optimaux, conditionnés par des facteurs géographiques et historiques; une dimension institutionnelle, celle de ses modalités formelles; et une dimension économique, celle des domaines couverts, ayant pour corollaire la question de leurs interactions et de leur séquençage.

La question du séquençage adéquat entre les domaines couverts par les processus

régionaux, et en particulier entre intégration commerciale et intégration monétaire, n'est à ce jour tranchée ni par la théorie économique, ni par les processus existants d'intégration régionale (Eichengreen & Taylor 2003, De Grauwe 2007). Ces deux domaines de l'intégration régionale sont traditionnellement appréhendés indépendamment dans la littérature, l'analyse des unions douanières se focalisant sur leurs effets potentiels d'expansion et de détournement des échanges (Viner 1950) et sur les termes de l'échange (Mundell 1964), tandis que la théorie des zones monétaires optimales met en lumière de nombreux critères entrant en jeu dans l'arbitrage entre les avantages microéconomiques liés à l'usage d'une monnaie commune et les coûts macroéconomiques associés à la perte d'autonomie de la politique monétaire, limitant la possibilité d'ajustement à des chocs idiosyncrasiques (Mundell 1961, McKinnon 1963, Kenen 1969, Corden 1972, Boyer 1978, McKinnon 1981).

Par contraste, les analyses plus récentes de l'intégration régionale soulignent les interdépendances entre intégration commerciale et intégration monétaire, ainsi que le rôle des facteurs géographiques et historiques dans l'explication des contours et de l'approfondissement du mouvement régionaliste.

L'intégration monétaire est vue en effet comme susceptible de parachever l'intégration des marchés, en éliminant les coûts de transaction et l'incertitude liés à l'existence de monnaies distinctes et à la variabilité des taux de change (Commission of the European Communities 1990, Rose 2000), tandis que l'intégration commerciale est envisagée comme un catalyseur des bénéfices microéconomiques escomptés de l'intégration monétaire, tout en modifiant le degré de synchronisation des cycles d'activité entre les pays membres et, par conséquent, les coûts macroéconomiques de l'intégration monétaire (Krugman 1993, Bayoumi & Eichengreen 1994, Frankel & Rose 1998, Rose & Engel 2002, Pomfret 2005, Beine et al. 2006).

Toutefois, du point de vue de l'optimum social, ni l'intégration monétaire, ni même une limitation des fluctuations de change ne sont requises pour compléter l'intégration commerciale, dès lors que celle-ci s'opère à l'échelle d'une zone d'échange naturelle, dont les contours sont pour partie déterminés par un critère de proximité géographique

(Krugman 1991a,b, Frankel et al. 1996, 1997, 1998).

Le séquençage entre intégration commerciale et intégration monétaire serait ainsi certes lié à des considérations économiques, mais également politiques (Feldstein 1991, Laidler 1991, Goodhart 1995, Frankel & Wei 1998, Higgott 1998, Bayoumi & Eichengreen 1999, Bird & Rajan 2006) et selon Eichengreen (1996), c'est essentiellement du point de vue de l'économie politique que le couplage de l'intégration commerciale et de l'intégration monétaire est nécessaire à long terme.

L'histoire influence également l'orientation des échanges commerciaux et, de façon générale, les trajectoires d'intégration régionale. Les partenariats d'échanges, tout comme les liens institutionnels hérités de l'histoire, sont en effet caractérisés par un effet de dépendance au sentier et mus par des forces profondément conservatrices, du fait de la mise en place de réseaux d'échange, de distribution et de communication, générant des coûts irrécupérables et renforçant la proximité culturelle (Eichengreen & Irwin 1995, 1998).

Cette thèse entend revisiter la question des interactions entre les dimensions commerciale et monétaire des processus régionaux, en tenant compte des facteurs géographique et historique, à travers une démarche d'économie appliquée, à l'instar des travaux récents abordant ces questions du point de vue empirique ¹. Le cas de l'Océanie constitue le terrain d'application privilégié retenu pour ces investigations.

* * *

Habituellement en retrait du champ d'étude de l'économie internationale, le continent océanien se trouve pourtant au coeur de la problématique de l'inscription

^{1.} Citons, parmi les travaux les plus marquants, ceux de Frankel et al. (1997), qui proposent une évaluation de l'hypothèse de zone d'échange naturelle, ceux d'Eichengreen & Irwin (1998), qui soulignent le poids de l'histoire dans l'orientation des échanges commerciaux, ainsi que ceux de Rose (2000) qui suggèrent q'au delà de leur évaluation ex ante à travers les critères de la théorie des zones monétaires optimales, l'examen ex post des impacts commerciaux des « unions monétaires » est essentiel.

dans l'économie mondiale via des processus régionaux et apporte un éclairage original sur la question des interactions entre les différentes dimensions de ces processus. Par processus régionaux, nous entendons aussi bien des relations bilatérales que plurilatérales, pouvant prendre trois formes principales : le régionalisme se caractérisant par une coordination institutionnelle, la régionalisation par une concentration des flux d'échanges migratoires, commerciaux et/ou financiers et l'intégration régionale par la combinaison d'une coordination institutionnelle et d'une concentration des flux d'échanges (Figuière & Guilhot 2006).

Ces trois dynamiques régionales se superposent parmi les pays insulaires océaniens ² : une intégration approfondie avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande ³ et les anciennes tutelles coloniales, une régionalisation croissante à l'échelle de l'Asie-Pacifique et un régionalisme soutenu à l'échelle des pays insulaires océaniens.

En effet, en dépit de distances géographiques considérables et de la décolonisation, les relations entre de nombreux pays insulaires océaniens et leurs anciennes tutelles coloniales sont caractérisées par un degré d'intégration bilatérale très approfondi, *i.e.* une polarisation des flux migratoires, commerciaux et financiers couplée à une coordination institutionnelle en matière commerciale, monétaire et politique.

Plus récemment, les échanges commerciaux et les flux de capitaux en provenance des voisins asiatiques ont connu une forte croissance sans qu'aucune forme de coordination institutionnelle ne se mette en place, ni au préalable, ni dans l'optique d'entériner ces échanges.

Au contraire, le commerce entre les pays insulaires océaniens est relativement

^{2.} Les pays insulaires océaniens sont au nombre de vingt-sept : les Îles Cook, Fiji, Guam, Hawaiʻi, Kiribati, les Îles Marianne du Nord, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Norfolk, la Nouvelle-Calédonie, Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée, la Papouasie occidentale, les Îles Pitcairn, la Polynésie Française, Rapa Nui, les Îles Salomon, Samoa, les Samoa Américaines, le Timor oriental, Tokelau, Tonga, Tuvalu, le Vanuatu et Wallis & Futuna.

^{3.} Tout au long de notre étude, nous considérons l'Australie et la Nouvelle-Zélande à part de l'Océanie, bien qu'elles en fassent partie au sens géographique. Les deux pays étant des hegemons au sein de la zone, tant du point de vue économique que géopolitique, la problématique de l'intégration régionale ne se pose pas pour eux dans les mêmes termes que pour les pays insulaires océaniens.

limité, mais la coopération institutionnelle intra-régionale est à l'oeuvre depuis le début des années 1970, en matière de diplomatie collective, de politiques sectorielles et de production de biens publics régionaux, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de la sécurité. Les pays insulaires océaniens ont ainsi entrepris de lever progressivement les barrières douanières aux échanges commerciaux, à travers le *Melanesian Spearhead Group Trade Agreement* (conclu en 1993) et le *Pacific Island Countries Trade Agreement* (conclu en 2003) et ont récemment entamé des négociations en vue de la libéralisation des mouvements des personnes, des échanges de services et des investissements.

Par contraste avec le mouvement en cours d'intégration commerciale, les régimes de change océaniens sont caractérisés par une grande diversité : douze monnaies distinctes circulent ainsi parmi les vingt-sept pays insulaires océaniens et la plupart des types de régimes de change y sont représentés. Bien qu'à ce jour il n'y ait pas de coopération monétaire entre les pays insulaires océaniens, différents schémas d'intégration monétaire sont envisagés dans la littérature académique et dans les sphères officielles. Les options à l'étude sont, d'une part, la création d'une monnaie commune et, d'autre part, le remplacement des monnaies océaniennes par le dollar australien ou le dollar américain. L'essentiel du débat se focalise sur l'arbitrage entre les coûts et avantages escomptés de ces différentes options pour les économies océaniennes à l'échelle individuelle, notamment en termes de stabilisation macroéconomique. Paradoxalement, les analyses prospectives de l'intégration monétaire océanienne ne se prononcent pas sur ses interactions potentielles avec le mouvement en cours d'intégration commerciale. Pourtant, la diversité des régimes de change océaniens est susceptible, à terme, de freiner l'expansion des échanges commerciaux intra-régionaux.

Cette thèse vise précisément à analyser l'articulation entre mouvement en cours d'intégration commerciale et perspectives d'intégration monétaire au sein de la zone Océanie, et plus précisément à répondre à la question suivante : dans quelle mesure l'intégration monétaire pourrait-elle contribuer à l'approfondissement de l'intégration commerciale océanienne?

Afin de répondre à cette problématique, notre démarche s'organise autour de trois questionnements successifs. Le premier porte sur le référentiel de départ et la mesure du degré actuel d'intégration commerciale dans la zone océanienne. Le second tente d'identifier, à travers une cartographie des régimes cambiaires, la présence d'une causalité inverse allant de l'intégration commerciale vers l'intégration monétaire, et les moyens de la neutraliser dans l'évaluation proposée par la suite. La troisième porte sur l'examen quantifié du rôle de l'intégration monétaire (ou de son absence) dans le renforcement des flux commerciaux et la prise en compte de différents scenarii prospectifs en la matière.

Nous abordons ces questions sous un angle d'économie appliquée. Nous avons constitué pour ce faire une nouvelle base de données regroupant et harmonisant toutes les informations disponibles sur les pays insulaires océaniens en matière de caractéristiques géographiques et institutionnelles, de comptes nationaux, d'échanges commerciaux et de régimes de change ⁴.

Sur cette base, l'organisation de la thèse se présente comme suit. Nous présentons tout d'abord, dans un chapitre préliminaire, les caractéristiques économiques et géopolitiques des pays insulaires océaniens. Ces facteurs constituent des ressorts structurants de la coopération régionale océanienne.

Dans le chapitre I, nous analysons le processus d'intégration commerciale océanienne à travers les impacts sur les échanges des accords commerciaux mis en place à l'échelon intra-régional. Les évaluations que l'on en trouve dans la littérature reposent sur des simulations ex ante et en dressent des perspectives plutôt pessimistes : les effets d'expansion des accords commerciaux intra-régionaux, pour peu qu'ils se manifestent, seraient susceptibles de s'accompagner d'effets de détournement des échanges d'une ampleur conséquente.

Qu'en est-il de l'impact effectif de ces accords commerciaux vingt ans après

^{4.} L'annexe A détaille les sources et les méthodes employées afin de constituer cette base de données.

l'entrée en vigueur du premier d'entre eux? Afin d'apporter des éléments de réponse, nous estimons plusieurs spécifications de l'équation de gravité, en nous appuyant sur l'approche structurelle développée par Anderson & van Wincoop (2003) : les estimations gravitaires que nous en dégageons permettent d'évaluer les impacts des accords commerciaux intra-régionaux.

L'équation de gravité est particulièrement bien adaptée à l'analyse du commerce océanien, dans la mesure où elle permet d'évaluer les effets d'expansion et de détournement des échanges induits par les accords commerciaux intra-régionaux, tout en tenant compte des facteurs géographiques et historiques à l'oeuvre dans la ventilation des flux d'échange, mais également des impacts des accords commerciaux extra-régionaux. D'une part, les principaux partenaires commerciaux des pays insulaires océaniens sont en effet des pays relativement proches géographiquement (Australie, Nouvelle-Zélande et Asie), mais également les anciennes tutelles coloniales, en dépit de distances parfois considérables. D'autre part, les exportations des pays insulaires océaniens bénéficient simultanément d'un accès préférentiel aux marchés de leurs partenaires commerciaux hors Océanie. Nous utilisons un échantillon couvrant toutes les données renseignées d'échanges commerciaux bilatéraux impliquant les pays insulaires océaniens sur la période de 1980 à 2009. Ce faisant, il nous est possible de comparer les impacts sur les échanges des accords commerciaux intra-régionaux à ceux des accords commerciaux extra-régionaux et de nous prononcer ex post sur la pertinence de la priorité donnée par les pays insulaires océaniens à un mouvement d'intégration commerciale privilégiant l'échelon intra-régional plutôt que le développement des échanges avec le reste du monde.

Dans le chapitre II, nous abordons ensuite la question de la diversité des régimes de change océaniens et en analysons les déterminants.

Le type de régime de change le plus représenté parmi les pays insulaires océaniens est la dollarisation et seuls six pays insulaires océaniens frappent monnaie, dans le cadre de régimes de change dont nous analysons les caractéristiques. Pour ce faire, nous confrontons les résultats des études empiriques proposant des classifications des régimes de change de facto des six monnaies océaniennes. La plupart d'entre elles se

contredisent, essentiellement du fait de différences méthodologiques. Nous tirons parti de ces différences méthodologiques et de la diversité des indicateurs sous-jacents, afin d'inférer une typologie des régimes de change océaniens croisant deux dimensions : le degré de fixité des régimes de change et les devises d'ancrage sous-jacentes.

Notre typologie fait apparaître deux caractéristiques des régimes de change océaniens. D'une part, tous les pays insulaires océaniens ont des monnaies en régime de change de type fixe, de sorte que le choix du régime de change se ramène, dans la zone, à celui du degré de fixité de l'arrimage et, de façon liée, à celui de la (ou des) devise(s) d'ancrage. D'autre part, le legs colonial apparaît comme un déterminant fondamental des choix cambiaires océaniens : dans la plupart des cas, en effet, la devise de l'ancienne tutelle coloniale sert de devise d'ancrage.

Sur cette base, nous analysons les déterminants des choix océaniens en matière de régimes de change à travers une modélisation de type *logit*, en adoptant successivement trois optiques complémentaires : d'une part, celle du choix du type de régime de change en fonction des caractéristiques individuelles des pays, d'autre part, celle du choix des devises d'ancrage en fonction des caractéristiques bilatérales des couples client-ancre et, enfin, celle des déterminants des régimes bilatéraux de change fixe entre pays clients.

Dans le chapitre III, nous analysons les interactions entre les dimensions commerciale et monétaire du processus d'intégration régionale océanienne. Notre objectif est d'évaluer dans quelle mesure l'approfondissement de l'intégration monétaire pourrait contribuer à celui de l'intégration commerciale à l'échelle régionale.

Pour ce faire, nous estimons l'impact des régimes bilatéraux de change fixe sur l'intensité relative des échanges commerciaux océaniens en utilisant une équation de gravité amendée, à la suite des travaux de Rose (2000) et de ses successeurs sur l'impact commercial des monnaies communes. Nous adoptons toutefois une spécification alternative de l'équation de gravité proposée par Baier & Bergstrand (2009b) qui, en tenant compte à la fois des effets directs (via la résistance bilatérale au commerce) et des effets indirects (via la résistance multilatérale au commerce) des régimes bilatéraux

de change, permet une analyse contre-factuelle de deux scénarios débattus dans la zone : l'adoption du dollar australien *versus* celle du dollar américain.

Nous utilisons un échantillon réduit n'incluant que les pays insulaires océaniens et leurs partenaires asiatiques. Une telle approche régionale garantit en effet que les pays de l'échantillon sont relativement homogènes, mis à part leurs régimes de change, limitant par conséquent le biais potentiel d'auto-sélection suspecté dans l'estimation de l'« effet Rose » (Nitsch 2004). De plus, l'échantillon exclut les pays émettant les devises d'ancrage océaniennes, de façon à n'estimer que l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe entre clients : celle-ci est a priori relativement moins susceptible de refléter un biais de causalité inverse que ne l'est l'estimation de l'impact commercial des relations client-ancre (Lee & Shin 2010).

Nous comparons tout d'abord les impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe à ceux des régimes bilatéraux de change flexible, en distinguant les types de régimes de change ainsi que les devises d'ancrage sous-jacentes. Eu égard au poids du facteur colonial dans les choix individuels des pays insulaires océaniens en matière de régime de change, nous estimons ensuite les effets d'interaction potentiels entre régimes bilatéraux de change fixe et héritage colonial : il est en effet possible que l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe soit un artefact du legs colonial. Sur la base de ces résultats, nous comparons alors les implications commerciales d'une adoption du dollar australien versus du dollar américain en guise de devise d'ancrage pour les monnaies océaniennes.

Au travers de ces trois chapitres, et en se plaçant dans le contexte océanien, cette thèse tente ainsi de revisiter la question des interactions entre intégration commerciale et intégration monétaire, et cherche en particulier à évaluer la pertinence de la perspective d'un mouvement d'intégration monétaire du point de vue de sa contribution potentielle à l'approfondissement de l'intégration commerciale. Elle procède essentiellement pour ce faire par mise en miroir dynamique d'une part, de l'intégration commerciale et, d'autre part, de l'architecture diversifiée de la zone océanienne.

Préambule

Défis communs et genèse de la construction régionale océanienne

« L'Océanie, c'est le continent invisible. Invisible parce que les voyageurs qui s'y sont aventurés la première fois ne l'ont pas aperçue, et parce qu'aujourd'hui elle reste un lieu sans reconnaissance internationale, un passage, une absence en quelque sorte. »

Le Clézio (2006)

Ce chapitre préliminaire vise à dresser un état des lieux de la construction régionale océanienne. Pour ce faire, nous présentons le contexte océanien. D'une part, l'Océanie et les pays la composant sont traditionnellement en retrait du champ d'étude de l'économie internationale et relativement méconnus. D'autre part, les facteurs structurels qui délimitent la zone sous-tendent également la genèse de la construction régionale océanienne. Celle-ci relève en effet d'une démarche pragmatique de mise en commun de ressources limitées, en réponse aux défis similaires auxquels les pays insulaires océaniens sont confrontés. Notre objectif est ainsi de mettre en exergue, d'une part, les caractéristiques communes des pays insulaires océaniens, sur les plans géographique, historique, démographique et économique et, d'autre part, les initiatives de coopération régionale auxquelles elles ont donné lieu.

La géographie et plus particulièrement l'isolement, l'insularité et la fragmentation territoriale des pays insulaires océaniens, figurent au premier rang de ces caractéristiques communes. Situé au coeur du bassin Pacifique, le continent océanien, un continent d'archipels, s'étend sur un sixième de la superficie du globe. Les distances séparant les pays insulaires océaniens du reste du monde, mais également les séparant entre eux, sont considérables, faisant du développement des infrastructures de transport et de communication un enjeu central. De plus, l'environnement des pays insulaires océaniens

implique des contraintes en termes de vulnérabilité aux conditions climatiques et de surveillance des zones maritimes exclusives et, simultanément, des opportunités en matière de tourisme, de ressources halieutiques et de ressources minières offshore.

L'histoire coloniale est ensuite un élément fondamental d'appréhension des caractéristiques institutionnelles des pays insulaires océaniens et des liens qui perdurent avec leurs anciennes métropoles. La colonisation a en outre facilité la construction régionale océanienne à au moins deux égards. D'une part, l'héritage colonial britannique de la majorité des pays insulaires océaniens et le legs du « common law » et d'une langue commune ont induit une certaine proximité institutionnelle et culturelle favorisant la coopération entre les pays insulaires océaniens (Rolfe 2007). D'autre part, la plus ancienne organisation régionale océanienne (le Secrétariat de la Communauté du Pacifique) est fondée par les tutelles coloniales et demeure en activité, bien que ses missions aient évolué au fil de la décolonisation.

Au plan démographique, les pays insulaires océaniens ont en commun d'abriter une population relativement jeune et dont la croissance est rapide, de telle sorte que les questions de santé, d'éducation et d'emploi constituent des enjeux fondamentaux. Une diaspora océanienne s'est progressivement mise en place, en particulier à destination de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, mais également des États-Unis, du Canada, de l'Europe et du Moyen-Orient, tout en maintenant des liens forts avec les pays insulaires océaniens d'origine, traduits notamment en termes d'envois substantiels de fonds des travailleurs émigrés.

Du point de vue des structures des économies, en dépit de spécificités individuelles, les pays insulaires océaniens sont relativement homogènes : ils sont de taille modeste, fortement dépendants des transferts des métropoles et des flux d'aide internationaux et leurs structures productives sont dominées par le tourisme, l'exploitation de ressources minières, la pêche et l'agriculture, le développement industriel étant généralement limité.

Comme le note Powell (2005, p. 225), « small domestic markets make Pacific island states more reliant on global economic opportunity to extend income than in other

Introduction 13

developing countries. With higher reliance comes greater vulnerability and an enhanced awareness of global institutional links. This explains early experiments in cooperation among Pacific island states ». Dans la mesure où ils partagent des caractéristiques communes d'isolement, d'insularité, de fragmentation territoriale, de vulnérabilité aux aléas climatiques, de développement limité des infrastructures et d'étroitesse des marchés domestiques, les pays insulaires océaniens font face à des défis similaires en matière de développement économique : les questions du transport aérien et maritime, de la protection de l'environnement, de la consolidation des infrastructures et du développement du tourisme et de la pêche sont ainsi centrales pour l'ensemble des pays de la zone et ont été des fils conducteurs de la construction régionale océanienne.

À ces défis communs, les pays insulaires océaniens apportent, depuis le début des années 1970, des réponses régionales s'inscrivant initialement dans une démarche de coopération fonctionnelle qui, au fil du temps, a consolidé l'émergence d'un régionalisme océanien. Des mesures de coopération en matière de biens publics régionaux, de politiques sectorielles et, plus récemment, de gouvernance et de politique d'aide au développement sont ainsi mises en place dans le cadre d'un réseau d'organisations régionales, dont la principale est le *Pacific Islands Forum Secretariat*.

Afin de mettre en lumière les ressorts de la construction régionale océanienne, nous présentons tout d'abord les principales caractéristiques des pays insulaires océaniens du point de vue géopolitique (section 1), démographique et économique (section 2). Nous décrivons ensuite les principaux domaines de la coopération régionale océanienne (section 3).

1 « A sea of islands »

Les pays insulaires océaniens sont l'objet de notre étude et sont au nombre de vingt-sept ⁵. Les pays insulaires océaniens sont au coeur d'un « espace gigogne », au sein duquel se distinguent trois logiques spatiales concentriques : le bassin Pacifique (« Pacific Rim »), l'Asie-Pacifique et l'Océanie (Antheaume & Bonnemaison 1988, 1995, Antheaume et al. 1995).

Le bassin Pacifique englobe l'Océan Pacifique et les rivages des pays littoraux. Avec une superficie de 176 millions de km², dont 167 d'eau, il couvre le tiers de la surface de la planète et la moitié de celle des océans mondiaux. Le bassin Pacifique est, à l'échelle internationale, un carrefour majeur du point de vue productif, commercial et financier.

Au sein du bassin Pacifique, l'*Asie-Pacifique* désigne l'espace hétérogène s'étendant de l'Asie à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande et regroupant en 2009 plus de la moitié de la population mondiale (Asian Development Bank 2010).

L'Océanie est la partie méridionale de l'Asie-Pacifique, dont elle regroupe un dixième de la population sur une superficie d'environ 90 millions de km², soit plus de la moitié de celle du bassin Pacifique. Le « cinquième continent » inclut l'Australie, la Nouvelle-Zélande et plusieurs milliers d'îles du Pacifique central et oriental. Il s'agit d'un espace relativement homogène du point de vue géographique, sa définition renvoyant à la notion commune d'insularité.

Au sein du continent océanien, les pays insulaires océaniens se distinguent de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande par un poids économique et géopolitique

^{5.} Les Îles Cook, Fiji, Guam, Hawai'i, Kiribati, les Îles Marianne du Nord, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Norfolk, la Nouvelle-Calédonie, Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée, la Papouasie occidentale, les Îles Pitcairn, la Polynésie Française, Rapa Nui, les Îles Salomon, Samoa, les Samoa Américaines, le Timor oriental, Tokelau, Tonga, Tuvalu, le Vanuatu et Wallis & Futuna.

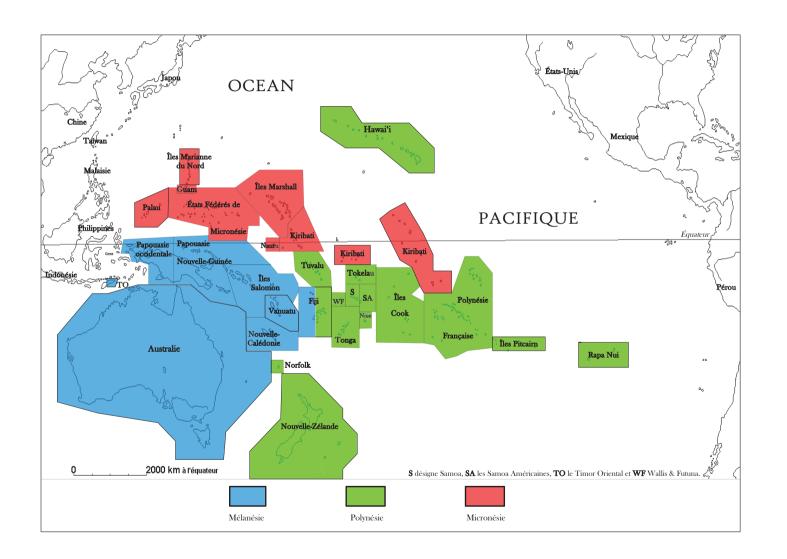
moindre ⁶. Le plus grand nombre de ces pays est concentré au sud de l'équateur (d'où la dénomination courante de « Pacifique Sud ») et leur taille décroît d'ouest en est.

Les « explorateurs » européens de l'Océanie en ont décrit trois divisions ethnoculturelles. Comme le montre l'illustration 1, la Micronésie (du grec mikros – « petites » et nesos – « île ») s'étend, entre le tropique du cancer et l'équateur, du nord-ouest au centre de l'Océanie. La Mélanésie (melania – « noirceur ») s'étend ensuite entre l'équateur et le tropique du capricorne, au sud-ouest de l'Océanie. La Polynésie (polus – « nombreux ») est enfin la partie orientale de l'Océanie, à l'intérieur d'un triangle dont les sommets sont Hawai'i au Nord, la Nouvelle-Zélande au Sud et Rapa Nui à l'est.

Chacune des trois aires couvre environ un tiers de la surface maritime totale des pays insulaires océaniens, mais la Micronésie représente moins de 0.5% de leur surface terrestre totale et la Polynésie, guère plus de 2.5%, tandis que la Mélanésie en représente plus de 97%.

^{6.} C'est l'une des raisons pour lesquelles, tout au long de notre analyse, nous considérons l'Australie et la Nouvelle-Zélande à part des pays insulaires océaniens, bien que les deux pays fassent partie du continent océanien.

Illustration 1 – Représentation des aires ethno-culturelles océaniennes



Les principales caractéristiques géographiques des pays insulaires océaniens sont reportées dans le tableau 1. D'une part, les deux tiers des archipels océaniens ont une superficie terrestre inférieure à 1 000 km². Par contraste, la superficie de leurs eaux territoriales représente entre 5 et 160 000 fois leur surface terrestre. Ainsi, quasiment la moitié des pays insulaires océaniens ont une zone économique exclusive de plus d'un million de km². La pêche et les perspectives d'exploitation des ressources minières des fonds sous marins, mais également le réchauffement climatique sont ainsi des enjeux de taille pour les pays insulaires océaniens. D'autre part, leur isolement est considérable : la taille de leurs zones économiques exclusives donne une idée de la fragmentation territoriale de la plupart des archipels océaniens. En moyenne, les capitales de deux pays insulaires océaniens sont séparées de plus de 4 000 km, leur distance vis-à-vis de Wellington ou Canberra est du même ordre de grandeur, Beijing est à plus de 8 000 km, Washington à plus de 12 000 km et Paris à près de 15 000 km. Le Timor oriental est ainsi équidistant de Rapa Nui et du Royaume-Uni. Eu égard aux distances considérables séparant les pays insulaires océaniens entre eux et les séparant du reste du globe, les infrastructures de transport et de communication sont des enjeux centraux.

Tableau 1 – Superficie terrestre, zone économique exclusive et éloignement des pays insulaires océaniens

		Superficie	$ m ZEE^a$	Dis	stance gé	odésique	entre cap	pitales ^b (k	m)
		(km^2)	(km^2)	Océanie	NZ	AU	CN	US	FR
	Kiribati [Tarawa]	811	3 550 000	3 210	4 772	4 775	7 120	11 619	14 352
(c)	É.F.Micronésie [Palikir]	701	2 978 000	3 797	5 643	4786	5 538	12 393	13 380
ıésii	Guam [Hagatna]	541	218 000	4828	6 845	5 440	4 038	12 757	12 161
Micronésie	Palau [Koror]	494	629 000	5 338	6 805	4 981	4 048	13 934	12 229
Mic	Marianne N. [Saipan]	471	1 823 000	4 871	6 975	5 625	3 957	$12\ 537$	12 031
	Îles Marshall [Majuro]	180	2 131 000	3 511	5 412	5 245	6 535	11 355	13 699
	Nauru [Yaren]	21	320 000	3 203	4 621	4 281	6 806	12 270	14 442
	P.N ^{elle} Guinée [Port Moresby]	462 243	3 120 000	4 031	4 470	2 874	6 344	14 549	14 555
	Papouasie occ. [Manokwari]	410 000	2 000 000	4 741	5 457	3 556	5 463	$14 \ 856$	13 599
ÉSIE	Îles Salomon [Honiara]	28 530	1 340 000	3 299	3 850	3 077	7 083	13 501	15 161
Mélanésie	N ^{elle} Calédonie [Nouméa]	18 576	1 740 000	3 334	2 275	2 217	8 644	13 790	16 742
Mé	Fiji [Suva]	18 272	1 290 000	3 023	2 617	3 456	9 099	12 499	16 580
	Timor oriental [Dili]	14 609	77 000	5 875	6 046	3 812	5 477	15 959	13 119
	Vanuatu [Port Vila]	12 190	680 000	3 116	2 711	2 719	8 365	13 347	16 330

suite page suivante

Tableau $1 - suite$ —Superficie terrestre	, zone économique	e exclusive et éloignement d	les
pays insulaires océaniens			

		Superficie	ZEE^{a}	Dia	stance gé	odésique	e entre capitales ^b (km)		
		(km^2)	(km^2)	Océanie	NZ	AU	CN	US	FR
	Hawaiʻi [Honolulu]	16 641	2 158 000	5 476	7 540	8 419	8 133	7 772	11 951
	Polynésie fr. [Papeete]	3 521	5 030 000	4 714	4 302	6 314	11 583	9 793	15 710
	Samoa [Apia]	2 934	120 000	3 119	3 335	$4\ 576$	9 509	11 369	16 082
	Tonga [Nuku'alofa]	699	700 000	3 222	2 446	3 806	9 805	$12\ 147$	16 924
	Niue [Alofi]	259	390 000	3 320	2 883	4 397	10 043	$11\ 562$	16 624
Polynésie	Wallis-Futuna [Mata Utu]	255	300 000	3 112	3 316	4 551	9 502	11 394	16 097
[XN]	Îles Cook [Avarua]	240	1 830 000	3 998	3 277	5 184	11 001	10 872	16 553
Ро	Samoa am. [Pagp Pago]	197	390 000	3 171	3 331	4 634	9 623	11 310	16 115
	Rapa Nui [Hanga Roa]	166	350 000	8 424	6 922	9 251	15 594	8 071	13 793
	Norfolk [Kingston]	34	350 000	3 686	1 514	1 899	9 337	$14\ 047$	$17\ 495$
	Tuvalu [Funafuti]	26	900 000	2 958	3 691	$4\ 266$	8 386	11 789	15 517
	Tokelau	12	290 000	3 169	3 834	4 904	9 121	11 062	15 551
	Îles Pitcairn [Adamstown]	5	800 000	6 487	5 337	7 640	13 711	8 997	15 138
	Moyenne	36 764	1 314 963	4 112	4 453	4 692	8 291	12 057	14 886
	Écart-type	115 597	1 238 316	1 313	1 674	1 718	2 800	1 943	1 672

La capitale de chaque pays figure entre crochets. Nauru et Tokelau n'ayant pas de capitale, nous utilisons les coordonnées de leurs centres pour le calcul des distances géodésiques.

Sources : Crocombe (2008) pour les superficies terrestre et maritime ; The World Factbook pour les coordonnées des capitales.

L'isolement de l'Océanie explique sans doute que la région soit la dernière partie du monde a avoir été peuplée. L'état actuel des recherches archéologiques et linguistiques ⁷ suggère qu'une première vague de peuplement se serait établie dans les actuelles Australie et Papouasie il y a 30 000 à 60 000 ans et étendue jusqu'aux actuels Vanuatu et Nouvelle-Calédonie il y a 9000 ans. Une seconde vague de peuplement se serait ensuite installée à partir d'il y a 5000 à 6000 ans dans la même zone et jusqu'aux actuels Samoa et Tonga il y a 4000 ans, puis jusqu'en Polynésie Française, à Kiribati, à Tuvalu et aux Îles Marshall il y a 3000 ans, à Rapa Nui et Hawai'i il y a environ

a – Zone Économique Exclusive, correspondant à la surface maritime couvrant 200 miles marins à partir des côtes.

b – Distance minimale entre les capitales, repérées par leurs coordonnées, la Terre étant assimilée à une sphère. Océanie : moyenne arithmétique de la distance séparant chaque pays insulaire océanien des vingt-six autres. NZ désigne la Nouvelle-Zélande [Wellington], AU l'Australie [Canberra], CN la Chine [Beijing], US les États-Unis [Washington] et FR la France [Paris].

^{7.} cf. Sand (1989) et Forestier & Guillaud (2005).

1600 ans et, enfin, en Nouvelle-Zélande 400 ans plus tard.

L'Océanie est « *découverte* » au XVIème siècle par des navigateurs européens et les « *premiers contacts* » datent des années 1750 à 1850 : des explorateurs, des baleiniers et autres trafiquants précédent des missionnaires et des planteurs, installés à partir du début du XXème siècle et jusque dans l'entre-deux-guerres.

La colonisation européenne, bien que tardive, induit de profondes mutations qui marquent un tournant considérable dans l'héritage océanien, du point de vue culturel, démographique, géopolitique et économique (Durie et al. 2006, Chap. 2).

Les besoins en main d'oeuvre pour l'élevage, les plantations et, ultérieurement, l'exploitation des ressources minières, entraînent des mouvements migratoires considérables entre les archipels océaniens, mais également en provenance d'Europe et d'Asie. La démographie océanienne en est dès lors profondément modifiée, en particulier en Nouvelle-Zélande, en Australie et à Hawai'i et, dans une moindre mesure, en Nouvelle-Calédonie et à Fiji (Finin & Wesley-Smith 2000).

Le « découpage » de l'Océanie s'opère progressivement jusqu'à la fin du XIXème siècle, sans cohérence avec les liens culturels et politiques pré-coloniaux (Wesley-Smith 2007b) et sur fond de rivalités missionnaires et coloniales entre la France et le Royaume-Uni (Laux 2011), puis le Japon, l'Allemagne, les États-Unis et la Russie.

Comme le montre l'illustration 2, à l'issue de la seconde guerre mondiale, ce « partage » des archipels océaniens est achevé entre le Royaume-Uni (huit « territoires » sous tutelle), la Nouvelle-Zélande (cinq), les États-Unis (quatre), la France (quatre), l'Australie (trois), le Chili (un), les Pays-Bas (un) et le Portugal (un).

Illustration 2 – Ascendences coloniales océaniennes à l'issue de la seconde guerre mondiale

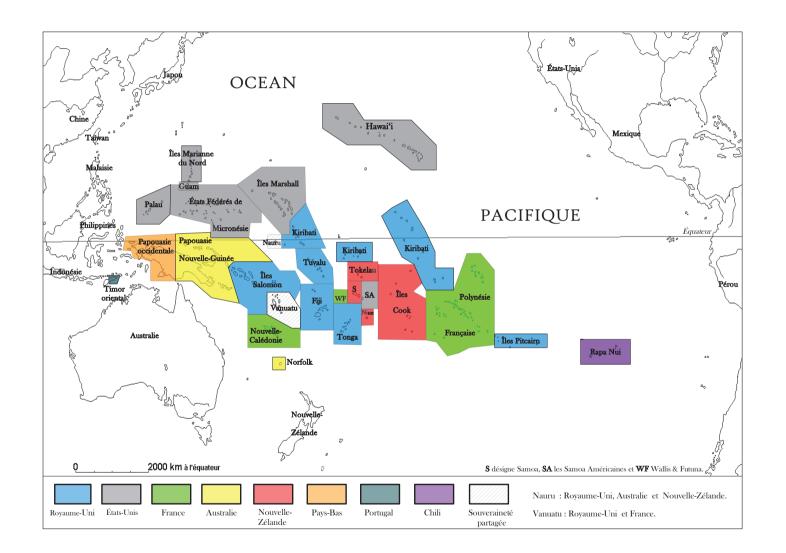
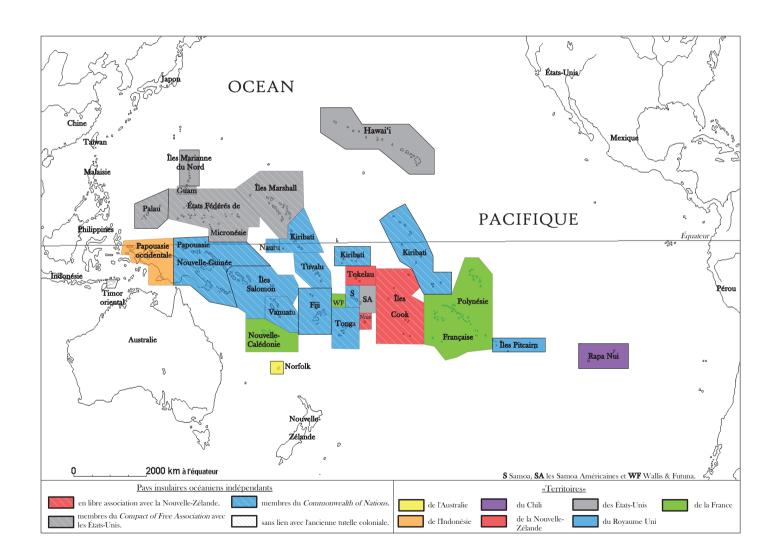


Illustration 3 – Statuts contemporains des pays insulaires océaniens



Comme le montre en miroir l'illustration 3, les zones d'influence définies par l'histoire coloniale ont conditionné le paysage géopolitique de l'Océanie contemporaine. La majorité des « frontières » érigées à l'époque coloniale prévalent encore aujourd'hui ⁸ et des liens forts persistent entre les pays insulaires océaniens et leurs anciennes tutelles coloniales, du point de vue de la langue, des institutions, des relations économiques, commerciales et cambiaires. Les hegemons de la zone sont ainsi l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et, dans une moindre mesure, la France. Toutefois, la Chine est devenue, sur la période récente, un partenaire majeur des pays insulaires océaniens sur les plans commercial et politique (Wesley-Smith 2007a).

Le tableau 2 présente les vingt-sept pays insulaires océaniens en croisant leur ascendance coloniale et leurs statuts actuels. Sur vingt-sept pays insulaires océaniens, quinze sont indépendants et douze ne le sont pas.

Neuf pays insulaires océaniens indépendants sont membres du *Commonwealth* of *Nations* britannique et d'ascendance coloniale britannique (Fiji, Tonga, les Îles Salomon, Tuvalu et Kiribati), australienne (Papouasie Nouvelle-Guinée), néo-zélandaise (Samoa), franco-britannique (Vanuatu) ou à la fois britannique, australienne et néo-zélandaise (Nauru).

Cinq pays insulaires océaniens indépendants sont ensuite en libre association avec leur ancienne tutelle coloniale : d'une part, les Îles Cook et Niue avec la Nouvelle-Zélande et, d'autre part, les États Fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et Palau avec les États-Unis, en vertu du Compact of Free Association. Ces cinq pays insulaires océaniens bénéficient à ce titre de la citoyenneté, de la monnaie et de la défense extérieure de leur pays associé, ainsi que de transferts et de conditions commerciales préférentielles.

^{8.} Les seules exceptions sont (i) les anciens Trust Territories of the Pacific des États-Unis, qui deviennent les Îles Marianne du Nord, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie et Palau; (ii) les Îles Gilbert et Ellice britanniques, qui deviennent Kiribati et Tuvalu; (iii) le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, qui devient le Vanuatu; (iv) le « re-découpage » de la Papouasie.

 ${\bf Tableau} \ 2-{\bf Ascendance} \ {\bf coloniale} \ {\bf et} \ {\bf statuts} \ {\bf contemporains} \ {\bf des} \ {\bf pays} \ {\bf insulaires} \ {\bf oc\'{e}aniens}$

Pays ^a	Ascendance coloniale	Statuts contemporains				
Samoa [1962]	Allemagne puis $N^{\rm elle}$ Zélande					
Nauru ^b [1968]	Allemagne puis Australie puis Royaume-Uni, Australie et N ^{elle} Zélande					
Papouasie N ^{elle} Guinée ^b [1975]	Royaume-Uni et Allemagne puis Australie	${\it Membres du}\ {\it Commonwealth}\ of\ {\it Nations}$				
Fiji [1970] Tonga [1970] Îles Salomon ^b [1978] Tuvalu [1978] Kiribati [1979]	Royaume-Uni					
Vanuatu [1980]	France et Royaume-Uni					
Îles Pitcairn	Royaume-Uni	Territoire britannique				
Norfolk	Royaume-Uni puis Australie	Territoire australien				
Îles Cook [1965] Niue [1974]	Royaume-Uni puis N ^{elle} Zélande	Libre association avec la $N^{\rm elle}$ Zélande				
Tokelau	Royaume-Uni puis N ^{elle} Zélande	Territoire néo-zélandais				
États Fédérés de Micronésie [1986] Palau [1994]	Espagne puis Allemagne puis Japon puis États-Unis	$Compact\ of\ Free\ Association\ {\rm avec\ les\ \acute{E}tats\text{-}Unis}$				
Îles Marshall [1986]	Allemagne puis Japon puis États-Unis					
Guam ^b	Espagne puis États-Unis					
Samoa Américaines	États-Unis	m 1 ft . II .				
Îles Marianne du Nord	Espagne puis Allemagne puis Japon puis États-Unis	Territoires des États-Unis				
Hawai'i	États-Unis	$50^{\rm ème}$ des États-Unis				
Polynésie Française Nouvelle-Calédonie Wallis & Futuna	France	Territoires français				
Rapa Nui	France puis Chili	Territoire chilien				
Timor oriental [2002]	Portugal puis Indonésie	Indépendant				
Papouasie occidentale	Pays-Bas puis Indonésie	Province indonésienne				

 $^{{\}bf a}-{\bf Le}$ cas échéant, la date d'accession à l'indépendance est reportée entre crochets.

 $Sources: Antheaume \ \& \ Bonnemaison \ (1988) \ et \ Crocombe \ (2008).$

 $^{{\}bf b}$ – Occupation japonaise durant la seconde guerre mondiale.

Le cas du Timor oriental est particulier, dans la mesure où il est indépendant du Portugal depuis 1975, mais est alors envahi par l'Indonésie et n'accède finalement à la souveraineté qu'en 2002, sans maintenir de liens institutionnels avec l'Indonésie.

La continuité entre ascendance coloniale et statut actuel est enfin parfaite pour les douze pays insulaires océaniens non indépendants. Les Îles Pitcairn demeurent ainsi à ce jour un territoire britannique, Norfolk un territoire australien, Tokelau un territoire néo-zélandais, Guam, Hawai'i, les Samoa Américaines et les Îles Marianne du Nord des territoires des États-Unis, la Nouvelle-Calédonie⁹, la Polynésie Française et Wallis & Futuna des territoires français, la Papouasie occidentale un territoire indonésien et Rapa Nui un territoire chilien.

2 Structure des économies océaniennes

La population océanienne s'élève en 2011 à plus de quinze millions d'habitants, répartis de façon très inégale entre les différents archipels de la zone (cf. tableau 3).

Onze pays insulaires océaniens sur vingt-sept (la Papouasie Nouvelle-Guinée, la Papouasie occidentale, Hawai'i, le Timor oriental, Fiji, les Îles Salomon, la Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu, Guam et Samoa) regroupent en effet plus de 96% de la population océanienne tandis que chacun des autres pays insulaires océaniens en regroupe moins de 0.7%. La population océanienne est très jeune, avec une moyenne pondérée par la population de l'âge médian de 22 ans sur la période 1980-2011.

^{9.} En vertu des Accords de Nouméa de 1998, un référendum doit être mis en place entre 2014 et 2018 sur la question de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie/Kanaky.

Tableau 3 – Principales caractéristiques de la population océanienne

	Population totale ^a			ge lian		té de la ulation		ssance raphique ^b	PII per cap	
Îles Cook	15 576	[19]	27.7	[9]	65	[14]	0.17	[21]	9 100	[5]
Fiji	851 745	[5]	26.9	[10]	47	[18]	0.96	[15]	4 679	[11]
Guam	192 090	[10]	29.1	[7]	355	[3]	1.93	[7]	15 000	[2]
Hawai'i	1 300 000	[3]	n.a.		78	[11]	0.71	[16]	n.a.	
Kiribati	$102\ 697$	[13]	22.2	[13]	127	[9]	1.93	[6]	2 224	[20]
Îles Marianne du Nord	63 517	[16]	30	[5]	135	[8]	4.47	[1]	12 500	[4]
Îles Marshall	54 999	[17]	18.7	[20]	306	[5]	1.90	[9]	2 500	[19]
États Fédérés de Micronésie	102 360	[14]	21.8	[15]	146	[7]	1.13	[13]	3 589	[15]
Nauru	10 185	[22]	22	[14]	485	[1]	0.39	[20]	5 000	[9]
Niue	1 446	[25]	33.7	[3]	6	[27]	-2.71	[23]	5 800	[8]
Norfolk	2 050	[24]	n.a.		60	[16]	n.a.		n.a.	
Nouvelle-Calédonie	252 331	[8]	31	[4]	14	[24]	1.85	[10]	15 000	[2]
Palau	20 643	[18]	35	[2]	42	[19]	1.74	[11]	$12\ 805$	[3]
Papouasie Nouvelle-Guinée	$6\ 888\ 297$	[1]	20.9	[16]	15	[23]	2.67	[3]	2 543	[18]
Papouasie occidentale	2 700 000	[2]	n.a.		7	[26]	n.a.		n.a.	
Îles Pitcairn	66	[27]	52	[1]	13	[25]	n.a.		n.a.	
Polynésie Française	271 831	[7]	29.5	[6]	77	[12]	1.91	[8]	18 000	[1]
Rapa Nui	3 800	[23]	n.a.		23	[20]	n.a.		n.a.	
Îles Salomon	$553\ 254$	[6]	20.2	[19]	19	[22]	3.24	[2]	$2\ 717$	[17]
Samoa	183 617	[11]	20.3	[18]	63	[15]	0.57	[18]	$4\ 362$	[12]
Samoa Américaines	66 692	[15]	22	[14]	339	[4]	1.36	[12]	8 000	[6]
Timor oriental	1 081 000	[4]	n.a.		74	[13]	2.37	[5]	7 275	[7]
Tokelau	1 162	[26]	23.2	[12]	97	[10]	-1.48	[22]	n.a.	
Tonga	103 682	[12]	20.5	[17]	148	[6]	0.39	[19]	4742	[10]
Tuvalu	11 206	[21]	24.3	[11]	431	[2]	1.10	[14]	3 300	[16]
Vanuatu	$251\ 784$	[9]	20.9	[16]	21	[21]	2.62	[4]	4 289	[13]
Wallis & Futuna	13 193	[20]	28.4	[8]	52	[17]	0.63	[17]	3 800	[14]
Océanie ^d	15 099 223		22.1		37		2.22		4 275	

Les chiffres entre crochets renseignent le rang du pays insulaire océanien considéré au regard de chacun des indicateurs. n.a. désigne une information non disponible.

Sources : Asian Development Bank, Secrétariat de la Communauté du Pacifique, offices statistiques nationaux et World Bank pour les indicateurs démographiques; Asian Development Bank, World Bank et The World Factbook pour le PIB per capita.

a – Population totale en 2011 sauf pour Norfolk, la Papouasie occidentale et Rapa Nui (2007), le Timor oriental (2009) et Hawai'i (2010).

b – Moyenne arithmétique de la croissance démographique annuelle en pourcentage sur la période 1980-2011, sauf pour le Timor oriental (1980-2009), Hawai'i (1980-2010), les Îles Cook (1981-2011), Nauru et Tuvalu (1990-2011) et Tokelau (1991-2011).

c – Estimation du Produit Intérieur Brut per capita en dollars PPA en 2000 (Îles Marianne du Nord), en 2003 (Niue et Nouvelle-Calédonie), en 2004 (Polynésie Française et Wallis & Futuna), en 2005 (Îles Cook, Guam et Nauru), en 2007 (Samoa Américaines), en 2008 (Îles Marshall), en 2010 (Fiji, Kiribati, États Fédérés de Micronésie, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Timor oriental, Tonga et Vanuatu) et en 2012 (Tuvalu).

d – Population totale et moyenne pondérée par la population de l'âge médian, de la croissance démographique et du Produit Intérieur Brut $per\ capita.$

La moyenne pondérée par la population de la densité de la population est de 37 habitants/km² sur la période 1980-2011 et elle n'est relativement élevée que dans quelques cas : elle est comprise entre 300 et près de 500 habitants/km² pour cinq pays insulaires océaniens (Nauru, Tuvalu, Guam, Samoa Américaines et Îles Marshall), mais n'est comprise qu'entre 100 et 150 habitants/km² pour quatre pays insulaires océaniens (Tonga, États Fédérés de Micronésie, Îles Marianne du Nord et Kiribati), entre 50 et 100 habitants/km² pour un tiers des pays insulaires océaniens et inférieure à 50 habitants/km² pour un tiers des pays insulaires océaniens.

La moyenne pondérée de la croissance démographique des pays insulaires océaniens est de 2.22% par an sur la période 1980-2011. Elle ne dépasse 2% par an que dans le cas des Îles Marianne du Nord, des Îles Salomon, de la Papouasie Nouvelle-Guinée, du Vanuatu et du Timor oriental. La croissance démographique est moindre dans les autres pays insulaires océaniens (et négative dans le cas de Niue et de Tokelau), non pas nécessairement du fait d'un taux d'accroissement naturel moindre, mais potentiellement parce qu'une partie de la population océanienne émigre pour travailler à l'étranger, en particulier en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis, en Australie et, dans une moindre mesure, en Europe et au Moyen-Orient.

Les données les plus récentes suggèrent que le Produit Intérieur Brut per capita, estimé en Parité de Pouvoir d'Achat, s'élève, en moyenne pondérée par la population, à 4275 dollars et varie entre les pays insulaires océaniens dans un rapport de un à près de neuf. La plupart des pays insulaires océaniens ont ainsi un PIB per capita relativement faible, à l'exception de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie (territoires français), de Guam et des Îles Marianne du Nord (territoires des États-Unis) et de Palau (en libre association avec les États-Unis) dont le PIB per capita est compris entre 12000 et 18000 dollars PPA. À titre de comparaison, la moyenne du PIB per capita des pays de l'OCDE est estimé à plus de 35000 dollars PPA en 2011.

La production des pays insulaires océaniens est relativement homogène. Le secteur

primaire est dominé par la pêche et l'agriculture et s'articule autour des activités vivrières et des produits d'exportation. Le développement du secteur secondaire ne concerne ensuite que peu de pays insulaires océaniens et repose principalement sur l'exploitation de ressources minières. L'essentiel de l'activité productive relève ainsi du secteur tertiaire, au sein duquel le tourisme et les administrations publiques sont prépondérants. En moyenne, le secteur tertiaire représente plus des trois cinquièmes de la valeur ajoutée brute des pays insulaires océaniens, tandis que les secteurs primaire et secondaire en représentent respectivement, environ 17% et 22%. Cependant, les données dont nous disposons ne tiennent compte ni de l'agriculture ni de la pêche de subsistance, qui représentent sans doute une part essentielle de l'activité non marchande, en particulier en dehors des capitales (Fichera 2006). Le tableau 4 détaille les principales sources de revenu des pays insulaires océaniens, en reprenant la distinction entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire et, le cas échéant, en y adjoignant les principales ressources externes : les pays insulaires océaniens bénéficient en effet de flux d'aide internationale, ainsi que d'envois de fonds des travailleurs émigrés.

Tableau 4 – Principales ressources des pays insulaires océaniens

	Secteur ^{a,b}	Principales ressources
Îles Cook	I:11.4	Perliculture, pêche, agriculture
	II: 8.1	n.a.
	III: 80.5	Tourisme, finance offshore
	Externe	n.a.
Fiji	I: 16.7	Agriculture (sucre)
	II: 22.2	Extraction minière (or, bauxite, fer, plomb, zinc), industrie (sucre, textile)
	III: 61.1	Tourisme
	Externe	Envois de fonds des travailleurs émigrés (Moyen-Orient, Royaume-Uni), aide internatio-
		nale
Guam	I: n.a.	n.a.
	${\rm II}:{\rm n.a.}$	n.a.
	${ m III}:{ m n.a.}$	Tourisme, finance offshore
	Externe	Transferts (États-Unis), dépenses militaires (États-Unis)
Hawai'i	I : n.a.	Agriculture
	${\rm II}:{\rm n.a.}$	n.a.
	III : n.a.	Tourisme
	Externe	Transferts (États-Unis), dépenses militaires (États-Unis)

Tableau 4-suite – Principales ressources des pays insulaires océaniens

	$\rm Secteur^{a,b}$	Principales ressources
Kiribati	I: 28.2	Agriculture (coprah), pêche
	II:8	n.a.
	III: 63.8	Licences de pêche
	Externe	Envois de fonds des travailleurs sur les bateaux étrangers, rémunération des placements
		des revenus de l'exploitation (jusqu'en 1979) des phosphates
Marianne N.	I : n.a.	n.a.
	II : n.a.	Produits manufacturés pour le marché américain
	III : n.a.	Tourisme, finance offshore
	Externe	Transferts (États-Unis)
Îles Marshall	I: 9.6	Pêche
	II: 11.6	n.a.
	III: 78.8	Tourisme, licences de pêche
	Externe	Dépenses militaires (États-Unis), aide internationale (États-Unis, Taiwan)
É.F.Micronésie	I : n.a.	Pêche
	${\rm II: n.a.}$	Produits manufacturés
	III : n.a.	Licences de pêche, tourisme
	Externe	Aide internationale (États-Unis, Japon, Chine)
Nauru	I:7	n.a.
	II: 22.8	Exploitation des phosphates (ressources quasiment épuisées)
	III: 70.1	Finance offshore
	Externe	Aide internationale, rémunération des placements des revenus de l'exploitation des phos-
		phates
Niue	I : n.a.	Agriculture
	${\rm II: n.a.}$	n.a.
	III : n.a.	Lignes téléphoniques, noms de domaines internet, timbres, tourisme, finance offshore
	Externe	Aide internationale (Nouvelle-Zélande), envois de fonds des travailleurs émigrés
Norfolk	I : n.a.	Agriculture (graines de palmier)
	${\rm II: n.a.}$	n.a.
	III : n.a.	Tourisme, timbres
	Externe	Transferts (Australie), recettes douanières
N ^{elle} Calédonie	I:2	Pêche, aquaculture, agriculture
	II : 26.5	Extraction minière (nickel)
	III: 71.5	Tourisme
	Externe	Transferts (France)
Palau	I: 5.2	Pêche, agriculture (marijuana)
	II : 12.5	n.a.
	III: 82.3	Tourisme
	Externe	Aide internationale (États-Unis, Taiwan, Japon)

Tableau $4-\mathit{suite}$ – Principales ressources des pays insulaires océaniens

	Secteur ^{a,b}	Principales ressources
P.N ^{elle} Guinée	I: 35.9	Agriculture (café, coprah, huile de palme, thé), sylviculture, pêche
	II: 33.5	Extraction minière (cuivre, or, pétrole, gaz naturel, argent)
	III: 30.6	n.a.
	Externe	Aide internationale (Australie)
Papouasie occ.	I : n.a.	Sylviculture, agriculture, pêche, peaux de crocodile
	${\rm II: n.a.}$	Extraction minière (cuivre, or, pétrole)
	${\it III}$: n.a.	n.a.
	Externe	n.a.
Îles Pitcairn	I : n.a.	Pêche et agriculture de subsistance
	${\rm II: n.a.}$	n.a.
	${\rm III}:{\rm n.a.}$	Timbres, artisanat
	Externe	Transferts (Royaume-Uni), envois de fonds des travailleurs émigrés
Polynésie fr.	I: 4.9	Pêche, perliculture, agriculture
	II : 21.6	n.a.
	$\mathrm{III}:73.5$	Tourisme
	Externe	Transferts (France)
Rapa Nui	I: n.a.	n.a.
	${\rm II}:{\rm n.a.}$	n.a.
	${\rm III}:{\rm n.a.}$	Tourisme
	Externe	Transferts (Chili)
Îles Salomon	I: 49.8	Sylviculture, pêche, agriculture (coprah)
	II:9.2	Extraction minière (or, argent)
	III: 41.1	Finance offshore
	Externe	Envois de fonds des travailleurs émigrés
Samoa	I: 15.3	Agriculture
	II : 27.6	Produits manufacturés
	$\mathrm{III}:57.1$	Finance offshore
	Externe	Envois de fonds des travailleurs émigrés, aide internationale
Samoa am.	I : n.a.	Pêche
	${\rm II: n.a.}$	Conserves de poisson
	${\it III}: {\it n.a.}$	n.a.
	Externe	Envois de fonds des travailleurs émigrés (États-Unis), transferts (États-Unis)
Timor oriental	I: 5.3	Sylviculture, agriculture (café)
	II: 82.2	Exploitation pétrolière offshore
	III: 12.5	n.a.
	Externe	Rémunération des placements des revenus pétroliers, aide internationale

 $suite\ page\ suivante$

Tableau 4 – suite – Principales ressources des pays insulaires océaniens

	Secteur ^{a,b}	Principales ressources
Tokelau	I : n.a.	n.a.
	II : n.a.	n.a.
	III : n.a.	Licences de pêche, timbres
	Externe	Transferts (Nouvelle-Zélande), envois de fonds des travailleurs émigrés
Tonga	I: 24.3	Agriculture (potiron, coprah, légumes)
	II : 17.2	n.a.
	III: 58.5	Tourisme, finance offshore
	Externe	Envois de fonds des travailleurs émigrés (Nouvelle-Zélande, Australie, États-Unis), aide
		internationale
Tuvalu	I: 20.4	Pêche
	II: 13.3	n.a.
	III: 66.3	Licences de pêche, noms de domaines internet (.tv)
	Externe	$\label{eq:Aide internationale} Aide internationale, envois de fonds des travailleurs {\'e}migr\'es, r\'emun\'eration des placements$
		des revenus de l'exploitation des phosphates
Vanuatu	I: 21	Agriculture (coprah, kava, potiron), élevage bovin, pêche
	II: 10.6	n.a.
	III: 68.4	Tourisme, finance offshore
	Externe	Aide internationale
Wallis-Futuna	I : n.a.	n.a.
	${\rm II}$: n.a.	n.a.
	${\rm III}:{\rm n.a.}$	Timbres, artisanat
	Externe	${\it Transferts (France), envois de fonds des travailleurs {\it \'e}migr\'es (France, Nouvelle-Cal\'edonie)}$
Océanie ^c	I: 17.1	
	II: 21.8	
	III: 61.1	

n.a. désigne une information non disponible.

a – I : secteur primaire (agriculture, chasse, sylviculture, pêche, élevage). II : secteur secondaire (industries extractives, industries manufacturières, industries agro-alimentaires, énergie, bâtiment et travaux publics). III : secteur tertiaire (commerce, transports et télécommunications, banques et assurances, services aux entreprises, services aux ménages, administrations publiques). Externe : ressources externes (transferts des métropoles, aide internationale, dépenses militaires des métropoles, envois de fonds des travailleurs émigrés, rémunération des placements à l'étranger).

b – La moyenne de la part des secteurs primaire, secondaire et tertiaire en pourcentage de la valeur ajoutée brute annuelle est reportée pour chaque pays, sur la base des données disponibles sur la période 1987-2006 (Polynésie Française), 1988-2009 (Vanuatu), 1988-2010 (Îles Cook, Fiji et Kiribati), 1988-2011 (Îles Salomon), 1990-2011 (Papouasie Nouvelle-Guinée, Tonga et Tuvalu), 1994-2011 (Samoa), 1997-2010 (Îles Marshall), 2000-2006 (Nouvelle-Calédonie), 2000-2011 (Palau), 2004-2009 (Nauru) ou 2004-2010 (Timor oriental).

 $\label{eq:c-Moyenne} c-Moyenne arithmétique de la part des secteurs primaire, secondaire et tertiaire en pourcentage de la valeur ajoutée brute annuelle.$

Sources : Asian Development Bank, Institut de la Statistique et des Études Économiques (pour la Nouvelle-Calédonie), Institut de la Statistique de la Polynésie Française pour la ventilation de la valeur ajoutée brute par secteur d'activité ; Browne & Mineshima (2007) et Crocombe (2008) pour les principales ressources.

Le secteur primaire représente près de la moitié de la valeur ajoutée brute aux Îles Salomon, plus du tiers en Papouasie Nouvelle-Guinée, entre 20 et 30% à Kiribati, à Tonga, au Vanuatu et à Tuvalu, entre 10 et 20% à Fiji, à Samoa et dans les Îles Cook, entre 5 et 10% dans les Îles Marshall, à Nauru, au Timor oriental et à Palau et moins de 5 % en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie. Le secteur primaire est également l'une des principales ressources de Hawai'i, des États Fédérés de Micronésie, de Niue, de Norfolk, de la Papouasie occidentale et des Samoa Américaines.

Les principales exportations agricoles océaniennes sont le coprah (Kiribati, Papouasie Nouvelle-Guinée, Papouasie occidentale, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu), le sucre (Fiji), le café (Papouasie Nouvelle-Guinée et Timor oriental) et les légumes (Tonga et Vanuatu). Certains pays insulaires océaniens exploitent également des niches de marché, par exemple l'élevage bovin biologique pour le Vanuatu, la vanille pour la Polynésie Française et les Îles Cook ou le $kava^{10}$ pour le Vanuatu et Fiji. La sylviculture est ensuite l'une des principales ressources des Îles Salomon, de la Papouasie Nouvelle-Guinée, de la Papouasie occidentale et du Timor oriental.

Eu égard à la taille de leurs zones économiques exclusives, les pays insulaires océaniens disposent de ressources maritimes considérables, qui représentent le tiers du total des exportations océaniennes et sont exploitées directement *via* la pêche ainsi que l'aquaculture (Nouvelle-Calédonie) et la perliculture (Îles Cook et Polynésie Française) ou indirectement *via* la concession de licences de pêche (Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Tuvalu et Tokelau).

Le secteur secondaire représente plus de 80% de la valeur ajoutée brute au Timor oriental, plus du tiers en Papouasie Nouvelle-Guinée, entre 20 et 30% à Samoa, en Nouvelle-Calédonie, à Nauru, à Fiji et en Polynésie Française, entre 10 et 20% à Tonga, à Tuvalu, à Palau, dans les Îles Marshall et au Vanuatu et entre 8 et 10% dans les Îles

^{10.} Le *kava* est une plante médicinale endémique (*piper methysticum*) aux propriétés vasodilatatrices, anxiolytiques et sédatives (Chanteraud 2001).

Salomon, dans les Îles Cook et à Kiribati. Le secteur secondaire est également l'une des principales ressources des Îles Marianne du Nord, des États Fédérés de Micronésie, de la Papouasie occidentale et des Samoa Américaines.

Les pays mélanésiens exploitent et exportent leurs ressources minières : la Nouvelle-Calédonie possède en effet des ressources en nickel, la Papouasie Nouvelle-Guinée des ressources en cuivre, en or, en pétrole, en gaz naturel, en argent, en nickel et en cobalt, la Papouasie occidentale des ressources en cuivre, en or et en pétrole, Fiji des ressources en or, en bauxite, en fer, en plomb et en zinc, le Timor oriental des ressources en pétrole et les Îles Salomon des ressources en or et en argent. Le Timor oriental bénéficie en outre de la rémunération des placements des revenus de l'exploitation pétrolière.

De même, d'autres pays insulaires océaniens ont exploité (Kiribati et Tuvalu) ou exploitent encore (Nauru) des ressources en phosphates marins et bénéficient des rémunérations des placements des revenus ainsi générés. Les fonds marins océaniens recèleraient par ailleurs des gisements de métaux rares (notamment des nodules poly-métalliques) dont l'exploitation pose des défis en termes techniques et environnementaux.

Des industries de produits manufacturés sont développées aux Samoa, aux Samoa Américaines, dans les Îles Marianne du Nord, les États Fédérés de Micronésie et à Fiji. Le développement industriel est cependant contraint par la taille modeste des marchés domestiques, qui ne permet pas la réalisation d'économies d'échelles. Les stratégies d'industrialisation des pays insulaires océaniens sont ainsi orientées vers les exportations, en tirant parti de mesures de traitement préférentiel octroyées par leurs partenaires commerciaux ¹¹.

Le secteur tertiaire représente plus de 80% de la valeur ajoutée brute à Palau et dans les Îles Cook, entre 70 et 80% dans les Îles Marshall, en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et à Nauru, entre 60 et 70% au Vanuatu, à Tuvalu, à Kiribati et à Fiji, entre 50 et 60% à Tonga et à Samoa, plus de 40% dans les Îles Salomon, plus de 30%

^{11.} cf. section 2.1 du chapitre I.

en Papouasie Nouvelle-Guinée et plus de 10% au Timor oriental. Le secteur tertiaire est également un secteur clé pour Guam, Hawai'i, les Îles Marianne du Nord, les États Fédérés de Micronésie, Niue, Norfolk, les Îles Pitcairn, Rapa Nui, Tokelau et Wallis & Futuna.

Le secteur tertiaire représente ainsi généralement une part essentielle de l'activité (en particulier dans les plus petits archipels) et repose sur la vente de gros et de détail, les activités liées au tourisme et la fonction publique, qui concentre l'essentiel de l'emploi formel et des investissements (Liang 2009). Le tourisme est une ressource stratégique pour tous les pays insulaires océaniens : onze millions de touristes ont visité l'Océanie en 2007, soit l'équivalent des trois quarts de la taille de la population cumulée des vingt-sept pays insulaires océaniens et on s'attend à un doublement de la fréquentation touristique tous les dix à onze ans (Crocombe 2008, p. 626), avec les enjeux induits en termes d'infrastructures de transport et d'accueil, mais également pour l'environnement.

Quelques archipels océaniens proposent ensuite des services financiers offshore (les Îles Cook, Guam, les Îles Marianne du Nord, Nauru, Niue, Samoa, les Îles Salomon, Tonga et le Vanuatu). Le développement des TICs constitue enfin une part importante des revenus de Niue et de Tuvalu, à travers la vente de lignes téléphoniques et de noms de domaines internet (.nu et .tv).

Les ressources externes constituent une part prépondérante des revenus des pays insulaires océaniens, sous forme de dépenses militaires des États-Unis (Guam, Hawai'i et les Îles Marshall) et de la France (Polynésie Française), de transferts des métropoles (dans le cas des pays insulaires océaniens non indépendants), de flux d'aide internationale et d'envois de fonds des travailleurs émigrés.

Les transferts et l'aide internationale de l'Australie à Norfolk et à la Papouasie Nouvelle-Guinée, du Chili à Rapa Nui, de la France à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie Française et à Wallis & Futuna, de la Nouvelle-Zélande à Niue et Tokelau, du Royaume-Uni aux Îles Pitcairn, des États-Unis à Guam, à Hawai'i, aux Îles Marianne du Nord, aux Îles Marshall, aux États Fédérés de Micronésie, à Palau et aux Samoa Américaines et des organisations internationales à Fiji, à Nauru, à Samoa, au Timor

oriental, à Tonga, à Tuvalu et au Vanuatu sont des ressources majeures des pays insulaires océaniens en béneficiant. Sur la période récente, l'aide internationale provient également des voisins asiatiques : c'est notamment le cas pour les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie et Palau.

Les envois de fonds des travailleurs émigrés sont également une source majeure de revenus pour près de la moitié des pays insulaires océaniens. En moyenne sur la période 1990-2003, ces envois de fonds représentent ainsi 24% du PIB de Tonga, 20% de celui de Samoa, 18% de celui de Kiribati (Browne 2006a). En 2008, la part des envois de fonds des travailleurs émigrés dans le PIB est de 3.2% aux Îles Salomon, de 4.9% à Fiji, de 18.7% à Tuvalu, de plus du quart à Samoa et de plus du tiers à Tonga (Pacific Islands Forum Economic Ministers' Meeting 2010).

La production océanienne est ainsi relativement homogène, au sens où elle repose principalement sur le tourisme, l'exploitation de ressources minières, la pêche et l'agriculture, le développement industriel étant généralement limité. L'aide internationale et les envois de fonds des travailleurs émigrés constituent ensuite une part substantielle des ressources océaniennes.

En conclusion de cette section, notons qu'en dépit de spécificité individuelles, les pays insulaires océaniens partagent des caractéristiques communes aux plans géographique, démographique et économique et, par conséquent, font face à des défis similaires en matière de développement économique. Ces facteurs structurels ont également été des ressorts de la construction régionale océanienne.

3 De la coopération régionale au Pacific Plan

La genèse de la construction régionale océanienne relève d'une démarche *ad hoc* et réactive de *coopération* en réponse à des objectifs spécifiques et à des besoins ponctuels identifiés par les pays insulaires océaniens et en appui aux politiques nationales, mais sans s'inscrire initialement dans un projet d'*intégration* régionale (Asian Development Bank 2010).

Le régionalisme océanien s'appuie sur réseau d'organisations régionales inégalé, en termes d'efficacité, parmi les pays en développement (Rolfe 2000) et c'est après quatre décennies de coopération fonctionnelle que s'articule un véritable projet d'intégration régionale océanienne : le *Pacific Plan*.

La plus ancienne organisation régionale océanienne est le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, fondé en 1947 à l'initiative des tutelles coloniales de l'époque (l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, ainsi que les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qui se retirent en 1962 et en 2004, respectivement). Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique est initialement en charge de l'administration des pays insulaires océaniens sans que ceux-ci ne soient membres de l'organisation et les gouvernements membres détiennent autant de voix qu'ils ont de pays insulaires océaniens sous leur tutelle. De ce point de vue, la genèse de la construction régionale océanienne est un héritage colonial.

Les pays insulaires océaniens prennent une part active au processus de construction régionale au fil de leur décolonisation, avec la mise en place de nouvelles institutions régionales, dont la plupart sont créées dans les années 1970 et 1980 et progressivement constituées en réseau à travers le Council of Regional Organisations in the Pacific (cf. encadré 1).

Les moteurs de la construction régionale océanienne sont, d'une part, un idéal d'autodétermination et, d'autre part, la promotion, aux échelons régional et international, de l'héritage culturel océanien comme vecteur de l'identité régionale, reposant sur l'attachement à la terre et à la mer, la solidarité, la réciprocité et l'importance du consensus (Finin & Wesley-Smith 2000, Firth 2000, Fry 2004, 2005, Huffer 2006, Wesley-Smith 2007a).

Encadré 1 – Genèse de la construction océanienne

- 1885 : Création de la Fiji School of Medicine
- 1947 : Adoption de la Convention de Canberra fondant la Commission du Pacifique Sud , organisation bilingue (français/anglais) en charge de l'administration de la zone. Membres : Australie, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni.
- 1964 : Premier amendement à la Convention de Canberra en vertu duquel tout pays insulaire océanien peut désormais devenir membre de la Commission du Pacifique Sud s'il y est invité par tous les gouvernements membres : plusieurs pays insulaires océaniens rejoignent ainsi l'organisation après leur indépendance (Samoa en 1965, Nauru en 1969, Fiji en 1971, la Papouasie Nouvelle-Guinée en 1975, les Îles Salomon et Tuvalu en 1978, les Îles Cook et Niue en 1980).
- 1968 : Création de l'*University of the South Pacific* Membres : pays insulaires océaniens indépendants sauf États Fédérés de Micronésie et Palau.
- 1971 : Création de la compagnie aérienne régionale Air Pacific issue d'un consortium de compagnies australienne, néo-zélandaise, britannique et des gouvernements de Fiji, des Îles Salomon, de Kiribati, de Tuvalu, de Tonga, de Samoa et de Nauru.
- 1971 : Création du South Pacific Bureau for Economic Cooperation à l'initiative de l'Australie, des Îles Cook, de Fiji, de Nauru, de la Nouvelle-Zélande, de Samoa et de Tonga; rebaptisé South Pacific Forum Secretariat en 1988 puis Pacific Islands Forum Secretariat en 2000, et communément appelé le Forum. Son programme de travail s'articule autour de commissions consultatives inter-gouvernementales en charge des questions de développement économique (commerce, transport, technologies de l'information et de la communication, énergie et secteur privé), de gouvernance et de sécurité. Membres : pays insulaires océaniens indépendants, Australie, Nouvelle-Zélande. Membres associés : Nouvelle-Calédonie (2006), Polynésie Française (2006). Observateurs : Timor oriental (2002), Tokelau (2005), Wallis & Futuna (2006), Organisation des Nations Unies (2006), Asian Development Bank (2006), World Bank (2010), groupe des pays ACP, Samoa Américaines, Guam, Îles Marianne du Nord (2011).
- $1972: \ Cr\'{e}ation \ du \ {\it Committee for Coordination of Joint Prospecting for Mineral Resources in South Pacific Offshore Areas}$
- 1977 : Création de la *Pacific Forum Line* projet d'investissement en matière de transport maritime intra-régional. Pays impliqués : Îles Cook, Fiji, Kiribati, Nauru, Papouasie Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Nouvelle-Zélande.
- 1979 : Création de la Forum Fisheries Agency en charge de la promotion et du développement de la pêche, des négociations des ventes de licences de pêche, et de la surveillance des zones économiques exclusives; rattachée au Forum en 2007. Membres : pays insulaires océaniens indépendants, Tokelau, Australie, Nouvelle-Zélande.
- 1980 : Création de la South Pacific Tourism Organisation Membres : pays insulaires océaniens indépendants (sauf Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Palau), Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Australie, Chine, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni.
- 1980 : Création du South Pacific Bureau for Educational Assessment rattaché à la Commission du Pacifique Sud depuis 2007. Membres : Fiji, Kiribati, Nauru, Îles Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Australie, Nouvelle-Zélande.
- 1980 : Création du *Pacific Islands Development Program* doté d'une mission de recherche en réponse aux enjeux soulevés par le *Standing Committee of the Pacific Islands Conference of Leaders*. Membres : pays insulaires océaniens indépendants et non indépendants (sauf Îles Pitcairn).
- 1982 : Création du South Pacific Regional Environment Programme dont les missions sont la recherche et l'appui technique aux pays membres en matière d'océanographie, de climatologie et de gestion des déchets et des infrastructures d'épuration et de conduction d'eau. Membres : pays insulaires océaniens indépendants et non indépendants, Australie, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande.
- 1983 : Second amendement à la Convention de Canberra en vertu duquel tous les pays insulaires océaniens, indépendants ou non, deviennent membres de la Commission du Pacifique Sud. L'organisation est rebaptisée Secrétariat de la Communauté du Pacifique en 1998, et ses missions sont progressivement redéfinies en termes de recherche et d'appui technique aux pays membres, en matière de pêche, d'aquaculture, d'écosystèmes marins, de ressources agricoles et sylvicoles, d'énergie, de santé publique et d'éducation. Membres : pays insulaires océaniens indépendants et non indépendants, Australie, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande.

Encadré 1 suite – Genèse de la construction régionale océanienne

1984 : Création de la South Pacific Applied Geoscience Commission en remplacement du Committee for Coordination of Joint Prospecting for Mineral Resources in South Pacific Offshore Areas. Ses missions sont l'évaluation et la gestion des risques environnementaux, ainsi que la recherche océanographique et l'appui technique aux pays membres sur les questions d'énergie, d'eau et de technologies de l'information et de la communication. En 2010, ses missions sont réparties entre le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (énergie, TICs et systèmes d'information géographique) et le South Pacific Regional Environment Programme (océanographie, climatologie, gestion des déchets et des infrastructures de conduction d'eau). Membres : pays insulaires océaniens indépendants, Australie, Nouvelle-Zélande. Membres associés : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Samoa Américaines.

1985: Ratification du South Pacific Nuclear Free Zone Treaty

1986: Ratification de la Convention for the Protection of the Natural Resources and Environment of the South Pacific Region

1988: Création du South Pacific Organisations Coordinating Committee regroupant la Fiji School of Medicine, la Commission du Pacifique Sud, l'University of the South Pacific, le Forum, la Forum Fisheries Agency, la South Pacific Tourism Organisation, le South Pacific Bureau for Educational Assessment, le Pacific Islands Development Program, le South Pacific Regional Environment Programme, la South Pacific Applied Geoscience Commission, la Pacific Power Association (2007) et le Pacific Aviation Safety Office (2008). Rebaptisé Council of Regional Organisations in the Pacific en 1999.

1989 : Ratification de la Convention for the Prohibition of Fishing with Long Driftnets in the South Pacific

1989 : Lancement du *Post Forum Dialogue* à travers lequel le *Forum* catalyse les échanges entre ses membres et les pays partenaires : Canada, Chine, Union Européenne, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Corée du Sud, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Royaume-Uni, États-Unis.

1992 : Création de la Pacific Power Association

2000 : Adoption de la Biketawa Declaration fixant le cadre de mesures de prévention des conflits et de résolution collective des crises. Signataires : pays insulaires océaniens indépendants, Australie, Nouvelle-Zélande.

2002 : Adoption du Pacific Islands Air Services Agreement Signataires : Samoa, Îles Cook, Tonga, Nauru, Vanuatu.

2005 : Adoption du Pacific Plan for Strengthening Regional Cooperation and Integration, communément appelé le Pacific Plan, dont les objectifs sont l'établissement d'une communauté économique océanienne élargie à l'ensemble des pays de la zone, indépendants ou non, intégrant les échanges de biens et de services, la libre circulation des personnes et des capitaux.

2005 : Création de la Pacific Islands Private Sector Organisation

2008 : Création du Pacific Aviation Safety Office

2008 : Création du Pacific Region Infrastructure Facility en charge d'assistance technique et financière en matière d'infrastructures de transport, d'énergie, de communication, de conduction et d'assainissement de l'eau et de gestion des déchets.

2009: Adoption du Cairns Compact on Strengthening Development Coordination in the Pacific

2011: Adoption de la Waiheke Declaration on Sustainable Economic Development

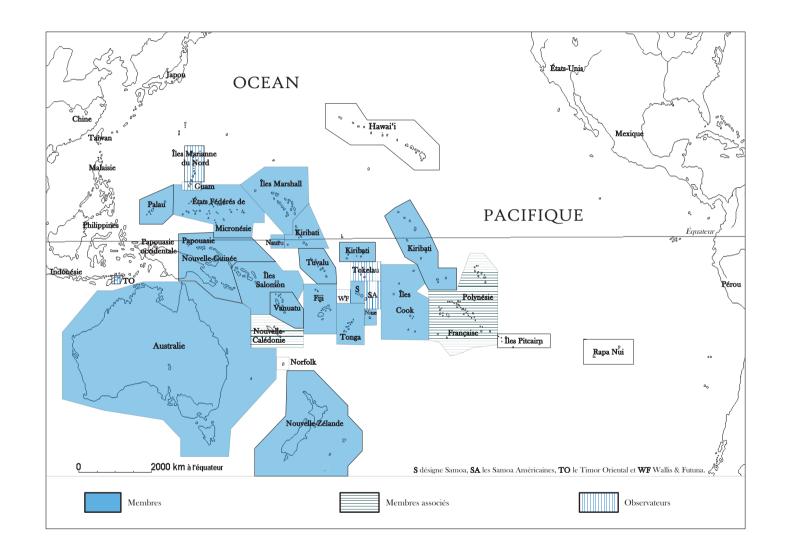
2012: Adoption du Regional Legislative and Regulatory Framework for Deep Sea Minerals Exploration

Pays insulaires océaniens indépendants: Îles Cook, Fiji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu (le Timor oriental est également un pays insulaire océanien indépendant mais n'est membre permanent d'aucune organisation régionale océanienne).

Pays insulaires océaniens non indépendants: Guam, Îles Marianne du Nord, Nouvelle-Calédonie, Îles Pitcairn, Polynésie Française, Samoa Américaines, Tokelau et Wallis & Futuna (Hawai'i, Norfolk, la Papouasie occidentale et Rapa Nui sont également des pays insulaires océaniens non indépendants mais ne sont membres d'aucune organisation régionale océanienne).

Sources: sites internet des organisations régionales, Fry (2005), Hughes (2005), Tavota et al. (2006), Pacific Islands Forum Secretariat (2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012), Asian Development Bank (2010).

Illustration 4 – Le Pacific Islands Forum Secretariat : la principale organisation régionale océanienne



La gouvernance régionale océanienne Au sein du réseau océanien d'organisations régionales, le Pacific Islands Forum Secretariat [Forum ci-après], fondé en 1971, est considéré par ses membres ¹² comme la principale organisation économique et politique de la région. Le Forum est en charge de la définition des orientations de politique régionale, de la représentation des intérêts océaniens sur la scène internationale (en particulier sur les questions commerciales) et catalyse l'essentiel des échanges entre ses membres et les pays et organisations internationales partenaires, à travers le Post Forum Dialogue. Le Forum est également en charge de la mise en oeuvre du Pacific Plan et son Secrétaire Général préside le Council of Regional Organisations in the Pacific.

En dépit du rôle central du Forum au sein du réseau océanien d'organisations régionales, cette architecture institutionnelle traduit une conception de la gouvernance régionale en termes de coordination plutôt que de centralisation. Le régionalisme océanien est en effet conçu comme un appui aux politiques nationales, mais pas comme un substitut et privilégie la coopération plutôt que la compétition entre les pays insulaires océaniens. Les gouvernements membres du Forum, réunis en commissions consultatives, y développent des réponses collectives aux enjeux régionaux, favorisant une approche graduelle de l'insertion des pays insulaires océaniens dans l'économie mondiale; les décisions s'y prennent par consensus 13, n'étant assorties ni d'obligations, ni de sanctions et les questions nationales ne sont traitées qu'à la demande des pays concernés (Powell 2005). À cet égard, le fonctionnement du Forum est proche de celui de l'ASEAN : « le supranationalisme est un mot inconnu dans cette partie du monde puisque le régionalisme y est considéré non comme une fin en soi, mais comme un outil à disposition des États » (Boisseau du Rocher 1998).

Notons que l'architecture régionale océanienne est fortement dépendante de l'aide

^{12.} Tous les pays insulaires océaniens indépendants (à l'exception du Timor oriental) ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont membres du Forum; la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française en sont membres associés, tandis que le Timor oriental, Tokelau, Wallis & Futuna, les Samoa Américaines, Guam et les Îles Marianne du Nord en sont membres observateurs -cf. illustration 4.

^{13. «} Harmony is the important concept here. Unanimous compromise has the underlying thought that nobody gets left out. [...] Voting [...] is often taken to be offensive and the preference is for voting not to be used as a decision tool. » (Rolfe 2000).

internationale. En particulier, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, membres de la plupart des organisations régionales océaniennes, y exercent une influence capitale, aussi bien du point de vue financier qu'en tant que force de proposition. L'hégémonie australienne ne va toutefois pas sans heurts. L'agenda régional promu par Canberra, qui postule une « responsabilité particulière » de l'Australie vis-à-vis des états océaniens voisins considérés comme « fragiles » (en particulier Fiji, la Papouasie Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon) a ainsi tendance à susciter des dissensions (Fry 2005).

Coopération en matière de biens publics régionaux Les premiers succès de la construction régionale océanienne concernent l'éducation et la recherche, avec la création, en 1885, de la Fiji School of Medicine, en 1968, de l'University of the South Pacific et, en 1980, du South Pacific Bureau for Educational Assessment et du Pacific Islands Development Program, en charge de recherche sur les questions de développement et de commerce appliquées aux pays insulaires océaniens. De plus, les missions du Secrétariat de la Communauté du Pacifique sont progressivement redéfinies en termes de recherche et d'appui technique aux pays membres, en particulier en matière de santé publique, d'éducation, de technologies de l'information et de la communication, d'énergie et de gestion des ressources naturelles.

Les questions environnementales sont en effet un enjeu essentiel qui consolide la construction régionale océanienne depuis les années 1980, en soulignant non seulement la pertinence d'une démarche concertée pour y faire face, mais en suggérant également un rôle pivot des pays insulaires océaniens sur la scène internationale en matière de protection de l'environnement (Hau'ofa 1993, 2000, Pratt & Govan 2010).

Deux organisations régionales sont ainsi en charge de la recherche et de l'appui technique aux pays insulaires océaniens en matière d'océanographie, de climatologie, de gestion des déchets et d'infrastructures de conduction d'eau : le South Pacific Regional Environment Programme (créé en 1982) et la South Pacific Applied Geoscience Commission (créée en 1984), rattachée au South Pacific Regional Environment Programme en 2010.

De plus, les pays insulaires océaniens adoptent très tôt des mesures de protection environnementale au niveau régional et les délégations océaniennes sont particulièrement actives au niveau multilatéral sur les questions d'environnement et de changement climatique (Chasek 2010). Le rejet par les membres du Forum des essais nucléaires français en Polynésie est emblématique de l'« éveil d'une conscience régionale » océanienne (Antheaume & Bonnemaison 1995). Les pays insulaires océaniens ratifient ainsi le South Pacific Nuclear Free Zone Treaty en 1985, la Convention for the Protection of the Natural Resources and Environment of the South Pacific Region en 1986, la Convention for the Prohibition of Fishing with Long Driftnets in the South Pacific en 1989 et la Waiheke Declaration on Sustainable Economic Development en 2011. La résolution intitulée « Climate Change and its Possible Security Implications » adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies en 2009 est également une initiative de la délégation des Small Island Developing States océaniens ¹⁴.

Coopération sectorielle La construction régionale océanienne s'appuie par ailleurs sur la coopération dans les secteurs clés des économies océaniennes :

- la pêche et la surveillance des zones économiques exclusives, coordonnées par la Forum Fisheries Agency depuis 1979;
- les ressources minières des fonds sous-marins, donnant lieu à la création du Committee for Coordination of Joint Prospecting for Mineral Resources in South Pacific Offshore Areas en 1972 et à l'adoption du Regional Legislative and Regulatory Framework for Deep Sea Minerals Exploration en 2012;
- le tourisme, dont le développement est porté par la South Pacific Tourism
 Organisation depuis 1980;
- les investissements communs en matière de transport maritime, avec la Pacific Forum Line en 1977, et de transport aérien, avec le projet de compagnie aérienne régionale Air Pacific, avorté dans les années 1970 et reconduit en 2002 sous la forme d'une initiative de libéralisation du secteur de l'aviation civile (Pacific Islands Air Services Agreement) et avec la création, en 2008, du Pacific Aviation Safety Office;

^{14.} Les Îles Cook, Kiribati, Nauru, Niue, les Îles Marshall, Palau et Tuvalu.

le développement du secteur privé, porté par la Pacific Islands Private Sector
 Organisation depuis 2005.

D'autres projets de coopération sectorielle sont à l'examen, en matière d'amélioration de la connectivité des pays insulaires océaniens à internet par un réseau de câbles sous-marins (South Pacific Islands Network), de développement des énergies renouvelables (discuté au sein d'un forum de coopération, la Pacific Power Association, créée en 1992) et d'approvisionnement groupé en énergie fossile.

Coopération en matière de gouvernance Tout en restant attachés au principe de non ingérence, les membres du Forum ont récemment mis en place des mesures de soutien en matière de gouvernance. La Biketawa Declaration, adoptée en 2000, fixe ainsi le cadre de mesures de prévention des conflits et de résolution collective des crises. Le Forum mène à ce titre des missions d'observation des élections en Papouasie Nouvelle-Guinée en 2005 et 2010, à Nauru en 2007 et 2010, aux Îles Marshall en 2008, ainsi que dans les Îles Salomon et les Îles Cook en 2010. Par ailleurs, le Forum est en charge de la Regional Assistance Mission to Solomon Islands depuis 2003, suite aux conflits de 1999 aux Îles Salomon (mission qui pourrait s'achever courant 2013), de la Pacific Regional Assistance to Nauru de 2004 à 2009, suite aux difficultés financières que connaît alors Nauru et du suivi de la situation à Fiji depuis le dernier coup d'État en décembre 2006.

Coopération en matière de politiques de développement En 2009, les membres du Forum adoptent le Cairns Compact on Strengthening Development Coordination in the Pacific [Forum Compact ci-après], visant à renforcer la coopération et la coordination en matière de politiques de développement entre les pays insulaires océaniens, les organisations régionales océaniennes et les pays et agences partenaires. Pour ce faire, le Forum Compact reprend certains principes de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide (2005) en les adaptant au contexte océanien et propose trois séries de mesures complémentaires :

 la réduction de la fragmentation et l'accroissement de la prévisibilité des flux d'aide au développement par l'implication des pays et agences partenaires dans le Post Forum Dialogue et une priorité donnée aux projets à long terme;

- la réduction des exigences bureaucratiques liées à l'octroi de l'aide internationale et l'intensification de la collaboration entre pays insulaires océaniens et pays et agences partenaires sur les aspects techniques en amont et au fil des projets de développement (en particulier en termes de collecte et d'analyse des données statistiques);
- l'audit des politiques nationales de développement des pays insulaires océaniens en faisant la demande et désignant à cet effet, parmi un pool de volontaires, les pays océaniens et les pays et agences partenaires en charge d'un processus de peer review, donnant lieu à des recommandations sur la base de consultations avec le gouvernement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Ce processus de peer review a déjà été mis en place à Nauru et à Kiribati en 2010, au Vanuatu, à Tuvalu et à Niue en 2011, aux Îles Marshall, à Tonga, en Papouasie Nouvelle-Guinée et dans les États Fédérés de Micronésie en 2012.

Le Pacific Plan La construction régionale océanienne, en s'appuyant sur des initiatives faisant consensus et sur un principe de non ingérence, a non seulement induit un degré approfondi de coopération entre les pays insulaires océaniens, mais a également contribué à asseoir une identité régionale océanienne. Toutefois, comme le note Powell (2005, p.229), « while regional coordination has been a successful venture in Oceania, cooperation has not become integration – there is as yet no precedent for national sovereignty transfer to a regional supra-national body ». Le projet d'intégration régionale océanienne ne voit formellement le jour que récemment, avec l'adoption en 2005 du Pacific Plan for Strengthening Regional Cooperation and Integration [Pacific Plan ci-après qui fixe quatre objectifs: la croissance économique, le développement durable, la bonne gouvernance et la sécurité (Pacific Islands Forum Secretariat 2005). Le Pacific Plan fait ainsi écho au projet, promu par l'Australie, de Pacific Political and Economic Community (Senate Foreign Affairs, Defence and Trade References Committee 2003), proposant, à l'échelle régionale, l'établissement d'une zone de libre échange, la libre circulation des personnes et une union monétaire autour du dollar australien. Toutefois, par contraste avec le projet de Pacific Political and Economic Community, le Pacific Plan n'accorde pas à l'Australie une place aussi centrale dans

le processus de construction régionale océanienne 15. La différence de perspective est importante : la légitimité du Pacific Plan repose en effet sur le fait qu'il est conçu par et pour la communauté régionale (« peoples of the region ») plutôt que comme une recommandation du géant océanien (Fry 2004).

Les trajectoires de développement des pays insulaires océaniens, aussi divers soient-ils, sont largement influencées par des facteurs géographiques et historiques. Au delà de la taille modeste de leurs marchés domestiques, les pays insulaires océaniens ont ainsi en commun non seulement un isolement géographique considérable, avec les contraintes induites en matière d'infrastructures de transport et de communication, mais également un degré élevé d'ouverture internationale, traduit en termes de liens institutionnels pérènes avec leurs anciennes tutelles coloniales, de flux d'aide ainsi que de flux migratoires et d'envois de fonds des travailleurs émigrés.

La construction régionale océanienne s'est structurée autour des défis communs auxquels les pays insulaires océaniens sont confrontés. À travers le Pacific Plan, les pays insulaires océaniens consolident la trajectoire de coopération fonctionnelle qu'ils ont empruntée depuis le début des années 1970. D'une approche pragmatique de la coopération régionale a ainsi émergé un projet d'intégration aux objectifs ambitieux : au delà de la mise en commun de ressources limitées, le Pacific Plan vise à l'établissement d'une communauté économique océanienne élargie à l'ensemble des pays de la zone (indépendants ou non) et intégrant non seulement les échanges de biens et de services, mais également la libre circulation des personnes et des capitaux.

^{15.} Fry (2005, p. 17-18) cite à cet égard une déclaration de Julius Chan, président de l'Eminent Persons' Group ayant conduit les consultations préalables à l'établissement du Pacific Plan : « It is time to put aside suspicions and differences by explicitly recognising that we are all - whether from Small Island States or more prosperous Australia and New Zealand – peoples of the region. We are political partners and are equal members of the Forum. »

CHAPITRE I

« Continental trading blocs : are they natural or supernatural? »

Frankel et al. (1998)

Les pays insulaires océaniens inscrivent la question de la promotion des échanges commerciaux à l'ordre du jour de la première réunion du Forum en 1971. Toutefois, ce point est reporté, au profit de mesures visant, en amont, à pallier les contraintes en matière d'infrastructures pesant sur les économies océaniennes. Ce n'est qu'à partir des années 1990 qu'un mouvement progressif de libéralisation des échanges se fait jour à l'échelon océanien. Ce chapitre vise à analyser le degré d'intégration commerciale au sein de la zone Océanie à travers l'examen de l'impact des accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués. Pour ce faire, nous avons recours à l'estimation d'une équation de gravité sur un échantillon en panel, couvrant les échanges commerciaux entre les pays insulaires océaniens et avec leurs principaux partenaires commerciaux sur la période de 1980 à 2009.

Afin de spécifier correctement les variables de l'équation de gravité et, notamment, les facteurs de la résistance bilatérale au commerce, nous analysons au préalable les échanges commerciaux des pays insulaires océaniens et proposons un état des lieux des accords commerciaux en vigueur dans la zone.

D'une manière générale, les échanges commerciaux des pays insulaires océaniens sont largement conditionnés par la taille modeste de leurs marchés domestiques, leur isolement géographique et le legs de leur histoire coloniale. Les exportations des pays insulaires océaniens reposent généralement sur une gamme restreinte de produits, tandis que la plupart des biens de consommation et l'intégralité des biens d'équipement sont importés : les soldes commerciaux de la majorité des pays insulaires océaniens sont ainsi déficitaires. L'orientation des échanges commerciaux reflète, dans une large mesure, une logique géographique, contredite cependant par l'héritage de la colonisation : en moyenne sur la période de 1980 à 2009, les principaux partenaires commerciaux océaniens sont en effet les voisins australien, néo-zélandais et asiatiques, mais également les anciennes tutelles coloniales et ce, en dépit de distances souvent considérables. Le commerce entre pays insulaires océaniens représente une part marginale du total des échanges, mais en progression depuis le milieu des années 1990.

Ces aspects n'ont cependant pas empêché les pays insulaires océaniens de s'impliquer, de longue date, dans de nombreux accords commerciaux non réciproques, en vertu desquels leurs exportations bénéficient d'un traitement préférentiel à l'entrée des marchés de leurs principaux partenaires commerciaux extra-régionaux ¹⁶. Cependant, les contraintes administratives associées et l'érosion progressive des marges préférentielles effectivement concédées limitent probablement la portée de ces accords en termes de promotion des exportations océaniennes. La question du commerce, longtemps demeurée une prérogative exclusive de chacun des pays insulaires océaniens, devient, à compter des années 1990, un enjeu prioritaire et collectif de la construction régionale océanienne, avec la mise en place de deux accords commerciaux intra-régionaux : le *Melanesian Spearhead Group Trade Agreement* et le *Pacific Island Countries Trade Agreement*. Les deux accords prévoient une libéralisation progressive des échanges de biens et de services et, à terme l'établissement d'un marché commun.

Deux types d'approches peuvent être mobilisées afin d'évaluer l'impact des accords commerciaux. Une première approche consiste à simuler leurs répercussions (approche ex ante) : les modèles d'équilibre partiel permettent ainsi l'analyse de l'impact des

^{16.} Nous considérons l'Australie et la Nouvelle-Zélande comme des pays extra-régionaux, dans la mesure où leurs profils commerciaux sont très différents de ceux des pays insulaires océaniens et relativement plus proches de ceux des autres partenaires extra-régionaux, notamment en termes de poids dans les négociations commerciales.

Introduction 47

accords commerciaux sur le volume des échanges et les recettes douanières, tandis que les modèles d'équilibre général calculable permettent également d'en appréhender les effets sur la production sectorielle, les termes de l'échange, la rémunération des facteurs de production et le surplus du consommateur et du producteur. Ces deux types de modélisation ont toutefois en commun leur sensibilité par rapport aux hypothèses sous-jacentes et au choix de la valeur retenue des élasticités prix, revenu et de substitution. De plus, une contrainte importante de ce type de modélisation dans le cas océanien est son exigence en termes de données.

Ce premier type d'approche est pourtant celui sur lequel reposent les analyses quantitatives disponibles des accords commerciaux océaniens ¹⁷. Les résultats de ces analyses délivrent deux enseignements principaux. D'une part, les accords commerciaux conclus à l'échelon intra-régional seraient susceptibles de générer des effets limités d'expansion des échanges, pour peu qu'ils en génèrent. D'autre part, les pays insulaires océaniens auraient tout intérêt à s'engager dans des accords de libéralisation des échanges à l'échelon extra-régional et, en particulier, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Scollay 2001, Suri et al. 2002) et les pays du continent européen (Fontagné et al. 2008).

Une seconde approche, reposant sur l'équation de gravité, permet d'inférer les coûts de transaction induits par les échanges constatés entre les pays membres d'accords en vigueur (approche a posteriori). Par analogie avec la théorie newtonienne de la gravitation universelle, en vertu de laquelle la force d'interaction entre les corps célestes est fonction croissante de leurs masses et décroissante de la distance les séparant, l'équation de gravité rapporte l'intensité relative des flux commerciaux à des forces centripètes versus des forces centrifuges, étant donné les conditions d'offre dans le pays exportateur et de demande dans le pays importateur. L'équation de gravité relève d'une perspective agnostique sur le plan théorique dans le sens où

^{17.} Selon Scollay (2007, p.21), les simulations sur lesquelles repose l'analyse prospective des accords commerciaux océaniens sont « rudimentaires », étant donné les difficultés que représente la collecte de données sur les pays insulaires océaniens et les résultats induits doivent être interprétés avec prudence. Un autre type d'analyse disponible des accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont engagés consiste en des études qualitatives d'impact social – cf. Forsyth & Plange (2001) et Slatter et al. (2007).

elle peut être dérivée des théories traditionnelles du commerce international à la Heckscher-Ohlin (Deardorff 1998) ou à la Ricardo (Eaton & Kortum 2002) aussi bien que de modèles de concurrence monopolistique avec produits différenciés (Helpman & Krugman 1986, Bergstrand et al. 2011) et hétérogénéité des firmes (Chaney 2008, Helpman et al. 2008), c'est-à-dire d'hypothèses fondamentalement différentes quant aux déterminants de l'échange international et à la structure des marchés à l'équilibre. Un autre atout de l'équation de gravité tient à ce qu'elle permet de tenir compte, dans l'analyse des déterminants de l'intensité relative des échanges commerciaux, de facteurs tant géographiques qu'historiques et institutionnels. De plus, les fondements microéconomiques, les spécifications économétriques, les applications et les biais d'estimation de l'équation de gravité sont très bien documentés, en particulier autour des questions relatives à l'intégration régionale.

Notre analyse des accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués s'appuie sur l'approche structurelle du modèle de gravité, développée par Anderson (1979) et Anderson & van Wincoop (2003). Nous comparons plusieurs spécifications de l'équation de gravité incluant différentes batteries d'effets fixes, afin d'apporter des éléments de réponse à trois questionnements. Premièrement, les accords commerciaux intra-régionaux donnent-ils effectivement lieu à des effets de détournement des échanges l'emportant sur leurs effets d'expansion des échanges? Les accords commerciaux conclus avec des pays extra-régionaux sont-ils associés à davantage d'effets d'expansion des échanges (et/ou moins d'effets de détournement des échanges) que ne le sont les accords commerciaux intra-régionaux? Deuxièmement quels sont les flux d'échanges affectés par les accords commerciaux (intra-régionaux et extra-régionaux) dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués? S'agit-il des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océaniens et/ou des flux d'échanges entre les pays insulaires océani

Notre analyse consiste ainsi à comparer les effets d'expansion et de détournement des échanges induits par les différents accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués, mais également à décomposer ces effets, d'une Introduction 49

part, selon qu'ils se manifestent à l'échelon intra-régional ou à l'échelon extra-régional et, d'autre part, selon les accords en question. Nous proposons ainsi des éléments d'appréciation de la pertinence du mouvement en cours d'intégration commerciale régionale, qui privilégie l'échelon intra-régional, au détriment de la libéralisation des échanges avec les partenaires extra-régionaux.

Le chapitre est organisé de la façon suivante. Nous analysons tout d'abord la structure des échanges commerciaux océaniens (section 1), puis dressons un état des lieux des accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués (section 2). Nous proposons ensuite une évaluation des impacts des accords commerciaux sur les échanges océaniens (section 3).

1 Structure des échanges commerciaux océaniens

Nous proposons dans cette section une analyse des échanges commerciaux océaniens sur la période de 1980 à 2009, afin de disposer d'éléments de cadrage de l'analyse économétrique qui va suivre. Pour ce faire, nous examinons les indicateurs de commerce international des pays insulaires océaniens ainsi que la ventilation géographique des échanges avec leurs principaux partenaires commerciaux et, en particulier, les anciennes tutelles coloniales.

Le solde commercial de la majorité des pays insulaires océaniens est déficitaire. D'une part, la plupart des biens de consommation et l'intégralité des biens d'équipement sont importés, en dépit des coûts de transport élevés induits par l'isolement des pays insulaires océaniens, auxquels s'ajoutent des politiques commerciales particulièrement protectionnistes. Les droits de douane représentent ainsi une part importante des ressources fiscales des pays insulaires océaniens. D'autre part, les coûts de transport élevés, conjugués au développement limité des infrastructures et à la taille réduite des marchés domestiques, en limitant la possibilité de réaliser des économies d'échelle, sont des entraves majeures à la compétitivité des exportations océaniennes (Poirine 1995, Browne 2006b). Celles-ci reposent ainsi sur une gamme restreinte de produits, soumis aux aléas climatiques (exportations agricoles), ainsi qu'aux variations des cours mondiaux (exportations minières et agricoles) et de la demande mondiale (exportations minières, agricoles et tourisme) (Briguglio 1995, In & Onchoke 1995).

Le tableau I.1 présente l'évolution des principaux indicateurs de commerce international des pays insulaires océaniens au cours des trois dernières décennies.

Tableau I.1 – Indicateurs décennaux du commerce international océanien (1980 à 2009)

	Couvertu	re des impe	ortations ^a	Prope	nsion à exp	orter ^b	Dépendance aux importations ^c			
	1980-89	1990–99	2000-09	1980-89	1990–99	2000-09	1980-89	1990–99	2000-09	
Îles Cook	0.16	0.08	0.07	0.10	0.06	0.04	0.41	0.46	0.40	
Fiji	0.83	0.78	0.67	0.32	0.37	0.37	0.36	0.43	0.46	

 $suite\ page\ suivante$

Introduction 51

Tableau I.1 – suite – Indicateurs décennaux du commerce international océanien (1980 à 2009)

	Couvertu	re des impo	ortations ^a	Prope	nsion à exp	orter ^b	Dépendance aux importations ^c			
	1980-89	1990-99	2000-09	1980-89	1990–99	2000-09	1980-89	1990–99	2000-09	
Guam	0.19	0.18	0.13	0.04	0.03	0.03	0.17	0.16	0.17	
Hawai'i	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Kiribati	0.25	0.09	0.25	0.32	0.17	0.25	0.65	0.69	0.58	
Marianne N.	n.a.	n.a.	1.37	n.a.	0.50	0.59	n.a.	n.a.	0.67	
Îles Marshall	0.06	0.21	0.27	0.07	0.15	0.17	0.42	0.46	0.44	
É.F.Micronésie	n.a.	0.27	0.18	n.a.	0.14	0.10	n.a.	0.38	0.40	
Nauru	3.45	1.01	0.73	1.36	1.37	1.31	11.97	1.37	1.21	
Niue	0.37	0.05	0.13	0.03	0.01	0.08	0.08	0.23	0.40	
Norfolk	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
$N^{\rm elle}$ Calédonie	0.79	0.55	0.64	0.25	0.14	0.21	0.29	0.22	0.29	
Palau	n.a.	0.12	0.20	n.a.	0.10	0.18	n.a.	0.48	0.52	
${\rm P.N^{\rm elle}Guin\acute{e}e}$	0.95	1.63	2.60	0.43	0.62	1.12	0.44	0.50	1.39	
Papouasie occ.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Îles Pitcairn	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Polynésie fr.	0.09	0.21	0.21	0.03	0.06	0.07	0.26	0.23	0.26	
Rapa Nui	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Îles Salomon	0.90	1.26	1.10	0.61	0.56	0.60	0.64	0.50	0.57	
Samoa	0.29	0.38	0.36	0.22	0.32	0.34	0.49	0.55	0.59	
Samoa am.	0.94	0.84	0.81	0.83	1.03	0.96	0.84	1.03	0.97	
Timor oriental	n.a.	n.a.	0.30	n.a.	n.a.	0.16	n.a.	n.a.	0.39	
Tokelau	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Tonga	0.20	0.28	0.19	0.14	0.12	0.11	0.45	0.33	0.39	
Tuvalu	0.09	0.22	0.07	0.06	0.18	0.21	0.40	0.51	0.80	
Vanuatu	0.37	0.30	0.80	0.34	0.25	0.55	0.59	0.53	0.60	
Wallis-Futuna	n.a.	n.a.	0.00	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Océanie ^d	0.67	0.78	0.92	0.26	0.29	0.38	0.34	0.33	0.39	

La moyenne décennale de chaque indicateur est reportée pour chaque pays. n.a. désigne une information non disponible, et 0.00 un indicateur dont la valeur est inférieure à 0.005.

En moyenne à l'échelle de l'Océanie, la couverture des dépenses d'importation par les recettes d'exportation s'est améliorée au cours des trois dernières décennies, la valeur des exportations totales passant de 67 à 92% de celle des importations. Notons cependant qu'à l'échelle individuelle, les seuls pays insulaires océaniens dont le taux de

a – Ratio de la valeur annuelle des exportations à celle des importations.

b – Ratio de la valeur annuelle des exportations à celle du PIB.

c – Ratio de la valeur annuelle des importations à celle de la demande intérieure (i.e. du PIB diminué des exportations nettes).

d – Moyenne décennale de chaque indicateur calculée à partir des flux commerciaux et des PIB agrégés à l'échelle océanienne.

couverture se soit amélioré sur cette période sont la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Vanuatu, Samoa, les Îles Marshall, la Polynésie Française et Palau, cette amélioration ne se traduisant toutefois pas, dans la plupart des cas, par des excédents commerciaux. En effet, sur la période de 2000 à 2009, le solde commercial n'est excédentaire que dans le cas de la Papouasie Nouvelle-Guinée, des Îles Marianne du Nord et des Îles Salomon, la valeur des exportations représentant, respectivement, 260%, 137% et 110% de celle des importations. Les autres pays insulaires océaniens présentent au contraire des soldes commerciaux déficitaires, avec des taux de couverture inférieurs à 50% dans la majorité des cas.

La propension moyenne à exporter des pays insulaires océaniens s'est accrue d'environ 50% sur les trois dernières décennies, passant, en moyenne régionale, de 26 à 38% du PIB. Notons que le ratio des exportations totales au PIB est supérieur à l'unité dans le cas de Nauru (supérieur à 1.30 sur l'ensemble de la période) et de la Papouasie Nouvelle-Guinée (1.12 pour la période de 2000 à 2009) et proche de l'unité dans le cas des Samoa Américaines (1.03 pour la période de 1990 à 1999 et 0.96 pour la période de 2000 à 2009), indiquant que les données commerciales dont nous disposons pour ces trois pays incluent des flux de ré-exportation ¹⁸.

La dépendance vis-à-vis des importations est relativement stables au cours des trois dernières décennies à l'échelle régionale, passant de 34 à 39% de la demande intérieure. Notons que le ratio des importations totales à la demande intérieure est supérieur à l'unité dans le cas de Nauru (11.97 dans les années 1980, 1.37 dans les années 1990 et 1.21 dans les années 2000), de la Papouasie Nouvelle-Guinée (1.39 dans les années 2000) et proche de l'unité dans le cas des Samoa Américaines (1.03 dans les années 1990 et 0.97 dans les années 2000). Deux explications peuvent être avancées. D'une part, les données commerciales dont nous disposons pour ces trois pays incluent vraisemblablement des flux de ré-exportation, comme le suggère par ailleurs la valeur élevée de leurs propensions à exporter. D'autre part, une part des importations est financée par les flux d'aide internationale et les envois de fonds des travailleurs

^{18.} Il est théoriquement possible de distinguer les flux de ré-exportation des flux d'exportation issus de la production nationale, mais les données idoines ne sont pas disponibles pour le commerce océanien.

émigrés et, dans le cas de Nauru, par la rémunération des placements des revenus de l'exploitation des phosphates (en particulier dans les années 1980).

Les principaux partenaires commerciaux des pays insulaires océaniens sont, en moyenne sur les trois dernières décennies, leurs voisins asiatiques (28.2% du total des échanges commerciaux océaniens), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (24.2%), les pays des continents européen (16.5%) et américain (5.4%), tandis que le commerce intra-régional ne représente que 2.6% du total des échanges commerciaux océaniens. Le tableau I.2 présente la ventilation géographique des échanges commerciaux de chacun des pays insulaires océaniens en moyenne sur la période de 1980 à 2009 19.

Tableau I.2 – Ventilation géographique movenne du commerce des pays insulaires océaniens (1980 à 2009)

		Asi	ea	Austra N ^{elle} Zé		Euro	ppe ^b	États-		Océ	anie		ésil Chili
Îles Cook	[32.5]	-1.5	1.9	-50.7	1.7	-1.6	n.a.	-1.8	0.5	-7.8	0.0	n.a.	n.a.
Fiji	[9.8]	-21.4	4.9	-27.1	9.7	-2.6	7.8	-3.4	6.8	-0.3	6.0	-0.1	0.0
Guam	[12.8]	-73.0	7.9	-2.5	0.3	-1.3	0.2	-0.3	0.1	-0.1	1.6	-0.1	0.0
Hawai'i	[n.a.]	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-80.4	19.6	n.a.	n.a.
Kiribati	[7.3]	-11.2	8.5	-20.9	0.4	-10.5	1.6	-8.5	1.3	-29.3	0.4	-0.1	0.1
Marianne N.	[99.7]	n.a.	n.a.	-0.2	0.0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.1	0.0	n.a.	n.a.
Îles Marshall	[47.8]	-9.4	n.a.	-6.2	0.0	n.a.	n.a.	-33.1	n.a.	-2.9	0.5	n.a.	n.a.
É.F.Micronésie	[26.1]	-16.1	6.2	-5.3	0.2	n.a.	n.a.	-37.3	2.1	-6.2	0.4	n.a.	n.a.
Nauru	[10.5]	-9.0	14.7	-16.5	38.0	-2.6	0.8	-7.1	0.5	-0.4	0.0	-0.0	0.0
Niue	[37.2]	-0.6	n.a.	-58.0	3.9	-0.0	n.a.	-0.2	n.a.	-0.1	0.0	n.a.	n.a.
Norfolk	[n.a.]	n.a.	n.a.	-100.0	0.0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
$N^{\rm elle}$ Calédonie	[13.5]	-12.1	12.5	-9.8	1.9	-30.3	13.9	-3.1	1.7	-0.3	0.7	-0.1	0.0
Palau	[70.6]	-11.2	12.6	-1.3	0.1	-1.2	0.0	n.a.	n.a.	-2.9	0.0	-0.0	0.0
${\rm P.N^{\rm elle}Guin\acute{e}e}$	[18.9]	-12.0	19.9	-17.6	17.6	-1.3	8.5	-2.2	1.5	-0.1	0.2	-0.1	0.0
Papouasie occ.	[n.a.]	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Îles Pitcairn	[n.a.]	n.a.	n.a.	-99.0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.9	0.1	n.a.	n.a.
Polynésie fr.	[22.0]	-8.4	5.5	-10.7	0.2	-39.5	3.7	-6.5	2.1	-0.9	0.2	-0.2	0.0
Rapa Nui	[n.a.]	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Îles Salomon	[4.4]	-18.6	36.5	-19.3	1.2	-1.7	6.1	-2.0	1.0	-2.9	6.1	-0.0	0.2
Samoa	[4.8]	-18.2	1.7	-31.0	15.6	-2.0	1.1	-9.0	2.1	-9.9	3.8	-0.5	0.2
Samoa am.	[86.3]	-4.1	1.1	-4.8	0.6	-0.2	0.0	-0.6	0.0	-2.0	0.2	-0.0	0.0
Timor oriental	[40.1]	-34.2	3.4	-9.4	7.4	-1.2	0.6	-1.9	1.7	n.a.	n.a.	-0.1	0.0
											suite p	age sui	vante

^{19.} La ventilation géographique détaillée des échanges commerciaux de chaque pays insulaire océanien est reportée dans l'annexe B.

		Asie ^a		Australie & N ^{elle} Zélande		Europe ^b		États-Unis & Canada		Océanie		Brésil & Chili	
Tokelau	[n.a.]	n.a.	n.a.	-72.0	27.9	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.2	n.a.	n.a.
Tonga	[1.1]	-12.8	7.1	-39.6	3.5	-4.0	0.6	-7.1	4.6	-17.6	1.8	-0.3	0.0
Tuvalu	[11.4]	-36.9	0.8	-13.0	0.7	-4.5	1.4	-0.8	0.6	-26.9	3.0	-0.1	0.0
Vanuatu	[7.2]	-25.6	22.7	-18.1	0.7	-7.5	4.8	-2.6	3.0	-5.9	1.5	-0.2	0.2
Wallis-Futuna	[n.a.]	-1.8	0.0	-13.8	0.0	-62.4	2.0	-0.4	n.a.	-14.2	0.1	n.a.	n.a.
Océanie ^c	[23.1]	-15.6	12.6	-15.4	8.8	-9.7	6.8	-3.3	2.0	-1.3	1.3	-0.1	0.0

Tableau I.2 – suite – Ventilation géographique moyenne du commerce des pays insulaires océaniens (1980 à 2009)

La ventilation géographique moyenne en pourcentage du commerce total de chaque pays insulaire océanien est reportée pour la période de 1980 à 2009. Les chiffres entre crochets désignent le pourcentage du commerce total de chaque pays insulaire océanien dont la ventilation géographique n'est pas disponible. Les chiffres négatifs (positifs) désignent la part des importations en provenance (exportations à destination) de chaque groupe de partenaires dans le total du commerce de chaque pays insulaire océanien, n.a. une information non disponible, et 0.0 une part inférieure à 0.05%.

- a Les partenaires commerciaux asiatiques des pays insulaires océaniens pour lesquels des données sont disponibles sont le Bangladesh, la Chine, la Corée du Sud, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, les Philippines, Singapour, Taiwan et la Thaïlande.
- b Les partenaires commerciaux européens des pays insulaires océaniens pour lesquels des données sont disponibles sont l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse
- c Ventilation géographique moyenne du commerce calculée à partir des flux commerciaux agrégés à l'échelle océanienne.

Comme nous l'avons déjà noté, les soldes commerciaux des pays insulaires océaniens sont généralement déficitaires. Rapporté au commerce total de l'ensemble des pays insulaires océaniens entre 1980 et 2009, le déficit commercial s'élève à 6.6% vis-à-vis de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, à 3% vis-à-vis des partenaires asiatiques, à 2.9% vis-à-vis des partenaires européens, à 1.3% vis-à-vis des partenaires d'Amérique du Nord et à 0.1% vis-à-vis des partenaires d'Amérique du Sud.

Toutefois, plusieurs pays insulaires océaniens dégagent des excédents commerciaux vis-à-vis de certains de leurs partenaires. Ainsi, en proportion du commerce total de chaque pays insulaire océanien entre 1980 et 2009, l'excédent commercial vis-à-vis des partenaires asiatiques s'élève à 17.9% pour les Îles Salomon, à 7.9% pour la Papouasie Nouvelle-Guinée, à 5.7% pour Nauru, à 1.4% pour Palau et à 0.4% pour les Îles Cook et la Nouvelle-Calédonie. Seul Nauru dégage ensuite un excédent

commercial vis-à-vis de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, d'un montant de 21.5% du total de ses échanges commerciaux sur la période de 1980 à 2009 ²⁰. La Papouasie Nouvelle-Guinée dégage par ailleurs un excédent commercial vis-à-vis des partenaires européens (7.2% de son commerce total), tout comme Fiji vis-à-vis des partenaires européens (5.2%) et nord américains (3.4%), les Îles Salomon vis-à-vis des partenaires nord (4.4%) et sud américains (0.2%) et le Vanuatu vis-à-vis des partenaires nord américains (0.4%). À l'échelon intra-régional, les pays insulaires océaniens dégageant des excédents commerciaux sont Fiji (5.7% de son commerce total), les Îles Salomon (3.2%), Guam (1.5%), la Nouvelle-Calédonie (0.4%) et la Papouasie Nouvelle-Guinée (0.1%).

L'évolution de la ventilation géographique des échanges est représentée, à l'échelle de la zone Océanie de 1980 à 2009, dans l'illustration I.1. Notons qu'au début des années 1980, les principaux marchés d'exportation océaniens sont les pays du continent européen, suivis des pays du continent asiatique et de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. À partir des années 1990, le continent asiatique devient la principale destination des exportations océaniennes, suivi de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, tandis que la part du continent européen décline progressivement.

Du point de vue de la ventilation géographique des importations océaniennes, le poids de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande est comparable à celui du continent asiatique dans les années 1980, lui est supérieur dans les années 1990 mais inférieur depuis le milieu des années 2000, tandis que le poids du continent européen est moindre et relativement stable sur l'ensemble de la période. Notons enfin que la part du commerce intra-régional, tout en demeurant limitée, est importante au début des années 1980 et a augmenté depuis le milieu des années 1990.

^{20.} L'excédent commercial de Nauru est en fait concentré sur le début de la période de 1980 à 2009 – cf. tableau B.9 page 13 de l'annexe B.



Illustration I.1 – Évolution de la ventilation géographique du commerce océanien

La part de chaque groupe de partenaires commerciaux est représentée en pourcentage du commerce annuel total océanien de 1980 à 2009. Les chiffres positifs (négatifs) désignent le pourcentage des exportations vers (importations en provenance de) chaque groupe de partenaires dans le total du commerce océanien. Amériques : États-Unis, Canada, Brésil et Chili.

Asie: Bangladesh, Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan et Thaïlande.

Europe : Allemagne, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. n.a. : flux commerciaux dont la ventilation géographique n'est pas disponible.

La part des anciennes tutelles coloniales dans le commerce océanien est reportée dans le tableau I.3. Plus du quart du total des importations océaniennes provient des anciennes tutelles coloniales, cette proportion étant relativement stable en moyenne au cours des trois dernières décennies.

Tableau I.3 – Part des anciennes tutelles coloniales dans le commerce océanien (1980 à 2009)

	Couvertu	re des imp	ortations ^a	Part dar	ns les impo	rtations ^b	Part dans les exportations ^c			
	1980-89	1990-99	2000-09	1980-89	1990-99	2000-09	1980-89	1990-99	2000-09	
Îles Cook	n.a.	0.02	0.02	n.a.	46.0	64.8	n.a.	14.3	21.0	
Fiji	4.01	7.15	11.24	4.8	2.1	0.7	23.1	19.5	11.7	
Guam	n.a.	n.a.	0.18	0.1	n.a.	0.1	n.a.	n.a.	0.1	
Hawai'i	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Kiribati	0.14	0.02	0.13	1.9	0.6	0.6	1.1	0.1	0.3	
Marianne N.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Îles Marshall	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	76.4	30.4	n.a.	n.a.	n.a.	
É.F.Micronésie	n.a.	0.25	0.10	n.a.	70.6	45.9	n.a.	66.4	24.8	
Nauru	5.24	1.56	0.43	53.8	46.5	36.9	81.7	71.6	21.5	
Niue	n.a.	n.a.	0.08	n.a.	31.5	93.0	n.a.	n.a.	62.9	
Norfolk	n.a.	n.a.	n.a.	100.0	100.0	65.6	n.a.	n.a.	n.a.	
N ^{elle} Calédonie	0.82	0.32	0.28	42.3	44.9	37.3	43.8	26.0	16.2	
Palau	n.a.	n.a.	2.25	n.a.	n.a.	7.5	n.a.	n.a.	85.2	
P.N ^{elle} Guinée	0.81	1.32	1.73	48.2	50.3	49.5	41.3	40.8	32.9	
Papouasie occ.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Îles Pitcairn	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Polynésie fr.	0.02	0.03	0.14	32.3	37.1	44.6	5.7	4.9	29.4	
Rapa Nui	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Îles Salomon	2.64	5.06	0.95	4.2	1.4	1.0	12.3	5.8	0.8	
Samoa	0.42	0.11	0.06	26.5	31.2	23.9	38.3	9.2	4.2	
Samoa am.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	2.2	n.a.	n.a.	n.a.	
Timor oriental	n.a.	n.a.	0.03	n.a.	n.a.	22.9	n.a.	n.a.	2.4	
Tokelau	n.a.	n.a.	2.98	n.a.	n.a.	100.0	n.a.	n.a.	99.5	
Tonga	0.13	0.08	0.10	3.0	4.4	1.7	1.8	1.2	0.9	
Tuvalu	0.19	0.29	1.32	3.8	4.1	0.2	8.0	5.5	4.4	
Vanuatu	0.51	0.33	0.17	6.4	3.7	4.0	8.9	4.0	0.9	
Wallis-Futuna	n.a.	0.00	0.05	n.a.	82.0	52.9	n.a.	48.3	91.0	
Océanie ^d	0.80	0.75	0.79	27.5	30.0	28.0	32.8	26.7	22.6	

La moyenne décennale de chaque indicateur est reportée pour chaque pays insulaire océanien. n.a. désigne une information non disponible et 0.00 un indicateur dont la valeur est inférieure à 0.005.

a – Ratio de la valeur décennale des exportations à destination des anciennes tutelles coloniales à la valeur décennale des importations en provenance des anciennes tutelles coloniales.

 $[\]label{eq:b-part} b-Part\ des\ anciennes\ tutelles\ coloniales\ en\ pour centage\ du\ total\ décennal\ des\ importations\ de\ chaque\ pays\ insulaire\ océanien.$

c – Part des anciennes tutelles coloniales en pourcentage du total décennal des exportations de chaque pays insulaire

 $[\]label{eq:decomposition} d-Moyenne\ décennale\ de\ chaque\ indicateur\ calculée\ à\ partir\ des\ flux\ commerciaux\ agrégés\ à\ l'échelle\ océanienne.$

À l'échelle individuelle des pays insulaires océaniens, la part des anciennes tutelles coloniales dans le total des importations augmente au cours des trois dernières décennies pour les Îles Cook, Niue (vers la Nouvelle-Zélande) et la Polynésie Française (vers la France), est relativement stable pour la Papouasie Nouvelle-Guinée (vers l'Australie) et Samoa (vers la Nouvelle-Zélande), tandis qu'elle diminue pour les autres pays insulaires océaniens.

La proportion des exportations océaniennes destinée aux marchés des anciennes tutelles coloniales est réduite en moyenne de près du tiers au cours des trois dernières décennies, passant de 32.8% dans les années 1980 à 22.6% dans les années 2000. Les seuls pays insulaires océaniens pour lesquels, au contraire, la part des anciennes tutelles coloniales dans le total des exportations ait augmenté au cours des trois dernières décennies sont les Îles Cook (vers la Nouvelle-Zélande), la Polynésie Française et Wallis & Futuna (vers la France).

En moyenne à l'échelle régionale, le solde commercial partiel des pays insulaires océaniens vis-à-vis de leurs anciennes tutelles coloniales est déficitaire, les recettes d'exportation ne couvrant qu'entre les trois quarts et les quatre cinquièmes des dépenses d'importation au cours des trois dernières décennies. Sept pays insulaires océaniens font toutefois exception en dégageant des excédents commerciaux vis-à-vis de leur ancienne tutelle coloniale: Fiji (vis-à-vis du Royaume-Uni), avec un taux de couverture de plus de 400% dans les années 1980, de plus de 700% dans les années 1990 et de plus de 1100% dans les années 2000, les Îles Salomon (vis-à-vis du Royaume-Uni), avec un taux de couverture de plus de 260% dans les années 1980 et de plus de 500% dans les années 1990, Tokelau (vis-à-vis de la Nouvelle-Zélande), avec un taux de couverture de près de 300% dans les années 2000, Palau (vis-à-vis des États-Unis), avec un taux de couverture de plus de 200% dans les années 2000, la Papouasie Nouvelle-Guinée (vis-à-vis de l'Australie), avec un taux de couverture de plus de 130% dans les années 1990 et de plus de 170% dans les années 2000, Nauru (vis-à-vis du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), avec un taux de couverture de plus de 500% dans les années 1980 et de plus de 150% dans les années 1990 et Tuvalu (vis-àvis du Royaume-Uni), avec un taux de couverture de plus de 130% dans les années 2000.

En conclusion de cette section, notons que l'analyse de la ventilation du commerce océanien suggère un rôle prépondérant de facteurs géographiques et historiques : les échanges commerciaux océaniens sont principalement orientés vers les voisins asiatiques, australien et néo-zélandais, mais reflètent également l'héritage historique des pays insulaires océaniens. Les anciennes tutelles coloniales sont en effet des partenaires commerciaux majeurs et ce, en dépit de distances parfois considérables (e.g. entre la France et la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française ou Wallis & Futuna). En outre, le commerce intra-régional, bien que marginal par rapport au commerce extra-régional, a progressé depuis le milieu des années 1990.

Nous montrons dans la section suivante que la progression récente des échanges commerciaux entre pays insulaires océaniens coïncide avec l'entrée en vigueur d'accords commerciaux intra-régionaux, dans un contexte multilatéral caractérisé par un enchevêtrement d'accords commerciaux préférentiels.

2 L'intégration commerciale : un enjeu central

Nous proposons dans cette section un panorama des accords commerciaux en vigueur parmi les pays insulaires océaniens et des enjeux qu'ils soulèvent dans la zone : ces éléments vont structurer l'analyse à suivre de leurs impacts sur les échanges commerciaux océaniens.

La question de l'intégration commerciale est abordée par les pays insulaires océaniens dès les années 1970, mais ne devient une priorité de l'agenda régional que récemment. À cela, trois raisons majeures.

Premièrement, les membres du *Forum* considèrent initialement qu'une approche concertée des politiques commerciales est prématurée, eu égard au développement limité du tissu industriel des pays insulaires océaniens et favorisent, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, des politiques de coopération visant, en amont, à pallier les contraintes en termes d'infrastructures et à renforcer les capacités productives des

secteurs clé.

Deuxièmement, alors que les exportations des pays insulaires océaniens ont, de longue date, bénéficié d'un accès privilégié aux marchés de leurs principaux partenaires commerciaux extra-régionaux, l'efficacité des accords sous-jacents est de plus en plus remise en question, notamment au titre des contraintes administratives associées et de l'érosion progressive des marges préférentielles effectivement concédées.

Troisièmement, avec la complexité croissante des négociations commerciales dans lesquelles les pays insulaires océaniens sont impliqués, en particulier avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union Européenne, les accords commerciaux intra-régionaux apparaissent comme un moyen de défendre, avec plus de poids, des positions communes, tout en favorisant une intégration plus approfondie à l'échelle océanienne.

Nous décrivons tout d'abord les accords préférentiels dont bénéficient les exportations des pays insulaires océaniens (section 2.1), puis les accords commerciaux mis en place à l'échelon régional (section 2.2). Nous présentons ensuite les négociations commerciales en cours (section 2.3), ainsi que les principaux résultats des analyses prospectives des impacts potentiels des accords commerciaux envisagés dans la zone (section 2.4).

2.1 Le contexte multilatéral : un enchevêtrement d'accords préférentiels extra-régionaux

Les exportations de la majorité des pays insulaires océaniens bénéficient d'un traitement préférentiel, en vertu d'une panoplie d'accords superposés : le Système de Préférences Généralisé octroyé par la plupart de leurs principaux partenaires commerciaux, les Conventions successives de Lomé et l'Accord de Cotonou avec la Communauté Européenne, le South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement [SPARTECA ci-après] avec la Nouvelle-Zélande puis l'Australie, des accords bilatéraux avec l'Australie, les États-Unis et la Chine, les concessions tarifaires des voisins asiatiques en faveur des pays insulaires océaniens désignés comme Least

Developed Countries et enfin les dispositions commerciales dérivées des accords politiques dans lesquels la majorité des pays insulaires océaniens sont engagés.

Le tableau I.4 présente les différents types d'accords préférentiels dont les pays insulaires océaniens bénéficient de la part de leurs principaux partenaires commerciaux.

Tableau I.4 – Accords préférentiels dont bénéficient les pays insulaires océaniens

Partenaire	Accorda	Pays insulaires océaniens bénéficiaires
Australie	SPG	1966 : 14 pays insulaires océaniens membres du Forum.
	SPARTECA	1983 : Cook, Fiji, Kiribati, Niue, P.N ^{elle} Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu,
		Nauru. 1989 : Marshall, É.F.Micronésie.
	AB	$1977: \mathrm{P.N^{elle}Guin\acute{e}e.}\ 1999: \mathrm{Fiji.}\ 2003: \mathrm{N^{elle}Cal\acute{e}donie}.$
	UP	1914 : Norfolk.
N ^{elle} Zélande	SPG	1972 : Fiji, Kiribati, É.F.Micronésie, Nauru, Norfolk, Palau, P.N $^{\rm elle}$ Guinée, Papouasie
		occ. ^b , Pitcairn, Rapa Nui ^c , Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-Futuna.
	SPARTECA	1981 : Cook, Fiji, Kiribati, Niue, $\mathrm{P.N^{elle}Guin\acute{e}e},$ Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu. 1982 :
		Vanuatu. 1983 : Nauru. 1989 : Marshall, É.F.Micronésie.
	UP	1925 : Tokelau. 1965 : Cook. 1974 : Niue.
Chine	LDC	2010 : Samoa, Timor oriental, Vanuatu.
	AB	1997 : Fiji.
Corée du Sud	LDC	2000 : Kiribati, Salomon, Samoa, Timor oriental, Tuvalu, Vanuatu.
Inde	LDC	2008 : Samoa, Timor oriental.
Indonésie	UP	1963 : Papouasie occ 1975 à 2001 : Timor oriental.
Japon	SPG	1971 : Cook, Fiji, Marshall, É.F.Micronésie, Niue, Palau, P.N $^{\rm elle}$ Guinée, Papouasie occ. $^{\rm b},$
		Polynésie fr., Rapa Nui ^c , Samoa am., Tokelau, Tonga.
	LDC	1971 : Kiribati, Salomon, Samoa, Tuvalu, Vanuatu.
Taiwan	LDC	2004 : Kiribati, Salomon, Samoa, Timor oriental, Tuvalu, Vanuatu.
Canada	SPG	$1974: tous \ les \ pays \ insulaires océaniens \ sauf \ Hawai`i, Palau, Timor \ oriental, Wallis-Futuna.$
Chili	UP	1888 : Rapa Nui.
États-Unis	SPG	1976 : tous les pays insulaires océaniens sauf Guam, Hawai'i, Samoa am 1988 : suspension
		de Nauru. Depuis 2000 : suspension de la $\rm N^{elle}$ Calédonie. Depuis 2002 : suspension de la
		Polynésie fr 1988 à 1990 et depuis 2005 : suspension de Rapa Nui ^c .
	AB	1992 : Fiji.
	UP	1899 : Samoa am., 1900 : Hawaiʻi, 1950 : Guam. 1972 : Marianne N., 1986 : Marshall,
		É.F.Micronésie. 1994 : Palau.

suite page suivante

Partenaire	Accorda	Pays insulaires océaniens bénéficiaires
CE	SPG	1971 : tous les pays insulaires océaniens sauf Hawai'i, N ^{elle} Calédonie, Pitcairn, Polynésie
		fr., Rapa Nui ^c , Wallis-Futuna. 1993 : Rapa Nui ^c .
	ACP	1975 : Fiji, Samoa, Tonga. 1979 : P.N ^{elle} Guinée, Salomon, Tuvalu. 1980 : Kiribati. 1984 :
		Vanuatu. 1990 : Marshall, É.F.Micronésie, Palau. 2000 : Nauru. 2001 : Cook, Niue. 2003 :
		Timor oriental.
	EBA	2001 : Kiribati, Salomon, Samoa, Timor oriental, Tuvalu, Vanuatu.
	UP	1971 : N ^{elle} Calédonie, Pitcairn, Polynésie fr., Wallis-Futuna.

Tableau I.4 – suite – Accords préférentiels dont bénéficient les pays insulaires océaniens

Sources: Crocombe (2008), European Commission, United Nations Conference on Trade and Development, World Trade Organization.

Le Système de Préférences Généralisé De façon générale, un Système de Préférences Généralisé [SPG ci-après] consiste en la concession de taux réduits voire d'exemptions de droits de douane sur la base de règles d'origine, la différence de traitement étant fonction, d'une part, du produit considéré et, d'autre part, du niveau de développement du pays bénéficiaire. Les préférences concédées, les produits éligibles, les règles d'origine et les pays bénéficiaires de chaque SPG varient selon le pays qui le met en place et font l'objet de révisions périodiques.

Ces systèmes sont ainsi relativement complexes du point de vue des pays bénéficiaires et ne sont « $g\acute{e}n\acute{e}ralis\acute{e}s$ » que dans la mesure où ils s'adressent à un grand nombre de pays.

Tous les pays insulaires océaniens, à l'exception de Hawai'i, bénéficient du SPG : à ce titre, leurs exportations bénéficient en moyenne d'un accès privilégié aux marchés de quatre partenaires commerciaux parmi l'Australie (depuis 1966), le Japon (depuis 1971), la Communauté Européenne (depuis 1971), la Nouvelle-Zélande (depuis 1972),

a – Du point de vue des pays insulaires océaniens bénéficiaires, les accords en question sont bilatéraux. AB désigne un accord préférentiel bilatéral, ACP l'implication dans les Conventions de Lomé I (1975), II (1979), III (1984) et IV (1990) puis l'Accord de Cotonou (2000), EBA l'initiative Everything But Arms, LDC la concession d'exemptions de droits de douane aux exportations des Least Developed Countries, SPARTECA le South PAcific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement, SPG le Système de Préférences Généralisé, et UP un accord d'union politique.

b – En tant que province indonésienne, la Papouasie occidentale bénéficie des SPG octroyés à l'Indonésie.

c – En tant que territoire chilien, Rapa Nui bénéficie des SPG octroyés au Chili.

le Canada (depuis 1974) et les États-Unis (depuis 1976) ²¹.

Le cas des pays PACP Les Conventions successives de Lomé (1975, 1979, 1984, 1990) et l'Accord de Cotonou (2000) avec la Communauté Européenne garantissent aux pays insulaires océaniens membres du groupe des pays ACP ²² [pays PACP ci-après] une exemption de quotas et de droits de douane pour leurs exportations industrielles et un traitement préférentiel pour leurs exportations agricoles. Fiji bénéficie notamment, à compter de 1975, du Sugar Protocol annexé à la première Convention de Lomé (Chapitre IV2i). Qui plus est, les pays ACP ont accès à des fonds d'aide au développement à travers l'European Development Fund et l'European Investment Bank ²³.

Initialement constitué de Fiji, Samoa et Tonga, le groupe des pays PACP est progressivement étendu à tous les pays membres du *Forum* et inclut la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Tuvalu en 1979, Kiribati en 1980, le Vanuatu en 1984, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie et Palau en 1990, Nauru en 2000 et les Îles Cook et Niue en 2001; le Timor oriental rejoint enfin le groupe des pays PACP en avril 2003. Fin 2009, Fiji et la Papouasie Nouvelle-Guinée concluent avec la Communauté Européenne des accords intérimaires succédant à l'Accord de Cotonou, tandis que les négociations d'un Accord de Partenariat Économique sont toujours en cours pour les autres pays PACP (*cf.* section 2.3 *infra*).

Le SPARTECA En vertu du South PAcific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement [SPARTECA ci-après], les exportations des pays insulaires océaniens

^{21.} Les exportations des pays insulaires océaniens bénéficient également, au titre du SPG, d'un accès privilégié aux marchés d'autres pays qui, néanmoins, ne sont pas des partenaires commerciaux majeurs (e.g. la Suisse, la Norvège, la Russie, la Biélorussie, la Turquie).

^{22.} Le groupe des pays ACP est constitué de 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

^{23.} Le dixième EDF finance ainsi sur la période 2011–2014 le projet Strengthening Pacific Economic Integration through Trade (à hauteur de 30 millions d'euros) dont les quatre composantes sont le Pacific Integration & Technical Assistance Project (8 millions d'euros) coordonné par le Forum (succédant au Pacific Regional Economic Integration Programme, financé par le neuvième EDF), le projet Increasing Agriculture Commodity Trade (9 millions d'euros) coordonné par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, le projet Trade Facilitation in Customs Cooperation (8 millions d'euros) coordonné par l'Oceania Customs Organisation et le Pacific Regional Tourism Capacity Building Project (5 millions d'euros) coordonné par la South Pacific Tourism Organisation.

membres du Forum (à l'exception de Palau, qui n'a pas signé l'accord) à destination des marchés néo-zélandais et australien sont exemptées de droits de douane et de quotas (à l'exception des exportations de sucre vers l'Australie). Le SPARTECA entre en vigueur en 1981 entre d'une part, la Nouvelle-Zélande et, d'autre part, les Îles Cook, Fiji, Kiribati, Niue, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Samoa, Tonga et Tuvalu. Il est ensuite étendu au Vanuatu en 1982, à l'Australie et à Nauru en 1983, puis aux Îles Marshall et aux États Fédérés de Micronésie en 1989. De plus, le SPARTECA garantit aux pays insulaires océaniens signataires un appui technique et financier à la mise en conformité de leurs exportations avec les standards néo-zélandais et australiens.

Les accords commerciaux bilatéraux La Papouasie Nouvelle-Guinée, Fiji et la Nouvelle-Calédonie ont conclu avec l'Australie des accords de facilitation non tarifaire des échanges commerciaux : le Papua New Guinea Australia Trade and Commercial Relations Agreement, conclu en 1977 et renouvelé en 1991, le Fiji-Australia Trade and Economic Relations Agreement, conclu en mars 1999 et le Australia - New Caledonia Trade and Economic Relations Agreement, conclu en 2003. Par ailleurs, Fiji a conclu le Fiji USA Bilateral Textile Agreement avec les États-Unis en 1992 et le Fiji China Bilateral Trade Agreement avec la Chine en 1997.

Le cas des *Least Developed Countries* Les pays désignés par l'Organisation des Nations Unies comme *Least Developed Countries* [LDC ci-après] (Kiribati, les Îles Salomon, Samoa, le Timor oriental, Tuvalu et le Vanuatu) bénéficient d'exemptions de droits de douane à l'entrée du marché du Japon depuis 1971, de la Corée du Sud depuis 2000, de l'Union Européenne depuis l'adoption de l'initiative *Everything But Arms* ²⁴ en mars 2001, de Taiwan depuis 2004, de l'Inde depuis 2008 et de la Chine depuis 2010.

L'accès aux marchés des métropoles et pays associés Les exportations de nombreux pays insulaires océaniens bénéficient d'un traitement préférentiel non pas au titre d'accords commerciaux, mais du fait des dispositions commerciales dérivées de liens statutaires. Ainsi, cinq pays insulaires océaniens indépendants ont

^{24.} L'initiative EBA couvre, comme son nom l'indique, tous les produits à l'exception des armes, mais maintient initialement des quotas sur les importations européennes de bananes, de sucre et de riz. Ces quotas sont progressivement réduits et éliminés en 2009.

conclu un accord de libre association : d'une part, les Îles Cook et Niue avec la Nouvelle-Zélande, d'autre part, les États Fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et Palau avec les États-Unis (*Compact of Free Association*). De ce fait, leurs exportations sont exemptées de droits de douane à l'entrée du marché de leur pays associé.

De même, les exportations des douze pays insulaires océaniens non indépendants sont exemptées de droits de douane à l'entrée des marchés de leur métropole : ainsi en est-il des exportations de Norfolk vers l'Australie, de celles de Tokelau vers la Nouvelle-Zélande, de celles de Rapa Nui vers le Chili, de celles de la Papouasie occidentale vers l'Indonésie, de celles de Guam, de Hawai'i, des Îles Marianne du Nord et des Samoa Américaines vers les États-Unis, de celles des Îles Pitcairn (en tant que territoire britannique), de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie Française et de Wallis & Futuna (en tant que territoires français) vers la Communauté Européenne.

Ambitions et limites des accords préférentiels Comme le panorama précédent l'illustre, la plupart des exportations océaniennes à destination de leurs partenaires commerciaux traditionnels sont ainsi exemptées de droits de douane, sans exigence de réciprocité. L'ambition des différents accords commerciaux concédant de telles préférences est de contribuer au développement des pays bénéficiaires via celui de leurs exportations. Pour autant, du point de vue des pays insulaires océaniens – et, plus généralement, de l'ensemble des pays bénéficiaires – la portée de ces accords préférentiels est limitée par trois facteurs majeurs.

D'une part, l'inclusion dans ces accords de règles d'origine en restreint la capacité à promouvoir le développement industriel des pays insulaires océaniens ²⁵. Une définition étendue des règles d'origine, en autorisant le cumul régional, pourrait pallier cette contrainte, tout en encourageant la coopération régionale; toutefois, aucun des accords préférentiels dont bénéficient les pays insulaires océaniens ne retient une telle définition cumulative des règles d'origine.

^{25.} L'analyse de François et al. (2005) suggère une sous-utilisation des marges préférentielles potentielles, du fait des contraintes administratives et techniques inhérentes aux accords préférentiels non réciproques.

D'autre part, en créant une protection artificielle, les accords préférentiels induiraient une résistance à la libéralisation multilatérale des échanges commerciaux ²⁶ et encourageraient le développement d'industries sous-compétitives, renforçant la dépendance économique des pays bénéficiaires. La garantie de quotas et de prix de vente supérieurs à ceux du marché mondial dont bénéficie Fiji pour ses exportations de sucre vers le marché européen se serait ainsi substituée aux incitations à la réalisation d'investissements à même d'assurer la croissance de la productivité (Levantis et al. 2005).

Enfin, le traitement préférentiel dont bénéficient les pays insulaires océaniens s'érode de façon substantielle, à mesure que leurs pays partenaires poursuivent la libéralisation de leurs échanges simultanément à l'échelle multilatérale, bilatérale et unilatérale. L'adoption par l'Union Européenne de l'initiative EBA réduit ainsi la marge préférentielle dont bénéficient les pays PACP non LDC. Mais cette tendance à l'érosion des marges préférentielles est plus particulièrement prégnante pour les exportations océaniennes vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui, ayant entrepris des programmes de libéralisation unilatérale de leur commerce, appliquent des droits de douane très faibles sur leurs importations quelle qu'en soit l'origine, de sorte que, de facto, leurs SPG ainsi que le SPARTECA sont obsolètes depuis plus d'une décennie.

Face à la perspective de modifications majeures du régime commercial dont ils bénéficient, les pays insulaires océaniens développent progressivement de nouvelles stratégies de coopération en matière d'échanges commerciaux et de négociations commerciales, privilégiant l'échelon intra-régional.

2.2 La mise en place récente d'accords commerciaux intra-régionaux

Les pays insulaires océaniens adoptent, à compter des années 1990, une approche de la libéralisation du commerce visant à renforcer en priorité les échanges intra-régionaux. Fiji fait figure de pionnier en la matière, en concédant un traitement préférentiel non réciproque aux exportations de Tonga depuis 1995, de Tuvalu et des Îles Cook depuis octobre 1998. Fiji est également impliqué dans des accords préférentiels réciproques avec la Papouasie Nouvelle-Guinée depuis 1996 et avec le Vanuatu depuis 1998.

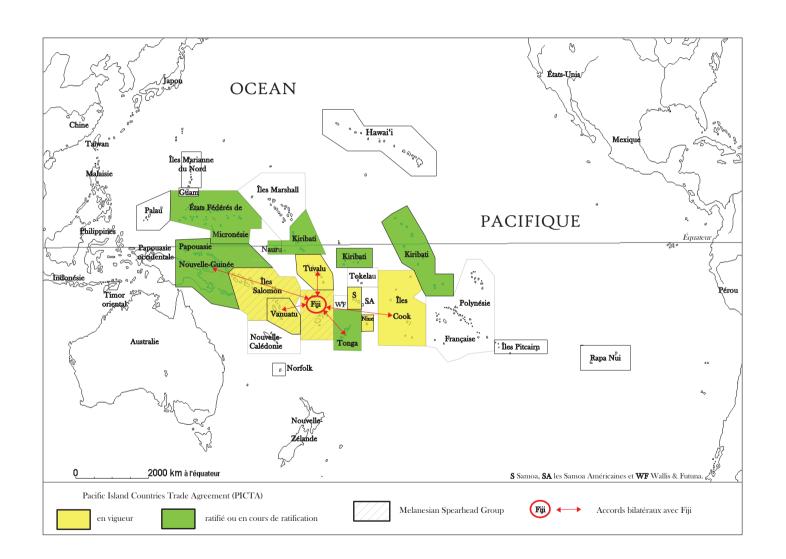
Toutefois, le mouvement de libéralisation des échanges commerciaux océaniens ne prend une ampleur régionale qu'avec l'entrée en vigueur de deux accords préférentiels plurilatéraux : le *Melanesian Spearhead Group Trade Agreement* et le *Pacific Island Countries Trade Agreement* (cf. l'illustration I.2).

Les deux accords ont au moins deux points communs. D'une part, ils s'inscrivent dans une démarche de libéralisation progressive du commerce, en planifiant des réductions des droits de douane par paliers, en excluant certains produits et en prévoyant des clauses de sauvegarde. D'autre part, ils ont vocation à être élargis à d'autres pays insulaires océaniens et à être approfondis à d'autres domaines, au delà du commerce de marchandises.

Le Melanesian Spearhead Group Trade Agreement [MSGTA ci-après] est conclu en 1993 entre la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et le Vanuatu, puis est étendu à Fiji en 1998. L'accord consiste en l'élimination des quotas et la réduction progressive des droits de douane pour certains produits agricoles et industriels, sur la base de règles d'origine très souples.

À terme, l'objectif du MSGTA est la levée des barrières douanières entre les pays signataires. La liste des produits éligibles s'allonge au fil des négociations et une liste négative la remplace à compter d'octobre 2005. Les signataires du MSGTA envisagent par ailleurs la mise en place d'un accord de libéralisation des services de transport aérien et les autres pays insulaires océaniens membres du *Forum* sont désormais éligibles à la ratification du MSGTA.

Illustration I.2 – Cartographie des accords commerciaux intra-régionaux



Le Pacific Island Countries Trade Agreement [PICTA ci-après] est conclu le 13 avril 2003 entre douze des quatorze pays insulaires océaniens membres du Forum (les Îles Marshall et Palau n'ayant pas signé l'accord). Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007 entre Fiji, les Îles Cook et Samoa, rejoints par Niue en août 2007, puis par les Îles Salomon et le Vanuatu début 2008 et, enfin, par Tuvalu en 2010 ²⁷. L'accord se traduit par l'élimination immédiate des quotas sur les échanges commerciaux entre ses membres et amorce un processus de réduction progressive des barrières douanières, qui doivent être levées au 1^{er} janvier 2015 (2021 pour les produits sensibles). Toutefois, pour les pays membres des groupes des Small Island States et des Least Developed Countries ²⁸, la période d'abaissement des barrières douanières aux échanges ne débute qu'au 1^{er} janvier 2009, pour s'achever au 1^{er} janvier 2017. Autrement dit, dès 2007, les Îles Cook, Niue, les Îles Salomon, Samoa et le Vanuatu bénéficient d'un accès préférentiel au marché de Fiji, tout en ne concédant un accès réciproque à leur propre marché qu'à compter de 2009.

L'ambition du PICTA est la création d'un marché commun océanien intégrant non seulement les échanges commerciaux, mais également les échanges de services, la mobilité des personnes et des capitaux. La création d'un marché commun, en favorisant la réalisation d'économies d'échelle et de gains de productivité, vise à dépasser la taille limitée des marchés domestiques et à encourager les investissements entre pays insulaires océaniens ainsi qu'en provenance de l'étranger. Les négociations en vue de la libéralisation des échanges de services débutent en 2008, un protocole d'accord est signé en 2012 et des négociations sont en cours afin d'y inclure également la libre circulation des personnes. De plus, le PICTA a vocation à être étendu aux pays insulaires océaniens non indépendants, parmi lesquels la Nouvelle-Calédonie a déjà fait part de sa candidature.

^{27.} Kiribati, Nauru, la Papouasie Nouvelle-Guinée et Tonga ont ratifié le PICTA et devraient annoncer sous peu son entrée en vigueur, tandis que les États Fédérés de Micronésie ont signé l'accord mais ne l'ont pas encore ratifié.

^{28.} Parmi les quatorze pays insulaires océaniens membres du Forum, cinq (les Îles Cook, Nauru, Niue, les Îles Marshall et Palau) ont le statut de Small Island States, trois (Samoa, les Îles Salomon et le Vanuatu) ont le statut de Least Developed Country, deux (Kiribati et Tuvalu) cumulent les deux statuts, tandis que quatre (Fiji, les États Fédérés de Micronésie, la Papouasie Nouvelle-Guinée et Tonga) n'ont aucun des deux statuts.

Pierres fondatrices ou pavés dans la mare? Du point de vue océanien, défendu par le Forum, l'échelon pertinent d'apprentissage des règles du jeu concurrentiel, préalable à l'inscription dans le mouvement de mondialisation des échanges, est l'échelon régional. Le PICTA et le MSGTA sont, de ce point de vue, des accords similaires en termes d'objectifs, i.e. en ce qu'ils sont conçus, respectivement, comme « la pierre fondatrice » et le « fer de lance » de l'intégration commerciale océanienne, quoique le premier ait une couverture géographique relativement plus large, tandis que le second stipule un rythme relativement plus rapide de réduction des droits de douane entre ses membres ²⁹. De plus, l'approche régionale, plutôt que multilatérale, de la libéralisation des échanges océaniens, promue par les deux accords, est susceptible de mener à un degré plus approfondi d'intégration, incluant, au delà du commerce des marchandises, les échanges de services, la libre circulation des personnes et celle des capitaux.

Les deux accords ont également en commun de faire l'objet de critiques, qui font écho au débat plus large au sujet de l'articulation entre la conclusion d'un nombre croissant d'accords commerciaux régionaux et l'objectif de libéralisation des échanges à l'échelle multilatérale, promu par l'Organisation Mondiale du Commerce.

Les « guerres commerciales » ayant opposé les signataires du MSGTA ³⁰ ainsi que la lenteur de la mise en application du PICTA reflèteraient ainsi le manque de détermination, de la part des autorités de chaque pays, à encourir les coûts d'ajustement induits par une concurrence accrue avec les exportateurs des autres pays insulaires océaniens (Narsey 2004, Jayaraman 2007).

^{29.} Notons que les membres du MSGTA (Fiji, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et le Vanuatu) sont également membres du PICTA (la Papouasie Nouvelle-Guinée a ratifié le PICTA mais ne l'a pas encore mis en application).

^{30.} Le Vanuatu interdit les importations de biscuits en provenance de Fiji de 1999 à 2005, au titre de la clause de protection de l'industrie nationale et Fiji interdit, en représailles, les importations de kava en provenance du Vanuatu en 2005. Fiji interdit également, pour raisons sanitaires, les importations de corned beef en provenance de Papouasie Nouvelle-Guinée. Enfin, depuis 2006, la Papouasie Nouvelle-Guinée, qui produit du Pepsi, refuse d'accorder à Fiji, qui exporte du Coca Cola, un droit de douane préférentiel, bien que ledit produit ne figure pas sur la liste négative de la Papouasie Nouvelle-Guinée (World Trade Organization 2009).

De plus, la capacité des deux accords à promouvoir le commerce intra-régional et à favoriser la poursuite de la libéralisation des échanges fait débat, au titre des effets potentiels de détournement des échanges de ces accords ainsi que de l'asymétrie des gains qu'ils sont susceptibles de générer ³¹. Selon Duncan (2008), en bénéficiant principalement aux deux économies les plus diversifiées de la zone (Fiji et la Papouasie Nouvelle-Guinée), les accords commerciaux intra-régionaux pourraient induire une résistance à la poursuite de la libéralisation commerciale de la part des autres pays insulaires océaniens impliqués dans ces accords.

En somme, la capacité des accords intra-régionaux à effectivement contribuer au développement des échanges entre les pays insulaires océaniens est mise en cause. Cette question, bien que fondamentale, ne doit pas, pour autant, occulter un aspect connexe de la coopération en matière commerciale : au delà de la promotion des échanges commerciaux, les accords commerciaux intra-régionaux visent également à renforcer le poids des pays insulaires océaniens dans les négociations commerciales internationales.

2.3 L'agenda des négociations commerciales

L'enchevêtrement des accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont engagés est déterminant pour comprendre à la fois les développements récents en matière de négociations commerciales et leur séquençage à venir. D'une part, l'implication simultanée des pays insulaires océaniens dans le PICTA et dans le groupe des pays PACP a accéléré les négociations en vue de la libéralisation des échanges avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. D'autre part, les accords commerciaux et politiques avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis expliquent, pour une large part, l'échec des négociations d'un Accord de Partenariat Économique avec l'Union Européenne.

Le PACER : la priorité de l'agenda commercial extra-régional Tout en excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le PICTA est néanmoins négocié parallèlement à un accord cadre, le *Pacific Agreement on Closer Economic Relations* [PACER

^{31.} cf. Venables (1999, 2003) au sujet des effets de divergence, en termes de revenu per capita, induits par les accords commerciaux n'impliquant que de petits pays.

ci-après]. En vertu des articles 9 et 11 du PACER, l'Australie et la Nouvelle-Zélande s'engagent à fournir aux pays insulaires océaniens une assistance en matière de négociations et de facilitation commerciales : le Regional Trade Facilitation Programme est ainsi financé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande et coordonné par le Forum. Les pays insulaires océaniens s'engagent, pour leur part, sur un séquençage précis des négociations commerciales, favorisant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'article 5 du PACER stipule ainsi que des négociations en vue d'un accord de libre échange entre les pays insulaires océaniens et l'Australie et la Nouvelle-Zélande doivent commencer au plus tard huit ans après l'entrée en vigueur du PICTA (i.e. en 2015).

Cependant, des négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande en vue d'un accord PACER-Plus débutent dès 2009, car elles sont déclenchées par les négociations avec l'Union Européenne sur un Accord de Partenariat Économique succédant à l'Accord de Cotonou (cf. infra). rappelons en effet que les pays insulaires océaniens membres du Forum, signataires du PACER, sont également membres du groupe des pays PACP. Or, l'article 6 du PACER stipule que si les pays insulaires océaniens négocient un accord commercial réciproque avec un pays développé (e.g. l'Union Européenne) ou un pays dont le PIB est supérieur à celui de la Nouvelle-Zélande (e.g. la Chine), alors ils doivent également entamer des négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Au-delà de la libéralisation programmée du commerce de marchandises, les négociations du PACER-Plus couvrent les questions de la libéralisation des investissements et des flux de services, notamment dans les secteurs de l'éducation, du transport maritime, du transport aérien et des télécommunications. Du point de vue des pays insulaires océaniens, le PACER-Plus soulève deux enjeux majeurs.

Premièrement, la capacité du PACER-Plus à contribuer effectivement à l'accroissement des exportations océaniennes dépend de l'assouplissement des barrières non douanières aux échanges érigées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le volume limité des exportations océaniennes vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en dépit de la mise en place du SPARTECA dès le début des années 1980, souligne en effet

l'insuffisance de l'élimination des seules barrières douanières aux échanges (Scollay 2005). De fait, pour les pays insulaires océaniens, la progression des exportations industrielles est limitée par les règles d'origine stipulées dans le SPARTECA, tandis que celle des exportations agricoles est limitée par les mesures de quarantaine imposées en particulier par l'Australie. Le Regional Trade Facilitation Programme inclut certes des dispositifs d'assistance technique et financière aux pays insulaires océaniens en matière de règlementation, de normes de conditionnement et de contrôle sanitaire et phytosanitaire, mais l'enjeu du PACER-Plus est, à minima de renforcer ces dispositifs d'assistance et, au mieux, d'obtenir de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande un traitement préférentiel en matière de barrières non douanières aux échanges.

Deuxièmement, les pays insulaires océaniens sont attachés à l'inclusion dans le PACER-Plus de la question de la mobilité des travailleurs océaniens (en particulier les moins qualifiés) vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, comme variable d'ajustement au déclin vraisemblable de l'activité des firmes exportatrices et de l'emploi local qu'entraînera une exposition accrue à la concurrence. Les envois de fonds des travailleurs émigrés sont en effet une source majeure de revenus pour de nombreux pays insulaires océaniens. La Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, l'Australie autorisent déjà des migrations saisonnières en provenance de certains pays insulaires océaniens, mais l'enjeu du PACER-Plus est de substituer à ces schémas ponctuels une libéralisation pérenne des mouvements de personnes à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Ainsi, les négociations du PACER-Plus ne se limitent pas à la politique commerciale régionale, mais s'étendent également à la politique d'aide au développement, les deux aspects étant considérés par les pays insulaires océaniens comme indissociables. Pour que la libéralisation de leurs échanges commerciaux soit bénéfique aux pays insulaires océaniens, elle doit en effet s'accompagner de mesures tenant compte du développement limité de leurs infrastructures, de la faible diversification de leurs exportations, de la dépendance de leurs budgets vis-à-vis des recettes douanières, mais également du coût relatif élevé des négociations, en termes de ressources humaines.

De ce point de vue, les accords commerciaux préférentiels avec la Communauté Européenne ont sans doute préparé les pays insulaires océaniens aux négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dans la mesure où les aspects commerciaux et de développement sont intimement liés, aussi bien dans les Conventions successives de Lomé que dans l'Accord de Cotonou. Simultanément, les relations commerciales et politiques entre, d'une part, les pays insulaires océaniens et, d'autre part, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, mais également les États-Unis, expliquent indéniablement les difficultés rencontrées lors des négociations récentes en vue d'un Accord de Partenariat Économique avec la Communauté Européenne.

L'importance stratégique mineure de l'Union Européenne La politique commerciale de l'Union Européenne vis-à-vis des pays en développement contrevient aux règles établies par l'Organisation Mondiale du Commerce, dans la mesure où elle accorde un traitement préférentiel différent aux exportations des pays en développement, selon qu'ils soient ou non membres du groupe des pays ACP. Alors que les exportations des pays en développement non ACP bénéficient d'un traitement préférentiel au titre du SPG, les pays ACP bénéficient d'un traitement préférentiel plus avantageux, au titre des Conventions successives de Lomé. L'Accord de Cotonou leur succédant est ainsi conçu comme une transition vers la négociation, à l'échéance 2008, d'Accords de Partenariat Économique régionaux [APE ci-après] entre les pays ACP et l'Union Européenne, *i.e.* d'accords préférentiels réciproques, compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce ³².

C'est dans ce contexte que les négociations en vue d'un APE débutent en septembre 2002 entre les pays PACP et l'Union Européenne ³³ sans avoir toutefois abouti à ce jour. Deux éléments d'explication peuvent être avancés, relatifs, d'une part, aux dispositions commerciales des accords politiques dans lesquels certains pays PACP

^{32.} D'autres options auraient pu être envisagées : d'une part, les préférences concédées par l'Union Européenne aux pays ACP auraient pu être étendues aux pays en développement non ACP, rendant, de fait, ces préférences compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce ; d'autre part, les pays ACP auraient pu s'engager dans la libéralisation multilatérale de leurs échanges, de façon à limiter les effets potentiels de détournement des échanges des APE (Bouët et al. 2007).

^{33.} Des négociations sont menées simultanément avec cinq autres groupements régionaux – quatre en Afrique et un dans les Caraïbes.

sont engagés et, d'autre part, à l'implication simultanée des pays PACP dans le PACER.

Premièrement, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie et Palau sont associés politiquement avec les États-Unis en vertu du Compact of Free Association, tandis que les Îles Cook et Niue sont associés à la Nouvelle-Zélande. Ces accords d'association sont assortis, en matière commerciale, d'une clause de non discrimination : toute concession accordée par l'un des cinq pays PACP à un pays développé doit être étendue à leur pays associé. Ainsi, pour ces cinq pays PACP, l'enjeu d'un APE tient moins à son impact sur les échanges avec l'Union Européenne, qu'à ses implications sur les importations et les droits de douane collectés sur les importations en provenance des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande qui, par contraste avec l'Union Européenne, sont des partenaires commerciaux majeurs.

Deuxièmement, Scollay (2005) avance que les négociations avec l'Union Européenne sont, pour les pays PACP, un « trial run » des positions qu'ils comptent défendre dans le cadre des négociations du PACER—Plus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cette analyse est étayée par l'insistance des pays PACP, lors des négociations d'un APE, sur l'inclusion dans l'accord de la libéralisation des mouvements de personnes, concession refusée par l'Union Européenne. Il est pourtant vraisemblable qu'en cas d'accord sur ce point, les migrations océaniennes vers l'Union Européenne auraient été limitées, eu égard aux distances considérables en jeu. Il ne fait en revanche aucun doute que les pays PACP ne pouvaient conclure un APE excluant cette question, dans la mesure où un tel précédent les désavantagerait dans leurs négociations en cours avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En somme, l'échec des négociations d'un APE tient à la disproportion entre la faible part de l'Union Européenne dans le commerce des PACP et les implications majeures qu'aurait un APE sur les relations commerciales entre les pays PACP et leurs principaux partenaires commerciaux. L'essentiel du commerce entre les pays PACP et le marché européen consiste en effet en des exportations en provenance de Fiji (sucre et conserves de thon) et de la Papouasie Nouvelle-Guinée (conserves de thon et huile de palme). Il n'est ainsi pas surprenant que les seuls pays PACP parvenus à un accord

intérimaire avec l'Union Européenne soient Fiji et la Papouasie Nouvelle-Guinée, *i.e.* les pays insulaires océaniens pour lesquels cet accord revêt un véritable enjeu commercial (Slatter et al. 2007, Duncan 2008). Les pays PACP-LDC (Kiribati, les Îles Salomon, Samoa, le Timor oriental, Tuvalu et le Vanuatu) bénéficient ensuite de l'initiative EBA, indépendamment de la conclusion ou non d'un APE. Enfin, dans le cas des autres pays PACP non LDC (les Îles Cook, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau et Tonga), pour lesquels l'échec des négociations d'un APE se traduit par un retour aux préférences concédées par le SGP européen, le marché européen représente une part infime des exportations. Ainsi, en moyenne sur la période de 1980 à 2009, le marché européen représente 0.8% du total des exportations de Nauru, 0.6% de celles de Tonga et moins de 0.05% de celles de Palau (*cf.* tableau I.2 page 53).

2.4 Analyses prospectives des accords commerciaux océaniens

Les analyses des impacts des accords commerciaux océaniens que l'on trouve dans la littérature sont peu nombreuses et ont en commun de s'appuyer sur des approches ex ante.

Le Pacific Island Countries Trade Agreement La négociation du PICTA entre les pays insulaires océaniens membres du Forum a soulevé la question de l'inclusion dans l'accord de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Plusieurs analyses, reposant sur la simulation de modèles d'équilibre général calculable suggèrent un impact commercial potentiellement limité du PICTA, dans sa mouture originelle n'incluant que les pays insulaires océaniens, par rapport à un accord réciproque étendu à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande ³⁴. En effet, d'une part, les deux pays étant, de longue date, parmi les principaux partenaires commerciaux des pays insulaires océaniens, leur inclusion dans l'accord en réduirait l'effet potentiel de détournement des échanges. D'autre part, l'implication de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans le PICTA en renforcerait non seulement la crédibilité et

^{34.} cf. Scollay & Gilbert (1998), Scollay et al. (1998), Stoeckel (1998), Scollay (2001) et Suri et al. (2002).

donc la capacité à attirer des investissements, mais également les avantages en termes de poids dans les négociations internationales, d'économies d'échelle et de gains de productivité, ainsi que de transferts de compétences et de technologie, favorables à un effet de convergence. Toutefois, ces résultats sont conditionnés à la mise en place de réformes fiscales et de mesures de libéralisation du marché du travail.

La conclusion du PACER, tout en prévoyant, à terme, l'élargissement du mouvement d'intégration commerciale océanienne à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, fournit aux pays insulaires océaniens membres du PICTA un délai et une assistance technique leur permettant de se préparer aux ajustements requis, non seulement en termes de compétition, avec les impacts que celle-ci peut générer sur l'activité des entreprises exportatrices et sur l'emploi local (Forsyth & Plange 2001), mais également en termes de pertes de recettes douanières. Ce délai doit notamment permettre aux pays insulaires océaniens de mettre en place des réformes fiscales instaurant la TVA, de façon à réduire, à terme, la dépendance de leurs budgets à l'égard des recettes douanières.

Les Accords de Partenariat Économique Fontagné et al. (2008) proposent une étude d'impact des APE, à partir d'un modèle d'équilibre partiel dynamique centré sur la demande. Les auteurs retiennent notamment l'hypothèse d'une élasticité infinie de l'offre, de sorte que les résultats des simulations s'interprètent en termes de potentiel à long terme, sous contrainte de mise en oeuvre de politiques de soutien à l'exportation (Fontagné et al. 2008, p. 78). Les simulations réalisées n'incluent que trois pays PACP sur quinze (Fiji, la Papouasie Nouvelle-Guinée et le Vanuatu), faute de données pour les autres.

L'analyse suggère que la conclusion d'un APE avec l'Union Européenne serait bénéfique aux pays PACP. À l'horizon 2022 et par référence à un retour aux préférences concédées par le SPG européen, un APE se traduirait, pour les pays PACP, par une hausse des exportations vers l'Union Européenne de 37% en volume et un impact négligeable sur les importations en provenance de l'Union Européenne. Ce second résultat tient à l'impact vraisemblablement limité qu'aurait un APE sur les droits de douane appliqués par les pays PACP sur leurs importations en provenance de l'Union

Européenne. Dans la mesure où le solde de la balance commerciale de Fiji et de la Papouasie Nouvelle-Guinée vis-à-vis de l'Union Européenne est excédentaire ³⁵, il leur serait en effet possible de conserver un niveau inchangé de protection douanière sur la plupart de leurs importations (jusqu'à 42% de la gamme des importations de la période 2002–2004 selon les estimations des auteurs), tout en respectant la contrainte de libéralisation de « *l'essentiel du commerce* », supposée correspondre à 90% du commerce bilatéral (Fontagné et al. 2008, p. 41). Autrement dit, tout en stimulant les exportations océaniennes, un APE n'aurait d'impact significatif ni sur la concurrence à laquelle sont soumis les exportateurs océaniens, ni sur les recettes douanières.

Pour conclure cette section, notons que l'image de « spaghetti bowl » qu'emploie Bhagwati (1995) afin de décrire la confusion que suscite l'enchevêtrement des accords commerciaux à l'échelle internationale ³⁶ s'applique relativement bien à la situation océanienne. Selon les produits et les marchés d'exportation considérés, les différents accords préférentiels dont bénéficient les pays insulaires océaniens sont hétérogènes non seulement en termes de marges préférentielles, de règles d'origine et de barrières non douanières, mais également en termes d'implications sur le séquençage des négociations commerciales.

La complexité des régimes commerciaux et l'érosion des marges préférentielles dont bénéficient les pays insulaires océaniens, conjuguées au coût relativement élevé des négociations commerciales en termes de ressources humaines, expliquent sans doute que l'« agenda optimal » de la libéralisation des échanges commerciaux océaniens privilégie, en premier lieu, l'échelon intra-régional, puis, à terme, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Nathan 2007), i.e. des partenaires relativement proches aussi bien géographiquement que culturellement.

^{35.} Sur la période de 1980 à 2009, l'excédent commercial vis-à-vis des partenaires européens s'élève à 5.2% du total des échanges pour Fiji et à 7.2% du total des échanges pour la Papouasie Nouvelle-Guinée-cf. tableau I.2 page 53.

^{36.} Au 1^{er} janvier 2013, 546 accords commerciaux réciproques sont notifiés auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce, parmi lesquels 354 sont en vigueur. À ces accords commerciaux réciproques s'ajoutent des accords commerciaux préférentiels non réciproques, tels que les Systèmes de Préférences Généralisés.

L'expérience océanienne en matière de coopération régionale, empreinte de pragmatisme et privilégiant les mesures faisant consensus, suggère toutefois que l'approfondissement et l'élargissement du processus en cours de libéralisation des échanges seront conditionnés par les gains qu'en retirent les « pionniers » océaniens déjà impliqués. La question du commerce est certes un enjeu fondamental, susceptible de contribuer au développement économique des pays insulaires océaniens, mais, dans le même temps, induit des coûts d'ajustement élevés en termes d'administration fiscale et d'emploi.

Les analyses prospectives du PICTA et des APE plaident en faveur, d'une part, d'un élargissement du PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande et, d'autre part, de la conclusion d'un APE avec l'Union Européenne, i.e. en faveur d'options diamétralement opposées aux choix effectivement opérés par les pays insulaires océaniens sur la période récente. Ces analyses ont cependant en commun de reposer sur des ensemble limités de données et de se fonder sur des simulations ex ante, avec les limites inhérentes aux modèles d'équilibre partiel et aux modèles d'équilibre général calculable, i.e. leur sensibilité par rapport aux hypothèses sous-jacentes et au choix de la valeur des élasticités prix, revenu et de substitution.

Or, l'expérience du PICTA et du MSGTA, mais également des accords préférentiels non réciproques dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués, fournissent l'opportunité d'une analyse de l'impact des accords commerciaux sur les échanges océaniens. À notre connaissance, une telle analyse n'a pas été menée jusqu'à présent ³⁷ alors qu'elle permettrait de se prononcer sur la pertinence du mouvement en cours d'intégration commerciale intra-régionale, en apportant des éléments de réponse à deux questions : les effets de détournement des échanges induits par les accords commerciaux intra-régionaux l'emportent-ils effectivement sur leurs effets d'expansion des échanges ? Comparativement aux accords commerciaux intra-régionaux, les accords commerciaux impliquant des pays extra-régionaux induisent-ils des effets d'expansion des échanges supérieurs et/ou des effets de détournement des échanges inférieurs ?

^{37.} L'analyse de Prasad (2008) est une exception, mais l'ensemble réduit de données sur lequel elle repose en limite la portée.

3 L'impact des accords commerciaux sur les échanges océaniens

Nous proposons dans cette section une évaluation des impacts des accords commerciaux sur les échanges océaniens. Après avoir rappelé les principaux résultats des travaux théoriques sur lesquels se fondent les analyses empiriques des accords commerciaux (section 3.1), nous présentons la méthodologie retenue (section 3.2) et les données disponibles (section 3.3), puis discutons les résultats des estimations (section 3.4).

3.1 Impacts théoriques des accords commerciaux

L'analyse théorique des accords commerciaux renvoie à celle de leur impact sur le bien-être, à travers leurs effets sur l'intensité des échanges commerciaux et sur les termes de l'échange et ce, non seulement à l'échelle des pays impliqués dans lesdits accords, mais également du point de vue des pays en étant exclus ³⁸. Ces questions ont pour corollaire celle des contours géographiques optimaux des accords commerciaux.

Encadré I.1 – Typologie des accords commerciaux

Trois principaux types d'accords commerciaux sont distingués dans la littérature, par degré croissant de coordination entre pays membres :

Les accords préférentiels (réciproques ou non) impliquent une libéralisation partielle des échanges commerciaux entre les pays signataires. Bien que contrevenant au principe de non discrimination, les accords préférentiels sont tolérés par l'Organisation Mondiale du Commerce en vertu de la Clause d'Habilitation (« Decision on Differential and More Favourable Treatment, Reciprocity and Fuller Participation of Developing Countries » adoptée en 1979), dès lors qu'ils bénéficient à des pays en développement ou sont conclus entre pays en développement.

Les accords de libre-échange impliquent une libéralisation théoriquement complète des échanges commerciaux entre les pays signataires, *i.e.* la levée des barrières douanières et non douanières, sous contrainte du respect de règles d'origine. Les accords de libre-échange sont tolérés par l'Organisation Mondiale du Commerce en vertu de l'article XXIV du *General Agreement on Tariffs and Trade*, dès lors que l'essentiel du commerce (« substantially all trade ») est libéralisé et que les barrières douanières à l'encontre des pays non membres ne sont pas renforcées.

Les unions douanières impliquent, en plus de la libéralisation complète des échanges commerciaux entre les pays signataires, l'établissement d'une politique commerciale commune.

Les différents accords préférentiels dont bénéficient les pays insulaires océaniens sont non réciproques, tandis que le PICTA et le MSGTA sont, à ce jour, des accords préférentiels réciproques, ayant vocation à devenir des accords de libre-échange, et à constituer, à terme, la base de l'établissement d'un **marché commun**. Au delà de la libéralisation des échanges commerciaux, un marché commun implique celle des mouvements des facteurs de production.

^{38.} cf. Panagariya (2000) et Bhagwati (2008) pour une revue de la littérature sur les impacts des accords commerciaux.

Viner (1950) propose une analyse de l'impact des unions douanières (applicable aux autres types d'accords commerciaux – cf. encadré I.1) à partir d'un modèle d'équilibre partiel en concurrence pure et parfaite. Relativement à une situation de protectionnisme indifférencié, dans laquelle des barrières douanières s'appliquent de façon semblable à tous les partenaires commerciaux, la conclusion d'un accord commercial est susceptible de générer deux types d'effets : un effet d'expansion des échanges et un effet de détournement des échanges. L'impact net de la conclusion d'un accord commercial sur le bien être dépend alors de l'importance relative de ses effets d'expansion et de détournement des échanges.

L'effet d'expansion des échanges consécutif à la conclusion d'un accord commercial désigne l'apparition de flux d'échanges entre les pays membres, du fait de la diminution du prix des importations, via l'abaissement des barrières douanières. L'effet d'expansion des échanges améliore le bien-être, dans la mesure où le remplacement d'une production nationale par une importation à moindre coût libère une part du revenu des consommateurs du pays importateur.

L'effet d'expansion des échanges est fonction croissante du nombre de pays impliqués dans l'accord commercial, des écarts de compétitivité entre ces pays et du niveau préalable des barrières douanières.

L'effet de détournement des échanges consécutif à la conclusion d'un accord commercial désigne l'éviction de flux d'importations à moindre coût en provenance de pays non membres par des flux d'échanges entre pays membres exempts de barrières douanières — sous hypothèse de substituabilité entre les importations en provenance des pays non membres et des pays membres. Le détournement des échanges réduit le bien-être, dans la mesure où la distorsion de concurrence générée par le maintien des barrières douanières à l'encontre des pays non membres conduit à une utilisation sous-optimale des facteurs de production au niveau mondial, à des importations au coût de production supérieur, ainsi qu'à des pertes de recettes douanières.

L'effet de détournement des échanges est fonction croissante des écarts de compéti-

tivité entre pays membres et pays non membres, du niveau des barrières douanières maintenues à l'encontre des pays non membres et fonction décroissante du degré préalable d'intégration entre pays membres.

Impact sur les termes de l'échange À travers son effet potentiel de détournement des échanges, un accord commercial peut être préjudiciable non seulement aux pays membres, mais également aux pays non membres. La conclusion d'un accord commercial est susceptible d'induire une diminution de la demande d'importations en provenance des pays non membres, à travers, d'une part, un effet revenu (i.e. la diminution du revenu réel des pays membres, dès lors que les effets de détournement l'emportent sur les effets d'expansion des échanges) et, d'autre part, un effet de substitution (i.e. l'éviction des importations en provenance des pays non membres par des importations en provenance des pays membres pays non membres par des importations des pays non membres et une détérioration de leurs termes de l'échange, au profit de ceux des pays membres (Mundell 1964). Toutefois, l'amélioration des termes de l'échange des pays membres peut être amoindrie, pour partie, selon que les pertes de recettes douanières sont compensées par une hausse des taxes ou par une réduction des dépenses publiques.

Le rôle des facteurs géographiques L'analyse traditionnelle de l'impact des accords commerciaux ne se prononce pas explicitement sur la question de leurs contours optimaux, *i.e.* des regroupements régionaux susceptibles de maximiser l'effet d'expansion des échanges, relativement à l'effet de détournement des échanges. Selon l'économie géographique, deux critères permettraient d'apporter une réponse à cette question : d'une part, l'intensité ex ante des échanges entre pays membres d'un accord commercial et, d'autre part, les coûts de transport entre pays membres, relativement aux coûts de transport entre pays membres et pays non membres (Wonnacott & Lutz 1989, Krugman 1991a,b, Frankel et al. 1996, 1997, 1998). L'effet d'expansion des échanges induit par un accord commercial l'emporterait sur son effet de détournement des échanges, dès lors que ledit accord est conclu à l'échelle d'une « zone d'échange naturelle », i.e. entre des pays dont les échanges ex ante sont plus intenses qu'avec

le reste du monde ³⁹. Selon cette approche, un déterminant essentiel des contours d'une zone d'échange naturelle est la proximité géographique : celle-ci est en effet susceptible d'être associée à des coûts de transport faibles et, par extension, à des coûts de transaction faibles, dès lors que l'on admet que des pays proches géographiquement le sont également du point de vue culturel et institutionnel.

Selon Baldwin (1996), dans un cadre de concurrence imparfaite où les économies d'échelle sont limitées par les débouchés, les accords commerciaux impliquent un manque à gagner pour les pays non membres et ce, d'autant plus que ledit accord implique de nombreux pays et que ceux-ci sont proches, géographiquement, des pays non membres. Ainsi, les accords commerciaux auraient tendance à proliférer à travers un « effet domino ».

Toutefois, l'analyse empirique de Gil-Pareja et al. (2012) contredit l'hypothèse selon laquelle les gains nets des accords commerciaux dépendraient de la localisation géographique des parties prenantes. À partir d'un panel de 182 pays sur la période de 1960 à 2005, les auteurs estiment que les accords commerciaux sont favorables aux échanges commerciaux, aussi bien entre membres qu'entre membres et non membres et ce, indépendamment du caractère naturel ou non naturel de ces accords, défini selon un critère géographique.

D'autres travaux remettent en cause la pertinence du rôle central conféré par les travaux d'économie géographique à la notion de zone d'échange naturelle ainsi qu'aux coûts de transport dans l'évaluation de l'impact des accords commerciaux. Ainsi, Bhagwati & Panagariya (1996) et Panagariya (1997, 1998) avancent tout d'abord que les effets potentiels de création et de détournement des échanges consécutifs à la conclusion d'un accord commercial ne dépendent pas en soi de l'intensité préalable des échanges entre les pays membres relativement à celle des échanges avec les pays non membres, mais, plus exactement, de l'élasticité de substitution entre produits

^{39.} Notons que si cette hypothèse est valide, elle implique que les accords commerciaux *entérinent* un niveau d'échange préalablement élevé (Freudenberg et al. 1998) et que le sens de la causalité entre intensité des échanges commerciaux et conclusion d'accords commerciaux est susceptible d'être inversé.

nationaux et produits importés en provenance des pays membres, relativement à l'élasticité de substitution entre produits nationaux et produits importés en provenance des pays non membres.

De plus, si le niveau initial des barrières douanières est élevé, les pertes de recettes douanières consécutives à la conclusion d'un accord commercial sont susceptibles d'en compenser les effets potentiels d'expansion des échanges, en particulier si le niveau préalable des échanges entre pays membres est élevé.

En outre, les bénéfices à l'échange commercial ne découlent pas exclusivement des différentiels de coûts de transport, mais, plus généralement, des différentiels de coûts : le fait que les principaux partenaires des pays en développement soient généralement des pays développés distants suggère que d'autres avantages comparatifs, au delà de la distance géographique, sont en jeu dans l'explication de la distribution spatiale des flux d'échanges commerciaux.

Le cas des pays en développement Selon Venables (1999, 2003), les accords commerciaux n'impliquant que des pays en développement conduiraient à un effet de divergence des revenus per capita, en raison, d'une part, d'un effet d'agglomération de l'activité et, d'autre part, d'un effet de détournement des échanges au détriment des plus petits pays. Les pays en développement auraient ainsi tout intérêt à opter pour des accords commerciaux qui, en impliquant des pays développés, donneraient lieu, au contraire, à un effet de convergence des revenus per capita. Bhagwati (2008) avance toutefois que les négociations commerciales, dès lors qu'elles impliquent un hegemon, sont susceptibles de donner lieu à des accords asymétriques, bénéficiant davantage aux grands qu'aux petits pays et à même de nour-rir un ressentiment nuisible à la poursuite de la libéralisation des échanges commerciaux.

L'évaluation de l'impact des accords commerciaux sur les échanges océaniens nécessite la prise en compte simultanée de leurs effets potentiels d'expansion et de détournement des échanges et requiert une méthodologie permettant de tenir compte de facteurs géographiques, mais également du rôle de l'histoire coloniale dans l'orientation des flux commerciaux. L'équation de gravité est idoine à une telle analyse.

3.2 Méthodologie retenue

Appliquée au commerce international, l'équation de gravité, permet d'inférer ex post les coûts de transaction induits par l'échange. Étant donné les conditions d'offre dans le pays exportateur et de demande dans le pays importateur, l'équation de gravité rapporte l'intensité des flux commerciaux bilatéraux à des facteurs centripètes versus des facteurs centrifuges.

Nous adoptons la spécification suivante de l'équation de gravité en panel, dérivée du cadre théorique développé par Anderson & van Wincoop (2003) (cf. encadré I.2) :

$$\ln G_{ijt} = \alpha + \alpha_t Z_t + (1 - \sigma) \left(\ln \Delta_{ijt} - \ln \Omega_{it} - \ln \Pi_{jt} \right) + \varepsilon_{ijt}$$
 [G_T]

où $G_{ijt} = F_{ijt}Y_t/Y_{it}Y_{jt}$ est l'intensité relative du flux commercial F_{ijt} en provenance du pays exportateur i et à destination du pays importateur j à la date t, conditionnellement à la production Y_{it} de biens échangeables du pays exportateur i et à la dépense Y_{jt} en biens échangeables du pays importateur j rapportées à la production/dépense totale Y_t en biens échangeables à la date t. Notons que G_{jit} est distinct de G_{ijt} et désigne l'intensité relative du flux commercial en provenance du pays exportateur j et à destination du pays importateur i à la date t.

 α est un terme constant, z_t est une variable indicatrice des flux commerciaux de l'année t, avec α_t un effet fixe annuel spécifique à l'année t, rendant compte de l'occurrence de chocs communs à tous les pays du panel et les termes d'erreur ε_{ijt} sont supposés n'être corrélés ni aux variables explicatives de l'équation de gravité, ni entre couples de pays et suivre une loi normale de moyenne nulle et de variance constante. Cette hypothèse restrictive sur les termes d'erreur sera levée par des méthodes d'estimation robuste de la matrice de variance-covariance.

Encadré I.2 – Cadre théorique retenu du modèle de gravité

Nous adoptons l'approche structurelle du modèle de gravité, développée par Anderson (1979) et Anderson & van Wincoop (2003) dans le cadre d'un modèle d'équilibre général du commerce international, à partir de laquelle Baldwin & Taglioni (2006) dérivent une spécification de l'équation de gravité en panel. Pour ce faire, quatre hypothèses sont explicitées :

- les biens sont différenciés par pays d'origine;
- le prix d'un bien diffère entre le pays d'origine et le pays de destination, du fait de l'existence de coûts de transaction de type iceberg;
- les préférences des consommateurs sont uniformes entre pays et homothétiques, et sont approchées par une fonction d'utilité à élasticité de substitution σ constante;
- les prix s'ajustent de façon à garantir l'équilibre des marchés.

Résistance bilatérale au commerce Pour un bien échangeable donné, le prix d'importation p_{ijt} dans le pays importateur j à la date t diffère du prix de production p_{it} dans le pays exportateur i en raison d'un facteur de résistance bilatérale au commerce Δ_{ijt} qui rend compte des différents coûts de transaction bilatéraux :

$$p_{ijt} = p_{it} \Delta_{ijt}$$
 [I.1]

Structure de la demande Les consommateurs du pays importateur j maximisent sous contrainte budgétaire une fonction d'utilité à élasticité de substitution $\sigma > 1$ constante et la dépense totale Y_{jt} à la date t est affectée à la consommation de biens produits localement et de biens importés, le rapport optimal des consommations ne dépendant que de leurs prix relatifs. La valeur de la demande d'importations F_{ijt} du pays j en provenance du pays i à la date t est telle que :

$$\begin{cases}
F_{ijt} = Y_{jt} \left(\frac{\theta_{it} p_{it} \Delta_{ijt}}{\Pi_{jt}} \right)^{1-\sigma} \\
\Pi_{jt} = \left(\sum_{k=1}^{N} \left(\theta_{kt} p_{kt} \Delta_{kjt} \right)^{1-\sigma} \right)^{\frac{1}{1-\sigma}}
\end{cases}$$
[I.2]

avec θ_{it} un paramètre de distribution positif et Π_{jt} l'indice de prix CES du pays importateur j à la date t où N désigne le nombre de partenaires commerciaux du pays j (incluant j lui-même).

À l'équilibre Sous hypothèse que les prix et les salaires dans le pays exportateur i s'ajustent de telle sorte que la production Y_{it} de biens échangeables soit égale aux ventes totales de biens échangeables, on a :

$$Y_{it} = \sum_{k=1}^{N} F_{ikt} = (\theta_{it} p_{it})^{1-\sigma} \sum_{k=1}^{N} Y_{kt} \left(\frac{\Delta_{ikt}}{\Pi_{kt}}\right)^{1-\sigma}$$
 [I.3]

où N désigne le nombre de partenaires commerciaux du pays exportateur i (incluant i lui-même).

On déduit de [I.3] les prix d'équilibre :

$$(\theta_{it}p_{it})^{1-\sigma} = \frac{\mathbf{Y}_{it}}{\sum_{k=1}^{N} \mathbf{Y}_{kt} \left(\frac{\Delta_{ikt}}{\Pi_{kt}}\right)^{1-\sigma}}$$
[I.4]

L'équation de gravité Aux prix d'équilibre [I.4], la demande d'importations [I.2] du pays j en provenance du pays i à la date t devient :

$$\begin{cases}
G_{ijt} = \frac{F_{ijt}Y_t}{Y_{it}Y_{jt}} = \left(\frac{\Delta_{ijt}}{\Omega_{it}\Pi_{jt}}\right)^{1-\sigma} \\
\Omega_{it} = \left(\sum_{k=1}^{N} \frac{Y_{kt}}{Y_t} \left(\frac{\Delta_{ikt}}{\Pi_{kt}}\right)^{1-\sigma}\right)^{\frac{1}{1-\sigma}} \\
\Pi_{jt} = \left(\sum_{k=1}^{N} \frac{Y_{kt}}{Y_t} \left(\frac{\Delta_{kjt}}{\Omega_{kt}}\right)^{1-\sigma}\right)^{\frac{1}{1-\sigma}}
\end{cases}$$
[I.5]

où \mathbf{Y}_t désigne la production/dépense en biens échangeables agrégée des N partenaires commerciaux.

En vertu de l'équation de gravité [I.5], l'intensité relative G_{ijt} des flux commerciaux en provenance du pays i et à destination du pays j à la date t est fonction décroissante du rapport entre la résistance bilatérale au commerce Δ_{ijt} et les termes Ω_{it} et Π_{jt} de résistance multilatérale au commerce. Il y a ainsi substituabilité entre les partenaires commerciaux, en fonction des coûts de transaction relatifs induits par l'échange.

Sous hypothèse que l'élasticité de substitution σ est strictement supérieure à l'unité, l'intensité relative G_{ijt} des flux commerciaux est fonction décroissante de la résistance bilatérale au commerce Δ_{ijt} rapportée aux termes Ω_{it} et Π_{jt} de résistance multilatérale au commerce ⁴⁰. Autrement dit, à production, dépense et coûts de transaction bilatéraux donnés, l'intensité des échanges commerciaux entre deux pays est d'autant plus élevée que les coûts de transaction multilatéraux auxquels chacun d'eux est confronté sont élevés.

La résistance bilatérale au commerce L'usage dans la littérature gravitaire est de retenir une forme fonctionnelle multiplicative de la résistance bilatérale au commerce Δ_{ijt} , mais sa spécification n'est pas établie a priori⁴¹ et renvoie à des facteurs de distance et de proximité, appréhendés dans une acception pluridimensionnelle, afin d'approcher les coûts de transaction induits par l'échange bilatéral. Ces coûts de transaction ont non seulement trait aux coûts du fret mais également au temps de transport et à la méconnaissance culturelle (Frankel et al. 1997).

Dans la littérature empirique, la résistance bilatérale au commerce est approchée par des facteurs géographiques, culturels, historiques, économiques et politiques ⁴². Cependant, une approche reposant exclusivement sur des déterminants observables est nécessairement incomplète, dans la mesure où la résistance bilatérale au commerce peut également dépendre de facteurs inobservables, non mesurables ou pour lesquels on ne dispose pas de mesures fiables (Anderson & van Wincoop 2004), tels que les affinités culturelles, la similarité institutionnelle, les coûts d'information, les barrières non douanières aux échanges, la qualité des infrastructures physiques (notamment de transport) et des infrastructures immatérielles et l'existence de réseaux de distribution et de services connexes.

^{40.} À travers les termes de résistance multilatérale au commerce, Anderson & van Wincoop (2003) formalisent la notion de *relativité* dans le modèle de gravité : par analogie avec l'influence qu'exerce la densité de masse-énergie sur la courbure de l'espace-temps et donc sur les distances relatives, l'intensité des échanges multilatéraux (*i.e.* la faiblesse de la résistance multilatérale au commerce) augmente, en termes relatifs, la résistance bilatérale au commerce.

^{41.} cf. Sanso et al. (1993) pour une discussion de la forme fonctionnelle de l'équation de gravité.

^{42.} cf. Yamarik & Ghosh (2005) pour une revue et une analyse de robustesse des facteurs de la résistance bilatérale au commerce retenus dans la littérature.

Une spécification alternative de l'équation de gravité, permettant de tenir compte des facteurs non mesurables ou inobservables de la résistance bilatérale au commerce, consiste, dès lors que ces facteurs sont invariants dans le temps, à inclure dans l'équation de gravité des effets fixes bilatéraux :

$$\ln G_{ijt} = \alpha + \alpha_t Z_t + \alpha_{ij} Z_{ij} + (1 - \sigma) \left(\ln \Delta_{ijt} - \ln \Omega_{it} - \ln \Pi_{jt} \right) + \varepsilon_{ijt}$$
 [G^{od}]

où \mathbf{z}_{ij} est une variable indicatrice des flux commerciaux impliquant le couple ij constitué du pays exportateur i et du pays importateur j, avec α_{ij} un effet fixe bilatéral spécifique au couple ij.

Notons que l'inclusion d'effets fixes bilatéraux dans la spécification [G_T^{od}] de l'équation de gravité implique un arbitrage entre, d'une part, la prise en compte de l'hétérogénéité inobservée entre les couples de pays du panel (Egger 2000, Pakko & Wall 2001, Egger & Pfaffermayr 2003, Micco et al. 2003, Bussière et al. 2005, Cheng & Wall 2005) et, d'autre part, la parfaite colinéarité entre les effets fixes bilatéraux et les facteurs observables de la résistance bilatérale au commerce spécifiques aux couples de pays et invariants dans le temps (e.g. la distance géographique), dont l'impact commercial n'est alors pas identifié ⁴³.

Toutefois, l'estimation sans effets fixes bilatéraux de l'impact des facteurs observables de la résistance bilatérale au commerce dans la spécification $[G_T]$ de l'équation de gravité soulève très probablement un biais d'hétérogénéité.

La résistance multilatérale au commerce Les termes de résistance multilatérale au commerce Ω_{it} et Π_{jt} ne sont pas directement observables et sont des fonctions

^{43.} Une alternative, permettant de tenir compte à la fois des facteurs invariants dans le temps et des facteurs inobservables de la résistance bilatérale au commerce, consisterait à préférer aux effets fixes bilatéraux des effets aléatoires bilatéraux, sous l'hypothèse restrictive d'absence de corrélation entre les variables explicatives et les effets aléatoires bilatéraux. Nous choisissons toutefois de traiter les effets bilatéraux comme fixes plutôt que comme des effets aléatoires, dans la mesure où l'échantillon sur lequel reposent les estimations est exhaustif et où l'inférence que nous souhaitons réaliser est conditionnelle aux spécificités des couples de pays de notre échantillon.

non linéaires de la résistance bilatérale au commerce Δ_{ijt} . Cependant, la non prise en compte de ces facteurs inobservables implique que l'estimation de l'impact commercial des facteurs de résistance bilatérale au commerce est susceptible de refléter un biais de variables omises.

Deux approches simples permettent toutefois de tenir compte de la résistance multilatérale au commerce dans l'estimation de l'équation de gravité. Une première approche consiste à suppléer aux termes de résistance multilatérale au commerce inobservables *via* des effets fixes unilatéraux (Mátyás 1997, Mátyás et al. 2000, Feenstra 2002, Egger & Pfaffermayr 2003) :

$$\ln G_{ijt} = \alpha + \alpha_t Z_t + \alpha_{ij} Z_{ij} + \alpha_i Z_i + \alpha_j Z_j + (1 - \sigma) \ln \Delta_{ijt} + \varepsilon_{ijt}$$
 [G^{OD}_K]

où \mathbf{z}_i (\mathbf{z}_j) est une variable indicatrice des flux commerciaux impliquant le pays exportateur i (pays importateur j), avec α_i (α_j) un effet fixe unilatéral spécifique au pays exportateur i (pays importateur j).

Notons que l'inclusion d'effets fixes unilatéraux dans la spécification $[G_K^{od}]$ de l'équation de gravité implique un nouvel arbitrage entre, d'une part, la prise en compte de la résistance multilatérale *moyenne* au commerce des pays exportateur et importateur et, d'autre part, la parfaite colinéarité entre les effets fixes unilatéraux et les facteurs observables de la résistance bilatérale au commerce spécifiques aux pays et invariants dans le temps (e.g. la superficie terrestre), dont l'impact commercial n'est alors pas identifié.

Toutefois, l'hypothèse d'invariabilité temporelle de la résistance multilatérale au commerce sous jacente à la spécification $[G_K^{OD}]$ de l'équation de gravité est *a priori* restrictive. On s'attend en effet à ce que les termes de résistance multilatérale au commerce varient dans le temps, dans la mesure où ils sont définis comme des fonctions non linéaires de la résistance bilatérale au commerce, qui est susceptible de dépendre de facteurs dynamiques. Si cette hypothèse d'invariabilité temporelle de la résistance

multilatérale au commerce est rejetée, la spécification $[G_K^{OD}]$ de l'équation de gravité, en ne rendant pas compte de la *dynamique* des termes de résistance multilatérale au commerce, conduit à des estimations biaisées.

Une alternative aux effets fixes unilatéraux, permettant de tenir compte de la dynamique des termes de résistance multilatérale au commerce, consiste à leur substituer des effets fixes unilatéraux annuels (Baldwin & Taglioni 2006) :

$$\ln G_{ijt} = \alpha + \alpha_t Z_t + \alpha_{ij} Z_{ij} + \alpha_{it} Z_{it} + \alpha_{jt} Z_{jt} + (1 - \sigma) \ln \Delta_{ijt} + \varepsilon_{ijt}$$
 [G^{od}_{KT}]

où \mathbf{Z}_{it} (\mathbf{Z}_{jt}) est une variable indicatrice des flux commerciaux impliquant le pays exportateur i (pays importateur j) à la date t, avec α_{it} (α_{jt}) un effet fixe unilatéral annuel spécifique au pays exportateur i (pays importateur j) et à l'année t.

L'inclusion d'effets fixes unilatéraux annuels dans la spécification $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité implique à nouveau un arbitrage entre, d'une part, la prise en compte de la résistance multilatérale au commerce des pays exportateur et importateur et, d'autre part la parfaite colinéarité entre les effets fixes unilatéraux annuels et les facteurs observables de la résistance bilatérale au commerce spécifiques aux pays et aux années (e.g. les PIB per capita), dont l'impact commercial n'est alors pas identifié.

Des différentes spécifications de l'équation de gravité envisagées, la spécification $[G_{KT}^{OD}]$ est la plus pertinente, du point de vue de la cohérence avec les fondements théoriques de l'équation de gravité et avec les spécificités des données de panel : dans la mesure où elle tient compte des termes de résistance multilatérale au commerce et de leur dynamique ainsi que de l'hétérogénéité inobservable entre les couples de pays, cette spécification conduit en effet à des estimations non biaisées, mais au prix d'une perte substantielle de degrés de liberté. Dans notre analyse des impacts des accords commerciaux sur les échanges commerciaux océaniens, nous estimons les quatre spécifications de l'équation de gravité, de façon évaluer si les résultats des estimations sont sensibles au choix des effets fixes retenus.

L'équation de gravité est couramment utilisée pour l'examen des impacts ex post des accords commerciaux ⁴⁴ mais les résultats de ces analyses sont contradictoires et apparaissent sensibles au choix de la spécification retenue ainsi qu'à la prise en compte de l'endogénéité potentielle entre intensité des échanges commerciaux et conclusion d'un accord commercial (Baier & Bergstrand 2009a). De plus, les impacts des accords commerciaux sur les échanges seraient différents selon l'accord considéré, mais également selon les produits échangés.

3.3 Définition des variables et données disponibles

Nous présentons dans cette section les données utilisées pour l'estimation gravitaire des impacts commerciaux des accords commerciaux en vigueur parmi les pays insulaires océaniens.

3.3.1 Définition des variables

Nous adoptons, conformément à l'usage dans la littérature, une forme fonctionnelle multiplicative de la résistance bilatérale au commerce :

$$\Delta_{ijt} = \operatorname{YPC}_{it}^{\mu_1} \operatorname{YPC}_{jt}^{\mu_2} \operatorname{DIST}_{ij}^{\delta} \times \exp^{\left(\gamma_1 \operatorname{COLREL}_{ij} + \gamma_2 \operatorname{COLSAM}_{ij} + \theta_1 \operatorname{TA}_{ijt} + \theta_2 \operatorname{TA}_{i\bar{j}t} + \theta_3 \operatorname{TA}_{\bar{i}jt} + \lambda_1 \operatorname{XTA}_{ijt} + \lambda_2 \operatorname{XTA}_{i\bar{j}t} + \lambda_3 \operatorname{XTA}_{\bar{i}jt}\right)}$$
[BTR_a]

Parmi les facteurs observables de la résistance bilatérale au commerce Δ_{ijt} , nous retenons tout d'abord le PIB per capita YPC_{it} (YPC_{jt}) du pays exportateur i (pays importateur j) à la date t, ainsi que la distance DIST_{ij} séparant les capitales du pays exportateur i et du pays importateur j, avec μ_1 (μ_2) et δ les élasticités associées. On s'attend à ce que la résistance bilatérale au commerce soit une fonction décroissante des PIB per capita YPC_{it} et YPC_{jt} ($\mu_1 < 0$ et $\mu_2 < 0$), dans la mesure où ceux-ci servent d'approximation aux niveaux de développement des pays exportateur et importateur et en supposant que les pays les plus développés

^{44.} cf. Frankel et al. (1997) et Kepaptsoglou et al. (2010) pour une revue de la littérature récente.

ont tendance à se spécialiser et à commercer davantage (Frankel et al. 1998). Dans la mesure où la distance géographique DIST_{ij} sert d'approximation au coût du fret ainsi qu'au temps de transport entre le pays exportateur et le pays importateur, on s'attend à ce qu'elle accroisse la résistance bilatérale au commerce ($\delta > 0$).

Nous construisons ensuite deux variables indicatrices de liens coloniaux, l'une rendant compte de la relation entre un pays insulaire océanien et son ancienne tutelle coloniale (COLREL_{ij}) et l'autre rendant compte de la relation entre deux pays de même ascendance coloniale (COLSAM_{ij}), avec γ_1 et γ_2 les semi-élasticités associées. Dans la mesure où l'existence de liens coloniaux se traduit par une proximité institutionnelle et culturelle, on s'attend à ce qu'elle réduise la résistance bilatérale au commerce ($\gamma_1 < 0$ et $\gamma_2 < 0$).

Nous construisons enfin des variables indicatrices d'accords commerciaux, en distinguant les accords commerciaux intra-régionaux, i.e. n'impliquant que des pays insulaires océaniens et les accords commerciaux extra-régionaux, i.e. conclus entre pays insulaires océaniens et partenaires non océaniens 45 .

Trois variables indicatrices d'accords commerciaux intra-régionaux rendent ainsi compte, à la date t, de l'implication dans un même accord du pays exportateur i et du pays importateur j (TA_{ijt}), du pays exportateur i seulement ($TA_{i\bar{j}t}$) ou du pays importateur j seulement ($TA_{i\bar{j}t}$), avec θ_1 , θ_2 et θ_3 les semi-élasticités associées. De même, trois variables indicatrices d'accords commerciaux extra-régionaux rendent compte, à la date t, de l'implication dans un même accord du pays exportateur i et du pays importateur j ($TA_{i\bar{j}t}$), du pays exportateur i seulement ($TA_{i\bar{j}t}$) ou du pays importateur i seulement ($TA_{i\bar{j}t}$), avec i0, avec i1, i2 et i3 les semi-élasticités associées.

On s'attend d'une part à ce qu'un accord commercial (intra-régional ou extra-régional), en abaissant les barrières douanières aux échanges entre les pays membres, réduise la résistance bilatérale au commerce ($\theta_1 < 0$ et $\lambda_1 < 0$). D'autre part, un

^{45.} Rappelons à cet égard que nous considérons l'Australie et la Nouvelle-Zélande comme des partenaires extra-régionaux.

accord commercial est susceptible de générer des distorsions de concurrence renforçant la résistance bilatérale au commerce entre pays membres et pays non membres ($\theta_2 > 0$ et $\theta_3 > 0$, $\lambda_2 > 0$ et $\lambda_3 > 0$) ou, au contraire, des effets de débordement réduisant la résistance bilatérale au commerce entre pays membres et pays non membres ($\theta_2 < 0$ et $\theta_3 < 0$, $\lambda_2 < 0$ et $\lambda_3 < 0$).

La définition de chacun des facteurs retenus de la résistance bilatérale au commerce est reportée dans le tableau I.5.

Tableau I.5 – Définition des variables retenues pour l'analyse gravitaire des accords commerciaux

G_{ijt}	Intensité relative des échanges commerciaux	Rapport entre la valeur en dollars du flux commercial		
		unilatéral entre le pays exportateur i et le pays impor-		
		tateur j à la date t et le ratio du produit des Produits		
		Intérieurs Bruts nominaux en dollars du pays exporta-		
		teur i et du pays importateur j au Produit Intérieur		
		Brut total en dollars de l'ensemble des pays du panel		
		à la date t .		
YPC_{it}	PIB per capita de l'exportateur	Ratio du Produit Intérieur Brut nominal en dollars à		
		la population du pays exportateur i à la date t .		
YPC_{jt}	PIB per capita de l'importateur	Ratio du Produit Intérieur Brut nominal en dollars à		
		la population du pays importateur j à la date t .		
DIST_{ij}	Distance géographique	Distance géodésique en kilomètres entre les capitales		
		du pays exportateur i et du pays importateur j .		
COLREL_{ij}	Relation coloniale	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si l'un des pays		
		du couple ij est un ascendant colonial de l'autre, 0		
		sinon.		
$COLSAM_{ij}$	Colonisateur commun	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si les deux pays		
		du couple ij ont eu un même ascendant colonial, 0		
		sinon.		
TA_{ijt}	Échanges entre pays membres d'un accord commercial	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si le pays ex-		
	intra-régional	portateur i et le pays importateur j sont impliqués		
		dans un accord commercial intra-régional à la date t ,		
		0 sinon.		
$\mathrm{TA}_{iar{j}t}$	Exportations vers les pays non membres d'un accord	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si le pays ex-		
	commercial intra-régional	portateur i est impliqué dans un accord commercial		
		intra-régional excluant le pays importateur j à la date		
		t, 0 sinon.		

 $suite\ page\ suivante$

Tableau I.5 – suite – Définition des variables retenues pour l'analyse gravitaire des accords commerciaux

${\rm TA}_{\bar{i}jt}^{}$	Importations en provenance des pays non membres	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si le pays im-
	d'un accord commercial intra-régional	portateur j est impliqué dans un accord commercial
		intra-régional excluant le pays exportateur i à la date
		t, 0 sinon.
${\rm XTA}_{ijt}$	Échanges entre pays membres d'un accord commercial	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si le pays ex-
	extra-régional	portateur i et le pays importateur j sont impliqués
		dans un accord commercial extra-régional à la date $t,$
		0 sinon.
${\rm XTA}_{i\bar{j}t}$	Exportations vers les pays non membres d'un accord	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si le pays ex-
	commercial extra-régional	portateur i est impliqué dans un accord commercial
		extra-régional excluant le pays importateur j à la date
		t, 0 sinon.
${\rm XTA}_{\bar{i}jt}$	Importations en provenance des pays non membres	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si le pays im-
	d'un accord commercial extra-régional	portateur j est impliqué dans un accord commercial
		extra-régional excluant le pays exportateur i à la date
		t, 0 sinon.

De la définition $[BTR_a]$ retenue de la résistance bilatérale au commerce découlent quatre spécifications de l'équation de gravité, qui se distinguent les unes des autres par le choix des effets fixes retenus.

La spécification $[G_{\scriptscriptstyle T}]$ de l'équation de gravité incluant des effets fixes annuels devient :

$$\begin{split} \ln \mathbf{G}_{ijt} &= \alpha + \alpha_t \mathbf{Z}_t \\ &+ \tilde{\mu}_1 \ln \mathbf{YPC}_{it} + \tilde{\mu}_2 \ln \mathbf{YPC}_{jt} \\ &+ \tilde{\delta} \ln \mathbf{DIST}_{ij} + \tilde{\gamma}_1 \mathbf{COLREL}_{ij} + \tilde{\gamma}_2 \mathbf{COLSAM}_{ij} \\ &+ \tilde{\theta}_1 \mathbf{TA}_{ijt} + \tilde{\theta}_2 \mathbf{TA}_{i\bar{j}t} + \tilde{\theta}_3 \mathbf{TA}_{\bar{i}jt} + \tilde{\lambda}_1 \mathbf{XTA}_{ijt} + \tilde{\lambda}_2 \mathbf{XTA}_{\bar{i}jt} + \tilde{\lambda}_3 \mathbf{XTA}_{\bar{i}jt} + \varepsilon_{ijt} \end{split}$$

La spécification $[G_T^{OD}]$ de l'équation de gravité incluant des effets fixes annuels et des effets fixes bilatéraux devient :

$$\begin{split} \ln \mathbf{G}_{ijt} &= \alpha + \alpha_t \mathbf{Z}_t + \alpha_{ij} \mathbf{Z}_{ij} \\ &+ \tilde{\mu}_1 \ln \mathbf{YPC}_{it} + \tilde{\mu}_2 \ln \mathbf{YPC}_{jt} \\ &+ \tilde{\theta}_1 \mathbf{TA}_{ijt} + \tilde{\theta}_2 \mathbf{TA}_{i\bar{j}t} + \tilde{\theta}_3 \mathbf{TA}_{\bar{i}jt} + \tilde{\lambda}_1 \mathbf{XTA}_{ijt} + \tilde{\lambda}_2 \mathbf{XTA}_{i\bar{j}t} + \tilde{\lambda}_3 \mathbf{XTA}_{\bar{i}jt} + \varepsilon_{ijt} \end{split}$$

La spécification $[G_K^{OD}]$ de l'équation de gravité incluant des effets fixes annuels, des effets fixes bilatéraux et des effets fixes unilatéraux devient :

$$\begin{split} \ln \mathbf{G}_{ijt} &= \alpha + \alpha_t \mathbf{Z}_t + \alpha_{ij} \mathbf{Z}_{ij} + \alpha_i \mathbf{Z}_i + \alpha_j \mathbf{Z}_j \\ &+ \tilde{\mu}_1 \ln \mathbf{YPC}_{it} + \tilde{\mu}_2 \ln \mathbf{YPC}_{jt} \\ &+ \tilde{\theta}_1 \mathbf{TA}_{ijt} + \tilde{\theta}_2 \mathbf{TA}_{i\bar{j}t} + \tilde{\theta}_3 \mathbf{TA}_{\bar{i}jt} + \tilde{\lambda}_1 \mathbf{XTA}_{ijt} + \tilde{\lambda}_2 \mathbf{XTA}_{\bar{i}\bar{j}t} + \tilde{\lambda}_3 \mathbf{XTA}_{\bar{i}jt} + \varepsilon_{ijt} \end{split}$$

La spécification $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité incluant des effets fixes annuels, des effets fixes bilatéraux et des effets fixes unilatéraux annuels devient :

$$\begin{split} \ln \mathbf{G}_{ijt} &= \alpha + \alpha_t \mathbf{Z}_t + \alpha_{ij} \mathbf{Z}_{ij} + \alpha_{it} \mathbf{Z}_{it} + \alpha_{jt} \mathbf{Z}_{jt} \\ &+ \tilde{\theta}_1 \mathbf{T} \mathbf{A}_{ijt} + \tilde{\theta}_2 \mathbf{T} \mathbf{A}_{i\bar{j}t} + \tilde{\theta}_3 \mathbf{T} \mathbf{A}_{\bar{i}jt} + \tilde{\lambda}_1 \mathbf{X} \mathbf{T} \mathbf{A}_{ijt} + \tilde{\lambda}_2 \mathbf{X} \mathbf{T} \mathbf{A}_{\bar{i}\bar{j}t} + \tilde{\lambda}_3 \mathbf{X} \mathbf{T} \mathbf{A}_{\bar{i}jt} + \varepsilon_{ijt} \end{split}$$

Les variables retenues dans chacune des quatre spécifications de l'équation de gravité sont supposées modifier l'intensité relative G_{ijt} des échanges commerciaux entre le pays exportateur i et le pays importateur j à la date t, à travers l'impact qu'elles exercent sur la résistance bilatérale au commerce.

Les variables de PIB per capita YPC_{it} et YPC_{jt} et de distance bilatérale DIST_{ij} , ainsi que les variables indicatrices COLREL_{ij} et COLSAM_{ij} de liens coloniaux sont des variables de contrôle, avec $\tilde{\mu}_1 = \mu_1(1-\sigma) > 0$, $\tilde{\mu}_2 = \mu_2(1-\sigma) > 0$, $\tilde{\delta} = \delta(1-\sigma) < 0$, $\tilde{\gamma}_1 = \gamma_1(1-\sigma) > 0$ et $\tilde{\gamma}_2 = \gamma_2(1-\sigma) > 0$.

Notons que dans la mesure où les variables $DIST_{ij}$, $COLREL_{ij}$ et $COLSAM_{ij}$ sont spécifiques aux couples de pays et invariantes dans le temps et sont donc parfaitement colinéaires avec les effets fixes bilatéraux, l'élasticité $\tilde{\delta}$ et les semi-élasticités $\tilde{\gamma}_1$ et $\tilde{\gamma}_2$ ne sont pas identifiées dans les spécifications $[G_T^{OD}]$, $[G_K^{OD}]$ et $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité. De façon similaire, dans la mesure où les variables YPC_{it} et YPC_{jt} sont spécifiques aux pays et aux années et sont donc parfaitement colinéaires avec les effets fixes unilatéraux

annuels, les élasticités $\tilde{\mu}_1$ et $\tilde{\mu}_2$ ne sont pas identifiées dans la spécification [G^{OD}] de l'équation de gravité.

Les variables d'intérêt sont les variables indicatrices d'accords commerciaux intra-régionaux (TA_{ijt} , $TA_{i\bar{j}t}$ et $TA_{\bar{i}jt}$) et d'accords commerciaux extra-régionaux (TA_{ijt} , $TA_{i\bar{j}t}$), avec $\tilde{\theta}_1 = \theta_1(1-\sigma)$, $\tilde{\theta}_2 = \theta_2(1-\sigma)$, $\tilde{\theta}_3 = \theta_3(1-\sigma)$, $\tilde{\lambda}_1 = \lambda_1(1-\sigma)$, $\tilde{\lambda}_2 = \lambda_2(1-\sigma)$ et $\tilde{\lambda}_3 = \lambda_3(1-\sigma)$. Les six variables indicatrices d'accords commerciaux sont introduites simultanément dans l'équation de gravité de façon à inférer de la significativité et des valeurs relatives des semi-élasticités associées les effets potentiels d'expansion des échanges ($\tilde{\theta}_1 > 0$, $\tilde{\lambda}_1 > 0$) ou, au contraire, de contraction des échanges ($\tilde{\theta}_1 < 0$, $\tilde{\lambda}_1 < 0$) entre pays membres, ainsi que les effets potentiels de détournement des exportations ($\tilde{\theta}_2 < 0$, $\tilde{\lambda}_2 < 0$) et des importations ($\tilde{\theta}_3 < 0$, $\tilde{\lambda}_3 < 0$) ou, au contraire, d'ouverture aux exportations ($\tilde{\theta}_2 > 0$, $\tilde{\lambda}_2 > 0$) et aux importations ($\tilde{\theta}_3 > 0$, $\tilde{\lambda}_3 > 0$) avec les pays non membres (Carrère 2003a,b) ⁴⁶.

Nous nous focalisons sur trois questions. Premièrement, nous évaluons les effets nets sur les flux d'échanges des accords commerciaux intra-régionaux relativement à ceux des accords commerciaux extra-régionaux. Pour ce faire, nous comparons l'intensité des échanges entre pays membres d'accords commerciaux intra-régionaux $(\tilde{\theta}_1)$ à celle des exportations à destination des pays non membres $(\tilde{\theta}_2)$ et des importations en provenance des pays non membres $(\tilde{\theta}_3)$ et, d'autre part, nous comparons les impacts des accords commerciaux intra-régionaux $(\tilde{\theta}_1 + \tilde{\theta}_2 + \tilde{\theta}_3)$ à ceux des accords commerciaux extra-régionaux $(\tilde{\lambda}_1 + \tilde{\lambda}_2 + \tilde{\lambda}_3)$.

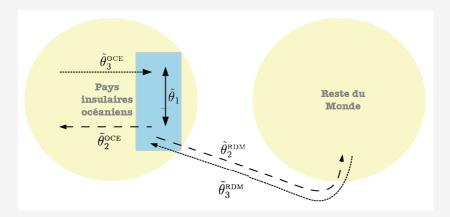
Deuxièmement, notre analyse vise à évaluer quels sont les flux affectés par les accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués : les flux commerciaux intra-régionaux (i.e. entre pays insulaires océaniens) et/ou les flux commerciaux extra-régionaux (i.e. entre pays insulaires océaniens et reste du monde)?

^{46.} Ghosh & Yamarik (2004a,b), Eicher et al. (2007) et Magee (2008) analysent également l'impact des accords commerciaux sur les échanges entre pays membres et sur les échanges entre pays membres et pays non membres, mais sans distinguer les effets potentiels de détournement des exportations et des importations, puisque la variable dépendante de leurs équations de gravité est le commerce bidirectionnel. Ainsi, l'hypothèse implicitement retenue dans ces études (mais que nous n'imposons pas ici) est celle de l'égalité, d'une part, des coefficients $\tilde{\theta}_2$ et $\tilde{\theta}_3$ et, d'autre part, des coefficients $\tilde{\lambda}_2$ et $\tilde{\lambda}_3$.

Illustration I.3 – Décomposition des impacts potentiels des accords commerciaux

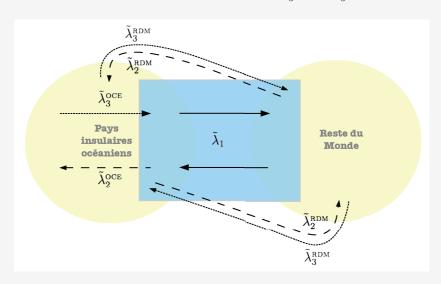
Les accords commerciaux intra-régionaux sont susceptibles de donner lieu à un effet d'expansion (de contraction) des échanges entre pays insulaires océaniens membres, i.e. $\theta_1 > 0$ ($\theta_1 < 0$) ainsi qu'à des effets :

- de détournement des (d'ouverture aux) exportations des pays insulaires océaniens membres à destination des pays insulaires océaniens non membres, *i.e.* $\theta_2^{\text{OCE}} < 0$ ($\theta_2^{\text{OCE}} > 0$);
- de détournement des (d'ouverture aux) exportations des pays insulaires océaniens membres à destination des pays extra-régionaux non membres, *i.e.* $\theta_2^{\text{RDM}} < 0$ ($\theta_2^{\text{RDM}} > 0$);
- de détournement des (d'ouverture aux) importations des pays insulaires océaniens membres en provenance des pays insulaires océaniens non membres, *i.e.* $\theta_3^{\text{OCE}} < 0$ ($\theta_3^{\text{OCE}} > 0$);
- de détournement des (d'ouverture aux) importations des pays insulaires océaniens membres en provenance des pays extra-régionaux non membres, i.e. $\theta_3^{\text{RDM}} < 0$ ($\theta_3^{\text{RDM}} > 0$).



Les accords commerciaux extra-régionaux sont susceptibles de donner lieu à un effet d'expansion (de contraction) des échanges entre pays insulaires océaniens et pays extra-régionaux membres, i.e. $\lambda_1 > 0$ ($\lambda_1 < 0$) ainsi qu'à des effets :

- de détournement des (d'ouverture aux) exportations des pays insulaires océaniens membres à destination des pays insulaires océaniens non membres, *i.e.* $\lambda_2^{\text{OCE}} < 0$ ($\lambda_2^{\text{OCE}} > 0$);
- de détournement des (d'ouverture aux) exportations des pays insulaires océaniens membres à destination des pays extra-régionaux non membres et des exportations des pays extra-régionaux membres à destination des pays insulaires océaniens non membres, i.e. $\lambda_2^{\text{RDM}} < 0$ ($\lambda_2^{\text{RDM}} > 0$);
- de détournement des (d'ouverture aux) importations des pays insulaires océaniens membres en provenance des pays insulaires océaniens non membres, *i.e.* $\lambda_3^{\text{OCE}} < 0$ ($\lambda_3^{\text{OCE}} > 0$);
- de détournement des (d'ouverture aux) importations des pays insulaires océaniens membres en provenance des pays extra-régionaux non membres et des importations des pays extra-régionaux membres en provenance des pays insulaires océaniens non membres, i.e. $\lambda_3^{\text{RDM}} < 0 \ (\lambda_3^{\text{RDM}} > 0)$.





Afin d'appréhender cet aspect, nous décomposons les impacts des accords commerciaux selon que ces impacts se manifestent à l'échelon intra-régional ou à l'échelon extra-régional. Nous posons :

$$\begin{cases} \tilde{\theta}_2 = \tilde{\theta}_2^{\text{OCE}} + \tilde{\theta}_2^{\text{RDM}} \\ \tilde{\theta}_3 = \tilde{\theta}_3^{\text{OCE}} + \tilde{\theta}_3^{\text{RDM}} \\ \tilde{\lambda}_2 = \tilde{\lambda}_2^{\text{OCE}} + \tilde{\lambda}_2^{\text{RDM}} \\ \tilde{\lambda}_3 = \tilde{\lambda}_3^{\text{OCE}} + \tilde{\lambda}_3^{\text{RDM}} \end{cases}$$

Comme le montre l'illustration I.3, les effets potentiels d'expansion des échanges associés aux accords commerciaux intra-régionaux sont en effet susceptibles de se manifester à l'échelon intra-régional $(\tilde{\theta}_1)$, tandis que leurs effets potentiels de détournement des échanges sont susceptibles de se manifester aussi bien à l'échelon intra-régional $(\tilde{\theta}_2^{\text{OCE}}$ et $\tilde{\theta}_3^{\text{OCE}})$ qu'à l'échelon extra-régional $(\tilde{\theta}_2^{\text{RDM}}$ et $\tilde{\theta}_3^{\text{RDM}})$.

De façon symétrique, les effets potentiels d'expansion des échanges associés aux accords commerciaux extra-régionaux sont susceptibles de se manifester à l'échelon extra-régional $(\tilde{\lambda}_1)$, tandis que leurs effets potentiels de détournement des échanges sont susceptibles de se manifester aussi bien à l'échelon extra-régional $(\tilde{\lambda}_2^{\text{RDM}})$ et $\tilde{\lambda}_3^{\text{RDM}}$ qu'à l'échelon intra-régional $(\tilde{\lambda}_2^{\text{OCE}})$.

La troisième dimension de notre analyse est enfin la prise en compte de l'hétérogénéité entre accords commerciaux. Les différents accords dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués sont assortis de différents degrés d'intégration, susceptibles de produire des impacts commerciaux distincts. Afin d'appréhender cet aspect, nous distinguons, parmi les accords commerciaux intra-régionaux, les accords bilatéraux (i.e. impliquant, d'une part, Fiji et, d'autre part, les Îles Cook, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Tuvalu ou le Vanuatu) des accords plurilatéraux (le Melanesian Spearhead Group Trade Agreement et le Pacific Island Countries Trade Agreement). Parmi les accords commerciaux extra-régionaux, nous distinguons les accords conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les voisins asiatiques, les pays des continents américains ou européen.

3.3.2 Données disponibles

Nous avons constitué une base de données ⁴⁷ de flux commerciaux unilatéraux des pays insulaires océaniens à l'échelon intra-régional ainsi qu'avec leurs vingt-cinq principaux partenaires commerciaux extra-régionaux ⁴⁸ sur la période de 1980 à 2009. Cet échantillon contient 15674 observations.

Afin de construire la variable dépendante de notre analyse, *i.e.* l'intensité relative G_{ijt} des échanges commerciaux, nous devons disposer, pour chaque flux commercial unilatéral, de données de Produit Intérieur Brut nominal pour le pays importateur et le pays exportateur. Du fait de cette contrainte, l'échantillon est réduit à 15389 observations.

L'estimation de chacune des spécifications de l'équation de gravité impose ensuite des contraintes d'identification spécifiques. Plus précisément :

- l'estimation des effets fixes annuels requiert la disponibilité, pour chaque année,
 d'au moins deux observations cette contrainte est vérifiée;
- l'estimation des effets fixes bilatéraux requiert la disponibilité, pour chaque couple de pays, d'au moins deux observations, ramenant l'échantillon à 15332 observations;
- l'estimation des effets fixes unilatéraux requiert la disponibilité, pour chaque pays exportateur (importateur), d'observations impliquant au moins deux pays de destination (d'origine) distincts – une fois la contrainte précédente vérifiée, celle-ci l'est également;
- l'estimation des effets fixes unilatéraux annuels requiert la disponibilité, pour chaque pays exportateur (importateur) et chaque année, d'observations impliquant au moins deux pays de destination (d'origine) distincts, ramenant l'échantillon à 15245 observations.

^{47.} cf. l'annexe A pour davantage de détails au sujet de la construction de la base de données.

^{48.} L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Japon, la Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong, la Chine, le Bangladesh, l'Inde, le Brésil, le Chili, les États-Unis, le Canada, les Pays-Bas, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Allemagne.

Les statistiques descriptives des échantillons servant à l'estimation de chacune des spécifications de l'équation de gravité sont reportées dans le tableau I.6.

Tableau I.6 – Statistiques descriptives des facteurs retenus de la résistance bilatérale au commerce

Spécification de l'équation de gravité Effets fixes	$\left[\mathrm{G}_{\mathrm{T}}\right]$ annuels	$\begin{aligned} & \left[G_{\scriptscriptstyle T}^{\scriptscriptstyle \rm OD}\right] \\ & \text{annuels} \\ \& & \text{bilat\'eraux} \end{aligned}$	$\begin{aligned} & \left[G_{K}^{oD} \right] \\ & \text{annuels,} \\ & \text{bilatéraux,} \\ & \text{$\&$ unilatéraux} \end{aligned}$	$egin{aligned} \left[G_{\mathrm{KT}}^{\mathrm{OD}} ight] \\ & \mathrm{annuels}, \\ & \mathrm{bilat\acute{e}raux}, \end{aligned}$
Th.	0.02 (0.13)	0.02 (0.13)	0.02 (0.13)	0.02 (0.13)
TA_{ijt}	0.02 (0.13)	(/	` /	,
$\mathrm{TA}_{i \overline{j} t}$,	0.15 (0.36)	0.15 (0.36)	0.15 (0.36)
${}^{ ext{TA}}ar{i}jt$	$0.16 \ (0.37)$	$0.16 \ (0.37)$	$0.16 \ (0.37)$	$0.16 \ (0.37)$
$ ext{XTA}_{ijt}$	$0.46 \ (0.50)$	$0.46 \ (0.50)$	$0.46 \ (0.50)$	0.46 (0.50)
$ ext{XTA}_{iar{j}t}$	0.77 (0.42)	0.77(0.42)	0.77(0.42)	0.77(0.42)
$ ext{XTA}_{ar{i}jt}$	$0.83 \ (0.38)$	0.83(0.38)	0.83 (0.38)	$0.83 \ (0.38)$
$\ln ext{DIST}_{ij}$	8.90 (0.78)	8.90 (0.78)	8.90 (0.78)	8.90 (0.78)
$\ln ext{YPC}_{it}$	8.45 (1.45)	8.45 (1.45)	8.45 (1.45)	8.45 (1.45)
$\ln \mathrm{YPC}_{jt}$	8.40 (1.42)	8.40 (1.42)	8.40 (1.42)	8.40 (1.42)
$ ext{COLSAM}_{ij}$	$0.13 \ (0.34)$	0.13(0.34)	0.13(0.34)	$0.13 \ (0.34)$
COLREL_{ij}	$0.06 \ (0.24)$	$0.06 \ (0.24)$	$0.06 \ (0.24)$	0.06 (0.24)
Exportateurs	49	46	46	44
dont pays insulaires océaniens	24	21	21	20
Importateurs	47	45	45	45
dont pays insulaires océaniens	23	21	21	21
Couples	875	818	818	815
Années	30	30	30	30
Observations	15389	15332	15332	15245

La moyenne et l'écart-type (entre parenthèses) sont reportés pour chaque variable.

 $Sources: cf.\ annexe\ A.$

Les effectifs des accords commerciaux intra-régionaux et extra-régionaux dans l'échantillon servant à l'estimation de la spécification $[G_{KT}^{OD}]$ sont enfin reportés dans le tableau I.7. Nous décomposons, pour les deux types d'accords commerciaux, les échanges avec les pays non membres aux échelons intra-régional et extra-régional.

Tableau I.7 – Effectifs des variables indicatrices d'accords commerciaux dans l'échantillon servant à l'estimation de la spécification $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité

		Accords intra-régionaux	Accords bilatéraux	Accords plurilatéraux
TA_{ijt}		249	64	185
$\mathrm{TA}_{iar{j}t}$	Échanges intra-régionaux	510	149	361
	Échanges extra-régionaux	1826	446	1380
${}^{\mathrm{TA}}\bar{i}_{ijt}$	Échanges intra-régionaux	380	131	249
v	Échanges extra-régionaux	2118	620	1498

	Accords extra-régionaux	Accords conclus avec			
		l'Australie & la N ^{elle} Zélande	l'Asie	les Amériques	l'Europe
$ ext{XTA}_{ijt}$	6973	1264	809	1207	3693
${ m XTA}_{iar{j}t}$ Échanges intra-régionaux	1604	818	812	662	922
Échanges extra-régionaux	10070	5288	5105	6239	6079
${\rm XTA}_{ar{i}jt}$ Échanges intra-régionaux	1571	708	792	670	894
Échanges extra-régionaux	11055	6512	6437	7860	7219

Total des observations (avec ou sans accord commercial): 15245.

Les effectifs des variables indicatrices d'échanges entre pays membres et pays non membres d'accords commerciaux extra-régionaux ($\text{XTA}_{i\bar{j}t}$ et $\text{XTA}_{i\bar{j}t}$) ne sont pas mutuellement exclusives entre continents. Par exemple, pour un couple intra-régional $i\bar{j}$, la variable indicatrice $\text{XTA}_{i\bar{j}t}$ peut prendre la valeur 1 pour les accords conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et pour les accords conclus avec le continent asiatique, dès lors que le pays i est impliqué dans des accords commerciaux avec les deux continents, tandis que le pays \bar{j} n'est impliqué ni dans un accord commercial avec l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ni dans un accord avec aucun partenaire asiatique.

3.4 Estimations gravitaires des impacts des accords commerciaux océaniens

L'objectif de notre analyse est de mettre en évidence l'impact des accords commerciaux intra-régionaux sur les échanges océaniens, une fois pris en compte l'impact des facteurs économiques, géographiques et historiques, ainsi que l'impact des autres accords dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués avec des partenaires extra-régionaux. Les accords commerciaux intra-régionaux à l'étude sont le Melanesian Spearhead Group Trade Agreement, les accords bilatéraux avec Fiji et le Pacific Island Countries Trade Agreement. Les autres accords en vigueur sont des accords préférentiels non réciproques, en vertu desquels les pays insulaires océaniens se voient octroyer un accès préférentiel aux marchés de l'Australie et de

la Nouvelle-Zélande, de leurs partenaires des continents asiatique, américain et européen.

Nous comparons tout d'abord les spécifications $[G_T]$, $[G_T^{OD}]$, $[G_K^{OD}]$ et $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité, de façon à apprécier la sensibilité des impacts estimés des accords commerciaux par rapport au choix des effets fixes retenus (effets fixes annuels seulement, effets fixes annuels et effets fixes bilatéraux, effets fixes annuels, effets fixes bilatéraux et effets fixes unilatéraux, ou effets fixes annuels, effets fixes bilatéraux et effets fixes unilatéraux annuels, respectivement).

Ayant mis en évidence que la spécification $[G_{KT}^{OD}]$, qui est justifiée théoriquement, l'est également du point de vue de la fiabilité des estimations, nous retenons cette spécification dans la suite de notre analyse. Nous estimons différentes variantes de la spécification $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité, en décomposant les variables indicatrices d'accords commerciaux afin de répondre à trois questions. Tout d'abord, quels sont les impacts des accords commerciaux intra-régionaux sur les échanges entre pays membres et entre pays membres et pays non membres, relativement à ceux des accords commerciaux extra-régionaux? Ensuite, ces différents accords affectent-ils de façon distincte les échanges intra-régionaux et les échanges extra-régionaux? Enfin, les impacts des accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués sont-ils distincts selon l'accord considéré?

3.4.1 Comparaison des différentes spécifications de l'équation de gravité

Les différentes spécifications de l'équation de gravité sont estimées par la méthode des MCO avec variables indicatrices. Pour chaque spécification, les hypothèses d'absence d'autocorrélation temporelle et d'homoscédasticité des résidus sont testées à l'appui des statistiques du multiplicateur de Lagrange de Breusch (1978) et Godfrey (1978) et du multiplicateur de Lagrange modifié de White (1980). Les deux hypothèses étant systématiquement rejetées quelle que soit la spécification retenue de l'équation de gravité, nous avons recours à l'estimateur robuste de la matrice de variance-covariance de Newey & West (1987) : en tenant compte de formes inconnues d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité sans les spécifier, nous nous assurons ainsi que

l'inférence statistique sur les coefficients soit valide.

Les résultats des estimations des différentes spécifications de l'équation de gravité, reportés dans le tableau I.9, sont contradictoires, suggérant que l'analyse des impacts commerciaux des accords commerciaux océaniens est sensible au choix des effets fixes retenus.

Quelle que soit la spécification considérée de l'équation de gravité, les effets fixes annuels, les effets fixes bilatéraux, les effets fixes unilatéraux et les effets fixes unilatéraux annuels sont conjointement significatifs au seuil de 5%. De plus, l'hypothèse d'homogénéité d'impacts des accords commerciaux intra-régionaux et des accords commerciaux extra-régionaux est systématiquement rejetée au seuil de 1%.

Les résultats de l'estimation de la spécification $[G_T]$ de l'équation de gravité, incluant uniquement des effets fixes annuels, suggèrent tout d'abord que les accords commerciaux intra-régionaux favoriseraient les échanges entre pays membres $(\tilde{\theta}_1 = 1.62)$ et les exportations à destination des pays non membres $(\tilde{\theta}_2 = 0.60)$ et sans impact significatif sur les importations en provenance des pays non membres, tandis que les accords commerciaux extra-régionaux favoriseraient les échanges entre pays membres $(\tilde{\lambda}_1 = 0.58)$ et les importations en provenance des pays non membres $(\tilde{\lambda}_3 = 0.56)$ au détriment des exportations à destination des pays non membres $(\tilde{\lambda}_2 = -0.54)$.

Notons ensuite que, dans la mesure où les spécifications $[G_T^{OD}]$, $[G_K^{OD}]$ et $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité incluent des effets fixes bilatéraux, les semi-élasticités estimées associées aux variables indicatrices d'accords commerciaux ne rendent compte que de la dimension temporelle de ces variables, *i.e.* de l'impact des élargissements successifs desdits accords à de nouveaux pays membres sur l'intensité relative des échanges commerciaux.

Tableau I.9 – Comparaison des différentes spécifications de l'équation de gravité

	$[G_{\scriptscriptstyle m T}]$	$\left[\mathrm{G}_{\scriptscriptstyle\mathrm{T}}^{\scriptscriptstyle\mathrm{OD}} ight]$	$\left[G_{\scriptscriptstyle K}^{\scriptscriptstyle OD}\right]$	$[\mathrm{G}^{ ext{od}}_{ ext{kt}}]$
$ ext{TA}_{ijt} \; [ilde{ heta}_1]$	$1.62^a \ (10.50)$	2.23^a (13.71)	$1.41^a \ (10.56)$	$2.57^a (14.66)$
$ ext{TA}_{iar{j}t} [ilde{ heta}_2]$	$0.60^a (9.54)$	0.34^a (4.84)	-0.15^a (-2.58)	$0.58^a \ (5.83)$
TA $_{ar{i}jt}$ $[ilde{ heta}_3]$	$0.04 \ (0.67)$	0.21^a (3.20)	-0.16^a (-2.94)	0.13 (1.41)
$ ext{XTA}_{ijt} \ [ilde{\lambda}_1]$	0.58^a (11.44)	-1.62^a (-21.85)	0.07 (0.70)	-0.35^a (-3.59)
$ ext{XTA}_{iar{j}t} \ [ilde{\lambda}_2]$	-0.54^a (-10.13)	0.45^a (5.67)	-0.33^a (-3.57)	-0.77^a (-6.91)
${ m XTA}_{ar{i}jt} \ [ilde{\lambda}_3]$	$0.56^a (9.85)$	0.91^a (10.41)	-0.87^a (-8.56)	-0.24^b (-2.06)
$\ln ext{DIST}_{ij} \left[ilde{\delta} ight]$	-2.51^a (-90.88)	n.i.	n.i.	n.i.
$\ln ext{YPC}_{it} \left[ilde{\mu}_1 ight]$	$0.03^b \ (1.99)$	-0.09^a (-3.33)	-0.18^a (-5.55)	n.i.
$\ln ext{YPC}_{jt} \left[ilde{\mu}_2 ight]$	-0.24^a (-15.37)	-0.15^a (-5.46)	-0.12^a (-4.32)	n.i.
$ ext{COLSAM}_{ij} \left[ilde{\gamma}_2 ight]$	$1.70^a (27.41)$	n.i.	n.i.	n.i.
Colrel $_{ij}$ $[\tilde{\gamma}_1]$	$2.04^a \ (25.55)$	n.i.	n.i.	n.i.
Constante	$21.98^a \ (64.43)$	0.03 (0.07)	2.21^a (4.84)	-0.10 (-0.49)
Observations	15389	15332	15332	15245
ddl	15348	14613	14542	12395
SCR	80042	51063	32093	29321
\mathbb{R}^2	0.4854	0.6543	0.7817	0.7655
EQM	2.2837	1.8693	1.4856	1.5380
$\alpha_t = 0 \; \forall t$	$^{2.42^{a}}_{F(29;ddl)}$	$^{1.47^{ m b}}_{ m F(29;ddl)}$	$2.57^{\rm a} \ { m F(29;ddl)}$	$\frac{2.95^{a}}{F(29;ddl)}$
$\alpha_{ij} = 0 \; \forall ij$		34.89^{a} F(681;ddl)	$22.63^{\rm a}$ F(665;ddl)	18.98^{a} F(677;ddl)
$\alpha_{ij} = \alpha_{ji} \; \forall i, j$		$15.27^{\rm a}$ F(299;ddl)	13.40^{a} F(291;ddl)	11.18^{a} F(297;ddl)
$\alpha_i = \alpha_j = 0 \ \forall i, j$			121.06^{a} F(71;ddl)	
$\alpha_{it} = \alpha_{jt} = 0 \; \forall i, j, t$				$4.27^{\rm a} \ { m F}(2136;{ m ddl})$
Homogénéité*	$\begin{array}{c} 48.13^{\mathrm{a}} \\ \mathrm{F}(3;\mathrm{ddl}) \end{array}$	$142.01^{\rm a} \ { m F(3;ddl)}$	42.30^{a} F(3;ddl)	89.04 ^a F(3;ddl)

Variable dépendante : logarithme de l'intensité relative des échanges commerciaux unilatéraux. Estimation par les MCO avec variables inidactrices. $[G_T]$: effets fixes annuels α_t (référence : 2002). $[G_T^{op}]$: effets fixes annuels et effets fixes bilatéraux α_{ij} (référence : couples impliquant la Nouvelle-Calédonie et Tonga). $[G_K^{op}]$: effets fixes annuels, effets fixes bilatéraux et effets fixes unilatéraux α_i et α_j (référence : Nouvelle-Calédonie et Tonga). $[G_K^{op}]$: effets fixes annuels, effets fixes bilatéraux et effets fixes unilatéraux annuels α_{it} et α_{jt} (référence : Nouvelle-Calédonie, Tonga et année 2002). Les effets fixes ne sont pas reportés. Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité de formes inconnues. Ratio du coefficient estimé à son écart-type robuste estimé entre parenthèses. a, b, c : significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%. * test joint d'égalité des coefficients $\tilde{\theta}_1$ et $\tilde{\lambda}_1$, $\tilde{\theta}_2$ et $\tilde{\lambda}_2$, et $\tilde{\theta}_3$ et $\tilde{\lambda}_3$. n.i. : coeficient non identifié, du fait de la parfaite colinéarité entre la variable associée et les effets fixes retenus.

Les résultats de l'estimation de la spécification $[G_T^{od}]$ de l'équation de gravité, incluant des effets fixes annuels et des effets fixes bilatéraux, suggèrent que l'élargissement des accords commerciaux intra-régionaux serait favorable aux échanges commerciaux aussi bien entre pays membres $(\tilde{\theta}_1 = 2.23)$ qu'entre pays membres et

pays non membres ($\tilde{\theta}_2 = 0.34$ et $\tilde{\theta}_3 = 0.21$), tandis que l'élargissement des accords commerciaux extra-régionaux serait favorable aux échanges entre pays membres et pays non membres ($\tilde{\lambda}_2 = 0.45$ et $\tilde{\lambda}_3 = 0.91$) au détriment des échanges entre pays membres ($\tilde{\lambda}_1 = -1.62$). La contradiction entre ces résultats et ceux obtenus précédemment suggère que la spécification [G_T] de l'équation de gravité, en excluant les effets fixes bilatéraux, sous-estime l'impact des accords commerciaux intra-régionaux et sur-estime au contraire celui des accords commerciaux extra-régionaux sur les échanges entre pays membres.

L'estimation de l'impact des accords commerciaux est en effet susceptible de refléter un biais d'endogénéité qui peut avoir deux sources. D'une part, il est possible que des « partenaires d'échange naturels » veuillent entériner un niveau préalable d'échanges élevé par la conclusion d'un accord commercial formel. Dans ce cas, l'absence de prise en compte des partenariats d'échange naturels peut alors conduire à sur-estimer l'impact des accords commerciaux. D'autre part, la décision de conclure un accord commercial et l'intensité des échanges commerciaux sont susceptibles d'être influencées par des caractéristiques inobservables ou non mesurables, spécifiques aux couples de pays. L'introduction d'effets fixes bilatéraux fournit ainsi, d'une part, une réponse partielle à la causalité inverse potentielle entre intensité des échanges commerciaux et conclusion d'un accord commercial et permet, d'autre part, de rendre compte de l'hétérogénéité inobservable ou non mesurable entre les couples de pays.

Les résutats de l'estimation de la spécification $[G_K^{od}]$ de l'équation de gravité, incluant des effets fixes annuels, des effets fixes bilatéraux et des effets fixes unilatéraux, suggèrent ensuite que l'élargissement des accords commerciaux intra-régionaux serait favorable aux échanges entre pays membres ($\tilde{\theta}_1 = 1.41$) au détriment des échanges entre pays membres et pays non membres ($\tilde{\theta}_2 = -0.15$ et $\tilde{\theta}_3 = -0.16$), tandis que l'élargissement des accords commerciaux extra-régionaux serait défavorable aux échanges entre pays membres et pays non membres ($\tilde{\lambda}_2 = -0.33$ et $\tilde{\lambda}_3 = -0.87$) et sans impact significatif sur les échanges entre pays membres.

Les résultats des estimations de la spécification $[G_{kt}^{od}]$, qui, par contraste avec la

spécification $[G_K^{od}]$, inclut des effets fixes unilatéraux annuels au lieu d'effets fixes unilatéraux invariants dans le temps, suggèrent que l'élargissement des accords commerciaux intra-régionaux serait favorable aux échanges entre pays membres $(\tilde{\theta}_1 = 2.57)$ ainsi qu'aux exportations des pays membres à destination des pays non membres $(\tilde{\theta}_2 = 0.58)$ et sans impact significatif sur les importations en provenance des pays non membres, tandis que l'élargissement des accords commerciaux extra-régionaux serait défavorable aux échanges, aussi bien entre pays membres $(\tilde{\lambda}_1 = -0.35)$ qu'entre pays membres et pays non membres $(\tilde{\lambda}_2 = -0.77 \text{ et } \tilde{\lambda}_3 = -0.24)$. Autrement dit, les accords commerciaux intra-régionaux seraient plus favorables au développement des échanges commerciaux océaniens que les accords commerciaux extra-régionaux et ce, en tenant compte, à travers l'inclusion d'effets fixes unilatéraux annuels, de la dynamique de la résistance multilatérale au commerce et, plus généralement, des spécificités inobservables propres à chaque pays exportateur et à chaque pays importateur et variant dans le temps.

La contradiction entre ces résultats et ceux obtenus précédemment suggère que la spécification $[G_{\rm T}^{\rm op}]$, en ne tenant pas compte des termes de résistance multilatérale au commerce et la spécification $[G_{\rm K}^{\rm op}]$, en ne tenant pas compte de leur dynamique, sont susceptibles de refléter un biais de variables omises. L'approche structurelle de l'équation de gravité établit certes que l'intensité relative des échanges commerciaux bilatéraux est fonction des facteurs de résistance bilatérale au commerce, mais il convient de rapporter l'impact de ces facteurs à la résistance multilatérale au commerce à laquelle le pays exportateur et le pays importateur sont confrontés dans leurs échanges avec l'ensemble de leurs partenaires commerciaux respectifs. L'inclusion d'effets fixes unilatéraux annuels dans la spécification $[G_{\rm KT}^{\rm op}]$ de l'équation de gravité est ainsi une réponse partielle au potentiel biais de variables omises dans l'estimation de l'impact commercial des facteurs de résistance bilatérale au commerce, dont celui des accords commerciaux.

La comparaison des quatre spécifications de l'équation de gravité suggère ainsi que l'estimation des impacts des accords commerciaux est biaisée si l'on ne tient pas compte, à travers les effets fixes bilatéraux, de la potentielle causalité inverse entre intensité des échanges commerciaux et conclusion d'un accord commercial et, plus généralement, de l'hétérogénéité inobservable entre les couples de pays. De plus, il apparaît essentiel de tenir compte des termes de résistance multilatérale au commerce et de leur dynamique : ceux-ci n'étant ni observables, ni mesurables, nous leur substituons des effets fixes unilatéraux annuels.

Dans la suite de notre analyse, nous retenons la spécification $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité, incluant des effets fixes annuels, des effets fixes bilatéraux et des effets fixes unilatéraux annuels. Étant donné les caractéristiques de notre échantillon, cette spécification de l'équation de gravité ne permet de mesurer directement que l'impact des accords commerciaux, dans la mesure où les variables renseignant les autres facteurs observables de la résistance bilatérale au commerce sont parfaitement colinéaires avec les effets fixes retenus.

3.4.2 Décomposition des impacts des accords commerciaux

La spécification $[G_{KT}^{oD}]$ de l'équation de gravité suggère que, dans le cas océanien, l'élargissement des accords commerciaux intra-régionaux est associé à un effet d'expansion des échanges s'accompagnant d'un effet d'ouverture aux exportations à destination des pays non membres et sans effet significatif sur les importations en provenance des pays non membres. Par contraste, l'élargissement des accords commerciaux extra-régionaux serait associé à une contraction des échanges entre pays membres et des effets de détournement des échanges avec les pays non membres. Ces résultats se manifestent-ils de la même façon à l'échelon intra-régional (i.e. entre pays insulaires océaniens) et à l'échelon extra-régional (i.e. entre pays insulaires océaniens et reste du monde)? En outre, sont-ils maintenus indifféremment pour tous les accords commerciaux intra-régionaux? Pour tous les accords commerciaux extra-régionaux?

Afin d'apporter des éléments de réponse, nous considérons successivement trois variantes de la spécification $[G_{KT}^{OD}]$ de l'équation de gravité, dont les résultats sont reportés dans le tableau I.10. Dans la première variante, nous examinons la décomposition des effets de détournement des échanges associés aux accords commerciaux intra-régionaux

et aux accords commerciaux extra-régionaux, selon que ces effets se manifestent à l'échelon intra-régional ou à l'échelon extra-régional. Dans la seconde variante, nous évaluons ensuite si les accords commerciaux intra-régionaux ont des impacts homogènes sur les échanges commerciaux, en distinguant les accords plurilatéraux (Melanesian Spearhead Group Trade Agreement et Pacific Island Countries Trade Agreement) des accords bilatéraux conclus avec Fiji. Dans la troisième variante, nous évaluons enfin si les accords commerciaux extra-régionaux ont des impacts homogènes sur les échanges commerciaux, en distinguant les accords conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avec les voisins asiatiques, avec les pays du continent américain et avec les pays du continent européen.

Notons que, quelle que soit la variante considérée de l'équation de gravité, les effets fixes annuels, les effets fixes bilatéraux et les effets fixes unilatéraux annuels sont conjointement significatifs au seuil de 1%.

Quels sont les flux d'échanges affectés? Nous décomposons les effets de détournement des échanges associés aux accords commerciaux, selon que ce détournement se manifeste à l'échelon intra-régional où à l'échelon extra-régional ⁴⁹. Les résultats de l'estimation sont reportés dans la première colonne du tableau I.10.

L'hypothèse jointe d'égalité des composantes des effets de détournement des échanges des accords commerciaux intra-régionaux ($\tilde{\theta}_2^{\text{OCE}} = \tilde{\theta}_2^{\text{RDM}}$ et $\tilde{\theta}_3^{\text{OCE}} = \tilde{\theta}_3^{\text{RDM}}$) et d'égalité des composantes des effets de détournement des échanges des accords commerciaux extra-régionaux ($\tilde{\lambda}_2^{\text{OCE}} = \tilde{\lambda}_2^{\text{RDM}}$ et $\tilde{\lambda}_3^{\text{OCE}} = \tilde{\lambda}_3^{\text{RDM}}$) sous-jacente à l'estimation de référence de la spécification [$G_{\text{KT}}^{\text{OD}}$] ⁵⁰ est rejetée au seuil de 1% (F(4, 12391) = 56.43).

^{49.} Rappelons que cette décomposition est non avenue pour les effets d'expansion des échanges, dans la mesure où ceux-ci se manifestent uniquement à l'échelon intra-régional (extra-régional) dans le cas des accords commerciaux intra-régionaux (extra-régionaux).

^{50.} cf. dernière colonne du tableau I.9.

Tableau I.10 – Décomposition des impacts des accords commerciaux

	i	ii	iii
$ ext{TA}_{ijt} \ [ilde{ heta}_1]$	2.47^a (14.08)	_	$1.64^a (9.07)$
TA $_{iar{j}t}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{ heta}_2^{ ext{OCE}}]$	1.75^a (11.74)	_	$0.82^a (4.92)$
Échanges extra-régionaux $[ilde{ heta}_2^{ ext{ iny RDM}}]$	-0.13 (-1.10)	_	$0.25^c \ (1.82)$
TA $_{ijt}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{ heta}_3^{ ext{\tiny OCE}}]$	$0.82^a (5.36)$	_	0.07 (0.42)
Échanges extra-régionaux $[ilde{ heta}_3^{ ext{ iny RDM}}]$	-0.12 (-1.20)	_	$-0.24^{c} (-1.92)$
$ ext{XTA}_{ijt} [ilde{\lambda}_1]$	-0.02 (-0.19)	-0.00 (-0.03)	_
$ ext{XTA}_{iar{j}t}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_2^{ ext{OCE}}]$	-0.29^b (-2.06)	-0.33^b (-2.32)	
Échanges extra-régionaux $[ilde{\lambda}_2^{ ext{ iny RDM}}]$	-1.38^a (-9.13)	-1.45^a (-9.51)	
$ ext{XTA}_{ar{i}jt}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_3^{ ext{OCE}}]$	-0.31^b (-2.22)	-0.23^c (-1.67)	
Échanges extra-régionaux $\left[\tilde{\lambda}_3^{\scriptscriptstyle \mathrm{RDM}} \right]$	-0.15 (-0.93)	-0.06 (-0.36)	_
Accords plurilatéraux: Melanesian Spearh Agreement	ead Group Trade	Agreement et Pacifi	c Island Countries Trac
TA $_{ijt}$ $[ilde{ heta}_1]$	_	2.10^a (6.21)	_
TA $_{iar{j}t}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{ heta}_2^{ ext{OCE}}]$	_	$1.93^a (8.70)$	_
Échanges extra-régionaux $[ilde{ ilde{ heta}}_2^{ ext{ iny RDM}}]$	_	$0.56^b (2.31)$	_
TA $_{ijt}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{ heta}_3^{ ext{\tiny CCE}}]$	_	0.25 (1.07)	_
Échanges extra-régionaux $[\tilde{ heta}_3^{ ext{\tiny RDM}}]$	-	-0.65^a (-2.63)	-
Accords bilatéraux: impliquant Fiji			
TA $_{ijt}$ $[ilde{ heta}_1]$	_	3.09^a (12.31)	-
$ ext{TA}_{iar{j}t}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{ heta}_2^{ ext{OCE}}]$	_	$1.83^a (9.37)$	_
Échanges extra-régionaux $[ilde{ heta}_2^{ ext{ iny RDM}}]$	_	-0.40^a (-3.18)	_
TA $_{ar{i}jt}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{ heta}_3^{ ext{OCE}}]$	_	$0.93^a (4.68)$	_
Échanges extra-régionaux $\left[ilde{ heta}_3^{ ext{\tiny RDM}} ight]$	_	-0.04 (-0.37)	_
Accords avec l'Australie et la N ^{elle} Zélande	: SPGs, SPARTE	ECA, accord bilatéral	AU-Fiji, concessions au
« territoires »			
$ ext{XTA}_{ijt} \left[ilde{\lambda}_1 ight]$	_	_	$3.30^a (17.54)$
$_{ ext{XTA}_{iar{j}t}}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_2^{ ext{OCE}}]$	_	_	-0.39^b (-2.43)
Échanges extra-régionaux $[ilde{\lambda}_2^{ ext{ iny RDM}}]$	_	_	0.14 (0.98)
$_{ ext{TA}_{ar{i}jt}}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_3^{ ext{OCE}}]$	_	_	-0.64^a (-3.67)
Échanges extra-régionaux $[\tilde{\lambda}_3^{ ext{RDM}}]$	_	_	0.15 (1.19)
Accords avec l'Asie: SPG, LDC, accord bil	atéral Chine-Fiji,	concessions aux « te	rritoires »
$_{ ext{XTA}_{ijt}} [ilde{\lambda}_1]$	_	_	-0.77^a (-4.33)
$_{ ext{XTA}_{iar{j}t}}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_2^{ ext{OCE}}]$	_	_	-0.12 (-0.66)
Échanges extra-régionaux $\left[ilde{\lambda}_{2}^{ ext{\tiny RDM}} ight]$	_	_	-0.59^a (-4.61)
			0.40h (0.40)
XTA $_{ar{i}jt}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_3^{ ext{OCE}}]$	_	-	-0.40^b (-2.10)

Tableau I.10 – suite – Décomposition des impacts des accords commerciaux

	i	ii	iii
Accords avec les Amériques: SPG, accord	bilatéral US-Fiji,	CFA, concessions au	ux « territoires »
$ ext{XTA}_{ijt} \left[ilde{\lambda}_1 ight]$	_	-	-0.64^a (-3.05)
$\textsc{XTA}_{i\bar{j}t}$ Échanges intra-régionaux $\left[\tilde{\lambda}_2^{ ext{OCE}} \right]$	_	-	$0.30^c \ (1.82)$
Échanges extra-régionaux $\left[ilde{\lambda}_2^{ ext{ iny RDM}} ight]$	_	-	-0.83^a (-3.64)
$ ext{XTA}_{ijt}^-$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_3^{ ext{OCE}}]$	_	-	0.05 (0.29)
Échanges extra-régionaux $\left[ilde{\lambda}_3^{ ext{\tiny RDM}} \right]$	_	_	$1.04^a \ (4.43)$
Accords avec l'Europe: SPG, Lomé, Coto	$nou,\ EBA,\ concess$	ions aux « territoire	es »
$_{ ext{XTA}_{ijt}}\left[ilde{\lambda}_{1} ight]$	_	_	-1.24^a (-7.76)
$ ext{XTA}_{iar{j}t}$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_2^{ ext{OCE}}]$	=	-	-0.56^a (-3.91)
Échanges extra-régionaux $\left[ilde{\lambda}_2^{ ext{ iny RDM}} ight]$	_	-	-5.64^a (-15.31)
${ ext{XTA}}_{ijt}^-$ Échanges intra-régionaux $[ilde{\lambda}_3^{ ext{OCE}}]$	_	-	-1.21^a (-8.22)
Échanges extra-régionaux $\left[ilde{\lambda}_3^{ ext{ iny RDM}} ight]$	_	_	-5.47^a (-14.91)
Constante	$0.11\ (0.52)$	$0.12 \ (0.55)$	$3.91^a (14.12)$
Observations	15245	15245	15245
ddl	12391	12386	12376
SCR	28796	28712	26488
\mathbb{R}^2	0.7696	0.7702	0.7878
EQM	1.5245	1.5225	1.4630
$\alpha_t = 0 \; \forall t$	5.37^{a} F(29;ddl)	$^{4.36^{a}}_{F(29;ddl)}$	$rac{3.19^{ m a}}{ m F(29;ddl)}$
$\alpha_{ij} = 0 \; \forall ij$	$19.51^{\rm a} \\ { m F}(677; { m ddl})$	$^{19.24^{ m a}}_{ m F(677;ddl)}$	19.10^{a} F(677;ddl)
$\alpha_{ij} = \alpha_{ji} \; \forall i, j$	11.19^{a} F(297;ddl)	11.19^{a} F(297;ddl)	11.41^{a} F(297;ddl)
$\alpha_{it} = \alpha_{jt} = 0 \ \forall i, j, t$	$3.61^{\rm a} \ { m F(2136;ddl)}$	$3.57^{\rm a} \ { m F(2136;ddl)}$	$2.74^{\rm a}$ F(2136;ddl)
$versus$ [G $_{ ext{KT}}^{ ext{OD}}$] du tableau I.9	$\begin{array}{c} 56.43^a \\ \mathrm{F(4;ddl)} \end{array}$		
versus variante i		7.32^{a} F(5;ddl)	71.92^{a} F(15;ddl)

Variable dépendante : logarithme de l'intensité relative des échanges commerciaux unilatéraux. Estimation par les MCO avec effets fixes annuels α_t , effets fixes bilatéraux α_{ij} et effets fixes unilatéraux annuels α_{it} et α_{jt} (référence : Nouvelle-Calédonie, Tonga et année 2002). Les effets fixes ne sont pas reportés. Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité de formes inconnues. Ratio du coefficient estimé à son écart-type robuste estimé entre parenthèses. a, b, c : significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%.

Les semi-élasticités estimées des variables indicatrices décomposées d'accords commerciaux intra-régionaux suggèrent qu'à l'échelon intra-régional l'élargissement de ces accords est associé à des effets d'expansion des échanges entre pays membres ($\tilde{\theta}_1 = 2.47$) et des effets d'ouverture aux exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\theta}_2^{\text{OCE}} = 1.75$) et d'ouverture aux importations en provenance des pays non membres ($\tilde{\theta}_3^{\text{OCE}} = 0.82$). À l'échelon extra-régional, l'élargissement des accords

commerciaux intra-régionaux n'a pas d'impact significatif sur les échanges.

Les semi-élasticités estimées des variables indicatrices décomposées d'accords commerciaux extra-régionaux suggèrent ensuite qu'à l'échelon intra-régional l'élargissement de ces accords est associé à des effets de détournement des exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\lambda}_2^{\text{OCE}} = -0.29$) et des importations en provenance des pays non membres ($\tilde{\lambda}_3^{\text{OCE}} = -0.31$). À l'échelon extra-régional, l'élargissement des accords commerciaux extra-régionaux donne lieu à des effets de détournement des exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\lambda}_2^{\text{RDM}} = -1.38$) et n'a d'impact significatif ni sur les échanges entre pays membres, ni sur les importations en provenance des pays non membres. En somme, les accords commerciaux extra-régionaux auraient un impact net négatif aussi bien sur les échanges commerciaux intra-régionaux que sur les échanges commerciaux extra-régionaux.

Les résultats de la première variante de l'équation de gravité confirment ainsi que les accords commerciaux intra-régionaux sont plus favorables à la promotion du commerce océanien que ne le sont les accords commerciaux extra-régionaux, en particulier à l'échelon intra-régional. Cette conclusion est-elle maintenue si l'on considère les différents types d'accords commerciaux intra-régionaux sous-jacents?

Levée de l'hypothèse d'homogénéité d'impact des accords commerciaux intra-régionaux. Nous décomposons, parmi les accords commerciaux intra-régionaux, les accords plurilatéraux (*Melanesian Spearhead Group Trade Agreement* et *Pacific Island Countries Trade Agreement*) et les accords bilatéraux (conclus entre plusieurs pays insulaires océaniens et Fiji). Les résultats de l'estimation sont reportés dans la seconde colonne du tableau I.10.

L'hypothèse jointe d'égalité des semi-élasticités $\tilde{\theta}_1$, $\tilde{\theta}_2^{\text{OCE}}$, $\tilde{\theta}_2^{\text{RDM}}$, $\tilde{\theta}_3^{\text{OCE}}$ et $\tilde{\theta}_3^{\text{RDM}}$ associées à chacun des deux types d'accords commerciaux intra-régionaux est rejetée au seuil de 1% (F(5, 12386) = 7.32).

Notons que la décomposition des variables indicatrices d'accords commerciaux

intra-régionaux ne modifie guère les élasticités estimées associées aux variables indicatrices d'accords commerciaux extra-régionaux.

Les semi-élasticités estimées des variables indicatrices d'accords commerciaux plurilatéraux confirment que l'élargissement de ces accords donne lieu, à l'échelon intra-régional, à des effets d'expansion des échanges entre pays membres ($\tilde{\theta}_1 = 2.10$) et des effets d'ouverture aux exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\theta}_2^{\text{OCE}} = 1.93$) mais n'a pas d'impact significatif sur les importations en provenance des pays non membres. À l'échelon extra-régional, l'élargissement des accords commerciaux plurilatéraux est associé à des effets d'ouverture aux exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\theta}_2^{\text{RDM}} = 0.56$) plus que compensés par des effets de détournement des importations en provenance des pays non membres ($\tilde{\theta}_3^{\text{RDM}} = -0.65$).

Les semi-élasticités estimées des variables indicatrices d'accords commerciaux bilatéraux confirment ensuite qu'à l'échelon intra-régional, l'élargissement de ces accords est favorable aux échanges entre pays membres ($\tilde{\theta}_1 = 3.09$), aux exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\theta}_2^{\text{OCE}} = 1.83$) et aux impoertations en provenance des pays non membres ($\tilde{\theta}_3^{\text{OCE}} = 0.93$). À l'échelon extra-régional, l'élargissement des accords commerciaux bilatéraux donne lieu à des effets de détournement des exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\theta}_2^{\text{RDM}} = -0.40$) et n'a pas d'impact significatif sur les importations en provenance des pays non membres.

Les résultats de l'estimation de la seconde variante de l'équation de gravité confirment ainsi que les accords commerciaux intra-régionaux favorisent davantage la promotion des échanges commerciaux océaniens que ne le font les accords commerciaux extra-régionaux, tout en suggérant qu'à l'échelon intra-régional, les effets nets des accords commerciaux bilatéraux sont supérieurs à ceux des accords commerciaux plurilatéraux, mais qu'à l'échelon extra-régional, les accords commerciaux bilatéraux donnent lieu à davantage d'effets de détournement des échanges que les accords commerciaux plurilatéraux.

Levée de l'hypothèse d'homogénéité d'impact des accords commerciaux extra-régionaux Nous décomposons les variables indicatrices d'accords commerciaux extra-régionaux selon un critère géographique, de façon à distinguer les accords commerciaux conclus avec les partenaires australien et néo-zélandais, des continents asiatique, américain et européen. Ce découpage permet d'évaluer l'hétérogénéité d'impact des accords commerciaux en fonction de trajectoires distinctes de coopération. Les résultats de l'estimation sont reportés dans la troisième colonne du tableau I.10.

L'hypothèse jointe d'égalité des semi-élasticités $\tilde{\lambda}_1$, $\tilde{\lambda}_2^{\text{OCE}}$, $\tilde{\lambda}_2^{\text{RDM}}$, $\tilde{\lambda}_3^{\text{OCE}}$ et $\tilde{\lambda}_3^{\text{RDM}}$ associées à chacun des quatre types d'accords commerciaux extra-régionaux est rejetée au seuil de 1% (F(15, 12376) = 71.92).

Les semi-élasticités estimées des variables indicatrices d'accords commerciaux extra-régionaux suggèrent tout d'abord que seuls les accords conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande donnent lieu à des effets d'expansion des échanges entre pays membres ($\tilde{\lambda}_1 = 3.30$) tandis que les accords conclus avec les pays asiatiques ($\tilde{\lambda}_1 = -0.77$), américains ($\tilde{\lambda}_1 = -0.64$) et européens ($\tilde{\lambda}_1 = -1.24$) donnent lieu à une contraction des échanges entre pays membres.

Les effets d'expansion des échanges des accords conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont compensés en partie par des effets de détournement des exportations ($\tilde{\lambda}_2^{\text{OCE}} = -0.39$) et des importations ($\tilde{\lambda}_3^{\text{OCE}} = -0.64$) à l'échelon intra-régional et n'ont pas d'impact significatif sur les échanges avec les pays non membres à l'échelon extra-régional.

Les accords conclus avec les pays asiatiques donnent lieu, à l'échelon intra-régional, à des effets de détournement des importations en provenance des pays non membres $(\tilde{\lambda}_3^{\text{OCE}} = -0.40)$ et n'ont pas d'impact significatif sur les exportations à destination des pays non membres. À l'échelon extra-régional, les accords conclus avec les partenaires asiatiques donnent lieu à des effets de détournement des exportations $(\tilde{\lambda}_2^{\text{RDM}} = -0.59)$ et des importations $(\tilde{\lambda}_3^{\text{RDM}} = -0.27)$.

Les accords conclus avec les pays américains encouragent, à l'échelon intra-régional, les exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\lambda}_2^{\text{OCE}} = 0.30$) et n'ont pas d'impact significatif sur les importations en provenance des pays non membres. À l'échelon extra-régional, les accords conclus avec les partenaires américains donnent lieu à des effets d'ouverture aux importations en provenance des pays non membres ($\tilde{\lambda}_3^{\text{RDM}} = 1.04$) compensés en partie par des effets de détournement des exportations à destination des pays non membres ($\tilde{\lambda}_2^{\text{RDM}} = -0.83$).

Les accords conclus avec les pays européens découragent les échanges aussi bien à l'échelon intra-régional ($\tilde{\lambda}_2^{\text{OCE}} = -0.56$ et $\tilde{\lambda}_3^{\text{OCE}} = -1.21$) qu'à l'échelon extra-régional ($\tilde{\lambda}_2^{\text{RDM}} = -5.64$ et $\tilde{\lambda}_3^{\text{RDM}} = -5.47$).

Du point de vue de la promotion des échanges commerciaux extra-régionaux, les accords commerciaux extra-régionaux les plus favorables sont ceux que les pays insulaires océaniens concluent avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et les plus défavorables sont ceux conclus avec le contienent européen. De ce point de vue, le séquençage des négociations commerciales extra-régionales océaniennes, qui donne la priorité à l'Australie et la Nouvelle-Zélande plutôt qu'à l'Union Européenne semble tout à fait cohérent.

Du point de vue de leurs impacts sur les échanges commerciaux intra-régionaux, seuls les accords commerciaux extra-régionaux conclus avec les partenaires du continent américain sont favorables, tandis que les autres accords commerciaux extra-régionaux donnent lieu à des effets de détournement des échanges.

En somme, notre analyse des accords commerciaux intra-régionaux contredit les analyses ex ante que l'on trouve dans la littérature, en suggérant que ces accords ont contribué à renforcer l'intégration commerciale intra-régionale, non seulement à travers des effets d'expansion des échanges d'une amplitude élevée, mais également en donnant lieu à des effets d'ouverture aux exportations à destination des pays insulaires océaniens non membres. De plus, la comparaison des impacts ex post des accords commerciaux intra-régionaux à ceux des accords commerciaux extra-régionaux suggère, dans une certaine mesure, que la priorité donnée à l'intégration commerciale intra-régionale est

pertinente : jusqu'à présent, tous les accords commerciaux extra-régionaux, hormis ceux conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont donné lieu à des effets nets de détournement des échanges traduisant potentiellement le fait que ces accords n'ont pas suffisants pour compenser les contraintes pesant sur les échanges commerciaux extra-régionaux des pays insulaires océaniens.

* * *

L'intégration commerciale intra-régionale est progressivement devenue une priorité de la construction régionale océanienne, bien que le commerce entre pays insulaires océaniens soit marginal dans la ventilation globale des échanges océaniens. Toutefois, notre analyse suggère que l'implication dans des accords commerciaux intra-régionaux est associée à un approfondissement de l'intégration commerciale régionale.

L'évaluation que nous proposons des accords bilatéraux impliquant Fiji, du Melanesian Spearhead Group Trade Agreement et du Pacific Island Countries Trade Agreement, suggère, contrairement aux analyses disponibles, que ces accords ont favorisé non seulement le développement des échanges commerciaux entre pays insulaires océaniens membres, mais également les exportations à destination des pays insulaires océaniens non membres. Ce résultat apparaît robuste à la prise en compte de l'hétérogénéité inobservable entre couples de pays, de la dynamique des termes de résistance multilatérale au commerce, mais également de l'hétérogénéité entre les différents accords commerciaux dans lesquels les pays insulaires océaniens sont impliqués.

CHAPITRE II

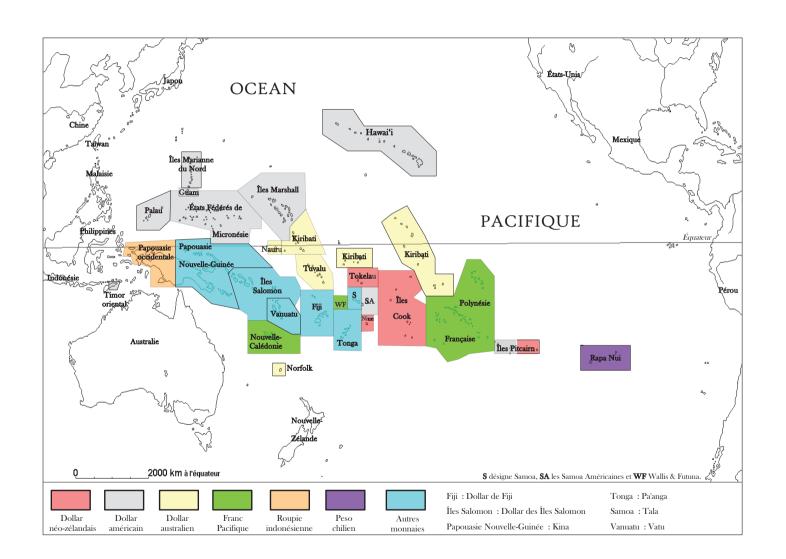
Les régimes de change océaniens : entre inerties historiques et choix économiques

« No single currency regime is right for all countries or at all times » Frankel (1999)

Par contraste avec le mouvement en cours d'intégration commerciale décrit dans le chapitre précédent, l'architecture monétaire océanienne se distingue par sa grande diversité. Ainsi, douze monnaies distinctes circulent parmi les vingt-sept pays insulaires océaniens (cf. illustration II.1) et la plupart des types de régimes de change, tels que définis par le Fonds Monétaire International, sont représentés dans la zone. Ce chapitre vise à décrire la diversité des régimes de change océaniens, et à en dégager les principaux déterminants. Pour ce faire, nous en appréhendons trois dimensions complémentaires : leur degré de fixité, leur caractère bilatéral ou multilatéral et les devises d'ancrage sous-jacentes.

Nous établissons tout d'abord la typologie des régimes de change océaniens, *i.e.* des règles gouvernant la détermination de la valeur des monnaies de la zone. Nous nous penchons en premier lieu sur le cas des pays insulaires océaniens dollarisés, *i.e.* utilisant une devise émise par un pays tiers, avant d'analyser les régimes de change des pays frappant monnaie.

Illustration II.1 – Cartographie monétaire océanienne



Introduction 119

La dollarisation est le type de régime de change le plus représenté en Océanie, puisqu'il concerne vingt-et-un des vingt-sept pays de la zone. Ces régimes de dollarisation sont définis autour de six devises : les dollars australien, néo-zélandais et américain, le franc français, la roupie indonésienne et le peso chilien. Dans la majorité des cas, les pays insulaires océaniens dollarisés utilisent la devise de leur ancienne tutelle coloniale.

Alors que les régimes océaniens de dollarisation sont stables dans le temps, six pays insulaires océaniens frappent monnaie, dans le cadre de régimes de change ayant été modifiés plusieurs fois depuis le début des années 1980. Les régimes initialement choisis de caisse d'émission, puis d'arrimage ferme ont ainsi progressivement été remplacés par des régimes de change plus souples, et définis, la plupart du temps, par référence à des paniers de devises. La définition que nous adoptons des régimes de change des six monnaies océaniennes croise les informations issues des classifications de jure, i.e. des déclarations officielles des autorités monétaires, avec les conclusions des études empiriques proposant des classifications des régimes de change de facto, ainsi qu'avec les données sur la ventilation géographique des échanges commerciaux. Nous recourrons à ces trois sources complémentaires d'informations pour deux raisons.

Premièrement, la classification de jure ne reflète pas nécessairement le comportement effectif du taux de change et les interventions des autorités monétaires : nous confrontons donc la classification officielle des régimes de change aux classifications disponibles des régimes de change de facto, de façon à déterminer le degré effectif de fixité du régime de change de chacune des six monnaies océaniennes.

Deuxièmement, les divergences entre les différentes classifications des régimes de change de facto des monnaies océaniennes soulignent leur sensibilité par rapport aux choix méthodologiques sous-jacents, et, en particulier, au choix du numéraire retenu. Dans la mesure où les classifications des régimes de change de facto reposent essentiellement sur l'analyse de la volatilité du taux de change, leurs conclusions sont en effet largement conditionnées par le choix de la devise dans laquelle le taux de change est exprimé (généralement le dollar américain). Nous analysons donc les conclusions

des différentes classifications des régimes de change océaniens de facto du point de vue du bien-fondé du choix du numéraire sous-jacent. À cet égard, la classification de jure des régimes de change permet d'identifier les devises d'ancrage potentiellement pertinentes. Celles-ci sont généralement explicitées dans le cas des régimes d'arrimage mono-devise, mais tenues secrètes dans le cas des régimes d'arrimage pluri-devises, hormis le fait que les paniers de référence sont constitués des devises des principaux partenaires commerciaux. Nous inférons donc la composition potentielle desdits paniers de la ventilation géographique des échanges commerciaux.

Notre analyse des régimes de change océaniens croise ainsi non seulement les classifications des régimes de change de jure et de facto, mais intègre également des éléments de géographie des échanges commerciaux. Nous proposons, sur cette triple base, une typologie synthétique des régimes de change océaniens, avec une double optique, en termes de degré de fixité des régimes de change et de devises d'ancrage sous-jacentes.

Notre typologie fait tout d'abord apparaître que, de facto, toutes les monnaies océaniennes sont en régime de change de type fixe, avec différents degrés de fixité et, au total, neuf devises d'ancrage distinctes sous-jacentes. Par ailleurs, à l'instar des régimes de dollarisation, les devises d'ancrage des six monnaies océaniennes sont, pour une large part, un héritage colonial.

Une fois notre typologie établie, le second objectif de ce chapitre est de mettre à jour les déterminants des choix océaniens en matière de régimes de change, à travers une approche empirique. Nous appréhendons successivement chacune des deux des dimensions des régimes de change océaniens : le choix du degré de fixité des régimes de change et le choix des devises d'ancrage sous-jacentes.

Notre analyse des régimes de change procède ainsi tout d'abord du point de vue unilatéral, *i.e.* des caractéristiques individuelles des pays insulaires océaniens, afin d'expliquer les choix en matière de type de régime de change, *i.e.* dans le cas océanien, en matière de degré de fixité du régime de change. Pour ce faire,

Introduction 121

dans la mesure où la variable expliquée est discrète par nature, nous spécifions un modèle de choix qualitatif. Nous mobilisons des données sur les facteurs potentiels du choix entre fixité et flexibilité du régime de change, mis en lumière par la théorie des zones monétaires optimales et par la littérature empirique appliquée au cas des pays en développement. Notre analyse suggère que les facteurs commerciaux et de taille sont discriminants dans le choix entre dollarisation et émission d'une monnaie propre, et que l'impact de ces facteurs est différent selon le type de régime de change dans le cadre duquel les pays insulaires océaniens frappent monnaie.

Néanmoins, du point de vue méthodologique, cette optique unilatérale du choix du régime de change, bien que couramment adoptée dans la littérature, n'est pas complètement satisfaisante. En effet, une limite essentielle de cette approche réside précisément dans le fait qu'elle soit unilatérale, alors que les régimes de change fixes sont, par nature, bilatéraux : on peut en effet concevoir le choix d'un régime de change fixe comme une relation client-ancre (Alesina & Barro 2002), i.e. comme le choix, opéré par un pays client, d'arrimer sa monnaie à celle d'un pays ancre. Par conséquent, des facteurs bilatéraux, i.e. spécifiques à la relation entre le pays client et le pays ancre, sont susceptibles d'influer sur le choix du régime de change, assimilé au choix d'une devise d'ancrage. Nous adoptons cette approche alternative du choix du régime de change, en termes de choix de relations client-ancre, à travers deux modèles de choix qualitatif conçus dans une optique bilatérale.

Le premier modèle repose sur une définition large des relations client-ancre, incluant les régimes de dollarisation, de caisse d'émission et d'arrimage ferme mono-devise et étendue aux régimes d'arrimage souple et d'arrimage pluri-devises du taux de change. Ce premier modèle vise à mettre à jour les déterminants des choix océaniens en matière de devises d'ancrage quel que soit le type de régime de change sous-jacent. Les estimations suggèrent que les facteurs principaux du choix des devises d'ancrage sont l'effet de réseau, i.e. la proportion de pays ayant adopté la même devise d'ancrage, l'intensité des échanges commerciaux bilatéraux et l'existence de liens coloniaux entre le pays client et le pays ancre, et, dans une moindre mesure, la taille du pays ancre. Nous décomposons l'impact de ces facteurs sur la probabilité de choix d'une relation

client-ancre, selon le type de régime de change du pays client. Cette décomposition confirme le rôle prépondérant des externalités de réseau et des facteurs commercial et colonial dans l'explication des choix en matière de relations client-ancre, tout en suggérant que les externalités de réseau jouent davantage pour les régimes d'arrimage pluri-devises, que le facteur commercial est plus important pour les régimes d'arrimage ferme et d'arrimage pluri-devises, et que le facteur colonial est plus important pour les régimes de dollarisation.

Le second modèle repose sur une définition stricte des relations client-ancre, n'incluant que les régimes de dollarisation, de caisse d'émission et d'arrimage ferme mono-devise du taux de change. Tout en reposant sur la même méthodologie que le modèle précédent et en en confirmant les principaux résultats, ce second modèle répond à un objectif différent : il vise à dériver les probabilités d'existence de relations d'arrimage croisé entre clients, i.e. de régimes bilatéraux de change fixe entre couples de pays insulaires océaniens. Le modèle client-ancre, dans son acception stricte, a en effet pour corollaire l'hypothèse selon laquelle deux pays clients liés au même pays ancre ont, par transitivité, un régime bilatéral de change fixe. Selon cette approche, les relations d'arrimage croisé entre clients résultent de la convergence des choix individuels, eux mêmes conditionnés par les liens, notamment coloniaux et commerciaux, entre chaque pays client et le pays ancre commun.

Notre analyse des régimes de change océaniens permet ainsi de mettre en lumière les implications des choix individuels des pays insulaires océaniens sur l'architecture cambiaire régionale : en dépit de la diversité des régimes de change et de l'absence de coopération monétaire à l'échelle régionale, nous délimitons, à l'échelle infra-régionale, quatre groupes de clients autour de quatre devises d'ancrage communes : le dollar australien, le dollar néo-zélandais, le franc français (puis l'euro) et le dollar américain.

Notons enfin que dans ce chapitre, nous considérons l'Australie et la Nouvelle-Zélande à part de la zone Océanie, dans la mesure où les devises de ces deux pays servent d'ancrage aux monnaies océaniennes.

Introduction 123

Le chapitre est organisé de la façon suivante. Dans la section 1, nous analysons les régimes océaniens de dollarisation (1.1), puis les régimes de change des six monnaies océaniennes (1.2) et établissons la typologie des régimes de change océaniens (1.3). Dans la section 2, nous dressons une revue des déterminants théoriques du choix du type de régime de change (2.1) et estimons un modèle de choix discret du type de régime de change (2.2). Dans la section 3, nous appréhendons les régimes de change océaniens en termes de relations client-ancre (3.1) afin de mettre en lumière les facteurs bilatéraux des choix en matière de devises d'ancrage vis-à-vis desquelles les monnaies océaniennes sont arrimées (3.2). Dans la section 4, nous inférons de l'analyse client-ancre les implications des choix individuels sur l'architecture cambiaire à l'échelle régionale.

1 Typologie des régimes de change océaniens

Tous les pays insulaires océaniens ont été dollarisés à compter de la fin du XIXème siècle, plusieurs devises circulant en parallèle dans chaque pays, et une vingtaine circulant à l'échelle de la zone au fil de la colonisation et du développement des échanges commerciaux. La plupart des pays insulaires océaniens (vingt-et-un sur vingt-sept) sont encore dollarisés aujourd'hui, et dans la majorité des cas, la devise du colonisateur a supplanté officiellement les autres en tant que monnaie ayant cours légal (section 1.1). Ainsi, seuls six pays insulaires océaniens émettent des monnaies propres depuis les années 1960 à 1980, dans le cadre de régimes de change dont nous analysons les caractéristiques (section 1.2). Nous proposons enfin une typologie des régimes de change océaniens (section 1.3).

1.1 Les pays insulaires océaniens dollarisés

Vingt-et-un pays parmi les vingt-sept de la zone océanienne sont dollarisés, autrement dit, les monnaies y ayant cours légal sont des devises. Le tableau II.1 présente ces vingt-et-un pays et les devises y ayant cours légal, sur la base des travaux de Schuler (2005) qui reposent sur l'examen de textes législatifs et des publications des autorités monétaires. « Unlike the case with other regions, here [Schuler (2005)] often date[s] the beginning of dollarisation to the first widespread use of foreign currency rather than requiring also that commercial banking have existed. The reason is that because so many Pacific islands are small and have few people, commercial banking was late in coming to most. »

Six devises circulent parmi les vingt pays insulaires océaniens dollarisés : le dollar américain, le dollar australien, le dollar néo-zélandais, le franc Pacifique, le peso chilien et la roupie indonésienne. L'examen parallèle de l'histoire monétaire de ces vingt-et-un pays insulaires océaniens et de leur histoire coloniale fait apparaître une forme de dépendance au sentier dans leurs choix en matière de régimes de change. Dans la majorité des cas, en effet, les pays insulaires océaniens dollarisés ont adopté la devise émise

par leur ancienne tutelle coloniale, et n'ont pas modifié leur régime de change depuis lors.

Tableau II.1 – Histoire coloniale et dollarisation

	Derniers ascendants coloniaux	Devises en circulation
Rapa Nui	Chili depuis 1888	Peso chilien depuis $ca.1800$
Hawai'i	États-Unis depuis 1898	Dollar américain depuis $ca.1800$
Guam	États-Unis depuis 1898	Dollar américain depuis 1899
Samoa Américaines	États-Unis depuis 1899	Dollar américain depuis ca.1900
États Fédérés de Micronésie	États-Unis depuis 1947 Indépendance en 1986	Dollar américain depuis 1944
Îles Marshall	États-Unis depuis 1947 Indépendance en 1986	Dollar américain depuis 1944
Îles Marianne du Nord	États-Unis depuis 1947	Dollar américain depuis 1944
Palau	États-Unis depuis 1947 Indépendance en 1994	Dollar américain depuis 1945
Timor oriental	Indonésie depuis 1975 Indépendance en 2002	Roupie indonésienne de 1975 à 2000 puis dollar américain
Papouasie occidentale	Indonésie depuis 1963	Roupie indonésienne depuis les années 1960
Norfolk	Australie depuis 1901	Livre australienne 1825 à 1966 puis dollar australien
Nauru	Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande depuis 1945 Indépendance en 1970	Livre australienne de 1914 à 1966 puis dollar australien
Kiribati ^a	Royaume-Uni depuis 1892 Indépendance en 1979	Livre australienne de 1937 à 1966 puis dollar australien
Tuvalu ^a	Royaume-Uni depuis 1892 Indépendance en 1978	Livre australienne de 1937 à 1966 puis dollar australien
Tokelau	Nouvelle-Zélande depuis 1925	Livre néo-zélandaise de 1926 à 1967 puis dollar néo-zélandais
Îles Cook ^b	Nouvelle-Zélande depuis 1901 Indépendance en 1965	Livre néo-zélandaise de $ca.1930$ à 1967 puis dollar néo-zélandais
Niue	Nouvelle-Zélande depuis 1901 Indépendance en 1974	Livre néo-zélandaise de $ca.1930$ à 1967 puis dollar néo-zélandais
Îles Pitcairn	Royaume-Uni depuis 1838	Livre néo-zélandaise de $ca.1930$ à 1967 puis dollar néo-zélandais et dollar américain depuis $ca.1940$

	Derniers ascendants coloniaux	Monnaies en circulation
Polynésie Française	France depuis 1842	Franc Pacifique depuis 1945
Nouvelle-Calédonie	France depuis 1853	Franc Pacifique depuis 1945
Wallis & Futuna	France depuis 1887-88	Franc Pacifique depuis 1945

Tableau II.1 – *suite* – Dollarisation et histoire coloniale

Sources : Schuler (2005) pour les éléments d'histoire monétaire, Crocombe (2008) pour les éléments d'histoire coloniale

Le dollar américain circule dans huit pays océaniens : Hawai'i, depuis le XIXème siècle, Guam et les Samoa Américaines depuis le début du XXème, les États Fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, les Îles Marianne du Nord et Palau depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et le Timor oriental depuis 2000. Le dollar américain circule également dans les Îles Pitcairn depuis les années 1940, en parallèle du dollar néo-zélandais. Hawai'i, Guam, les Samoa Américaines, les États Fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et Palau étaient sous tutelle américaine à l'époque de leur adoption du dollar américain, et les États Fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et Palau ont conservé le dollar américain après leur accession à l'indépendance. Parmi les pays insulaires océaniens utilisant le dollar américain, seuls le Timor oriental et Îles Pitcairn n'ont jamais eu de lien colonial avec les États-Unis.

Le dollar australien circule dans quatre pays océaniens : Norfolk depuis 1825, Nauru depuis 1914, et Kiribati et Tuvalu depuis 1937. Nauru était sous tutelle allemande, et Norfolk, Kiribati et Tuvalu sous tutelle britannique à l'époque de leur adoption du dollar australien, mais Nauru et Norfolk sont ensuite devenus des colonies australiennes. Notons qu'en parallèle du dollar australien, les dollars de Tuvalu et de Kiribati circulent localement depuis 1976 et 1979, respectivement.

Le dollar néo-zélandais circule dans quatre pays océaniens : Tokelau depuis 1926, et les Îles Cook, Niue et les Îles Pitcairn depuis les années 1930. Tokelau, les Îles Cook et Niue étaient sous tutelle néo-zélandaise à l'époque de leur adoption du dollar

a - Parallèlement au dollar australien, le dollar de Tuvalu circule depuis 1976, et le dollar de Kiribati depuis 1979.

b – Parallèlement au dollar néo-zélandais, le dollar des Îles Cook circule de 1987 à 1995.

néo-zélandais. En revanche, les Îles Pitcairn sont sous tutelle britannique. Les Îles Cook et Niue ont conservé le dollar néo-zélandais après leur accession à l'indépendance politique. Notons que, parallèlement à l'usage du dollar néo-zélandais, les Îles Cook émettent le dollar des Îles Cook à partir de 1987, dans le cadre d'un régime de caisse d'émission vis-à-vis du dollar néo-zélandais jusqu'en 1989, puis d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar néo-zélandais jusqu'en juin 1995. Cependant, du fait de l'épuisement progressif des réserves de change, le dollar des Îles Cook est retiré de la circulation en 1995 (Burdekin 2008). À travers des arrangements de change de type différent, le lien des Îles Cook au dollar néo-zélandais a perduré au cours du temps.

Le franc Pacifique circule, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, dans trois pays insulaires océaniens : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, et Wallis & Futuna. Le franc Pacifique était en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du franc français jusqu'au 31 décembre 1998, puis vis-à-vis de l'euro. Depuis l'introduction du franc Pacifique, sa valeur nominale, vis-à-vis du franc français, puis vis-à-vis de l'euro, n'a jamais été modifiée. Par conséquent, nous considérons les pays utilisant le franc Pacifique comme des pays dollarisés, d'autant plus que le franc Pacifique n'est pas émis par les trois pays insulaires océaniens qui l'utilisent, mais, initialement, par la Banque de l'Indochine, et, à compter du 1^{er} avril 1967, par l'Institut d'Émission d'Outre-Mer. Ces trois pays insulaires océaniens étaient sous tutelle française à l'époque de l'introduction du franc Pacifique.

Enfin, le peso chilien circule à Rapa Nui depuis les années 1800, *i.e.* avant que Rapa Nui ne soit officiellement sous tutelle chilienne, tandis que la roupie indonésienne circule en Papouasie occidentale depuis les années 1960, *i.e.* depuis l'annexion indonésienne de la Papouasie occidentale, et circulait au Timor oriental de 1975 à 2000, *i.e.* durant la période d'occupation indonésienne du Timor oriental.

Par contraste avec la relative inertie des régimes de dollarisation, six pays insulaires océaniens frappent monnaie dans le cadre de régimes de change qui ont été modifiés au cours du temps, et sont caractérisés par une grande diversité, tant du point de vue des types de régime de change que de celui des devises d'ancrage sous-jacentes.

1.2 Les pays insulaires océaniens frappant monnaie

Six pays insulaires océaniens sur vingt-sept frappent monnaie : Samoa émet le tala depuis 1963, Tonga, le pa'anga depuis 1966, Fiji, le dollar de Fiji depuis 1969, la Papouasie Nouvelle-Guinée, le kina depuis 1975, les Îles Salomon, le dollar des Îles Salomon depuis 1977, le Vanuatu, le vatu depuis 1981. Quels sont les caractéristiques des régimes de change dans le cadre desquels ces monnaies sont émises?

Les déclarations des autorités monétaires apportent certes des réponses officielles, mais il est courant que les régimes de change de jure ne reflètent fidèlement ni les objectifs des autorités monétaires, ni leurs interventions sur le marché des changes (Frankel 1999, Levy-Yeyati & Sturzenegger 2005). Ainsi, les autorités monétaires peuvent poursuivre un objectif d'arrimage, sans pour autant l'annoncer explicitement (« hidden pegs »), de façon à se prémunir contre une exposition aux attaques spéculatives. De plus, la « peur du flottement » (Calvo & Reinhart 2002) peut inciter les autorités monétaires à intervenir sur le marché des changes de façon à limiter les fluctuations de la valeur de leur monnaie, et ce en dépit d'un régime officiel de type flexible.

De nombreuses études empiriques se départissent des déclarations officielles des autorités monétaires en proposant des classifications alternatives des régimes de change de facto. Tavlas et al. (2008) proposent une revue récente de cette littérature, et soulignent les divergences entre ces classifications. Eichengreen & Razo-Garcia (2011) montrent que ces divergences sont plus prononcées dans le cas des pays en développement et des pays émergents que dans celui des pays avancés. Pour une large part, les divergences entre classifications des régimes de change de facto tiennent aux différences méthodologiques sous-jacentes à ces études qui utilisent des échantillons (pays, périodes, fréquence des données), des catégories de régimes de change (définitions, niveau de détail) et des critères de classification différents.

Nous nous penchons plus particulièrement sur sept études dédiées à l'analyse des régimes de change, et incluant, dans les échantillons de pays sous-jacents, les six pays insulaires océaniens frappant monnaie.

La classification de Schuler (2005) relève davantage d'une classification de jure que de facto, dans la mesure où elle repose sur l'examen de textes législatifs et des publications des autorités monétaires. Cependant, l'exhaustivité des sources employées et la perspective historique adoptée en font une source d'informations de premier plan. La classification de Bubula & Ötker-Robe (2002) [classification BOR ci-après] croise des éléments qualitatifs (déclarations et rapports officiels, entretiens, informations issues de la presse) et quantitatifs (volatilité du taux de change et des réserves de change). Tout comme la classification des régimes de change du Fonds Monétaire International [classification FMI ci-après], la classification BOR relève ainsi, en toute rigueur, à la fois d'une classification de jure et de facto.

Par contraste, les classifications de facto de Reinhart & Rogoff (2004) [classification RR ci-après], de Levy-Yeyati & Sturzenegger (2005) [classification LYS ci-après], de Bénassy-Quéré et al. (2006) [classification BQCM ci-après] et de Frankel & Wei (2008a) [classification FW ci-après] reposent uniquement sur l'examen d'éléments quantitatifs.

La classification RR se focalise sur l'examen de la volatilité du taux de change bilatéral, tandis que la classification LYS en analyse également la volatilité, ainsi que celle des réserves de change. On s'attend en effet à ce que la poursuite d'un régime de change fixe (flexible) de facto se traduise par une volatilité relativement faible (élevée) du taux de change, et une volatilité relativement élevée (faible) des réserves de change. Notons néanmoins qu'en se focalisant sur l'analyse de taux de change bilatéraux, les classifications LYS et RR excluent, par construction, le cas des régimes d'arrimage vis-à-vis de paniers de devises, i.e. dont l'objectif de change n'est pas défini en termes d'une seule mais de plusieurs devises. Afin de se prononcer sur l'existence d'un tel régime de change, il s'agit alors d'analyser le taux de change de la monnaie domestique et ses variations non pas en termes bilatéraux, mais multilatéraux.

Au contraire, les classifications BQCM et FW sont spécifiquement adaptées au cas des régimes d'arrimage pluri-devises, puisqu'elles reposent sur l'examen de taux de

change multilatéraux. Les variations du taux de change des monnaies à l'étude sont ainsi conçues comme une moyenne pondérée des variations des taux de change de devises d'ancrage potentielles. Le type de régime de change est alors inféré de la valeur des pondérations estimées. La classification BQCM retient trois devises d'ancrage potentielles : le dollar américain, l'euro et le yen. Dans la classification FW, le choix des devises d'ancrage potentielles est spécifique à chaque monnaie étudiée, et des déviations sont autorisées autour de l'objectif de change ainsi détecté.

En dépit de leurs différences méthodologiques, les classifications des régimes de change de facto ont en commun d'inférer le régime de change de la stabilité du taux de change (bilatéral ou multilatéral) et, éventuellement, des réserves de change.

Cependant, le taux de change se définit, par nature, relativement à la valeur d'une devise (taux de change bilatéral) ou d'un panier de devises (taux de change multilatéral). Il en découle que la variabilité du taux de change, ainsi que le type de régime de change que l'on en infère, sont fonction du choix du numéraire vis-à-vis duquel le taux de change de la monnaie est examiné. Dans le cas des régimes d'arrimage vis-à-vis de paniers de devises, le choix des devises d'ancrage potentielles est essentiel, et rendu d'autant plus compliqué que, dans la plupart des cas, y compris le cas océanien, la composition des paniers est tenue secrète. Il serait ainsi particulièrement difficile de vérifier si un régime d'arrimage pluri-devises de jure prévaut de facto (Frankel et al. 2001). D'autre part, même en choisissant un numéraire pertinent, la stabilité du taux de change ne suffit pas nécessairement à conclure quant au régime de change de facto, puisqu'elle peut être le fruit de la politique de change tout aussi bien que celui de la corrélation des cycles d'affaires, de fondamentaux stables ou simplement de l'absence de chocs (Calvo & Reinhart 2002).

La variation des réserves de change ne rend ensuite compte que partiellement des modalités d'intervention dont disposent les autorités monétaires : stérilisation ou non, politique de taux d'intérêt, contrôle des capitaux, intervention sur les marchés à terme (Tavlas et al. 2008). De plus, dans le cas spécifique des pays insulaires océaniens, la variation des réserves de change peut refléter, au delà d'une politique de

change discrétionnaire, l'influence notable des transferts des migrants et celle de l'aide internationale.

Ainsi, comme le notent Ghosh et al. (1997), ni la classification des régimes de change de jure, ni les classifications des régimes de change de facto ne sont pleinement satisfaisantes. Nous établissons donc par la suite une typologie des régimes de change des monnaies océaniennes de façon séquentielle :

- en élaborant une classification officielle par recoupement entre les déclarations des autorités monétaires auprès du Fonds Monétaire International, dans leurs rapports annuels, et en perspective historique (Schuler 2005);
- puis en confrontant la classification officielle ainsi conçue aux classifications alternatives disponibles (BOR, FMI, RR, LYS, BQCM et FW);
- en discutant l'adéquation de la méthodologie sous-jacente à ces classifications alternatives lorsqu'elles contredisent la classification officielle, en particulier du point de vue de la définition retenue de la volatilité du taux de change;
- et en ayant recours, dans le cas spécifique des régimes d'arrimage pluri-devises, aux données disponibles sur la ventilation géographique des flux d'échanges commerciaux. Dans la plupart des cas d'arrimage pluri-devises, en effet, les informations officielles sur la composition des paniers de devises de référence sont soit parcellaires, soit tout simplement inexistantes, hormis le fait que ces paniers sont composés des devises des principaux partenaires commerciaux. Le recours à la ventilation géographique des échanges commerciaux permet ainsi de vérifier ou d'inférer la composition desdits paniers.

La méthodologie employée est détaillée dans l'annexe C. Nous distinguons cinq types de régimes de change. Un régime de caisse d'émission prévaut lorsque la convertibilité de la monnaie dans la devise d'ancrage est garantie par la loi. Un régime d'arrimage ferme prévaut lorsque la valeur de la monnaie est définie par référence à une unique devise d'ancrage (arrimage ferme mono-devise) ou à un panier de devises d'ancrage (arrimage ferme pluri-devises), sans déviation par rapport à l'objectif de change ainsi défini. Un régime d'arrimage souple prévaut lorsque la valeur

de la monnaie est définie par référence à une unique devise d'ancrage (arrimage souple mono-devise) ou à un panier de devises d'ancrage (arrimage souple pluri-devises), des déviations étant autorisées par rapport à l'objectif de change ainsi défini.

Tableau II.2 – Typologie des régimes de change des six monnaies émises en Océanie

		Type de régime de change	Devises d'ancrage
	1968-73	Arrimage ferme mono-devise	©NZD
	1974-76	Arrimage ferme mono-devise	USD
	1977-84	Arrimage ferme mono-devise	©NZD
T. I. J. C [100]	1985-89	Arrimage ferme pluri-devises	AUD DEM JPY ©NZD USD
Tala de Samoa [1962]	1990-93	Arrimage souple pluri-devises	AUD DEM JPY ©NZD USD
	1994-02	Arrimage souple pluri-devises	AUD DEM/EUR FJD JPY ©NZD USD
	2003-07	Arrimage souple pluri-devises	AUD EUR FJD ©NZD USD
	2003-07 Arrimage souple pluri-devises 2008-10 Arrimage souple pluri-devises 1966-89 Caisse d'émission 1990 Arrimage ferme mono-devise 1991-01 Arrimage ferme pluri-devises		AUD EUR ©NZD USD
	1966-89	Caisse d'émission	AUD
D 1 1 E [1070]	1990	Arrimage ferme mono-devise	AUD
Pa'anga de Tonga [1970]	1991-01	Arrimage ferme pluri-devises	AUD JPY NZD USD
	1990-93 Arrimage souple pluri-devises AUD Di 2003-07 Arrimage souple pluri-devises AUD Di 2003-07 Arrimage souple pluri-devises 2008-10 Arrimage souple pluri-devises 1966-89 Caisse d'émission 1990 Arrimage ferme mono-devise 1991-01 Arrimage ferme pluri-devises 2002-11 Arrimage souple pluri-devises 1969-73 Caisse d'émission 1974 Arrimage ferme mono-devise 1975-97 Arrimage ferme pluri-devises 1998-10 Arrimage ferme pluri-devises 1975-77 Arrimage ferme mono-devise 1978-94 Arrimage ferme pluri-devises 1995-11 Arrimage souple mono-devise 1977-79 Arrimage ferme mono-devise	AUD JPY NZD USD	
	1969-73	Caisse d'émission	©GBP
D. H. J. Divi [topo]	1974	Arrimage ferme mono-devise	USD
Dollar de Fiji [1970]	1975-97	Arrimage ferme pluri-devises	AUD ©GBP JPY NZD USD
	1998-10	Arrimage ferme pluri-devises	AUD EUR JPY NZD USD
	1975-77	Arrimage ferme mono-devise	©AUD
Kina de P.N ^{elle} -Guinée [1970]	1978-94	Arrimage ferme pluri-devises	©AUD DEM JPY USD
	1995-11	Arrimage souple mono-devise	USD
	1977-79	Arrimage ferme mono-devise	AUD
Dollar des Îles Salomon [1978]	1980-98	Arrimage souple pluri-devises	AUD ©GBP JPY USD
	1999-09	Arrimage souple mono-devise	USD
	1981-83	Arrimage ferme mono-devise	©FRF
Vatu du Vanuatu [1980]	1984-11	Arrimage ferme pluri-devises	AUD DEM ©FRF JPY NZD USD

La date entre crochets est celle de l'accession à l'indépendance politique.

AUD désigne le dollar australien, DEM le mark allemand, EUR l'euro, FJD le dollar de Fiji, GBP la livre sterling, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain.

 $Sources: cf.\ annexe\ C.$

La typologie que nous établissons des régimes de change de chacune des six monnaies émises en Océanie est reportée dans le tableau II.2. Les principaux résultats

^{© :} désigne la devise de l'ancienne tutelle coloniale.

que nous obtenons de l'analyse des régimes de change des six monnaies émises en Océanie sont les suivants.

- (i) Les six pays insulaires océaniens à l'étude, à l'instar des autres pays de la zone, ont été dollarisés avant de frapper monnaie, plusieurs devises circulant en parallèle dans chaque pays, mais l'une d'entre elles finissant par supplanter les autres en tant que monnaie ayant cours légal : ainsi en est-il du dollar néo-zélandais dans le cas de Samoa (sous tutelle néo-zélandaise), du dollar australien dans le cas de la Papouasie Nouvelle-Guinée (sous tutelle australienne), de Tonga et des Îles Salomon (sous tutelle britannique), de la livre sterling dans le cas de Fiji (sous tutelle britannique) et à la fois du franc Pacifique, de la livre sterling et du dollar australien dans le cas du Vanuatu (sous tutelle franco-britannique). Dans la majorité des cas, la devise ayant cours légal est ainsi émise par la tutelle coloniale.
- (ii) Les six monnaies océaniennes sont émises à compter des années 1960 à 1980, dans le cadre de régimes de caisse d'émission ou d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis des devises ayant historiquement eu cours légal avant l'accession à l'indépendance politique. Ainsi, les régimes de change océaniens sont initialement caractérisés par la continuité, aussi bien dans le choix de régimes d'arrimage du taux de change que dans celui des devises d'ancrage. Qui plus est, la devise d'ancrage est, dans la majorité des cas, celle de l'ancienne tutelle coloniale.
- (iii) Les classifications de facto disponibles confirment généralement les classifications de jure, selon lesquelles les Banques Centrales océaniennes maintiennent des régimes de caisse d'émission et/ou d'arrimage ferme mono-devise dans leur premières années d'exercice. Seule la classification LYS infirme le régime d'arrimage du kina vis-à-vis du dollar australien en 1978, au profit d'un régime de flottement. Cependant, le numéraire utilisé est le dollar américain et non le dollar australien (Levy-Yeyati & Sturzenegger 2005, p. 1629), ce qui limite la portée de la classification LYS.

- (iv) Les autorités monétaires adoptent ensuite progressivement des régimes d'arrimage ferme pluri-devises, d'arrimage souple mono-devise et d'arrimage souple pluri-devises. De plus, la dynamique des régimes de change océaniens reflète en partie le développement des échanges commerciaux : dans le cas des régimes d'arrimage pluri-devises, les paniers de devises sous-jacents contiennent celle de l'ancien colonisateur, ainsi que celles des principaux partenaires commerciaux.
- (v) L'essentiel des discordances entre classifications de jure et de facto, et entre classifications de facto, concerne les épisodes d'arrimage souple mono-devise et d'arrimage pluri-devises de jure. Certains de ces épisodes sont en effet infirmés par les classifications de facto, au profit de régimes d'arrimage ferme ou souple mono-devise ou de régimes de change flexible. Les classifications de jure et de facto se contredisent également parfois quant à la composition des paniers de référence, dans le cas des régimes d'arrimage pluri-devises. Cependant, deux types de limites méthodologiques sont récurrentes dans l'analyse de facto des régimes d'arrimage pluri-devises : l'examen du taux de change bilatéral au lieu du taux de change multilatéral (classifications LYS et RR) et le choix discutable des du numéraire (classifications BQCM et FW).

Nous remarquons tout d'abord que les classifications LYS et RR, en n'appréhendant que des taux de change bilatéraux, infirment à tort des régimes d'arrimage pluri-devises. Ainsi, la classification RR infirme celui du *kina* (de 1990 à 1994), du *tala* (de 1990 à fin 2007), du *pa'anga* (de fin 2001 à fin 2007), du dollar de Fiji (de 2002 à fin 2007), au profit de régimes d'arrimage souple vis-à-vis du dollar américain. De même, la classification LYS infirme le régime d'arrimage pluri-devises du *pa'anga* en 1991, au profit d'un régime d'arrimage souple vis-à-vis du dollar australien. Toutefois, en se focalisant sur l'analyse de taux de change bilatéraux, les classifications LYS et RR sont, par construction, inadaptées à l'étude des régimes d'arrimage pluri-devises. Les conclusions des deux classifications *de facto* sont néanmoins *compatibles* avec des régimes

d'arrimage pluri-devises, dès lors que les numéraires sous-jacents font partie des paniers de référence. Le dollar américain fait ainsi effectivement partie du panier de référence du *kina*, du *tala*, du *pa'anga* et du dollar de Fiji, et le dollar australien fait bien partie de celui du *pa'anga*.

Ensuite, en excluant a priori le dollar australien et le dollar néo-zélandais, les classifications BQCM et FW infirment à tort des régimes d'arrimage pluri-devises océaniens. Ainsi, le choix, dans la classification BQCM, de ne retenir que le dollar américain, l'euro et le yen comme devises d'ancrage potentielles, bien que pertinent dans le cas général, est discutable dans le cas de Fiji, au vu de la part prépondérante de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans le total de ses échanges commerciaux. La classification BQCM infirme ainsi le régime d'arrimage pluri-devises du dollar de Fiji de 1999 à 2004, au profit d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar américain. De même, en excluant le dollar australien et le dollar néo-zélandais, la classification FW infirme le régime d'arrimage pluri-devises du vatu de 2004 à 2007, au profit d'un régime de change flexible.

Enfin, les choix méthodologiques sous-jacents conduisent les classifications BQCM et FW à contredire à tort la composition des paniers de devises de référence : la classification BQCM infirme celle du pa'anga (de 1999 à 2004) et la classification FW infirme celle du dollar de Fiji (de 1980 à 1983, puis de 2000 à 2003) et du tala (de 1980 à fin 2003). Là encore, la portée de ces conclusions est limitée dans la mesure où ni le dollar australien, ni le dollar néo-zélandais ne sont considérés comme des devises d'ancrage potentielles. Frankel & Wei (2008b, p. 16) signalent, à juste titre, qu'ils devraient a priori inclure le dollar néo-zélandais parmi les devises d'ancrage potentielles du dollar de Fiji, mais ne le font pas.

1.3 Typologie retenue des régimes de change océaniens

Au terme de ces investigations, dont les détails figurent en annexe C, nous retenons la typologie des régimes de change océaniens synthétisée dans le tableau II.3, avec une double optique, en termes de type de régime de change et de devises d'ancrage

sous-jacentes.

Tableau II.3 – Typologie des régimes de change océaniens : types de régimes et devises d'ancrage sous-jacentes

		USD	AUD	NZD	EUR	AUTRES DEVISES
©) Hawaiʻi	ca.1800-2012			•••	
©	Guam	1899-2012				
©	Samoa am.	ca.1900-2012				•••
©	É.F.Micronésie	1944-2012			•••	•••
©	Marshall	1944-2012				•••
©	Marianne N.	1944-2012			•••	•••
©) Palau	1945-2012			•••	
©	Timor oriental	2000-2012			•••	IDR 1980-1999
©	Papouasie occ.					IDR $ca.1960-2012$
©	Papouasie		ca.1800-1970			GBP $ca.1800-1930$
©	Norfolk		1825-2012			
©	Tonga		ca.1900-1980			GBP ca.1900-1940
©	Salomon		ca.1900-1970			GBP $ca.1896-2$ GM
DOLLAR © ©) Nauru		1914-2012			
100 ©) N ^{elle} -Guinée		$1_{\text{GM-}} ca.1970$		DEM $ca.1800-2$ GM	
	Kiribati		1937-2012			
	Tuvalu		1937-2012			
©	Samoa	ca.1900-1GM	ca.1900-1930	$1_{\text{GM-}} ca.1970$	DEM $ca.1900-1$ GM	GBP ca.1900-1930
©) Tokelau			1926-2012		
©	Cook			ca.1930-2012		
©) Niue			ca.1930-2012		
	Pitcairn	ca.1940-2012		ca.1930-2012		
©	N ^{elle} Calédonie				XPF 1945-2012	
©) Polynésie fr.				XPF 1945-2012	
©) Wallis-Futuna				XPF 1945-2012	
©) Vanuatu		1854-1983		FRF 1854-1983	GBP 1854-ca.1930
(C) Fiji				•••	GBP ca.1900-1970
©	Rapa Nui			•••		CLP ca.1800-2012
©) Fiji					GBP 1915-1973
_			1936-1989			GBP ca.1920-1936
CBOARD					•••	GBP 1917-2GM
g ©				ca.1920-1958	•••	
©				1987-1989		

 $suite\ page\ suivante$

			USD	AUD	NZD	EUR	AUTRES DEVISES
	©	Samoa			1959-1984		
	©	N ^{elle} -Guinée		1GM		DEM $ca.1880-1$ GM	
		Fiji	1974				
TIGPEG	©	P.N ^{elle} Guinée		1975-1977			
TIG		Salomon		1977-1979			
	©	Vanuatu				FRF 1981-1983	
	©	Tonga		1990			
	©	Cook			1990-1995	•••	•••
	©	Fiji	1975-2010	1975-2010	1975-2010	1998-2010	GBP 75-97 JPY 75-10
\S	©	P.N ^{elle} Guinée	1980-1994	1980-1994		DEM 1980-1994	JPY 1980-1994
TIGBAS	©	Vanuatu	1984-2011	1984-2011	1984-2011	1984-2011	JPY 1984-2011
T	©	Samoa	1985-1989	1985-1989	1985-1989	DEM 1985-1989	JPY 1985-1989
	©	Tonga	1991-2001	1991-2001	1991-2001		JPY 1991-2001
EG		P.N ^{elle} Guinée	1995-2011				
SOFPEG		Salomon	1999-2009				
S	©	Salomon	1980-1998	1980-1998			GBP-JPY 1980-1998
SOFBAS	©	Samoa	1990-2010	1990-2010	1990-2010	DEM 90-98 EUR 99-10	JPY 90-02 FJD 94-07
SC	©	Tonga	2002-2011	2002-2011	2002-2011		JPY 2002-2011

Tableau II.3 – *suite* . Typologie des régimes de change océaniens

La typologie des régimes de change océaniens croise deux dimensions complémentaires : les types de régimes de change (en lignes) et les devises d'ancrage sous-jacentes (en colonnes).

DOLLAR désigne un régime de dollarisation, CBOARD un régime de caisse d'émission, TIGPEG un régime d'arrimage ferme mono-devise, TIGBAS un régime d'arrimage ferme pluri-devises, SOFPEG un régime d'arrimage souple mono-devise et SOFBAS un régime d'arrimage souple pluri-devises.

USD désigne le dollar américain, AUD le dollar australien, NZD le dollar néo-zélandais, EUR l'euro, XPF le franc Pacifique, FRF le franc français, DEM le mark allemand, IDR la roupie indonésienne, CLP le peso chilien, GBP la livre sterling, JPY le yen, et FJD le dollar de Fiji.

 $1 \ensuremath{\mathrm{GM}}$ désigne la première guerre mondiale et $2 \ensuremath{\mathrm{GM}}$ la seconde guerre mondiale.

© : signale les pays utilisant en guise d'ancrage la devise de leur ancienne tutelle coloniale.

...: signale que le pays en ligne n'utilise pas la devise en colonne en guise d'ancrage.

À l'échelle des vingt-sept pays insulaires océaniens, nous distinguons ainsi six types de régimes de change : la dollarisation (DOLLAR), la caisse d'émission ⁵¹ (CBOARD), l'arrimage ferme mono-devise (TIGPEG), l'arrimage ferme pluri-devises (TIGBAS), l'arrimage souple mono-devise (SOFPEG) et l'arrimage souple pluri-devises (SOFBAS).

^{51.} Notons, à la suite de Schuler (2005), que par contraste avec les caisses d'émission orthodoxes, les réserves de change sous-tendant les caisses d'émission océaniennes (Tonga jusqu'en 1989 et les Îles Cook de 1987 à 1989) couvrent tout au plus les trois quarts de la valeur de la monnaie en circulation. Du point de vue de l'effet de discipline imposée aux autorités monétaires, les régimes océaniens de caisse d'émission se rapprochent ainsi davantage de régimes d'arrimage ferme mono-devise que de régimes de dollarisation.

Les régimes de change océaniens se distinguent, in fine, du point de vue de leur degré de fixité (et des devises d'ancrage sous-jacentes – cf. infra). La dollarisation est le régime de change océanien le plus rigide, et par ailleurs le plus établi. Les régimes de caisse d'émission et d'arrimage ferme mono-devise sont relativement proches du point de vue de la variabilité bilatérale du taux de change de la monnaie nationale vis-à-vis de la devise d'ancrage (inférieure à \pm 2%). Par contraste, les régimes d'arrimage souple mono-devise se distinguent par une volatilité plus élevée du taux de change bilatéral de la monnaie nationale vis-à-vis de la devise d'ancrage (systématiquement le dollar américain dans le cas océanien). Dans les régimes d'arrimage (ferme ou souple) pluri-devises, les autorités monétaires fixent un objectif de change défini, explicitement ou non, en termes d'un taux de change multilatéral, sur la base de la ventilation géographique des échanges commerciaux.

Notons qu'il arrive que deux régimes de change prévalent simultanément pour un même pays insulaire océanien. Ainsi la dollarisation prévaut en parallèle de régimes de caisse d'émission (e.g. Fiji de 1915 à 1970, les Îles Salomon de 1917 à 1945, Samoa de 1920 à 1958, Tonga de 1920 à 1980, les Îles Cook de 1987 à 1989) ou en parallèle de régimes d'arrimage ferme mono-devise (e.g. la Nouvelle-Guinée de 1880 à 1914, Samoa de 1959 à 1970, les Îles Cook de 1990 à 1995). Durant ces phases transitoires, la mise en place de la monnaie nationale (par les gouvernements puis par les autorités monétaires) ne supplante que progressivement la devise d'ancrage dans les échanges.

La seconde dimension des régimes de change océaniens prise en compte dans notre typologie est celle des devises d'ancrage sous-jacentes. Celles-ci sont au nombre de neuf : le dollar américain (USD), le dollar australien (AUD), le dollar néo-zélandais (NZD), le franc français (FRF), le mark allemand (DEM), l'euro (EUR) à compter de 1999, la roupie indonésienne (IDR), le peso chilien (CLP), la livre sterling (GBP) et le yen (JPY). Dans de nombreux cas, plusieurs devises d'ancrage sont retenues simultanément. Ainsi en est-il, par définition, dans le cas des régimes d'arrimage pluri-devises, mais également pour certains pays dollarisés, où plusieurs devises circulent en parallèle (e.g. la livre sterling et la livre australienne en Papouasie de 1800 à 1930, à Tonga de 1900 à

1940, dans les Îles Salomon de 1900 à 1945, le mark allemand et la livre australienne en Nouvelle-Guinée de 1914 à 1945, la livre australienne, la livre sterling et le franc français au Vanuatu de 1854 à 1930, le dollar néo-zélandais et le dollar américain dans les Îles Pitcairn depuis les années 1940) ⁵².

Notre typologie des régimes de change océaniens suggère un rôle prépondérant de l'héritage historique dans les choix cambiaires océaniens, et ce, quels que soient le type de régime de change et la devise considérée. Ainsi, les pays insulaires océaniens non indépendants utilisent tous la devise de leur métropole et ancienne tutelle coloniale (la seule exception étant le territoire britannique des Îles Pitcairn où circulent le dollar néo-zélandais et le dollar américain). De même, la majorité des pays insulaires océaniens indépendants ont continué à utiliser la devise de leur ancienne tutelle coloniale (à l'exception de Kiribati et Tuvalu, anciennes colonies britanniques utilisant le dollar australien). Enfin, les six pays insulaires océaniens indépendants frappant monnaie ont initialement opté pour des régimes de caisse d'émission ou d'arrimage ferme vis-à-vis de la devise de l'ancien colonisateur (les Îles Salomon étant la seule exception), puis pour des régimes d'arrimage plus souples, retenant souvent la devise de l'ancien colonisateur parmi les devises d'ancrage sous-jacentes.

Au delà du facteur colonial, et, plus généralement, des facteurs institutionnels du choix des régimes de change océaniens, d'autres déterminants peuvent-ils expliquer ces choix? Afin d'apporter des éléments de réponse, une première approche, adoptée dans la section 2, consiste à s'interroger sur les **déterminants des choix océaniens en matière de type de régime de change**. Pourquoi, en effet, certains pays font-ils le choix de frapper monnaie lorsque d'autres maintiennent des régimes de dollarisation? De plus, pourquoi faire le choix d'un régime d'arrimage souple plutôt que celui d'un régime d'arrimage ferme? Enfin, pourquoi faire le choix d'un arrimage pluri-devises plutôt que celui d'un régime d'arrimage mono-devise?

^{52.} De nombreuses devises ont circulé en Océanie au fil de la colonisation et du développement des échanges commerciaux. La Banque Centrale de Fiji rapporte, par exemple, que dans les années 1860, la livre sterling, les dollars américain et mexicain, le *peso* bolivien, le franc français, le rouble russe, la lire turque et le *mohur* indien circulaient simultanément à Fiji (Reserve Bank of Fiji 1995). Il en a sans doute été de même dans tous les pays insulaires océaniens, bien que nous ne disposions que d'informations parcellaires sur ce point.

Une optique complémentaire consiste à s'interroger sur les **déterminants des** choix océaniens en matière de devises d'ancrage. Le facteur colonial est sans nul doute essentiel à cet égard, mais d'autres déterminants, notamment commerciaux, peuvent-ils intervenir? Nous proposons des éléments de réponse dans la section 3.

2 Le choix du type de régime de change

Après avoir dressé une revue des déterminants potentiels des choix en matière de régime de change (section 2.1), nous évaluons empiriquement leur pertinence dans le cas océanien (section 2.2).

2.1 Les facteurs de choix du type de régime de change

Les analyses théoriques des déterminants du choix du régime de change relèvent de plusieurs approches complémentaires renvoyant aux mérites relatifs des différents types de régimes de change – cf. Klein & Shambaugh (2010) pour une revue récente de la littérature théorique et empirique sur la question du choix du régime de change.

La théorie des zones monétaires optimales, initiée par Mundell (1961), met ainsi en lumière les critères d'optimalité de la participation à une union monétaire sous la forme d'un arbitrage entre, d'une part, les avantages microéconomiques liés à l'utilisation d'une monnaie commune, en termes de réduction des coûts de transaction et du risque de change, et, d'autre part, les coûts macroéconomiques associés à la perte d'autonomie de la politique monétaire, limitant la possibilité d'ajustement aux chocs externes par le taux d'intérêt et le taux de change.

Des approches complémentaires plus récentes du choix du régime de change l'appréhendent, d'une part, du point de vue de l'économie politique, et, d'autre part, en lien avec les contraintes imposées par le degré d'intégration financière de l'économie. De ces différentes approches découlent de nombreux critères de choix en matière de régime de change, qui sont de nature hétérogène, parfois contradictoires,

et potentiellement endogènes par rapport au degré initial d'intégration économique. Par ailleurs, les critères traditionnels de choix du régime de change ne s'appliquent pas nécessairement directement aux pays émergents et en développement, du fait de conditions particulières en termes de développement institutionnel et économique et d'intégration commerciale et financière.

Afin d'illustrer ce point, une sélection d'études empiriques du choix du régime de change appliquées aux pays en développement est reportée dans le tableau II.4.

Tableau II.4 – Sélection d'analyses empiriques du choix du régime de change appliquées aux pays en développement

Étude ^a	i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	х
Nombre de pays	39	24	125	49	65	93	148	169	128	159
Pays ^b	PED	PALC	PED	PED	PED	PED	PD&PED	PD&PED	PED	PNI
Période d'analyse	76-84	78-92	77-95	80-92	80-94	90-98	1990	70-98	81-99	74-97
Méthodologie ^c	probit	probit	oprobit	probit	probit	oprobit	probit	probit	mlogit	mlogit
	panel	panel	coupe	coupe	panel EA	coupe	coupe	panel	panel EA	panel EF
Variable dépendante ^d	FIX	FIX	FIX	FIX	FIX	FIX	$_{ m UM}$	DOL	FIX	FIX
Classification	de jure	de jure	de jure	de jure	$de\ jure$	$de\ facto$	$de\ jure$	$de\ jure$	$de\ jure$	de facto
Critères de la théorie des ZMO										
Degré d'ouverture	NS	CON	CON		CON	NS		PRO	CON	PRO
Diversification de la production	PRO					CON			•••	
Concentration des exportations	NS		PRO			NS	PRO		PRO	
Taille de l'économie		CON	CON			CON		CON	CON	CON
Population			•••				CON	CON		•••
Niveau de développement	CON		NS	PRO		NS	CON		PRO	
Autres critères macroéconomiques	5									
Chocs nominaux									PRO	
Croissance		CON		CON	NS	CON			•••	
Inflation		CON	CON	CON		CON			CON	
Volatilité du taux de change réel	CON			CON					PRO	
Volatilité des termes de l'échange			PRO			CON			•••	NS
Réserves			NS	PRO	CON	PRO			NS	
Équilibre budgétaire			PRO						CON	
Solde courant		PRO	NS	PRO					PRO	
Dette externe			CON		CON					PRO
Mobilité des capitaux	PRO					PRO			PRO	PRO
Contrôle des capitaux						NS			NS	CON

suite page suivante

Étude ^a	i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x
Critères institutionnels										
Ancienne colonie		•••	•••				PRO			
Indépendance politique								CON		
Crédibilité des institutions					CON			CON	CON	
Instabilité politique				CON	CON	CON			CON	CON
Critères géographiques										
Distance moyenne		•••						NS		
Contiguité								PRO		

Tableau II.4 – suite – Sélection d'analyses empiriques du choix du régime de change appliquées aux pays en développement

Nous passons en revue la plupart des arguments mis en lumière par les analyses théoriques de déterminants du choix du régime de change.

Régime de change et coûts de transaction La variabilité du taux de change, en accroissant l'incertitude et le risque de change, est susceptible de décourager les flux commerciaux et d'investissement. Les coûts de transaction liés au risque de change bilatéral peuvent être réduits par l'adoption d'un régime de change fixe, et, à plus forte raison, par l'adoption d'une monnaie commune. L'ampleur de cet avantage microéconomique escompté, en termes de réduction des coûts de transaction liés au risque de change, augmente alors avec le degré d'ouverture au commerce et la concentration géographique des flux d'échange (McKinnon 1963). L'argument de la réduction des coûts de transaction devrait être particulièrement prégnant, d'une part, dans le cas des petits pays, proportionnellement plus ouverts au commerce que les grands

a - Les analyses empiriques dont les résultats principaux sont reportés sont i : Savvides (1990), ii : Collins (1996),

iii : Rizzo (1998), iv : Edwards (1999), v : Berger et al. (2000), vi : Poirson (2001), vii : Kenen (2002), viii : Edwards & Magendzo (2003), ix : von Hagen & Zhou (2007), x : Levy-Yeyati et al. (2009).

b – Pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (PALC), pays développés (PD), pays en développement (PED), pays non-industrialisés (PNI).

c – Modèle probit dichotomique (probit) ou probit ordonné (o.probit) ou logit multinomial (m.logit) sur données en coupe transversale (coupe) ou sur un panel de données empilées (panel) avec effets fixes (EF) ou aléatoires (EA).

 $d-La\ variable\ dépendante\ est\ la\ probabilité\ d'adoption\ d'un\ régime\ de\ change\ fixe\ (FIX)\ ou\ la\ probabilité\ d'adoption\ d'un\ régime\ de\ dollarisation\ (DOL)\ ou\ la\ probabilité\ de\ participation\ à une\ union\ monétaire\ (UM).$

PRO (CON) indique un impact estimé significativement positif (négatif) sur la variable dépendante, NS un impact estimé non significatif ou dont le signe varie selon la spécification retenue.

^{... :} signale une variable explicative non retenue dans l'étude en question.

pays, et, d'autre part, dans le cas des pays en développement, et plus généralement, des pays n'ayant qu'un accès limité à des instruments de couverture du risque de change. Les résultats de la littérature empirique quant à l'impact de l'ouverture commerciale sur le choix du type de régime de change des pays en développement sont contrastés. Certaines études confirment les hypothèses de la théorie des zones monétaires optimales (Savvides 1990, Poirson 2001, Edwards & Magendzo 2003, Levy-Yeyati et al. 2009), alors que d'autres suggèrent au contraire un impact négatif de l'ouverture commerciale sur la propension à adopter un régime de change fixe (Collins 1996, Rizzo 1998, Berger et al. 2000, von Hagen & Zhou 2007). La variable d'ouverture commerciale étant définie de la même façon dans ces différentes études (*i.e.* comme le ratio de la somme des exportations et des importations totales au PIB), il est ainsi probable que leurs résultats divergent du fait de l'hétérogénéité des échantillons sur lesquels elles s'appuient. En revanche, la plupart des études confirment l'impact positif de la concentration géographique des échanges commerciaux sur la propension des pays en développement à adopter un régime de change fixe.

Régime de change et ajustement aux chocs Par contraste avec un régime de change flexible, l'adoption d'une monnaie commune et, dans une moindre mesure, l'adoption d'un régime de change fixe, impliquent des coûts macroéconomiques, en termes de renonciation à la possibilité d'ajustement aux chocs par une politique monétaire dédiée. Dans le cas de la dollarisation et des unions monétaires en effet, le taux d'intérêt et le taux de change sont déterminés par la politique monétaire du pays émettant la devise d'ancrage. De ce point de vue, la coordination des politiques macroéconomiques est un critère d'optimalité d'une zone monétaire (Corden 1972). De plus, dans un contexte où les capitaux sont parfaitement mobiles, la politique monétaire ne peut pas simultanément être affectée à la stabilisation du taux de change et à l'ajustement aux chocs (Obstfeld & Taylor 2002). En vertu de cette impossible trinité, le choix du régime de change implique alors nécessairement un arbitrage entre la stabilisation du taux de change nominal et la poursuite d'une politique monétaire indépendante. Néanmoins, cette contrainte d'arbitrage devrait être a priori plus souple dans le cas des pays en développement, et plus généralement, des pays dont le degré d'intégration financière est relativement limité.

Régime de change et types de chocs Le choix du régime de change est lié à la nature monétaire ou réelle des chocs affectant chaque économie, et au degré de symétrie des chocs entre économies. D'une part, du point de vue de la limitation des fluctuations de l'activité, un régime de change flexible (fixe) est théoriquement préconisé si les chocs réels (monétaires) sont la principale source de perturbations économiques (Boyer 1978, McKinnon 1981). Empiriquement, la propension à adopter un régime de change fixe est ainsi fonction décroissante de la volatilité du taux de change réel (Savvides 1990, Edwards 1999) et des termes de l'échange (Poirson 2001) et fonction croissante de la prévalence de chocs nominaux (von Hagen & Zhou 2007). D'autre part, du point de vue régional, le degré de symétrie des chocs entre économies est un critère d'optimalité de l'intégration monétaire. Cependant, le degré d'intégration économique ex ante est susceptible de modifier le degré de symétrie des perturbations, et par conséquent, l'optimalité de l'intégration monétaire ex post. Ainsi, l'homogénéité d'impact et de propagation des chocs croît avec la diversification nationale et la similarité régionale de la production et des exportations de biens (Kenen 1969), mais est également fonction du degré d'intégration commerciale. Alors que le commerce inter-branche est susceptible d'engendrer une spécialisation sectorielle des pays, réduisant la corrélation des chocs et des prix (Krugman 1993), le commerce intra-branche est susceptible de renforcer la corrélation des cycles et des prix (Frankel & Rose 1998) – cf. Kalemli-Ozcan et al. (2001) pour une revue de cette question.

Régime de change et instruments d'ajustement Les coûts macroéconomiques de la renonciation à la possibilité d'ajustement par le taux de change augmentent lorsque les pays sont soumis à des chocs asymétriques dans un contexte où les prix et les salaires étant rigides, ils ne peuvent pas servir de variable d'ajustement. Néanmoins, ces coûts macroéconomiques de la renonciation à l'indépendance monétaire sont relativement moindres si la mobilité du facteur travail (Mundell 1961), un degré élevé de flexibilité nominale ou un système de transferts budgétaires peuvent servir de mécanismes alternatifs d'ajustement aux chocs. En outre, la renonciation à l'indépendance monétaire n'a de coût que si celle-ci est un instrument efficace d'ajustement. Cependant, ce coût serait faible lorsque le degré d'ouverture commerciale est élevé, car alors, le risque d'inflation importée réduit l'efficacité de l'ajustement par le taux de change

(McKinnon 1963). Par ailleurs, l'efficacité de la politique monétaire est conditionnée par sa crédibilité et son indépendance vis-à-vis de la politique budgétaire. À défaut d'un développement institutionnel garantissant cette crédibilité et cette indépendance, le coût de la renonciation à l'indépendance de la politique monétaire serait plus faible que dans le cas général : ce serait notamment le cas pour les pays en développement (Calvo & Mishkin 2003, Grubel 2005). Plusieurs études suggèrent ainsi un lien positif entre des indicateurs de défaut de crédibilité institutionnelle et une propension élevée à adopter un régime de change fixe (Berger et al. 2000, Edwards & Magendzo 2003, von Hagen & Zhou 2007).

Régime de change et inflation En dotant la politique monétaire d'un ancrage nominal, l'arrimage du taux de change peut contribuer à ancrer les anticipations d'inflation et à faciliter la désinflation (Barro & Gordon 1983). L'effet désinflationniste de l'ancrage nominal du taux de change est susceptible de se manifester à travers un effet de discipline, en contraignant la croissance de l'offre de monnaie et les politiques monétaires « accommodantes », ainsi qu'à travers un effet de crédibilité, qui joue d'autant plus que l'ancrage est irrévocable et que la politique monétaire est passive (Combes & Veyrune 2004, Yehoue 2006). On s'attend ainsi à ce qu'un régime de change fixe soit d'autant plus bénéfique à la réduction de l'inflation que son degré de fixité est élevé. Empiriquement, la relation entre niveau d'inflation et propension à adopter un régime de change fixe est inverse (Collins 1996, Rizzo 1998, Edwards 1999, Poirson 2001, von Hagen & Zhou 2007), traduisant probablement le fait que le niveau d'inflation est susceptible d'être un produit aussi bien qu'un critère du choix du type de régime de change.

Quid des régimes de change intermédiaires? L'impossible trinité a pour corollaire l'hypothèse selon laquelle les régimes de change intermédiaires sont voués à disparaître, au profit des solutions en coin *i.e.* d'une part les régimes de dollarisation, de caisse d'émission et les unions monétaires, et, d'autre part, les régimes de change flexible (Eichengreen 1994, Obstfeld & Rogoff 1995, Fischer 2001). Cependant, tant que le degré d'intégration financière demeure limité, des régimes de change intermédiaire peuvent être considérés comme viables (Mussa et al. 2000, Rogoff et al. 2003, Frankel

2004).

Nous envisageons, dans la suite de cette section, de distinguer, parmi les déterminants théoriques du choix du régime de change, ceux qui, empiriquement, ont pu présider à l'établissement des régimes de change océaniens.

2.2 Analyse empirique des choix océaniens en matière de type de régime de change

La plupart des études empiriques des facteurs de choix du régime de change reposent sur l'estimation de modèles de choix qualitatif, dans la mesure où la variable expliquée est discrète par nature. Une approche alternative consiste à analyser les facteurs explicatifs de la variabilité du taux de change ⁵³. Cependant, la volatilité du taux de change ne suffit pas à décrire le type de régime de change. Nous adoptons donc l'approche proposée par les modèles de choix qualitatif, qui consiste à spécifier un modèle de choix probabiliste sur la base d'une règle de décision formulée en termes d'une fonction d'utilité stochastique (Dubin & McFadden 1984). Nous précisons les différentes spécifications adoptées (section 2.2.1), puis, après avoir décrit les données dont nous disposons (section 2.2.2), nous présentons et discutons les résultats des estimations (section 2.2.3).

2.2.1 Spécification du choix du type de régime de change

Nous spécifions tout d'abord le choix du type de régime de change comme un choix dichotomique. Soit y_{it} une variable aléatoire binaire associée au choix du type de régime de change du pays i à la date t, avec :

$$y_{it} = \begin{cases} 1 & \Leftrightarrow \text{le pays } i \text{ frappe monnaie à la date } t \\ 0 & \Leftrightarrow \text{le pays } i \text{ est dollarisé à la date } t \end{cases}$$

Soit U_{it} l'utilité stochastique associée pour le pays i à la date t au choix de frapper monnaie, relativement au choix de la dollarisation. Alors on a :

$$\begin{cases} y_{it} = 1 & \Leftrightarrow U_{it} > 0 \\ y_{it} = 0 & \text{sinon} \end{cases}$$
 [II.1]

La forme fonctionnelle de la probabilité [II.1] dépend des hypothèses postulées sur le terme d'erreur ε_{it} dans la fonction d'utilité stochastique [II.2] :

$$U_{it} = \mathbf{X}'_{it}\boldsymbol{\beta} + \varepsilon_{it}$$
 [II.2]

où U_{it} est une fonction linéaire d'un vecteur $\boldsymbol{\beta}$ de paramètres associés au vecteur \boldsymbol{X}_{it} de caractéristiques individuelles. Le modèle logit dichotomique postule que les termes d'erreur ε_{it} ont une distribution à valeurs extrêmes ⁵⁴. La probabilité que le pays i choisisse de frapper monnaie à la date t est alors donnée par :

$$p_{it} = \Pr(y_{it} = 1 | \boldsymbol{X}_{it}) = F(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta}) = \frac{\exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta})}{1 + \exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta})}$$
[II.3]

Le modèle *logit* dichotomique [II.3] est estimé par maximisation de la fonction de vraisemblance suivante :

$$L(\beta, y_{it}) = p_{it}^{y_{it}} \cdot (1 - p_{it})^{(1 - y_{it})}$$
 [II.4]

Dans la mesure où la probabilité p_{it} est une fonction non linéaire des caractéristiques du vecteur \boldsymbol{X}_{it} , la valeur des paramètres estimés $\hat{\boldsymbol{\beta}}$ n'est pas directement interprétable. On calcule l'effet marginal δ^m de la variable X_{it}^m du vecteur \boldsymbol{X}_{it} sur la probabilité p_{it} comme la dérivée partielle de [II.3] par rapport à X_{it}^m , soit :

$$\delta^{m} = \frac{\partial p_{it}}{\partial X_{::}^{m}} = \hat{\beta}^{m}.f(\mathbf{X}'_{it}\hat{\boldsymbol{\beta}})$$
 [II.5]

^{54.} Le modèle *probit* dichotomique postule une distribution des termes d'erreurs selon la loi normale : $p_{it} = \int_{-\infty}^{X'_{it}\beta} F(z)dz$ avec F la fonction de distribution cumulative de la loi normale.

avec $f(\mathbf{X}'_{it}\hat{\boldsymbol{\beta}}) = F(\mathbf{X}'_{it}\hat{\boldsymbol{\beta}})[1 - F(\mathbf{X}'_{it}\hat{\boldsymbol{\beta}})]$ dans le cas du modèle $logit^{55}$. Les effets marginaux δ^m étant une fonction non linéaire des variables exogènes, ils ne prennent pas la même valeur selon le point choisi. Nous comparons donc les effets marginaux au point moyen de l'échantillon et au point moyen du sous échantillon des pays frappant monnaie.

De façon alternative, nous spécifions le choix du type de régime de change comme un choix polytomique entre J alternatives. Nous définissons, pour chaque pays i à la date t, J variables aléatoires binaires $\{y_{i1t}, ..., y_{ijt}, ..., y_{iJt}\}$ associées aux différents choix possibles du type de régime de change, de la façon suivante :

$$y_{ijt} = \begin{cases} 1 & \Leftrightarrow \text{ le pays } i \text{ choisit le régime de change } j \text{ à la date } t \\ 0 & \Leftrightarrow \text{ le pays } i \text{ ne choisit pas le régime de change } j \text{ à la date } t \end{cases}$$

Le pays i choisit à la date t, parmi J alternatives, le régime de change j qui lui procure un niveau maximal d'utilité U_{ijt} :

$$\begin{cases} y_{ijt} = 1 & \Leftrightarrow U_{ijt} > U_{ikt} \ \forall k \neq j \\ y_{ijt} = 0 & \text{sinon} \end{cases}$$
 [II.6]

avec la fonction d'utilité stochastique associée, pour le pays i à la date t, au choix du type j de régime de change, définie de la façon suivante :

$$U_{ijt} = \mathbf{X}'_{it}\boldsymbol{\beta}_j + \varepsilon_{ijt}$$
 [II.7]

Le modèle logit multinomial postule que les les termes d'erreur ε_{ijt} suivent une distribution à valeurs extrêmes (McFadden 1974) et que les termes d'erreur de la fonction d'utilité stochastique associée à chaque alternative sont indépendants des termes d'erreurs de la fonction d'utilité stochastique associée aux autres alternatives. La probabilité que le pays i choisisse le type j de régime de change à la date t est alors donnée par :

$$p_{ijt} = \Pr(y_{ijt} = 1 | \boldsymbol{X}_{it}) = \frac{\exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta}_j)}{\sum\limits_{j=1}^{J} \exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta}_j)} \text{ avec } \boldsymbol{\beta}_1 = \boldsymbol{0}$$
 [II.8]

Notons que le modèle logit dichotomique [II.3] est un cas particulier du modèle logit multinomial [II.8] avec J=2. Dans la spécification du modèle logit multinomial [II.8], nous retenons la dollarisation comme type de régime de change de référence (j=1), de façon à pouvoir comparer les résultats des estimations du modèle à ceux du modèle logit dichotomique.

Le modèle logit multinomial [II.8] est estimé par maximisation de la fonction de vraisemblance suivante :

$$L(\beta_j, y_{ijt}) = \prod_{i=1}^{N} \prod_{j=1}^{J} p_{ijt}^{y_{ijt}} \cdot (1 - p_{ijt})^{(1 - y_{ijt})}$$
[II.9]

Dans le cas du modèle logit multinomial, tout comme dans celui du modèle logit dichotomique, la valeur des paramètres estimés $\hat{\beta}_j$ n'est pas directement interprétable. On calcule l'effet marginal δ_j^m de la variable X_{it}^m du vecteur \mathbf{X}_{it} sur la probabilité p_{ijt} comme la dérivée partielle de [II.8] par rapport à X_{it}^m , soit :

$$\delta_j^m = \frac{\partial p_{ijt}}{\partial X_{it}^m} = p_{ijt}.(\hat{\beta}_j^m - \sum_{j=1}^J p_{ijt}\hat{\beta}_j^m)$$
 [II.10]

Notons enfin qu'afin d'estimer un modèle de choix qualitatif, les modalités de choix doivent être mutuellement exclusives. Or, comme nous l'avons vu dans la section 1.3, il arrive, dans le cas de certains pays insulaires océaniens, que plusieurs types de régimes de change prévalent simultanément. Plus précisément, certains pays insulaires océaniens frappant monnaie, dans le cadre de régimes de caisse d'émission ou d'arrimage ferme mono-devise, maintiennent en parallèle un régime de dollarisation pré-existant (vis-à-vis de la même devise d'ancrage). Dans la modélisation du choix du type de régime de change, nous faisons le choix (i) de considérer qu'un pays insulaire océanien est en régime de dollarisation lorsque seul ce régime prévaut, i.e. lorsque le pays ne frappe

pas monnaie et (ii) de considérer qu'un pays insulaire océanien est en régime de caisse d'émission ou d'arrimage mono-devise lorsque l'un ou l'autre de ces régimes est couplé à un régime de dollarisation.

2.2.2 Variables explicatives et données disponibles

Nous spécifions la fonction d'utilité stochastique [II.2] associée, pour le pays i à la date t, au choix de frapper monnaie, relativement au choix de la dollarisation, de la façon suivante :

$$U_{it} = \alpha_0 + \alpha_t + \beta_1 \cdot \ln POP_{it} + \beta_2 \cdot \ln RY_{it} + \beta_3 \cdot OPEN_{it} + \beta_4 \cdot TOP_{it} + \varepsilon_{it}$$
 [II.2.a]

avec α_0 un terme constant, α_t un effet spécifique à l'année t, $\ln \text{POP}_{it}$ le logarithme de la population du pays i à la date t, $\ln \text{RY}_{it}$ le logarithme de son revenu réel, OPEN_{it} son degré d'ouverture au commerce et TOP_{it} la concentration géographique de ses échanges commerciaux. Chacun de ces facteurs potentiels est défini dans le tableau II.5.

Tableau II.5 – Facteurs potentiels du choix du type de régime de change

$\ln \mathtt{POP}_{it}$	Population	Logarithme népérien de la population du pays i pour l'année t .
$\ln {\rm RY}_{it}$	PIB réel	Logarithme népérien du Produit Intérieur Brut en dollars
		constants (2005) du pays i pour l'année t .
\mathtt{OPEN}_{it}	Degré d'ouverture au commerce	Moyenne des exportations totales rapportées au PIB et des im-
		portations totales rapportées au PIB du pays i pour l'année
		t.
TOP_{it}	Concentration des échanges commerciaux	Part du principal partenaire commercial dans le total des
		échanges commerciaux (importations et exportations) du pays
		i pour l'année t .

Toutes choses égales par ailleurs, l'analyse théorique du choix du type de régime de change suggère qu'un pays est d'autant plus enclin à renoncer à une monnaie propre qu'il est petit (i.e. $\beta_1 > 0$ et $\beta_2 > 0$) et que son degré d'ouverture au commerce et la

concentration géographique de ses échanges sont élevés (i.e. $\beta_3 < 0$ et $\beta_4 < 0$).

Notons qu'à défaut de données fiables sur les indices de prix océaniens, nous ne pouvons pas retenir l'inflation parmi les facteurs potentiels du choix du type de régime de change. Par ailleurs, on s'attend à ce que la probabilité d'émission d'une monnaie propre (relativement à la probabilité de maintien d'un régime de dollarisation) augmente avec l'accession à l'indépendance politique. Toutefois, dans la mesure où tous les pays insulaires océaniens frappant monnaie sont indépendants, ce facteur politique est un parfait prédicteur de l'émission d'une monnaie propre, de sorte que l'impact de ce facteur n'est pas identifiable.

L'échantillon complet (*i.e.* pour lequel des données sont disponibles pour tous les facteurs retenus) dont nous disposons est un panel non cylindré de données empilées constitué de 467 observations couvrant vingt pays insulaires océaniens (sur vingt-sept) de 1980 à 2009. Les statistiques descriptives de l'échantillon complet ainsi que des sous-échantillons correspondant à chaque type de régime de change sont reportées dans le tableau II.6.

Tableau II.6 – Statistiques descriptives des facteurs potentiels du choix du type de régime de change

	Échantillon		Sous échantillons par type de régime de change						
		Pays frappant monnaie							
	complet	DOLLAR	CBOARD ou TIGPEG	TIGBAS	SOFPEG	SOFBAS			
$\ln \mathtt{POP}_{it}$	11.568	10.799	11.094	13.011	14.451	12.164			
	(1.72)	(1.47)	(0.90)	(1.22)	(1.25)	(0.39)			
$\ln { ext{RY}}_{it}$	19.626	19.334	18.630	20.520	21.191	19.401			
	(1.87)	(2.11)	(0.29)	(1.32)	(1.28)	(0.36)			
OPEN_{it}	0.508	0.508	0.428	0.465	0.626	0.566			
	(0.37)	(0.46)	(0.05)	(0.16)	(0.14)	(0.18)			
TOP_{it}	0.349	0.387	0.307	0.280	0.295	0.301			
	(0.17)	(0.20)	(0.11)	(0.08)	(0.08)	(0.05)			
Pays	20	15	4	5	2	3			
Années	30	30	16	30	15	30			
Observations	467	281	26	87	26	47			
Proportion	1	0.602	0.056	0.186	0.056	0.101			

La moyenne et l'écart-type (entre parenthèses) sont reportés pour chaque variable.

Sources: cf. annexe A.

Parmi ces 467 observations, 60.2% correspondent à un régime de dollarisation (DOLLAR), 5.6% à un régime de caisse d'émission ou à un régime d'arrimage ferme mono-devise (CBOARD ou TIGPEG) ⁵⁶, 18.6% à un régime d'arrimage ferme pluri-devises (TIGBAS), 5.6% à un régime d'arrimage souple mono-devise (SOFPEG) et 10.1% à un régime d'arrimage souple pluri-devises (SOFBAS). Autrement dit, dans notre échantillon, 37.4% des observations correspondent à des pays frappant monnaie.

L'objectif du modèle logit dichotomique [II.3] est de mettre à jour les déterminants du choix de frapper monnaie (relativement au choix de la dollarisation), sans distinguer, dans un premier temps, les différents types de régimes de change dans le cadre desquels les monnaies océaniennes sont émises. L'objectif du modèle logit multinomial est en revanche de discerner l'impact éventuellement différencié de ces déterminants selon le type de régime de change. La spécification de la fonction d'utilité stochastique sous-jacente au modèle logit multinomial est la même que celle de la fonction d'utilité stochastique sous-jacente au modèle logit dichotomique, i.e. la spécification [II.2.a], à ceci près que l'on estime un vecteur de paramètres β_j distinct pour chaque modalité de type de régime de change. Tout comme dans le cas du modèle logit dichotomique, nous retenons la dollarisation comme modalité de référence.

2.2.3 Résultats des estimations

Le modèle *logit* [II.3] est estimé par la méthode du maximum de vraisemblance. Nous choisissons de tenir compte de formes inconnues d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité sans les spécifier, en utilisant l'estimateur robuste de la matrice de variance-covariance de Newey & West (1987).

^{56.} Nous ne disposons que de relativement peu d'observations de régimes de caisse d'émission et d'arrimage ferme mono-devise. Nous assimilons donc ces deux types de régimes de change, leurs caractéristiques étant proches, relativement à celles des autres types de régimes de change. En effet, dans le cas océanien, les régimes de caisse d'émission sont hétérodoxes, au sens où les contraintes induites pesant sur la politique monétaire sont relativement souples, de sorte qu'en termes de crédibilité et de discipline, les régimes de caisse d'émission océaniens se rapprochent davantage des régimes d'arrimage ferme que des régimes de dollarisation.

Résultats des estimations du modèle *logit* dichotomique Les résultats de l'estimation de deux variantes du modèle *logit* dichotomique [II.3] sont reportés dans le tableau II.7 : la première variante (colonne i) inclut des effets fixes annuels, tandis que la seconde (colonne ii) les exclut.

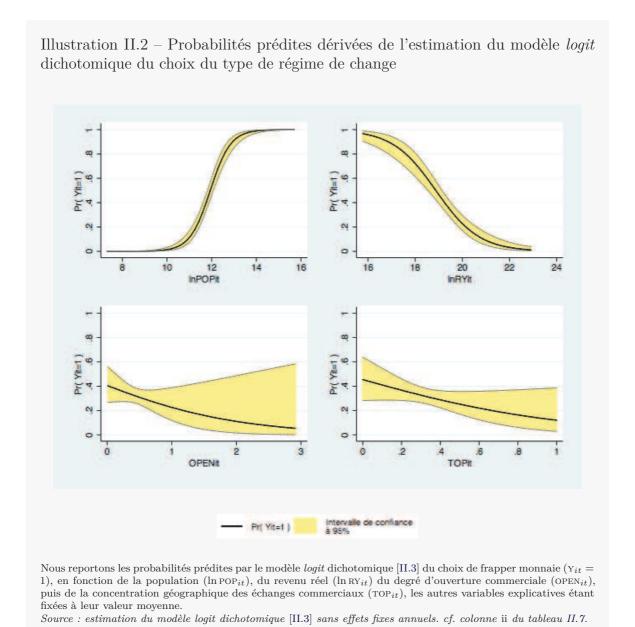
La première variante incluant des effets fixes annuels permet de prédire 85.87% des observations, mais le test du rapport de vraisemblance ne permet pas de rejeter l'hypothèse jointe de nullité des effets fixes annuels (avec une probabilité critique de 0.9628). Nous estimons donc une seconde variante en imposant dans la première la contrainte de nullité des effets fixes annuels. La seconde variante sans effets fixes annuels permet de prédire 86.72% des observations, et les coefficients estimés sont conjointement significatifs (avec une probabilité critique de 0.0000), et individuellement significatifs au seuil de 10%, à l'exception du coefficient associé à la variable d'ouverture aux échanges commerciaux (β_3).

Tableau II.7 – Estimation du modèle logit dichotomique du choix de frapper monnaie

	i	ii
$\ln POP_{it} \left[\beta_1 \right]$	$2.22^a \ (6.35)$	$2.20^a (6.68)$
$\ln \text{RY}_{it} [\beta_2]$	-1.07^a (-4.96)	-1.09^a (-5.92)
OPEN $_{it}$ [β_3]	-0.97 (-1.03)	-0.85 (-1.21)
$TOP_{it} [\beta_4]$	-3.28^a (-2.79)	-1.81^c (-1.83)
Constante	-4.81^b (-2.22)	-3.81^b (-2.16)
Observations	467	467
Degrés de liberté	432	461
Log-vraisemblance	-168.68	-177.16
Seuil	0.50	0.50
Prédictions correctes	0.8587	0.8672
H_0 : aucun facteur significatif	$LR\chi_4^2 = 278.11$ [0.0000]	$LR\chi_4^2 = 274.44$ [0.0000]
$\mathbf{H}_0: \alpha_t = 0 \ \forall t$	$LR\chi_{29}^2 = 16.96$ [0.9628]	

Modalité de référence : régime de dollarisation. Estimation par maximum de vraisemblance. i : modèle logit [II.3] avec effets fixes annuels (référence : 2002). Les effets fixes ne sont pas reportés. ii : modèle logit [II.3] sans effets fixes annuels. Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité de formes inconnues. Ratio du coefficient estimé à son écart-type robuste estimé entre parenthèses. $LR\chi_q^2$: statistique de test du rapport de vraisemblance (avec q contraintes). Probabilités critiques entre crochets. a, b, c : significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%.

Les probabilités prédites par la seconde variante du modèle *logit* dichotomique [II.3] en fonction de chacune des variables explicatives sont reportées dans l'illustration II.2.



L'impact estimé de la taille du pays sur le choix du type de régime de change suggère que, relativement aux pays dollarisés, les pays frappant monnaie ont une population plus nombreuse et un revenu réel plus faible. Par ailleurs, l'impact estimé du degré d'ouverture commerciale et de la concentration géographique des échanges commerciaux confirme les hypothèses de la théorie des zones monétaires optimales : les pays insulaires océaniens les plus (moins) ouverts au commerce et dont les échanges

sont les plus (moins) concentrés géographiquement sont dollarisés (frappent monnaie).

Les effets marginaux dérivés de l'estimation de la seconde variante du modèle *logit* dichotomique [II.3] sont reportés dans le tableau II.8. Ils sont calculés au point moyen du sous-échantillon des pays frappant monnaie ainsi qu'au point moyen de l'échantillon complet.

Les effets marginaux suggèrent que, les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne par ailleurs, la probabilité d'émission d'une monnaie propre (de maintien de la dollarisation) croît (décroît) d'entre 0.36 et 0.47 point de pourcentage lorsque la population croît de 1%. Au contraire, la probabilité d'émission d'une monnaie propre (de maintien de la dollarisation) décroît (croît) d'entre 0.29 et 0.38 point de pourcentage lorsque la concentration des échanges commerciaux croît d'un point de pourcentage, d'entre 0.18 et 0.23 point de pourcentage lorsque le PIB réel croît de 1% et d'entre 0.14 et 0.18 point de pourcentage lorsque le degré d'ouverture commerciale croît d'un point de pourcentage (toutefois, ce dernier effet n'est pas significatif).

Tableau II.8 – Effets marginaux dérivés de l'estimation du modèle logit dichotomique du choix de frapper monnaie

	Au point moyen du sous-échantillon des pays frappant monnaie	Au point moyen de l'échantillon complet
$\ln \text{POP}_{it} (\Delta\%)$	0.36	0.47
$\ln \mathrm{RY}_{it} \ (\Delta\%)$	-0.18	-0.23
open $_{it}~(\Delta_{\mathrm{PP}})$	-0.14	-0.18
$ ext{TOP}_{it} (\Delta_{ ext{PP}})$	-0.29	-0.38
Probabilité prédite	0.7958	0.3071
Fréquence effective	1.0000	0.4004

L'effet marginal désigne la variation en points de pourcentage de la probabilité de frapper monnaie consécutive à la variation d'une unité d'une variable explicative – en pourcentage ($\Delta\%$) ou en point de pourcentage (ΔPP) – les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne. L'effet marginal de chacune des variables explicatives sur la probabilité de maintenir un régime de dollarisation est l'opposé des effets marginaux reportés.

Source : estimation de la seconde variante du modèle logit dichotomique [II.3] sans effets fixes annuels. cf. colonne ii du tableau II.7.

Résultats des estimations du modèle *logit* multinomial Afin de discerner d'éventuels effets différenciés des facteurs individuels sur le choix du type de régime de change, nous estimons ensuite le modèle *logit* multinomial [II.8] sans effets fixes annuels.

Comme précédemment, la dollarisation (DOLLAR) est la modalité de référence. Les alternatives en matière de type de régime de change dans le cadre desquels les pays insulaires océaniens frappent monnaie sont l'arrimage ferme mono-devise (CBOARD ou TIGPEG), l'arrimage ferme pluri-devises (TIGBAS), l'arrimage souple mono-devise (SOFPEG) et l'arrimage souple pluri-devises (SOFBAS).

Les résultats de l'estimation sont reportés dans le tableau II.9.

Tableau II.9 – Estimation du modèle *logit* multinomial du choix du type de régime de change

	Arrimage ferme mono-devise CBOARD ou TIGPEG	Arrimage ferme pluri-devises TIGBAS	Arrimage souple mono-devise SOFPEG	Arrimage souple pluri-devises SOFBAS
$\ln \mathtt{POP}_{it} \; [eta_1]$	$1.32^a (2.71)$	$3.00^a (5.23)$	$5.51^a (6.05)$	$2.67^a (5.25)$
$\ln \mathrm{RY}_{it} \ [\beta_2]$	-1.27^a (-3.91)	-0.87^a (-3.27)	-2.48^a (-4.34)	-1.27^a (-5.63)
OPEN $_{it}$ [eta_3]	-3.66^a (-3.53)	-0.54 (-0.41)	$3.53^a (3.16)$	$0.18 \ (0.26)$
$ ext{TOP}_{it} [eta_4]$	-2.44^b (-2.07)	-3.43^{c} (-1.92)	-3.62 (-0.79)	-0.22 (-0.19)
Constante	$9.64^a \ (4.72)$	-18.32^a (-4.71)	-22.82^a (-5.16)	-8.15^a (-2.63)
Observations	467			
Degrés de liberté	447			
Log-vraisemblance	-336.67			
Seuil	0.50			
Prédictions correctes	0.7495			
H_0 : aucun facteur significatif	$LR\chi_{16}^2 = 191.88$ [0.0000]			

Modalité de référence : régime de dollarisation. Estimation par maximum de vraisemblance. Matrice de variance covariance robuste à la présence d'hétéroscédasticité de forme inconnue. Ratio du coefficient estimé à son écart-type robuste estimé entre parenthèses. $LR\chi_q^2$: statistique de test du rapport de vraisemblance (avec q contraintes). Probabilités critiques entre crochets. a, b, c : significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%.

Le modèle permet de prédire 74.95% des observations, et les coefficients estimés sont conjointement significatifs (avec une probabilité critique de 0.0000). La plupart

des coefficients estimés sont individuellement significatifs au seuil de 5%, à l'exception des coefficients associés à la variable d'ouverture commerciale dans le cas de l'arrimage ferme pluri-devises et de l'arrimage souple pluri-devises, et à la variable de concentration des échanges commerciaux dans le cas de l'arrimage souple mono-devise et de l'arrimage souple pluri-devises.

Les effets marginaux dérivés de l'estimation du modèle *logit* multinomial du choix du degré de fixité de l'arrimage sont calculés au point moyen de l'échantillon complet et reportés dans le tableau II.10.

Tableau II.10 – Effets marginaux dérivés de l'estimation du modèle *logit* multinomial du choix du type de régime de change

	Dollarisation	Arrimage ferme mono-devise	Arrimage ferme pluri-devises	Arrimage souple mono-devise	Arrimage souple
	DOLLAR	CBOARD ou TIGPEG	TIGBAS	SOFPEG	SOFBAS
$\ln \text{POP}_{it} (\Delta\%)$	-0.444	0.038	0.213	0.003	0.191
$\ln {\rm RY}_{it} \ (\Delta\%)$	0.199	-0.052	-0.054	-0.001	-0.092
open $_{it}~(\Delta_{\mathrm{PP}})$	0.166	-0.176	-0.028	0.002	0.036
TOP $_{it}$ (Δ PP)	0.345	-0.102	-0.262	-0.002	0.021
Probabilité prédite	0.7693	0.0512	0.0879	0.0006	0.0911
Fréquence effective	0.6017	0.0557	0.1863	0.0557	0.1006

L'effet marginal désigne la variation en points de pour centage de la probabilité de choix de chaque alternative de type de régime de change consécutive à la variation d'une unité d'une variable explicative – en pour centage (Δ %) ou en point de pour centage (Δ PP) – les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne.

Source : estimation du modèle logit multinomial du choix du type de régime de change. cf. tableau II.9.

Les effets marginaux confirment les résultats de l'estimation du modèle logit dichotomique, en ce qui concerne l'impact différencié de la taille de la population et du niveau de PIB réel sur la propension relative à maintenir un régime de dollarisation et à frapper monnaie. D'une part, la taille de la population réduit la propension à maintenir un régime de dollarisation et accroît (par ordre décroissant) la propension à adopter un régime d'arrimage ferme pluri-devises, d'arrimage souple pluri-devises, d'arrimage ferme mono-devise et d'arrimage souple mono-devise. D'autre part, le niveau de PIB réel accroît la propension à maintenir un régime de dollarisation et réduit (par

ordre décroissant) la propension à adopter un régime d'arrimage souple pluri-devises, d'arrimage ferme pluri-devises, d'arrimage ferme mono-devise et d'arrimage souple mono-devise.

De plus, les effets marginaux dérivés de l'estimation du modèle logit multinomial suggèrent un impact différencié des facteurs commerciaux sur le choix des différents types de régimes de change. D'une part, le degré d'ouverture exerce un impact positif sur la probabilité de choix d'un régime de dollarisation, d'arrimage souple pluri-devises et d'arrimage souple mono-devise et un impact négatif sur la probabilité de choix d'un régime d'arrimage ferme mono-devise et d'arrimage ferme pluri-devises. D'autre part, la concentration géographique des échanges commerciaux exerce un impact positif sur la probabilité de choix d'un régime de dollarisation et d'arrimage souple pluri-devises et un impact négatif sur le choix d'un régime d'arrimage ferme pluri-devises, d'arrimage ferme mono-devise et d'arrimage souple mono-devise.

Le modèle *logit* multinomial du choix du type de régime de change permet ainsi de compléter les résultats du modèle *logit* dichotomique. Il en particulier intéressant de noter que les facteurs de taille démographique et économique exercent un impact plus prononcé sur la probabilité de choix des régimes d'arrimage (ferme ou souple) pluri-devises que sur la probabilité de choix des régimes d'arrimage (ferme ou souple) mono-devise. De plus, l'analyse multinomiale suggère que l'impact de l'ouverture commerciale n'est significatif que sur la probabilité de choix des régimes d'arrimage (ferme ou souple) mono-devise, et que l'impact de la concentration géographique des échanges commerciaux n'est significatif que sur la probabilité de choix des régimes d'arrimage ferme (mono-devise ou pluri-devises).

Notre analyse suggère ainsi deux lignes de démarcation pertinentes entre les différents types de régimes de change océaniens : l'une distinguant les régimes d'arrimage (ferme ou souple) mono-devise des régimes d'arrimage (ferme ou souple) pluri-devises, l'autre distinguant les régimes d'arrimage ferme (mono-devise ou pluri-devises) des régimes d'arrimage souple (mono-devise ou pluri-devises).

Néanmoins, plusieurs dimensions essentielles sont absentes de notre analyse du choix des régimes de change océaniens. D'une part, nous n'avons pas pu mesurer jusqu'ici l'impact des liens coloniaux sur les choix en matière de régimes de change, dans la mesure où tous les pays insulaires océaniens sont d'anciennes colonies. Pourtant, le poids des facteurs institutionnels est sans doute important dans ces choix. D'autre part, les mesures agrégées des facteurs commerciaux que nous avons retenues (degré d'ouverture commerciale et concentration des échanges commerciaux) sont des mesures unilatérales, alors que par nature, les relations commerciales sont bilatérales. En outre, notre analyse ne s'est focalisée jusqu'ici que sur la question des déterminants des choix en matière de type de régime de change, alors que ces choix renvoient également à la question complémentaire des devises d'ancrage sous-jacentes.

L'approche alternative des choix océaniens en matière de régimes de change que nous adoptons à présent, en termes de relations client-ancre, permet d'apporter des éléments de réponse sur ces différents points.

3 Le choix des devises d'ancrage

Le choix du régime de change ne se limite pas à celui du type de régime de change, *i.e.*, dans le cas océanien, du degré de fixité de l'arrimage : il renvoie en effet également à une dimension complémentaire, celle du choix des devises d'ancrage. Par conséquent, le choix du régime de change est susceptible de dépendre non seulement des caractéristiques individuelles du pays, mais également de celles du pays émettant la devise d'ancrage, ou de la relation bilatérale d'ancrage.

Cette approche en termes de choix des devises d'ancrage permet-elle de mieux rendre compte de l'hétérogénéité des facteurs ayant pu présider au choix des régimes de change océaniens, par rapport à l'approche adoptée précédemment en termes de choix du type de régime de change? Le choix d'une devise d'ancrage reflète-t-il des liens particuliers avec le pays émetteur? Ces liens sont-ils de nature économique, commerciale et/ou institutionnelle? Le choix d'un pays insulaire océanien en la matière est-il influencé par les choix des autres pays?

Après avoir dressé une revue des facteurs potentiels de choix des devises d'ancrage (section 3.1), nous évaluons empiriquement leur pertinence dans le cas océanien (section 3.2).

3.1 Les facteurs de choix des devises d'ancrage

Comme nous l'avons vu précédemment, la question du choix du régime de change est essentiellement traitée, aussi bien dans la littérature théorique qu'empirique, du point de vue du choix du type *i.e.* du degré de fixité du régime de change. Cependant, très peu de travaux ont été menés sur la question du choix des devises d'ancrage. Le modèle théorique proposé par Alesina & Barro (2002) et les applications empiriques d'Alesina et al. (2002), Tenreyro & Barro (2007), Meissner (2005) et Meissner & Oomes (2009) font toutefois exception.

Alesina & Barro (2002) proposent ainsi un modèle théorique, dans la lignée de Mundell (1961), dans lequel le choix de la participation à une union monétaire ou de l'adoption d'un régime de dollarisation est explicitement assimilé à une relation client-ancre. Autrement dit, la question du choix du régime de change n'est plus traitée du seul point de vue du pays client et de ses caractéristiques individuelles, mais du point de vue du couple de pays client - pays ancre (i.e. émettant la devise d'ancrage) et de leurs caractéristiques bilatérales.

Dans ce cadre théorique, à l'instar de la théorie des zones monétaires optimales, le choix de la dollarisation ou de l'union monétaire réduit les coûts de transaction liés au risque de change et favorise les échanges commerciaux. Cet effet est d'autant plus important que le niveau initial des coûts de transaction entre le pays client et le pays ancre est faible, et que le niveau initial des échanges commerciaux bilatéraux est élevé. Les coûts de transaction sont conçus dans une acception large, incluant la distance géographique et les liens culturels et institutionnels, *i.e.* tous les facteurs susceptibles de générer un niveau initial d'échanges commerciaux bilatéraux élevé, et, par conséquent, des perspectives de réduction des coûts de transaction liés au risque de change elles aussi élevées.

De plus, un pays client dont le niveau et la variabilité de l'inflation sont élevés a intérêt à adopter la devise d'un pays ancre dont l'inflation est faible et stable. Le gain escompté en termes de stabilisation macroéconomique est par ailleurs d'autant plus important que le pays client est petit et que le pays ancre est grand.

Alesina et al. (2002) et Tenreyro & Barro (2007) proposent des applications empiriques du modèle d'Alesina & Barro (2002), et confirment que la vraisemblance d'une relation client-ancre augmente lorsque le pays client et le pays ancre sont proches du point de vue géographique, culturel et institutionnel, le pays client est petit (en termes de population et de revenu per capita) et le pays ancre est grand (en termes de revenu per capita).

Par ailleurs, au delà des régimes d'une union monétaire et de dollarisation, les régimes de caisse d'émission et d'arrimage ferme soulèvent également la question du choix d'une devise d'ancrage. À cet égard, Meissner (2005) et Meissner & Oomes (2009) notent que l'usage d'une devise d'ancrage est susceptible de donner lieu à des effets de réseau, traduisant le fait qu'il est plus intéressant, pour un pays donné, d'adopter une devise d'ancrage largement utilisée par d'autres pays. Sur un plan multilatéral en effet, les coûts de transaction spécifiques au risque de change auxquels un pays fait face sont liés aux choix de devises d'ancrage de l'ensemble de ses partenaires commerciaux. Dès lors, les choix individuels en matière de devises d'ancrage sont susceptibles d'être interdépendants : plus le nombre de partenaires commerciaux ayant déjà adopté une devise d'ancrage donnée est important, plus il est avantageux, pour un pays donné, d'adopter cette devise d'ancrage à son tour. Autrement dit, l'usage par des partenaires commerciaux d'une devise d'ancrage commune serait associé à des rendements croissants d'adoption susceptibles de générer des externalités positives de demande, et les interdépendances stratégiques en matière de choix de devise d'ancrage engendreraient ainsi des évolutions qui tendent à s'auto-entretenir.

Notons que dans ces analyses, la question du choix des devises d'ancrage est circonscrite au cas des formes les plus rigides d'arrimage ferme (dollarisation, caisse d'émission, ou arrimage ferme mono-devise). Par contraste, nous élargissons la question du choix des devises d'ancrage au cas des régimes d'arrimage souple et d'arrimage pluri-devises du taux de change :, dans la mesure où ces types de régimes de change sont des faits saillants de la cartographie monétaire océanienne.

3.2 Analyse empirique des choix océaniens en matière de devises d'ancrage

Les analyses récentes des régimes de change en termes de relation d'ancrage invitent à revisiter la question des choix océaniens en la matière dans une optique bilatérale. Par contraste avec l'approche unilatérale des déterminants du type de régime de change retenue précédemment (section 2.2), l'objectif de cette section est d'appréhender les facteurs explicatifs du choix d'une devise d'ancrage dans une optique bilatérale. À partir d'un échantillon de couples de pays, constitués, d'une part, des pays insulaires océaniens, et, d'autre part, des pays émettant les devises d'ancrage potentielles, nous spécifions un modèle logit de choix d'une relation client-ancre, sur la base d'une utilité stochastique. Nous précisons la spécification adoptée (section 3.2.1), puis, après avoir décrit les données dont nous disposons (section 3.2.2), nous présentons et discutons les résultats des estimations (section 3.2.3).

3.2.1 Spécification du choix des devises d'ancrage

Nous considérons une définition large des relations client-ancre, qui caractérise la relation cambiaire entre les pays clients dont la monnaie est en régime d'arrimage (quel qu'en soit le type), et les pays émettant les devises d'ancrage sous-jacentes. Par contraste avec les approches de Alesina et al. (2002), Tenreyro & Barro (2007) et Meissner & Oomes (2009), la définition que nous retenons des relations client-ancre inclut ainsi non seulement les régimes de dollarisation et d'arrimage ferme mono-devise, mais également les régimes d'arrimage souple et d'arrimage pluri-devises.

Pour chaque devise d'ancrage potentielle, nous spécifions le choix d'une relation client-ancre comme un choix dichotomique. Soit y_{ijt} une variable aléatoire binaire associée à la relation de change entre le pays i et le pays j à la date t, avec :

$$y_{ijt} = \begin{cases} 1 & \Leftrightarrow \text{ le pays } i \text{ utilise la devise du pays } j \text{ comme ancrage à la date } t \\ 0 & \Leftrightarrow \text{ le pays } i \text{ n'utilise pas la devise du pays } j \text{ comme ancrage à la date } t \end{cases}$$

Soit U_{ijt} l'utilité stochastique associée pour le pays i à la date t au choix d'une relation client-ancre avec le pays j, relativement au choix de ne pas avoir de relation client-ancre avec le pays j. Alors on a :

$$\Pr(y_{ijt} = 1) = \begin{cases} 1 & \text{si } U_{ijt} > 0 \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$
 [II.11]

avec la fonction d'utilité stochastique U_{ijt} définie comme une fonction linéaire d'un vecteur \boldsymbol{X}_{it} de caractéristiques individuelles du pays client i, d'un vecteur $\boldsymbol{\beta}$ de paramètres associés, et d'un vecteur \boldsymbol{W}_{ijt} de caractéristiques bilatérales du couple de pays ij et d'un vecteur $\boldsymbol{\gamma}$ de paramètres associés :

$$U_{ijt} = \mathbf{X}'_{it}\boldsymbol{\beta} + \mathbf{W}'_{ijt}\boldsymbol{\gamma} + \varepsilon_{ijt}$$
 [II.12]

En postulant une distribution à valeurs extrêmes des termes d'erreur ε_{ijt} (Manski & McFadden 1981), la probabilité que le pays i choisisse une relation client-ancre avec le pays j à la date t est donnée par le modèle logit suivant :

$$p_{ijt} = \Pr(y_{ijt} = 1 | \boldsymbol{X}_{it}, \boldsymbol{W}_{ijt}) = \frac{\exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta} + \boldsymbol{W}'_{ijt}\boldsymbol{\gamma})}{1 + \exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta} + \boldsymbol{W}'_{ijt}\boldsymbol{\gamma})}$$
[II.13]

Le modèle logit dichotomique [II.13] est estimé par maximisation de la fonction de vraisemblance suivante :

$$L(\beta, \gamma, y_{ijt}) = p_{ijt}^{y_{ijt}} \cdot (1 - p_{ijt})^{(1 - y_{ijt})}$$
[II.14]

Une spécification polytomique du choix du régime de change pourrait être a priori

considérée, en distinguant, parmi les couples client-ancre, les différentes devises d'ancrage potentielles sous-jacentes ⁵⁷. Néanmoins, la structure de notre échantillon ne nous permet pas de conduire cette analyse. En effet, les choix de devises d'ancrage ne sont pas exclusifs dans le cas des pays insulaires océaniens : certains pays dollarisés utilisent simultanément deux devises distinctes, tandis que d'autres monnaies océaniennes sont en régime d'arrimage pluri-devises.

3.2.2 Variables explicatives et données disponibles

Nous spécifions la fonction d'utilité stochastique [II.12] associée, pour le pays client i à la date t, au choix d'une relation client-ancre avec le pays j, de la façon suivante :

$$U_{ijt} = \alpha_0 + \alpha_t + \beta_1 \cdot \ln POP_{it} + \beta_2 \cdot \ln RY_{it} + \gamma_1 \cdot \ln POP_{jt} + \gamma_2 \cdot \ln RY_{jt}$$

$$+ \gamma_3 \cdot \ln DIST_{ij} + \gamma_4 \cdot NET_{jt} + \gamma_5 \cdot SHARE_{ijt} + \gamma_6 \cdot COLREL_{ij} + \varepsilon_{ijt}$$
[II.12a]

avec α_0 un terme constant, α_t un effet spécifique à l'année t, $\ln \text{POP}_{it}$ ($\ln \text{POP}_{jt}$) le logarithme de la population du pays i (pays j) à la date t, $\ln \text{RY}_{it}$ ($\ln \text{RY}_{jt}$) le logarithme du revenu réel du pays client i (pays j) à la date t, $\ln \text{DIST}_{ij}$ le logarithme de la distance géographique entre les pays i et j, NET_{jt} la proportion de pays utilisant la devise du pays j en guise d'ancrage à la date t, SHARE_{ijt} la part des échanges commerciaux bilatéraux entre les pays i et j dans le total des échanges commerciaux du pays i à la date t, et COLREL_{ij} une variable indicatrice de l'existence d'une relation coloniale entre les pays i et j. Chaque variable est définie dans le tableau II.11.

^{57.} Dans ce cas, nous retiendrions un modèle logit conditionnel ou mixte, dans la mesure où les variables explicatives du vecteur \mathbf{W}_{ijt} diffèrent selon les modalités de relation client-ancre.

Tableau II.11 – Facteurs potentiels du choix d'une relation client-ancre

Caractéris	tiques du pays client	
$\ln \mathrm{POP}_{it}$	Population	Logarithme népérien de la population du pays client i à la date t .
$\ln {\rm RY}_{it}$	PIB réel	Logarithme népérien du Produit Intérieur Brut en dollars constants (2005)
		du pays client i à la date t .
Caractéris	tiques du pays ancre po	otentiel
$\ln \mathrm{POP}_{jt}$	Population	Logarithme népérien de la population du pays ancre potentiel j à la date t .
$\ln {\rm RY}_{jt}$	PIB réel	Logarithme népérien du Produit Intérieur Brut en dollars constants (2005)
		du pays ancre potentiel j à la date t .
NET_{jt}	Effet de réseau	Proportion de pays, parmi l'ensemble des principaux partenaires commerciaux
		des pays insulaires océaniens, ayant adopté la devise du pays ancre potentiel
		j en guise d'ancrage à la date t .
Caractéris	tiques bilatérales	
$\ln {\rm dist}_{ij}$	Distance bilatérale	Logarithme népérien de la distance géodésique en kilomètres entre les capi-
		tales du pays client i et du pays ancre potentiel j .
\mathtt{SHARE}_{ijt}	Commerce bilatéral	Flux commerciaux bilatéraux entre le pays client i et le pays ancre potentiel j
		rapportés au total des échanges commerciaux (importations et exportations)
		du pays client i pour l'année t .
COLREL_{ij}	Relation coloniale	Variable indicatrice prenant la valeur 1 si le pays ancre potentiel j est une
		ancienne tutelle coloniale du pays client $i,0$ sinon.

Sources: cf. annexe A.

Par contraste avec la modélisation mise en oeuvre précédemment du choix du type de régime de change (section 2.2.3), nous retenons, parmi les facteurs potentiels du choix des relations client-ancre, non seulement la taille démographique et économique du pays client mais également celle du pays ancre potentiel. De plus, les facteurs commerciaux sont appréhendés en termes bilatéraux plutôt que de façon agrégée. En outre, nous tenons compte de l'impact de la distance géographique, d'un potentiel effet de réseau dans le choix des devises d'ancrage, ainsi que de l'influence des facteurs institutionnels, à travers une variable indicatrice de liens coloniaux.

Toutes choses égales par ailleurs, on s'attend à ce que la probabilité d'existence d'une relation client-ancre augmente lorsque la taille du pays client décroît ($\beta_1 < 0$, $\beta_2 < 0$) et la taille du pays émettant la devise d'ancrage potentielle croît ($\gamma_1 > 0$, $\gamma_2 > 0$). On s'attend de plus à ce qu'un pays client privilégie la devise d'un pays relativement proche en termes géographiques ($\gamma_3 < 0$). La probabilité d'existence d'une relation client-ancre est en outre susceptible de s'accroître, à travers un effet de réseau,

avec le nombre de pays utilisant la même devise d'ancrage ($\gamma_4 > 0$), avec l'intensité des échanges commerciaux bilatéraux ($\gamma_5 > 0$) ainsi qu'avec l'existence de liens coloniaux ($\gamma_6 > 0$).

Tableau II.12 – Statistiques descriptives des facteurs potentiels du choix d'une relation client-ancre (définition large)

	Échantillon		Sous-	échantill	ons par pays ar	ncre potentie	el	
	complet	Australie	N ^{elle} Zélande	France	Royaume-Uni	Allemagne	Japon	États-Unis
Relation client-ancre	0.339	0.500	0.303	0.341	0.106	0.234	0.286	0.549
	(0.47)	(0.50)	(0.46)	(0.47)	(0.31)	(0.42)	(0.45)	(0.50)
$\ln \mathrm{POP}_{it}$	11.786	11.587	11.571	12.009	11.906	12.098	11.715	11.802
	(1.66)	(1.68)	(1.74)	(1.60)	(1.67)	(1.56)	(1.57)	(1.71)
$\ln {\rm RY}_{it}$	19.777	19.668	19.638	19.922	19.821	19.951	19.817	19.714
	(1.84)	(1.83)	(1.87)	(1.87)	(1.89)	(1.83)	(1.75)	(1.81)
$\ln \mathtt{POP}_{jt}$	17.599	16.714	15.120	17.909	17.883	18.208	18.641	19.413
	(1.36)	(0.11)	(0.10)	(0.05)	(0.03)	(0.02)	(0.03)	(0.09)
$\ln {\rm RY}_{jt}$	27.733	26.783	24.885	28.062	27.946	28.425	28.981	29.807
	(1.59)	(0.34)	(0.34)	(0.27)	(0.35)	(0.23)	(0.32)	(0.25)
$\ln ext{DIST}_{ij}$	2.085	1.392	1.309	2.747	2.729	2.705	1.796	2.513
	(0.65)	(0.28)	(0.31)	(0.07)	(0.07)	(0.08)	(0.33)	(0.11)
NET_{jt}	0.096	0.099	0.087	0.050	0.022	0.110	0.057	0.245
	(0.07)	(0.01)	(0.01)	(0.00)	(0.01)	(0.02)	(0.01)	(0.03)
SHARE_{ijt}	0.100	0.159	0.108	0.068	0.033	0.035	0.142	0.112
	(0.14)	(0.14)	(0.18)	(0.13)	(0.06)	(0.05)	(0.12)	(0.15)
COLREL_{ij}	0.179	0.129	0.206	0.277	0.589	0.000	0.000	0.112
	(0.38)	(0.34)	(0.40)	(0.45)	(0.49)	(0.00)	(0.00)	(0.32)
Couples	124	20	21	15	16	15	18	19
Pays clients	21	20	21	15	16	15	18	19
Pays ancres potentiels	7	1	1	1	1	1	1	1
Années	30	30	30	30	30	30	30	30
Observations	2774	472	462	328	350	334	444	384

La moyenne et l'écart-type (entre parenthèses) sont reportés pour chaque variable.

Dans la mesure où un pays insulaire océanien i peut choisir simultanément plusieurs devises d'ancage j, les sommes en ligne ne sont pas égales à 1.

Sources: cf. annexe A.

L'échantillon complet (*i.e.* pour lequel des données sont disponibles pour tous les facteurs retenus) dont nous disposons est un panel non cylindré de données empilées constitué de 2774 observations couvrant vingt-et-un pays insulaires océaniens (sur

vingt-sept) et sept pays ancres potentiels (sur neuf ⁵⁸) de 1980 à 2009. Les statistiques descriptives de l'échantillon complet ainsi que des sous-échantillons correspondant à chaque pays ancre potentiel sont reportées dans le tableau II.6. Parmi ces 2774 observations, 33.9% correspondent à des relations client-ancre au sens large (*i.e.* sous forme d'un régime de dollarisation, de caisse d'émission, d'arrimage ferme ou souple, mono-devise ou pluri-devises).

L'objectif du modèle *logit* dichotomique [II.13] est de mettre à jour les déterminants du choix d'une relation client-ancre tout en discernant l'impact éventuellement différencié de ces déterminants selon le type de régime de change sous-jacent.

Pour ce faire, nous décomposons tout d'abord l'impact des déterminants d'intérêt sur la probabilité de choix d'une relation client-ancre, selon que cette relation client-ancre existe dans le cadre d'un régime de dollarisation (DOLLAR), d'arrimage ferme (TIGHT) ou d'arrimage souple (SOFT) : par rapport à la décomposition retenue dans l'analyse menée précédemment des déterminants des choix océaniens en matière de type de régime de change, les régimes d'arrimage ferme (TIGHT) regroupent les régimes d'arrimage ferme mono-devise (CBOARD ou TIGPEG) et d'arrimage ferme pluri-devises (TIGBAS), tandis que les régimes d'arrimage souple (SOFT) regroupent les régimes d'arrimage souple mono-devise (SOFPEG) et d'arrimage souple pluri-devises (SOFBAS).

De façon alternative, nous décomposons ensuite l'impact des déterminants d'intérêt sur la probabilité de choix d'une relation client-ancre, selon que cette relation client-ancre existe dans le cadre d'un régime de dollarisation, d'arrimage mono-devise (MONO) ou d'arrimage pluri-devises (PLURI) : par rapport à la décomposition retenue dans l'analyse des déterminants du choix du type de régime de change, les régimes d'arrimage mono-devise (MONO) regroupent les régimes d'arrimage ferme mono-devise (CBOARD ou TIGPEG) et d'arrimage souple mono-devise (SOFPEG), tandis que les

^{58.} Rappelons que, dans le cas océanien, les relations client-ancre au sens large sont définies par référence à neuf devises d'ancrage distinctes : le dollar australien, le peso chilien, le mark allemand, le franc français, la livre sterling, la roupie indonésienne, le yen, le dollar néo-zélandais, le dollar américain.

régimes d'arrimage pluri-devises regroupent les régimes d'arrimage ferme pluri-devises (TIGBAS) et d'arrimage souple pluri-devises (SOFBAS).

Dans les deux cas, nous retenons l'absence de relation client-ancre comme modalité de référence.

3.2.3 Résultats des estimations

Le modèle *logit* dichotomique [II.13] est estimé, comme précédemment, par la méthode du maximum de vraisemblance, et nous choisissons de tenir compte de formes inconnues d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité sans les spécifier, en recourant à l'estimateur robuste de la matrice de variance-covariance de Newey & West (1987).

Les résultats de l'estimation de trois variantes du modèle *logit* dichotomique du choix d'une relation client-ancre [II.13] sont reportés dans le tableau II.13.

Tableau II.13 – Estimation du modèle logit binomial du choix d'une relation client-ancre (définition large)

	i	ii	
$\ln POP_{it} \left[\beta_1 \right]$	$0.20^a \ (2.86)$	0.06 (0.74)	
$\ln { m RY}_{it} \ [eta_2]$	-0.07 (-1.19)	-0.04 (-0.53)	
$\ln POP_{jt} \left[\gamma_1 \right]$	-1.10^a (-4.44)	-1.84^a (-5.63)	
$\ln { m RY}_{jt} \left[\gamma_2 ight]$	$0.94^a \ (4.56)$	$1.42^a (5.19)$	
$\ln ext{dist}_{ij} \ [\gamma_3]$	0.01 (0.09)	$0.47^b \ (2.37)$	
Effet de réseau \textsc{net}_{jt} $[\gamma_4]$			
${\tt DOLLAR} \times {\tt NET}_{jt}$	$4.03^a \ (4.05)$	$10.17^a \ (10.43)$	
${\tt TIGHT} \times {\tt NET}_{jt}$	$23.20^a \ (8.77)$	_	
$\text{SOFT} \times \text{NET}_{jt}$	$21.49^a \ (14.46)$	_	
$\texttt{MONO} \times \texttt{NET}_{jt}$	_	$19.40^a \ (13.28)$	
PLURI \times NET $_{jt}$	_	$38.61^a \ (15.66)$	
Commerce bilatéral $SHARE_{ijt}$	$\gamma_5]$		
$\texttt{DOLLAR} \times \texttt{SHARE}_{ijt}$	$5.76^a (9.63)$	$8.09^a (9.91)$	
${\tt TIGHT} \times {\tt SHARE}_{ijt}$	$15.00^a \ (6.66)$	_	
$\text{SOFT} \times \text{SHARE}_{ijt}$	7.55^a (4.88)	_	
$MONO \times SHARE_{ijt}$	_	$3.43^c (1.78)$	
PLURI \times SHARE $_{ijt}$	_	$50.35^a (13.78)$	

suite page suivante

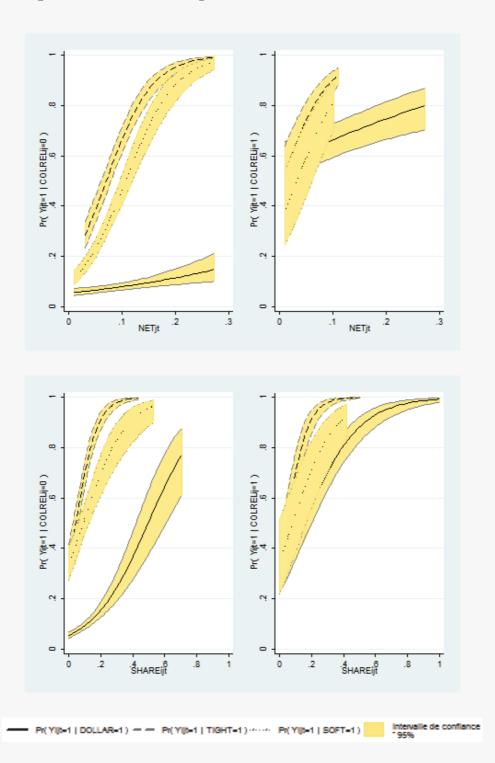
Tableau II.13 – suite – Estimation du modèle logit binomial du choix d'une relation client-ancre (définition large)

	i	ii	
Relation coloniale COLREL $_{ij}$ [γ_6]			
$\mathtt{DOLLAR} \times \mathtt{COLREL}_{ij}$	$2.19^a (11.54)$	$2.43^a \ (10.62)$	
${\tt TIGHT} \times {\tt COLREL}_{ij}$	$1.46^a (6.84)$	_	
${\tt SOFT} \times {\tt COLREL}_{ij}$	$1.11^b (2.33)$	_	
$\texttt{MONO} \times \texttt{COLREL}_{ij}$	=	$1.41^b \ (2.06)$	
PLURI × COLREL ij	_	$1.27^a (4.51)$	
Constante	$-10.90^a \ (-5.62)$	-12.28^a (-4.94)	
Observations	2774	2774	
Degrés de liberté	2758	2758	
Log-vraisemblance	-1078.08	-737.61	
Seuil	0.50	0.50	
Prédictions correctes	0.8522	0.8969	
$\mathbf{H}_0: \alpha_t = 0 \; \forall t$	$9.05 \atop \text{LR}\chi^2_{29}$		
H ₀ : aucun facteur significatif	$^{1427.25^{ m a}}_{{ m LR}\chi^2_{14}}$	$^{2108.20^{\mathrm{a}}}_{\mathrm{LR}\chi^{2}_{14}}$	
H ₀ : homogénéité*	$^{455.12^{\mathrm{a}}}_{\mathrm{LR}\chi^2_6}$	$1136.07^{\rm a} \atop {\rm LR}\chi_6^2$	

Modalité de référence : absence de relation client-ancre. Estimation par maximum de vraisemblance. Modèle logit [II.13] avec effets fixes annuels (référence : 2002). Les effets fixes ne sont pas reportés. Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité de formes inconnues. Ratio du coefficient estimé à son écart-type robuste estimé entre parenthèses. $LR\chi_q^2$: statistique de test du rapport de vraisemblance (avec q contraintes). a, b, c: significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%.

La première variante du modèle décompose l'effet de réseau et l'impact des facteurs commercial et colonial en fonction du degré de fixité des régimes de change sous-jacents, et la seconde variante les décompose selon le caractère bilatéral versus multilatéral de l'arrimage. Le modèle permet de prédire 85.22% des observations, et le second 89.69%. Les deux variantes suggèrent que la taille démographique et économique du pays client sont d'une importance marginale dans l'explication des choix de relations client-ancre, mais confirment que les relations client-ancre impliquent des pays ancres au revenu élevé et à la population relativement peu nombreuse, ou, dit autrement, au revenu per capita élevé. De plus, les coefficients estimés sont conformes à l'hypothèse d'existence d'externalités de réseau dans le choix des devises d'ancrage (Meissner & Oomes 2009) ainsi qu'au modèle client-ancre de Alesina & Barro (2002), en ce qui concerne l'impact de l'intensité des échanges commerciaux et de l'existence de liens coloniaux entre le pays client et le pays ancre.

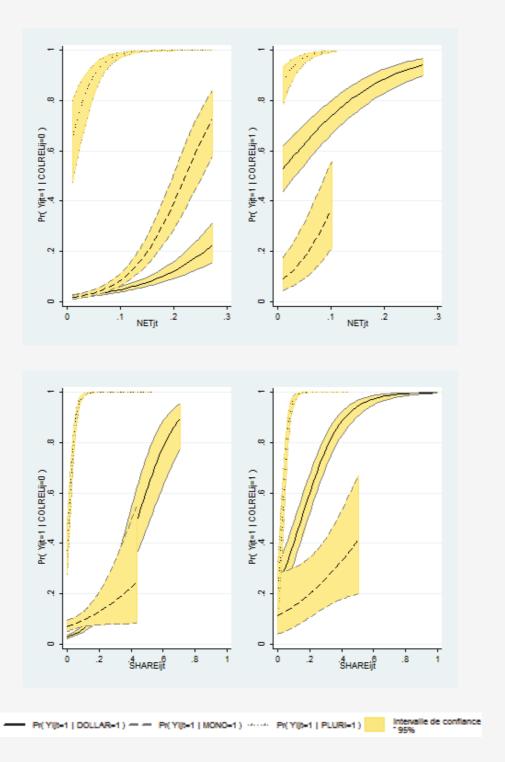
Illustration II.3 – Probabilités prédites dérivées de l'estimation du modèle logit dichotomique du choix d'une relation client-ancre (définition large) : décomposition selon le degré de fixité de l'arrimage



Nous reportons les probabilités prédites par le modèle logit dichotomique [II.13] d'existence de relations clientancre ($Y_{ijt}=1$) conditionnellement au type de régime de change en vigueur dans le pays client (DOLLAR $_{it}$: dollarisation; TIGHT $_{it}$: arrimage ferme; SOFT $_{it}$: arrimage souple) et à l'existence de liens coloniaux entre le pays client et le pays ancre potentiel (COLREL $_{ij}$), en fonction de la proportion de pays, parmi les principaux partenaires commerciaux des pays insulaires océaniens, utilisant la devise du pays ancre potentiel en guise d'ancrage (NET $_{jt}$) puis de la part des échanges commerciaux bilatéraux entre le pays client et le pays ancre potentiel dans le total des échanges commerciaux du pays client (SHARE $_{ijt}$), les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne.

 $Source: estimation\ du\ mod\`ele\ logit\ dichotomique\ [II.13].\ cf.\ tableau\ II.13.$

Illustration II.4 – Probabilités prédites dérivées de l'estimation du modèle logit dichotomique du choix d'une relation client-ancre (définition large) : décomposition selon le caractère bilatéral versus multilatéral de l'arrimage



Nous reportons les probabilités prédites par le modèle logit dichotomique [II.13] d'existence de relations clientancre $(Y_{ijt}=1)$ conditionnellement au type de régime de change en vigueur dans le pays client (DOLLAR_{it}: dollarisation; MONO_{it}: arrimage mono-devise; PLURI_{it}: arrimage pluri-devises;) et à l'existence de liens coloniaux entre le pays client et le pays ancre potentiel (COLREL_{ij}), en fonction de la proportion de pays, parmi les principaux partenaires commerciaux des pays insulaires océaniens, utilisant la devise du pays ancre potentiel en guise d'ancrage (NET_{jt}) puis de la part des échanges commerciaux bilatéraux entre le pays client et le pays ancre potentiel dans le total des échanges commerciaux du pays client (SHARE_{ijt}), les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne.

 $Source: estimation\ du\ mod\`ele\ logit\ dichotomique\ [II.13].\ cf.\ tableau\ II.13.$

Nous reportons dans les illustrations II.3 et II.4 les probabilités prédites par le modèle *logit* dichotomique [II.13] de choix d'une relation client-ancre, conditionnellement au type de régime de change en vigueur dans le pays client et à l'existence de liens coloniaux entre le pays client et le pays ancre potentiel. Notons que, quel que soit le type de régime de change en vigueur dans le pays client, les externalités de réseau et le facteur commercial exercent un impact plus prononcé sur la probabilité d'existence d'une relation client-ancre lorsque le pays client et le pays ancre ont une histoire coloniale commune que lorsqu'aucun lien colonial ne les unit.

Les effets marginaux dérivés de chacune des deux variantes du modèle *logit* dichotomique [II.13] de choix d'une relation client-ancre sont calculés au point moyen du sous-échantillon des couples client-ancre, puis au point moyen de l'échantillon complet, et reportés dans le tableau II.14.

Les effets marginaux sont relativement différents selon que l'on se situe au point moyen du sous-échantillon des couples client-ancre ou au point moyen de l'échantillon complet : les effets marginaux sont en effet une fonction non linéaire des variables explicatives, et le sous-échantillon des couples client-ancre ne représentant guère plus du tiers (33.9%) de l'échantillon complet, les caractéristiques des deux échantillons sont relativement différentes. Les deux séries d'effets marginaux apportent ainsi des informations complémentaires, et, selon Tenreyro & Barro (2007, p.7), « the relevant effects for the marginal country, that is, a country that is close to indifferent about adopting the currency of a potential anchor, would lie somewhere in between. »

Les effets marginaux suggèrent que l'impact des facteurs de taille démographique et économique du pays client et de la distance géographique sur la probabilité de choix d'une relation client-ancre est négligeable, et que les principaux déterminants du choix d'une relation client ancrage sont la proportion de pays utilisant la même devise d'ancrage, l'intensité des échanges commerciaux bilatéraux, et l'existence de liens institutionnels et culturels hérités de la colonisation.

Tableau II.14 – Effets marginaux dérivés de l'estimation de la troisième variante du modèle *logit* dichotomique du choix d'une relation client-ancre (définition large) : décomposition selon le degré de fixité de l'arrimage

	Au point moyen du sous-échantillon des couples client-ancre	Au point moyen de l'échantillon
$\ln { m POP}_{it} \ (\Delta\%)$	0.04	0.04
$\ln \mathrm{RY}_{it} \ (\Delta\%)$	-0.01	-0.01
$\ln \mathrm{POP}_{jt} \ (\Delta\%)$	-0.20	-0.24
$\ln {RY_{jt}} (\Delta\%)$	0.17	0.20
$\ln \text{dist}_{ij} (\Delta\%)$	0.00	0.00
DOLLAR \times NET _{jt} (Δ PP)	0.73	0.86
$\text{TIGHT} \times \text{NET}_{jt} \left(\Delta \text{PP}\right)$	4.22	4.97
SOFT \times NET $_{jt}$ (Δ PP)	3.91	4.61
DOLLAR × SHARE $_{ijt}$ (Δ PP)	1.05	1.24
${\tt TIGHT \times SHARE}_{ijt} \; (\Delta {\tt PP})$	2.73	3.22
$\text{SOFT} \times \text{SHARE}_{ijt} \left(\Delta_{\text{PP}}\right)$	1.37	1.62
$DOLLAR \times COLREL_{ij}$ (d)	0.26	0.50
$TIGHT \times COLREL_{ij} (d)$	0.19	0.35
$SOFT \times COLREL_{ij}$ (d)	0.15	0.27
Probabilité prédite	0.7608	0.3113
Fréquence effective	1.0000	0.3475

	Au point moyen du sous-échantillon des couples client-ancre	Au point moyen de l'échantillon
$\ln \mathrm{POP}_{it} \ (\Delta\%)$	0.00	0.01
$\ln { m RY}_{it} \ (\Delta\%)$	-0.00	-0.01
$\ln \text{POP}_{jt} (\Delta\%)$	-0.02	-0.46
$\ln \text{RY}_{jt} \ (\Delta\%)$	0.02	0.35
$\ln \text{dist}_{ij} \ (\Delta\%)$	0.01	0.12
DOLLAR \times NET _{jt} (Δ PP)	0.11	2.53
MONO \times NET $_{jt}$ (Δ PP)	0.21	4.83
PLURI × NET $_{jt}$ (Δ PP)	0.42	9.62
DOLLAR \times SHARE _{ijt} (Δ PP)	0.09	2.01
Mono × share $_{ijt}$ (Δ PP)	0.04	0.85
PLURI × SHARE $_{ijt}$ (Δ PP)	0.55	12.55
$\text{dollar} \times \text{colrel}_{ij}$ (d)	0.02	0.48
$MONO \times COLREL_{ij} (d)$	0.01	0.32
PLURI × COLREL $_{ij}$ (d)	0.01	0.29
Probabilité prédite	0.9890	0.4715
Fréquence effective	1.0000	0.3475

L'effet marginal désigne la variation en points de pour centage de la probabilité de choix d'une relation client-ancre consécutive à la variation d'une unité d'une variable explicative – (d) ou en pour centage (Δ PP) – les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne.

Source : estimation ddu modèle logit dichotomique [II.13]. cf. tableau II.13.

Les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne par ailleurs, les effets marginaux dérivés des deux variantes du modèle logit dichotomique de choix d'une relation client-ancre suggèrent les externalités de réseau sont un déterminant prépondérant des relations client-ancre pour les pays clients frappant monnaie (relativement aux pays clients dollarisés), et surtout lorsque la monnaie est émise dans le cadre d'un régime d'arrimage pluri-devises. L'intensité des échanges commerciaux bilatéraux avec le pays ancre est ensuite un facteur clef des relations client-ancre pour les pays dont les monnaies sont en régime d'arrimage ferme et en régime d'arrimage pluri-devises. Le facteur colonial est en outre un élément d'explication essentiel des relations client-ancre, en particulier pour les pays clients dollarisés.

Notre analyse suggère ainsi que les caractéristiques individuelles des pays océaniens ne suffisent pas à expliquer leurs choix en matière de régime de change. Ces choix dépendent en effet également des perspectives de réduction des coûts de transaction liés au risque de change, aussi bien à l'échelon multilatéral (comme le suggère l'impact estimé des externalités de réseau) que vis-à-vis de l'émetteur de la devise d'ancrage (comme le suggère l'impact estimé des flux commerciaux bilatéraux). Les choix en matière de régimes de change ont en outre une dimension hystérétique : l'impact estimé de la variable de liens coloniaux suggère que les choix cambiaires océaniens sont, pour une large part, un héritage historique. Les liens institutionnels et culturels hérités de la colonisation sont en effet susceptibles d'amplifier l'impact des autres facteurs de choix en matière de relations client-ancre.

L'approche bilatérale adoptée dans cette section est ainsi sans conteste plus pertinente qu'une approche unilatérale des déterminants du choix du régime de change, puisqu'elle permet de mettre à jour les déterminants bilatéraux de ce choix. Un autre atout de l'analyse des relations client-ancre réside dans le fait qu'elle puisse servir de support à une analyse des relations d'arrimage croisé entre clients, que l'on se propose de mener à présent.

4 Les régimes bilatéraux de change océaniens

Eu égard aux caractéristiques des régimes de change océaniens à l'échelle individuelle, quelles sont celles des régimes de change prévalant à l'échelle des couples de pays océaniens? Afin de répondre à cette question, nous nous appuyons sur le modèle théorique développé par Alesina & Barro (2002), qui, en assimilant les régimes de change fixe à des relations client-ancre, a pour corollaire l'hypothèse selon laquelle deux pays clients liés au même pays ancre tiers ont, par transitivité, un régime bilatéral de change fixe. Ce cadre d'analyse permet d'appréhender les régimes de change prévalant entre les couples de pays insulaires océaniens comme découlant d'une relation triangulaire (section 4.1), et d'approcher la probabilité d'existence de régimes bilatéraux de change fixe entre clients par les probabilités croisées de choix de relations client-ancre avec le même pays ancre, en postulant l'indépendance des choix individuels d'ancrage (section 4.2).

4.1 Définition des régimes bilatéraux de change entre clients océaniens

Comme l'illustre l'encadré II.1 sous forme matricielle, nous définissons les régimes bilatéraux de change à l'échelle des couples de pays océaniens en fonction de l'implication de chacun des deux pays du couple dans une relation client-ancre. Notons que, par contraste avec la définition large retenue précédemment des relations client-ancre, nous en retenons ici, à la suite d'Alesina & Barro (2002), une définition stricte, i.e. recouvrant uniquement les régimes de dollarisation, de caisse d'émission et d'arrimage ferme mono-devise (mais excluant les régimes d'arrimage souple ainsi que les régimes d'arrimage pluri-devises). En effet, seules les relations clients-ancre définies au sens strict impliquent des régime bilatéral de change fixe entre clients.

La première matrice illustre la façon dont nous définissons, à l'échelle des couples de pays insulaires océaniens, les **régimes bilatéraux de change fixe entre clients** par opposition aux **régimes bilatéraux de change flexible**. La seconde matrice reprend la première, en détaillant les types de régimes de change individuels.

CLIENT

Encadré II.1 – Matrices des régimes bilatéraux de change en fonction des caractéristiques des régimes de change individuels

CLIENT 2

		Relation client-ancre stricte		Absence de relation client-ancre stricte
			A	
CLIENT 1	Relation client-ancre stricte	$\begin{array}{c c} A & \\ A_1 & \\ A_0 & \end{array}$	Régime bilatéral de change fixe Régime bilatéral de change fixe Régime bilatéral de change flexible	Régime bilatéral de change flexible
CLII	Absence de relation client-ancre stricte		Régime bilatéral de change flexible	Régime bilatéral de change flexible

CLIENT 2

			Dollarisation	Caisse d'émission	Arrimage ferme mono- devise	Arrimage ferme pluri- devises	Arrimage souple mono- devise	Arrimage souple pluri- devises
			A	A	A			
	Dollarisation	$\begin{array}{c c} A & \\ A_1 & \\ A_0 & \end{array}$	CC.DOL CC.PEG FLEX	CC.PEG CC.PEG FLEX	CC.PEG CC.PEG FLEX	FLEX	FLEX	FLEX
	Caisse d'émission	$\begin{array}{c c} A \\ A_1 \\ A_0 \end{array}$	CC.PEG CC.PEG FLEX	CC.PEG CC.PEG FLEX	CC.PEG CC.PEG FLEX	FLEX	FLEX	FLEX
LIEUNI I	Arrimage ferme mono-devise	$\begin{array}{c c} A \\ A_1 \\ A_0 \end{array}$	CC.PEG CC.PEG FLEX	CC.PEG CC.PEG FLEX	CC.PEG CC.PEG FLEX	FLEX	FLEX	FLEX
	Arrimage ferme pluri-devises		FLEX	FLEX	FLEX	FLEX*	FLEX	FLEX
-	Arrimage souple mono-devise		FLEX	FLEX	FLEX	FLEX	FLEX	FLEX
	Arrimage souple pluri-devises		FLEX	FLEX	FLEX	FLEX	FLEX	FLEX

Chacune des deux matrices est symétrique et illustre la façon dont le régime bilatéral de change d'un couple de pays est défini en fonction des caractéristiques des régimes de change individuels de chacun des deux pays (CLIENT 1 en ligne et CLIENT 2 en colonne). La seconde matrice reprend la première en la détaillant.

Relation client-ancre stricte : régime de dollarisation, de caisse d'émission ou d'arrimage ferme mono-devise. Absence de relation client-ancre stricte : régime d'arrimage ferme pluri-devises, d'arrimage souple mono-devise ou d'arrimage souple pluri-devises.

A: devise d'ancrage (i.e. le dollar australien, le peso chilien, le franc français, le dollar néo-zélandais ou le dollar américain).

 A_1 : devise d'ancrage, distincte de A, en régime d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis de A (le dollar australien vis-à-vis du dollar américain de 1980 à 1982; le dollar néo-zélandais vis-à-vis du dollar australien de 1980 à 1984; le peso chilien vis-à-vis du dollar américain).

 A_0 : devise d'ancrage, distincte de A, et qui n'est pas en régime d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis de A (e.g. le franc français vis-à-vis du dollar australien).

CC.DOL désigne un régime bilatéral de dollarisation transitive i.e. un régime bilatéral de change fixe impliquant l'usage d'une monnaie commune A.

CC.PEG désigne une régime bilatéral d'arrimage transitif, i.e. un régime bilatéral de change fixe impliquant l'usage de monnaies distinctes mais d'une devise d'ancrage commune A. FLEX désigne un régime bilatéral de change flexible.

* Un régime bilatéral de change fixe prévaut entre deux monnaies qui sont, individuellement en régime d'arrimage ferme pluri-devises et retiennent exactement les mêmes devises d'ancrage et les mêmes pondérations.

À l'échelle du couple de pays, l'implication des deux pays dans des relations client-ancre est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'existence d'un régime bilatéral de change fixe : il importe en effet de tenir compte des devises d'ancrage sous-jacentes à chaque relation client-ancre.

Soit A la devise utilisée par le premier pays en guise d'ancrage ⁵⁹. L'existence d'un régime bilatéral de change fixe entre clients dépend alors de la devise utilisée par le second pays client en guise d'ancrage. Si le second pays utilise également la devise A en guise d'ancrage, alors le couple de pays est en régime bilatéral de change fixe. Si, au contraire, le second pays utilise une devise distincte de A en guise d'ancrage, alors l'existence d'un régime bilatéral de change fixe à l'échelle du couple de pays est conditionnée par le type de régime de change de la devise d'ancrage du second pays. Deux cas doivent alors être distingués : soit le second pays utilise en guise d'ancrage une devise A_1 qui est en régime d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis de A, auquel cas le couple de pays est en relation d'arrimage croisé entre clients et A est la devise d'ancrage commune; soit le second pays utilise en guise d'ancrage une devise A_0 qui n'est pas en régime d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis de A, auquel cas le régime de change du couple de pays est flexible.

Un régime bilatéral de change flexible prévaut également lorsqu'au moins l'un des pays du couple n'est impliqué dans aucune relation client-ancre. Autrement dit, ainsi que l'illustre la seconde matrice, dès lors qu'au moins l'un des pays du couple est en régime d'arrimage ferme pluri-devises, d'arrimage souple mono-devise ou d'arrimage souple pluri-devises, alors le régime bilatéral de change du couple est flexible ⁶⁰.

Une caractéristique essentielle des régimes bilatéraux de change fixe entre clients est leur caractère transitif. Les régimes bilatéraux de change fixe ne découlent ni du choix

^{59.} Le raisonnement est symétrique, et l'ordre dans lequel les pays du couple sont considérés n'a pas d'importance.

^{60.} Notons toutefois que le cas des couples de clients dont les monnaies sont en régime d'arrimage ferme pluri-devises est spécifique. En effet, si les deux paniers de devises d'ancrage sous-jacents sont constitués exactement des mêmes devises et retiennent les mêmes pondérations, alors le régime bilatéral de change est fixe. Toutefois, cette configuration ne se présente pas dans le cas océanien.

concerté des deux pays clients d'adopter un taux de change fixe entre leurs monnaies, ni du choix unilatéral de l'un des clients d'adopter un régime de change fixe vis-à-vis de la monnaie de l'autre pays client, mais des choix convergents, bien qu'indépendants, de chacun des deux pays clients d'adopter une relation client-ancre à l'égard du même pays ancre tiers. Il existe en fait autant de relations triangulaires de régimes de change fixe qu'il y a de couples de clients rattachés au même pays ancre, et c'est ainsi par transitivité que prévalent les régimes bilatéraux de change fixe entre clients.

Nous pouvons enfin distinguer, parmi les régimes bilatéraux de change fixe, la dollarisation croisée (CC.DOL) et l'arrimage croisé (CC.PEG) .

La dollarisation croisée prévaut entre deux pays dollarisés utilisant la devise du même pays ancre tiers. Ce premier type de régime bilatéral de change fixe implique l'usage d'une monnaie commune, et un risque de change nul. Nous parlons de dollarisation croisée afin de souligner la distinction entre ce type de régime de change et les régimes de dollarisation unilatérale : dans ce second cas en effet, un pays client adopte la devise d'un pays ancre. Dans le cas de la dollarisation croisée, deux pays clients adoptent la devise d'un même pays ancre tiers, et c'est par transitivité que les deux pays clients utilisent la même monnaie. Dans le cas océanien, la devise commune dans ce type d'arrangement est soit le dollar américain, soit le dollar australien, soit le dollar néo-zélandais, soit le franc Pacifique.

L'arrimage croisé prévaut entre les couples de pays utilisant des monnaies distinctes mais une devise d'ancrage commune. Nous parlons d'arrimage *croisé* afin de souligner la distinction entre ce type de régime de change et les régimes de arrimage ferme mono-devise : dans ce second cas en effet, un pays client adopte la devise d'un pays ancre en guise d'arrimage pour sa propre monnaie. Dans le cas de l'arrimage croisé, deux pays clients adoptent la devise d'ancrage tierce. Dans le cas océanien, la devise d'ancrage commune est soit le dollar américain, soit le dollar australien, soit le dollar néo-zélandais, soit le franc français.

Les effectifs des régimes bilatéraux de change fixe océaniens sont reportés dans le

tableau II.17.

Tableau II.17 – Effectifs des régimes bilatéraux de change fixe océaniens

	Population complète	Sous populations par devise d'ancrage			
		dollar australien	dollar néo-zélandais	franc français	dollar américain
CC_{ijt}	2335	349	200	99	1687
${\tt CC.DOL}_{ij}$	1343	180	153	90	920
CC.PEG_{ijt}	992	169	47	9	767
${\rm FLEX}_{ijt}$	8195	0	0	0	0
Couples	351	35	10	6	135
Pays	27	10	5	4	20
Années	30	30	30	30	30
Observations	10530	349	200	99	1687

Sources : cf. encadré II.1.

La convergence des choix individuels de certains groupes de pays insulaires océaniens nous permet de distinguer, parmi les régimes bilatéraux de change, des régimes bilatéraux de change fixe, par opposition à des régimes bilatéraux de change flexible. Ces régimes bilatéraux de change fixe sont définis autour du dollar américain, du dollar australien, du dollar néo-zélandais et du franc français et reposent *a priori* sur des déterminants indépendants des liens entre pays membres, au premier rang desquels figurent les liens avec le pays tiers émettant la devise d'ancrage commune.

4.2 Analyse empirique des régimes bilatéraux de change fixe océaniens

L'analyse empirique des régimes bilatéraux de change fixe entre clients consiste à en approcher la probabilité d'existence à l'échelle du couple de pays par les probabilités croisées de choix de relations client-ancre (définies au sens strict) avec le même pays ancre, en postulant l'indépendance des choix individuels d'ancrage (Alesina et al. 2002, Tenreyro 2004, Tenreyro & Barro 2007, Lee & Shin 2010). Soit $y_{ii't}$ une variable aléatoire binaire associée à la relation de change entre le pays i et le pays i' à la date t, avec :

$$y_{ii't} = \begin{cases} 1 & \Leftrightarrow \text{ les pays } i \text{ et } i' \text{ ont un régime bilatéral de change fixe à la date } t \\ 0 & \Leftrightarrow \text{ les pays } i \text{ et } i' \text{ ont un régime bilatéral de change flexible à la date } t \end{cases}$$

Sous hypothèse d'indépendance des choix individuels d'ancrage, la probabilité que les pays i et i' choisissent la devise du pays j en guise d'ancrage commun à la date t est donnée par :

$$\Pr(y_{ii'} = 1|A_j) = \Pr(y_{ijt} = 1) * \Pr(y_{i'jt} = 1) = p_{ijt} * p_{i'jt}$$
 [II.15]

avec les probabilités p_{ijt} et $p_{i'jt}$ dérivées de l'estimation du modèle logit dichotomique [II.13] du choix d'une relation client-ancre, en retenant une définition stricte des relations client-ancre (*i.e.* correspondant aux régimes de dollarisation, de caisse d'émission et d'arrimage ferme mono-devise) :

$$p_{ijt} = \Pr(y_{ijt} = 1 | \boldsymbol{X}_{it}, \boldsymbol{W}_{ijt}) = \frac{\exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta} + \boldsymbol{W}'_{ijt}\boldsymbol{\gamma})}{1 + \exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta} + \boldsymbol{W}'_{ijt}\boldsymbol{\gamma})}$$
[II.13]

4.2.1 Données disponibles

Nous reprenons la spécification de l'utilité stochastique [II.12a] associée, pour le pays client i à la date t, au choix d'une relation client-ancre avec le pays j, relativement au choix de ne pas avoir de relation client-ancre avec le pays j, utilisée dans la section 3.2.2:

$$U_{ijt} = \alpha_0 + \alpha_t + \beta_1 \cdot \ln POP_{it} + \beta_2 \cdot \ln RY_{it} + \gamma_1 \cdot \ln POP_{jt} + \gamma_2 \cdot \ln RY_{jt}$$

$$+ \gamma_3 \cdot \ln DIST_{ij} + \gamma_4 \cdot NET_{jt} + \gamma_5 \cdot SHARE_{ijt} + \gamma_6 \cdot COLREL_{ij} + \varepsilon_{ijt}$$
[II.12a]

avec, pour rappel, α_0 un terme constant, α_t un effet spécifique à l'année t, $\ln \text{POP}_{it}$ ($\ln \text{POP}_{jt}$) le logarithme de la population du pays i (pays j) à la date t, $\ln \text{RY}_{it}$ ($\ln \text{RY}_{jt}$) le logarithme du revenu réel du pays client i (pays j) à la date t, $\ln \text{DIST}_{ij}$ le logarithme de la distance géographique entre les pays i et j, NET_{jt} la proportion de pays utilisant la devise du pays j en guise d'ancrage à la date t, SHARE_{ijt} la part des échanges commerciaux bilatéraux entre les pays i et j dans le total des échanges commerciaux du pays i à la date t, et COLREL_{ij} une variable indicatrice de l'existence d'une relation coloniale entre les pays i et j. Chaque variable est définie dans le tableau II.11 61 .

L'échantillon complet (*i.e.* pour lequel des données sont disponibles pour tous les facteurs retenus) dont nous disposons est un panel non cylindré de données empilées constitué de 1288 observations couvrant dix-huit pays insulaires océaniens (sur vingt-sept) et quatre pays ancres potentiels (sur cinq) de 1980 à 2009. Les statistiques descriptives de l'échantillon complet ainsi que des sous-échantillons correspondant à chaque pays ancre potentiel sont reportées dans le tableau II.18. Parmi ces 1288 observations, 20.0% correspondent à des relations client-ancre au sens strict (*i.e.* sous forme d'un régime de dollarisation, de caisse d'émission ou d'arrimage ferme mono-devise).

Tableau II.18 – Statistiques descriptives des facteurs potentiels du choix d'une relation client-ancre (définition stricte)

	Échantillon complet	Sous-échantillons par pays ancre potentiel			
		Australie	Nouvelle-Zélande	France	États-Unis
Relation client-ancre	0.200	0.267	0.108	0.267	0.173
	(0.40)	(0.44)	(0.31)	(0.44)	(0.38)
$\ln \mathrm{POP}_{it}$	11.122	11.054	11.020	11.323	11.176
	(1.31)	(1.31)	(1.39)	(1.15)	(1.34)
$\ln {\rm RY}_{it}$	19.336	19.332	19.285	19.475	19.291
	(1.82)	(1.80)	(1.84)	(1.89)	(1.77)
$\ln \mathtt{POP}_{jt}$	17.097	16.718	15.124	17.911	19.420
	(1.59)	(0.11)	(0.10)	(0.05)	(0.08)
$\ln { m RY}_{jt}$	27.175	26.791	24.895	28.071	29.826
	(1.84)	(0.34)	(0.34)	(0.27)	(0.24)

Tableau II.18 – *suite* – Statistiques descriptives des facteurs potentiels du choix d'une relation client-ancre (définition stricte)

	Échantillon complet	Sous-échantillons par pays ancre potentiel			
		Australie	Nouvelle-Zélande	France	États-Unis
$\ln ext{DIST}_{ij}$	1.891	1.451	1.319	2.751	2.485
	(0.65)	(0.28)	(0.33)	(0.08)	(0.10)
NET_{jt}	0.120	0.099	0.087	0.050	0.247
	(0.07)	(0.01)	(0.01)	(0.00)	(0.03)
\mathtt{SHARE}_{ijt}	0.121	0.135	0.120	0.092	0.129
	(0.16)	(0.14)	(0.19)	(0.14)	(0.16)
COLREL_{ij}	0.202	0.081	0.255	0.379	0.146
	(0.40)	(0.27)	(0.44)	(0.49)	(0.35)
Couples	63	17	18	12	16
Pays clients	18	17	18	12	16
Pays ancres potentiels	4	1	1	1	1
Années	30	30	30	30	30
Observations	1288	382	372	240	294

Source : cf. annexe A.

L'approche que nous adoptons à présent ne diffère de celle de la section précédente qu'en deux points : d'une part, nous retenons une définition plus restrictive des relations client-ancre (circonscrite aux régimes de dollarisation, de caisse d'émission et d'arrimage ferme mono-devise), et seulement quatre devises d'ancrage potentielles au lieu de sept ⁶²; d'autre part, notre analyse ne vise plus seulement à appréhender en soi les déterminants des choix océaniens en matière de relations client-ancrage, mais davantage à utiliser ces estimations afin d'en inférer les probabilités croisées d'existence de régimes bilatéraux de change fixe.

4.2.2 Résultats des estimations

Le modèle *logit* dichotomique [II.13] de choix d'une relation client-ancre est estimé, comme précédemment, par la méthode du maximum de vraisemblance, et nous choisissons de tenir compte, à travers l'estimateur robuste de la matrice de variance-covariance de Newey & West (1987), de formes inconnues d'autocorrélation

^{62.} Les trois autres devises (le yen, le mark allemand et la livre sterling) ne sont en effet des devises d'ancrage que dans le cadre de régimes d'arrimage pluri-devises.

temporelle et d'hétéroscédasticité sans les spécifier.

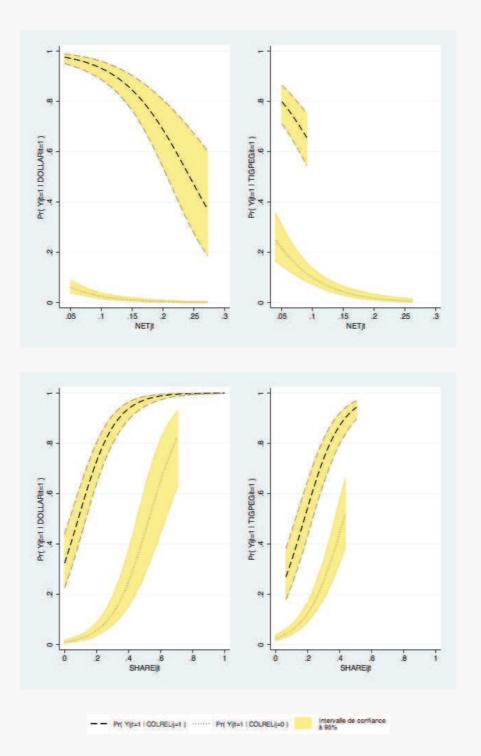
Les résultats de l'estimation de deux variantes du modèle *logit* dichotomique [II.13] sont reportés dans le tableau II.19. La première variante inclut des effets fixes annuels et permet de prédire 91.23% des observations, mais le test du rapport de vraisemblance ne permet pas de rejeter l'hypothèse jointe de nullité des effets fixes annuels (avec une probabilité critique de 0.9712).

Tableau II.19 – Estimation du modèle *logit* dichotomique du choix d'une relation client-ancre (définition stricte)

	i	ii
$\ln POP_{it} \left[\beta_1 \right]$	-0.08 (-0.56)	-0.06 (-0.43)
$\ln { m RY}_{it} \ [eta_2]$	-0.39^a (-4.55)	-0.39^a (-4.42)
$\ln \mathrm{POP}_{jt} \left[\gamma_1 \right]$	-0.73 (-0.53)	$1.83^a (2.75)$
$\ln { m RY}_{jt} \left[\gamma_2 ight]$	2.35^b (2.01)	0.20 (0.44)
$\ln ext{DIST}_{ij} \left[\gamma_3 ight]$	-2.62^a (-5.20)	-2.85^a (-6.05)
NET $_{jt}$ $[\gamma_4]$	-16.73^a (-4.35)	-18.17^a (-4.86)
Share $_{ijt}$ [γ_5]	$9.09^a (10.11)$	8.63^a (9.64)
$\mathrm{COLREL}_{ij} \ [\gamma_6]$	3.93^a (11.40)	$3.82^a (12.20)$
Constante	-40.43^a (-4.32)	$-25.17^a (-6.65)$
Observations	1288	1288
Degrés de liberté	1249	1278
Log-vraisemblance	-304.17	-312.35
Seuil	0.50	0.50
Prédictions correctes	0.9123	0.9107
$\mathbf{H}_0: \alpha_t = 0 \; \forall t$	$LR\chi_{29}^2 = 16.36$ [0.9712]	
${\tt H}_0$: aucun facteur significatif	$LR\chi_8^2 = 674.74$ [0.0000]	$LR\chi_8^2 = 662.67$ [0.0000]

Modalité de référence : absence de relation client-ancre. Estimation par maximum de vraisemblance. i : modèle logit [II.13] avec effets fixes annuels (référence : 2002). Les effets fixes ne sont pas reportés. ii : modèle logit [II.13] sans effets fixes annuels. Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité de formes inconnues. Ratio du coefficient estimé à son écart-type robuste estimé entre parenthèses. $LR\chi_q^2$: statistique de test du rapport de vraisemblance (avec q contraintes). Probabilités critiques entre crochets. a, b, c : significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%.

Illustration II.5 – Probabilités prédites dérivées de l'estimation du modèle *logit* dichotomique du choix d'une relation client-ancre (définition stricte)



Ayant retenu une définition stricte des relations client-ancre, limitée aux régimes de dollarisation, d'arrimage ferme mono-devise et d'arrimage ferme pluri-devises, nous reportons les probabilités prédites par le modèle logit dichotomique [II.13] d'existence de relations client-ancre ($Y_{ijt}=1$) conditionnellement au type de régime de change en vigueur dans le pays client (DOLLARit): dollarisation; TIGPEGit: arrimage ferme mono-devise; TIGBASit: arrimage ferme pluri-devises) et à l'existence de liens coloniaux entre le pays client et le pays ancre potentiel (COLRELij), en fonction de la proportion de pays, parmi les principaux partenaires commerciaux des pays insulaires océaniens, utilisant la devise du pays ancre potentiel en guise d'ancrage (NETit) puis de la part des échanges commerciaux bilatéraux entre le pays client et le pays ancre potentiel dans le total des échanges commerciaux du pays client (SHAREit), les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne.

Source : estimation du modèle logit dichotomique [II.13] sans effets fixes annuels. cf. colonne iii du tableau II.19.

Nous estimons donc la seconde variante du modèle logit dichotomique [II.13] en imposant dans la première la contrainte de nullité des effets fixes annuels. Cette seconde variante permet de prédire 91.07% des observations ⁶³, les coefficients estimés sont conjointement significatifs (avec une probabilité critique de 0.0000), et individuellement significatifs (avec une probabilité critique de 0.0000), à l'exception des coefficients associés aux variables de population du pays client (β_1) et de PIB réel du pays ancre potentiel (γ_2).

Les probabilités prédites par la seconde variante du modèle [II.13] en fonction de chacune des variables explicatives sont reportées reportées dans l'illustration II.5. Nous comparons les probabilités prédites de choix d'une relation client-ancre, conditionnellement à la valeur prise par la variable indicatrice de liens coloniaux. Comme précédemment, quelle que soit la variable considérée, son impact sur la probabilité de choix d'une relation client-ancre est plus fort lorsque le pays client et le pays ancre ont une histoire coloniale commune que lorsqu'aucun lien colonial ne les unit.

Les effets marginaux dérivés de l'estimation de la seconde variante du modèle *logit* dichotomique [II.13] sont calculés au point moyen des couples client-ancre et au point moyen de l'échantillon complet, et reportés dans le tableau II.20.

Les effets marginaux confirment les résultats obtenus dans la section précédente, en vertu desquels la probabilité de choix d'une relation client-ancre est fonction croissante de l'intensité des échanges commerciaux bilatéraux et de l'existence de liens coloniaux entre le pays client et le pays ancre. Toutes choses fixées à leur valeur moyenne par ailleurs, la probabilité de choix d'une relation client-ancre, définie au sens strict, croît d'entre 0.56 et 1.34 point de pourcentage lorsque l'intensité du commerce bilatéral entre le pays client et le pays ancre augmente d'un point de pourcentage et d'entre 0.58 et 0.70 point de pourcentage si le pays client et le pays ancre ont une histoire coloniale commune.

^{63.} Notons que l'estimation du modèle *logit* dichotomique [II.13] en retenant une définition large des relations client-ancre permettait de prédire près de 90% des observations.

Tableau II.20 – Effets marginaux déri	ivés de l'estimation	du modèle <i>logit</i>	dichotomique
du choix d'une relation client-ancre ((définition stricte)		

	Au point moyen du sous-échantillon des couples client-ancre	Au point moyen de l'échantillon complet
$\ln \text{POP}_{it} (\Delta\%)$	-0.01	-0.00
$\ln {\rm RY}_{it} \ (\Delta\%)$	-0.06	-0.03
$\ln \operatorname{POP}_{jt}(\Delta\%)$	0.28	0.12
$\ln { m RY}_{jt} \ (\Delta\%)$	0.03	0.01
$\ln \text{dist}_{ij} (\Delta\%)$	-0.44	-0.19
NET $_{jt}$ (Δ PP)	-2.82	-1.19
share $_{ijt}$ (Δ PP)	1.34	0.56
$COLREL_{ij}$ (d)	0.70	0.58
Probabilité prédite	0.8082	0.0702
Fréquence effective	1.0000	0.1995

L'effet marginal désigne la variation en points de pour centage de la probabilité de choix d'une relation client-ancre consécutive à la variation d'une unité d'une variable explicative – (d) ou en pour centage (Δ %) ou en point de pour centage (Δ PP) – les autres variables explicatives étant fixées à leur valeur moyenne.

Source : estimation du modèle logit dichotomique [II.13] sans effets fixes annuels. cf. colonne ii du tableau II.19.

En revanche, les résultats des estimations suggèrent que, dans le cas des relations client-ancre définies au sens strict, des externalités négatives de réseau sont en jeu. Toutes choses fixées à leur valeur moyenne par ailleurs, lorsque la proportion de pays (parmi les principaux partenaires commerciaux des pays insulaires océaniens) utilisant la devise du pays ancre en guise d'ancrage augmente d'un point de pourcentage, la probabilité de choix d'une relation client-ancre définie au sens strict décroît d'entre 1.19 et 2.82 points de pourcentage, au profit du choix de l'absence de relation client-ancre. Rappelons que l'absence de relation client-ancre inclut le cas des régimes d'arrimage pluri-devises; or, nous avons montré précédemment que des externalités positives de réseau particulièrement prononcées se manifestent dans le cas des régimes d'arrimage pluri-devises. Autrement dit, l'effet de réseau négatif estimé ici est cohérent avec la définition alternative, et plus restrictive, que nous retenons des relations client-ancre.

Notre analyse suggère ainsi que le choix d'une relation client-ancre, quelle que soit la définition que l'on en retient, repose sur un socle commun de déterminants – l'effet de réseau, le commerce et l'histoire coloniale, mais que l'effet de réseau est plus prononcé

dans le cas des régimes d'arrimage pluri-devises que dans celui des relations client-ancre définies au sens strict. Notons en outre que l'impact de la taille du pays client et du pays ancre est d'une importance relativement moindre dans le choix des relations client-ancre.

Disposant à présent d'une estimation des déterminants des choix océaniens en matière de relations client-ancre définies au sens strict, nous pouvons en inférer les probabilités croisées d'existence de régimes bilatéraux de change fixe entre clients.

4.2.3 Calcul des probabilités croisées d'existence des régimes bilatéraux de change fixe entre clients

Notre objectif est de calculer les probabilités croisées d'existence de régimes bilatéraux de change fixe à l'échelle des couples de pays insulaires océaniens à partir du modèle *logit* dichotomique du choix d'une relation client-ancre, définie au sens strict. Pour ce faire, nous constituons un échantillon de *couples de pays océaniens* pour lesquels nous pouvons prédire la probabilité d'existence d'une relation client-ancre vis-à-vis de chacune des quatre ancres potentielles considérées dans le modèle *logit* [II.13].

La condition sine qua non de cette prédiction est la disponibilité, pour les deux pays du couple, de données pour tous les facteurs de la fonction d'utilité stochastique sous-jacente au modèle logit de choix d'une relation client-ancre, i.e. de données individuelles de population et de PIB réel, ainsi que de données bilatérales d'échanges commerciaux avec les quatre pays ancres potentiels ⁶⁴. L'échantillon dont nous disposons contient 2388 observations pour dix-huit pays insulaires océaniens de 1980 à 2009.

À partir des résultats de l'estimation du modèle logit [II.13] de choix d'une relation client-ancre, nous calculons tout d'abord, pour chaque pays insulaire océanien i à chaque date t, les probabilités prédites \hat{p}_{ijt} de relations client-ancre avec chacun des quatre pays ancres potentiels j. Pour rappel :

^{64.} Nous disposons de données pour les autres facteurs retenus dans le modèle client-ancre (part des pays utilisant chaque devise d'ancrage potentielle, taille démographique et économique des émetteurs des ancres potentielles, distances bilatérales).

$$p_{ijt} = \Pr(y_{ijt} = 1 | \boldsymbol{X}_{it}, \boldsymbol{W}_{ijt}) = \frac{\exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta} + \boldsymbol{W}'_{ijt}\boldsymbol{\gamma})}{1 + \exp(\boldsymbol{X}'_{it}\boldsymbol{\beta} + \boldsymbol{W}'_{ijt}\boldsymbol{\gamma})}$$
[II.13]

Puis, pour chaque couple de pays insulaires océaniens ii', nous calculons les probabilités jointes d'arrimage commun vis-à-vis de chacune des quatre devises d'ancrage potentielles A_j :

$$\Pr(y_{ii'} = 1|A_j) = \Pr(y_{ijt} = 1) * \Pr(y_{i'jt} = 1) = p_{ijt} * p_{i'jt}$$
[II.15]

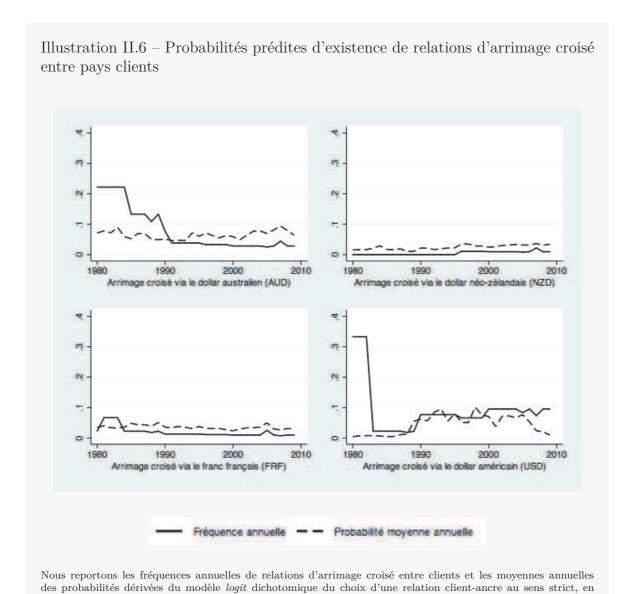
Nous reportons dans le tableau II.21 les statistiques descriptives des régimes bilatéraux de change fixe prévalant **effectivement** au sein de l'échantillon que nous utilisons, ainsi que des probabilités croisées d'existence de régimes bilatéraux de change fixe **calculées** sur la base de l'estimation du modèle *logit* de choix de relations client-ancre, définies au sens strict.

Tableau II.21 – Fréquence effective et probabilité moyenne d'existence des régimes bilatéraux de change fixe océaniens

	Fréquence effective	Probabilité moyenne	
régimes bilatéraux de change fixe			
via le dollar australien	0.061 (0.24)	0.033 (0.08)	
via le dollar néo-zélandais	0.007 (0.08)	0.014 (0.07)	
via le franc français	0.016 (0.13)	0.023 (0.09)	
via le dollar américain	0.089 (0.28)	0.024 (0.10)	
Couples	151		
Pays	18		
Années	30		
Observations	2388		

La moyenne et l'écart-type (entre parenthèses) sont reportés pour chaque devise sous-tendant les régimes bilatéraux de change fixe.

Nous reportons dans l'illustration II.6 les fréquences effectives annuelles des quatre types de régimes bilatéraux de change fixe existants parmi les couples de pays insulaires océaniens de l'échantillon (définis *via* le dollar australien, le dollar néo-zélandais, le franc français et le dollar américain) ainsi que les probabilités croisées moyennes annuelles d'existence de régimes bilatéraux de change fixe entre clients, prédites par le modèle client-ancre (dans son acception stricte).



Les prédictions sont relativement satisfaisantes, en particulier sur la période récente. La méthodologie proposée par Alesina & Barro (2002) apparaît donc tout à

Source : équation [II.15] appliquée aux résultats de l'estimation du modèle logit dichotomique [II.13] sans effets

distinguant les devises d'ancrage sous-jacentes.

fixes annuels. cf. colonne ii du tableau II.19.

fait pertinente pour inférer la cartographie monétaire océanienne à partir des choix individuels des pays insulaires océaniens.

* * *

Les régimes de change océaniens sont caractérisés par une grande diversité, aussi bien du point de vue des types de régimes de change que des devises d'ancrage sous-jacentes. Notre typologie des régimes de change océaniens s'articule autour de ces deux dimensions.

En dépit de la diversité des régimes de change océaniens, une constante ressort de notre analyse : le rôle prépondérant de l'héritage colonial dans les choix cambiaires et l'intensité élevée des échanges commerciaux entre pays clients et pays ancres, qui, dans de nombreux cas, sont les anciennes tutelles coloniales.

À cet égard, la méthodologie couramment adoptée dans la littérature, consistant à identifier, parmi les caractéristiques individuelles des pays, les déterminants du type de régime de change, est inadaptée dans le cas océanien. En effet, cette approche ne permet pas d'intégrer une dimension essentielle du choix des régimes de change, celle des devises d'ancrage sous-jacentes, et ne permet de tenir compte ni de l'impact de la colonisation sur le choix du régime de change, dans la mesure où tous les pays insulaires océaniens sont d'anciennes colonies, ni de l'impact de la ventilation géographique des échanges commerciaux. Au contraire, l'approche en termes de relations client-ancre permet de pallier ces limites, en mobilisant les caractéristiques bilatérales des couples de pays.

L'estimation du modèle client-ancre confirme ainsi que les principaux déterminants des choix d'ancrage océaniens sont les liens coloniaux et les liens commerciaux avec le pays ancre ainsi que l'effet de réseau découlant du fait qu'il est plus intéressant pour un pays client, en termes de réduction des coûts de transaction, d'adopter une devise déjà largement utilisée par ses partenaires. Les déterminants économiques du choix des régimes de change (*i.e.* la population et le PIB

Conclusion 191

réel du pays client et du pays ancre) sont comparativement d'une importance marginale.

Notre analyse suggère ainsi que la cartographie cambiaire océanienne est un héritage de l'histoire coloniale, et que sa dynamique est influencée par les relations commerciales extra-zone.

CHAPITRE III

L'impact des régimes de change sur les flux commerciaux océaniens

Comme nous l'avons vu dans le chapitre I, le renforcement des échanges commerciaux entre les pays insulaires océaniens est devenu une priorité du processus de construction régionale. Par contraste, comme le montre le chapitre II, les régimes de change océaniens sont caractérisés par une grande diversité, aussi bien en termes de types de régimes de change que de devises d'ancrage sous-jacentes, liée à la fois à des facteurs historiques et à la ventilation géographique des échanges commerciaux. Ce chapitre vise, d'une part, à évaluer dans quelle mesure la diversité des régimes de change des pays insulaires océaniens influence l'orientation et l'intensité des flux commerciaux et, d'autre part, à en inférer des schémas d'intégration monétaire susceptibles de renforcer l'intégration commerciale océanienne.

Plusieurs travaux académiques et rapports officiels envisagent différentes évolutions des régimes de change océaniens, et en évaluent la pertinence au regard de critères dérivés de la théorie des zones monétaires optimales. De ce point de vue, la perspective d'un mouvement d'intégration monétaire à l'échelle océanienne apparaîtrait comme peu prometteuse. Toutefois, les conclusions de ces différentes analyses sont limitées aussi bien du point de vue méthodologique qu'en termes de perspective adoptée.

D'une part, les études en question se fondent sur des mesures de convergence et de flexibilité ex ante sans tenir compte de la possible endogénéité des critères d'évaluation sur lesquels elles reposent. Les bénéfices microéconomiques escomptés de l'intégration monétaire, dérivés de la réduction de l'incertitude et des coûts de transaction liés au risque de change, sont en effet susceptibles de s'accroître au fil de

l'approfondissement de l'intégration commerciale océanienne, tandis que les coûts macroéconomiques de l'intégration monétaire, liés à la renonciation à une politique monétaire autonome, dépendent du degré de synchronisation des pays membres, qui est conditionné pour partie par le degré d'intégration commerciale et d'harmonisation des politiques nationales (Bayoumi & Eichengreen 1994, Hawkins & Masson 2003, Pomfret 2005, Beine et al. 2006).

D'autre part, ces études évaluent la pertinence de différents schémas d'intégration monétaire à l'aune des coûts et avantages associés pour les pays insulaires océaniens à l'échelle *individuelle*, mais ne se prononcent pas sur leurs répercussions possibles à l'échelon régional, en particuler en matière de promotion des échanges commerciaux. Pourtant, comme le note Duncan (2005, p.118), "the transaction costs associated with using the illiquid local currencies may make the gains from trade liberalisation quite small. Therefore, the complementarity between simulteanously adopting a common currency [...] and trade liberalisation could substantially increase the gains from trade."

Ce chapitre vise précisément à évaluer dans quelle mesure l'intégration monétaire pourrait renforcer l'intégration commerciale dans le cas océanien. Pour ce faire, notre analyse s'appuie, d'une part, sur la typologie des régimes de change océaniens élaborée dans le chapitre II et, d'autre part, sur l'estimation de l'équation de gravité, mais en adoptant une spécification différente de celles estimées dans le chapitre I. Sur cette base, nous examinons plusieurs des scenarii d'intégration monétaire océanienne qui sont envisagés dans la littérature, et en évaluons les impacts potentiels sur le degré d'intégration commerciale à l'échelon régionale.

Les régimes de change sont en effet susceptibles d'influer sur les échanges commerciaux à travers leur impact sur la volatilité des taux de change et sur les coûts de transaction. Pour autant, le sens et l'existence de l'impact de la volatilité du taux de change sur les échanges commerciaux sont débattus, aussi bien du point de vue théorique qu'empirique. Les travaux de Rose (2000) et les nombreuses contributions qui ont suivi ont permis de revisiter cette question, en estimant, sur la base de l'équation de gravité, l'impact des monnaies communes sur les échanges commerciaux.

Introduction 195

L'analyse gravitaire des impacts commerciaux des régimes de change océaniens que nous effectuons dans ce chapitre constitue non seulement une contribution originale aux débats sur les perspectives d'évolution de l'architecture cambiaire océanienne, mais permet également de revisiter certains des débats que les travaux de Rose (2000) ont suscité.

Trois aspects de ce débat sont particulièrement pertinents dans le cas océanien.

Premièrement, plusieurs travaux postérieurs à ceux de Rose (2000) suggèrent que les régimes de change sont susceptibles d'infléchir de façon distincte l'intensité et l'orientation des échanges commerciaux, en fonction de leur degré de fixité (Levy-Yeyati 2003, Klein & Shambaugh 2006, Adam & Cobham 2007a, Egger 2008, Lee & Shin 2010) et des devises d'ancrage sous-jacentes (Eichengreen & Irwin 1995, Nitsch 2002, Meissner & Oomes 2009). À défaut de la prise en compte de l'hétérogénéité entre les régimes de change, l'estimation de leur impact commercial est susceptible de refléter un biais d'agrégation. Afin de palier ce biais potentiel, nous considérons, dans notre analyse des impacts commerciaux des régimes de change océaniens, plusieurs désagrégations de ces régimes de change, en fonction des types de régimes de change et des devises d'ancrage sous-jacentes. La zone se prête en effet particulièrement bien à ce type d'exercice dans la mesure où les régimes de change y sont caractérisés par une grande diversité, comme le montre le chapitre II.

Deuxièmement, les pays clients impliqués dans des relations client-ancre ou dans des relations d'arrimage croisé entre clients présentent des caractéristiques distinctes des pays ne choisissant pas de telles relations. Ainsi, dans l'échantillon de Rose (2000), il apparaît que les pays clients sont des économies de petite taille dont le degré d'ouverture au commerce est élevé, souvent des îles, et ayant choisi, en guise d'ancrage, la devise de leur ancienne tutelle coloniale, de leur principal partenaire commercial, ou d'un pays voisin au revenu élevé. Cependant, s'il existe une relation systématique entre les caractéristiques des pays et leurs choix en matière de régime de change, l'estimation de l'impact des régimes de change sur les échanges commerciaux est susceptible de refléter un biais d'auto-sélection. Afin de pallier cette seconde source de biais potentiel dans

l'estimation de l'impact commercial des régimes de change océaniens, nous adoptons la démarche simple, proposée par Nitsch (2004), consistant à circonscrire l'analyse à un échantillon intra-régional de pays *a priori* relativement homogènes et donc comparables.

Troisièmement, l'« effet Rose » est susceptible d'être entaché d'un biais d'endogénéité qui peut avoir deux sources : la possibilité que la causalité entre régimes de change et intensité des échanges commerciaux soit bi-univoque, et la possibilité que les régimes de change et intensité des échanges commerciaux soient expliqués par un facteur tiers.

D'une part, comme le montre l'analyse menée dans le chapitre II, l'un des déterminants essentiels des choix océaniens en matière de régimes de change est l'intensité des échanges commerciaux avec le pays émettant la devise d'ancrage. Par conséquent, l'estimation gravitaire de l'impact des relations client-ancre sur les échanges commerciaux reflèterait vraisemblablement un biais de causalité inverse. Par contraste, le choix des relations d'arrimage croisé entre pays clients peut être considéré, dans une large mesure, comme indépendant des relations commerciales entre les pays clients, tout en étant susceptible de les infléchir (Lee & Shin 2010). Rappelons en effet que les relations d'arrimage croisé entre clients prévalent par transitivité *i.e.* découlent de choix individuels indépendants, bien que convergents, en matière de devise d'ancrage. Par conséquent, l'estimation de l'impact commercial des relations d'arrimage croisé entre pays clients est relativement moins susceptible de refléter un biais de causalité inverse. Nous excluons donc de notre analyse les pays émettant les devises d'ancrage océaniennes, au premier rang desquels, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

D'autre part, l'histoire coloniale explique sans doute simultanément l'intensité des échanges commerciaux et les choix océaniens en matière de régime de change. Dans un tel contexte, l'impact commercial des régimes de change océaniens pourrait n'être qu'un artefact de l'héritage colonial. Afin d'évaluer la pertinence de cet argument, nous estimons les effets d'interaction entre régimes de change et héritage colonial.

Sur la base des résultats des estimations, le second objectif de ce chapitre est

Introduction 197

d'inférer des schémas d'intégration monétaire susceptibles de contribuer à renforcer les échanges commerciaux océaniens. À cette fin, le choix de la spécification retenue de l'équation de gravité est de première importance. Alors que la spécification retenue dans le chapitre I, incluant des effets fixes bilatéraux et des effets fixes unilatéraux annuels, permet de contrôler l'hétérogénéité inobservable entre les couples de pays, ainsi que la résistance multilatérale au commerce des pays exportateur et importateur, elle ne peut pas servir de support à une analyse contre-factuelle de l'impact de régimes de change alternatifs sur les échanges commerciaux. En effet, conformément à l'approche structurelle de l'équation de gravité développée par Anderson & van Wincoop (2003), les régimes de change (et plus généralement, les facteurs de la résistance bilatérale au commerce) infléchissent l'intensité relative des échanges commerciaux non seulement à travers un effet direct, via la résistance bilatérale au commerce, mais également à travers un effet indirect, via la résistance multilatérale au commerce. Cependant, le recours aux effets fixes unilatéraux annuels ne permet pas de tenir compte de cet effet indirect, i.e. de la façon dont des régimes de change alternatifs modifieraient la résistance multilatérale au commerce. Nous adoptons donc la spécification de l'équation de gravité proposée par Baier & Bergstrand (2009b), qui, sur la base d'une approximation des termes de résistance multilatérale au commerce, permet de rendre compte de la contribution des facteurs de la résistance bilatérale au commerce (et de leurs modifications) à la résistance multilatérale au commerce.

Le chapitre est organisé de la façon suivante. Dans la section 1, nous proposons tout d'abord un panorama des évolutions envisagées des régimes de change océaniens et des questions soulevées. Dans la section 2, nous passons en revue les débats auxquels l'estimation de l'« effet Rose » a donné lieu, dont découlent nos choix méthodologiques pour l'analyse des impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe océaniens. Dans la section 3, nous estimons ensuite, à l'appui de l'équation de gravité, l'impact des régimes de change océaniens sur les échanges commerciaux intra-régionaux, en décomposant successivement les régimes bilatéraux de change fixe selon leur degré de fixité et selon les devises d'ancrage sous-jacentes, puis en évaluant leurs effets d'interaction avec le facteur colonial. Enfin, dans la section 4, nous inférons des estimations gravitaires l'impact commercial de schémas alternatifs d'intégration monétaire.

1 Quels schémas alternatifs d'intégration monétaire océanienne?

Différents schémas d'intégration monétaire sont envisagés dans la littérature, à trois échelons concentriques : parmi les quatre pays du *Melanesian Spearhead Group Trade Agreement*, parmi les six pays frappant monnaie, et à l'échelle des quatorze membres du *Forum*⁶⁵. Les études évaluant la pertinence de ces schémas d'intégration monétaire reposent sur des périodes d'analyse et des indicateurs distincts, mais la plupart y sont défavorables (*cf.* tableau III.1).

À l'échelle des quatre membres du Melanesian Spearhead Group Trade Agreement Jayaraman (2004) considère que les membres du Melanesian Spearhead Group Trade Agreement n'ont pas intérêt à l'adoption d'une monnaie commune, au regard de la faible part du commerce intra-régional dans le total des échanges commerciaux, de l'absence de corrélation des taux de croissance du PIB réel, de la viscosité des prix et des salaires, de la faible mobilité des travailleurs et de l'absence de transferts budgétaires. De plus, dans la mesure où la part du commerce intra-branche dans le total des échanges commerciaux est faible, la perspective d'un renforcement de la synchronisation des quatre économies via le développement des échanges commerciaux serait limitée.

Toutefois, Jayaraman (2004) note que dans la mesure où l'Australie est un partenaire majeur des membres du *Melanesian Spearhead Group Trade Agreement*, ceux-ci auraient intérêt à substituer le dollar australien à leurs monnaies respectives, d'autant plus que, sur la base de simulations à partir des données de 1990 à 1999, les pertes induites de seigneuriage seraient plus que compensées par les gains en termes de réduction des coûts de transaction.

^{65.} Rappelons que parmi les quatorze membres du *Forum*, huit pays insulaires océaniens sont dollarisés (les Îles Cook, Kiribati, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau et Tuvalu) et six frappent monnaie (Fiji, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Samoa, Tonga et le Vanuatu), parmi lesquels quatre sont membres du *Melanesian Spearhead Group Trade Agreement*).

De plus, Lahari (2010) estime que le dollar australien serait une devise d'ancrage pertinente pour les membres du *Melanesian Spearhead Group Trade Agreement*, au vu de leur degré de convergence macroéconomique avec l'Australie sur la période de 1980 à 2006.

À l'échelle des six pays frappant monnaie Creane et al. (2006) et Jayaraman et al. (2007) sont défavorables à la perspective d'une union monétaire entre les six pays insulaires océaniens frappant monnaie, dans la mesure où la part du commerce intra-régional dans le total des échanges commerciaux est marginale. Par contraste, Bowman (2005) note toutefois que, sur la période de 1993 à 2002, le commerce intra-régional est relativement élevé entre, d'une part, Tonga, Fiji et le Vanuatu, et d'autre part, les Îles Salomon et la Papouasie Nouvelle-Guinée.

Les six pays insulaires océaniens frappant monnaie sont ensuite généralement considérés comme n'ayant pas atteint un degré suffisant de convergence macroéconomique pour pouvoir s'accommoder d'une politique monétaire commune, que ce degré de convergence soit évalué du point de vue du degré de symétrie des chocs d'offre et de demande, de la corrélation des chocs réels ou de la convergence des taux de croissance des PIB (Chandra & Jayaraman 2006, Creane et al. 2006, Jayaraman 2006, Jayaraman & Ward 2006). Creane et al. (2006) notent toutefois un déclin de la variabilité des taux de croissance entre les six économies sur la période de 1995 à 2004.

À l'échelle des membres du *Pacific Island Countries Trade Agreement*Bunyaratavej & Jayaraman (2007) sont enfin défavorables à la perspective d'une
union monétaire à l'échelle des pays insulaires océaniens membres du *Pacific Island*Countries Trade Agreement, au regard de la dispersion des PIB réels per capita et de
l'accroissement de cette dispersion sur la période de 1994 à 2002.

Tableau III.1 – Sélection d'études se prononçant sur la perspective de différents schémas d'intégration monétaire océanienne

		Commerce	Convergence	Flexibilité	Mobilité	Transferts
Membres du Melanesian Spearhead	l Group					
Jayaraman (2004)	[84-00]	CON	CON	CON	CON	CON
Pays frappant monnaie						
Creane et al. (2006)	[95-04]	CON	CON		CON	
Jayaraman et al. (2007)	[79-03]	CON	CON			
Bowman (2005)	[93-02]	PRO				
Chandra & Jayaraman (2006)	[84-03]		CON			
Lahari (2010)	[80-06]		CON			
Lahari (2011)	[80-06]		CON			
Pays frappant monnaie et Austral	ie et N ^{elle}	Zélande				
de Brouwer (2000)	[80-99]					
Jayaraman & Ward (2006)	[79-03]		CON			
Creane et al. (2006)	[95-04]		CON / PRO			
Jayaraman et al. (2007)	[79-03]		CON			
Membres du Pacific Island Countries Trade Agreement						
Jayaraman (2003)		CON	CON		CON	CON
Fichera (2006)	[95-04]		CON			
Bunyaratavej & Jayaraman (2007)	[94-02]		CON			
Membres du Pacific Island Countr	ies Trade	Agreement e	t Australie et N	^{elle} Zélande		
Jayaraman (2006)	[85-03]		CON			
Bunyaratavej & Jayaraman (2007)	[94-02]		CON			

PRO (CON) : critères au regard desquels chaque analyse considère l'intégration monétaire comme (non) pertinente.

Quel que soit l'échelon considéré, le commerce intra-régional ne représente ainsi généralement qu'une part marginale du total des échanges commerciaux, les structures productives sont relativement peu diversifiées, la synchronisation des cycles d'affaires est faible, les pays insulaires océaniens sont exposés à des chocs asymétriques et la flexibilité des prix et des salaires à la baisse ainsi que la mobilité des travailleurs sont limitées. Les coûts potentiels de l'intégration monétaire, en termes d'ajustement macroéconomique, sont ainsi susceptibles d'être élevés, tandis que les avantages, en termes de réduction des coûts de transaction liés au risque de change, seraient limités. Duncan (2005) remet cependant en cause l'analyse prospective de l'intégration monétaire océanienne en termes de critères d'optimalité ex ante, dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'être modifiés ex post si le processus d'intégration monétaire

infléchit les structures économiques des pays participants, mais également par le processus en cours d'intégration commerciale.

Paradoxalement, alors que, du point de vue du degré de convergence macroéconomique, l'intégration monétaire n'est généralement pas considérée comme pertinente, un consensus académique semble émerger autour de l'idée que la dollarisation serait une option intéressante pour certains pays insulaires océaniens. L'exercice de la souveraineté monétaire est en effet considéré comme excessivement couteux en termes de capital humain pour de petites économies telles que celles des pays insulaires océaniens (de Brouwer 2000, Duncan 2005) et l'indépendance effective des autorités monétaires serait particulièrement limitée (Browne & Orsmond 2006). La renonciation à la souveraineté monétaire permettrait ainsi de renforcer la crédibilité et la discipline de la politique monétaire, en particulier pour la Papouasie Nouvelle-Guinée (Duncan & Xu 2000) et les Îles Salomon (Duncan 2002).

L'essentiel du débat se focalise ainsi sur le question de la devise d'ancrage appropriéée, et le dollar australien est généralement considéré comme le choix optimal, dans la mesure où l'Australie est un partenaire majeur de la plupart des pays insulaires océaniens, tant du point de vue des relations économiques et commerciales que de celui des flux d'aide (de Brouwer 2000, Senate Foreign Affairs, Defence and Trade References Committee 2003, Creane et al. 2006).

Au contraire, Bowman (2005) et Freitag (2011) considèrent que le choix du dollar américain serait plus stratégique à long terme, étant donné qu'une part croissante du commerce océanien, réalisée avec les voisins asiatiques, est libellée en dollars américains.

Le remplacement du franc Pacifique par l'euro est enfin considéré par Dropsy et al. (2007) comme « le choix optimal de régime de change » pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Wallis & Futuna, bien que, de fait, « les effets positifs de l'instauration de l'euro se [soient] déjà manifestés » (Lagadec 2010), dans la mesure où le franc Pacifique est en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du franc français puis de l'euro, et où sa valeur nominale n'a jamais été modifiée depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Les analyses disponibles des schémas alternatifs d'intégration monétaire océanienne ont en commun de se focaliser sur l'arbitrage entre coûts et avantages escomptés pour les pays insulaires océaniens à l'échelle individuelle, essentiellement en termes de stabilisation macroéconomique : de ce point de vue, l'intégration monétaire océanienne ne semble pas pertinente. Toutefois, ces analyses ne se prononcent pas sur les répercussions que pourrait avoir l'intégration monétaire, à l'échelon régional, sur le mouvement en cours d'intégration commerciale. Cependant, la diversité des régimes de change océaniens est susceptible, à terme, de freiner l'expansion des échanges commerciaux intra-régionaux. A contrario, comme le note Nitsch (2004, p.92), « even if intraregional trade is small [...] and thus most of the countries' trade is unaffected by the monetary arrangement, the common currency effect (i.e. the percentage change in intra union trade relative to another regional neighbour country that uses a different currency) can still be important. »

Nous envisageons ainsi de tirer parti de la diversité des régimes de change en vigueur parmi les pays insulaires océaniens, examinée dans le chapitre II, et des enseignements qu'elle est susceptible de délivrer quant aux impacts de différents schémas d'intégration monétaire sur les échanges commerciaux au sein de la zone Océanie.

Quels seraient les effets sur le commerce océanien de la mise en place d'une monnaie commune à l'échelon régional? Afin d'apporter des éléments de réponse, nous envisageons d'analyser la façon dont la diversité des régimes de change océaniens influence l'intensité et l'orientation des échanges commerciaux bilatéraux, à travers l'équation de gravité. Comment celle-ci doit elle être mise en oeuvre à cette fin?

2 L'analyse de l'impact commercial des régimes de change

La question de l'impact commercial des régimes de change est traditionnellement appréhendée à travers l'analyse de la façon dont la volatilité des taux de change est susceptible d'infléchir le volume des échanges commerciaux. Toutefois, la relation entre volatilité des taux de change et intensité des échanges commerciaux fait débat, aussi bien du point de vue théorique qu'empirique (Clark et al. 2004). Les travaux de Rose (2000) et de ses successeurs apportent un éclairage original sur cette question en suggérant que l'impact commercial du partage d'une monnaie commune est non seulement positif et très élevé, mais également supérieur à celui de l'élimination de la volatilité du taux de change. Au delà, les travaux de Rose (2000) suggèrent que l'évaluation ex ante des unions monétaires au regard des critères des zones monétaires optimales est susceptible d'en sous-estimer les impacts ex post en termes de promotion des échanges. Cependant, dans le cas océanien, alors que plusieurs évolutions des régimes de change sont envisagées, les analyses afférentes se focalisent précisément sur des critères d'optimalité ex ante, sans se prononcer sur les implications qu'aurait un mouvement d'intégration monétaire sur l'intégration commerciale océanienne.

L'impact de la volatilité du taux de change Relativement aux régimes de change flexible, les régimes de change fixe sont susceptibles d'être plus favorables aux flux de commerce et d'investissement, dans la mesure où ils s'accompagnent d'une réduction de l'incertitude liée aux variations du taux de change. Les liens entre volatilité du taux de change et flux de commerce sont généralement analysés dans le cadre de modèles d'équilibre partiel. Sous hypothèse d'aversion au risque des agents économiques, la volatilité des taux de change peut en effet nuire aux échanges commerciaux en accroissant la variance des profits (Clark 1973). Le recours aux marchés à terme est certes susceptible de compenser la vulnérabilité au risque de change (Ethier 1973) cependant, les instruments de couverture ne sont disponibles ni pour les monnaies des petits pays, ni pour des maturités longues. De plus, de tels instruments ne permettent pas une couverture des coûts irréversibles d'investissement

pour développer des capacités d'exportation; or ces coûts sont susceptibles de se traduire par une inertie élevée des décisions de sortie (et d'entrée) des firmes sur les marchés d'exportation, et ce, d'autant plus que la variabilité des taux de change est élevée (Dixit 1989, Franke 1991).

Bacchetta & van Wincoop (2001) montrent, dans le cadre d'un modèle d'équilibre général, que l'impact commercial de la volatilité des taux de change dépend des stratégies de prix adoptées par les firmes exportatrices. En effet, dans un contexte de volatilité des taux de change, les firmes peuvent soit inclure une prime de risque dans leurs prix de vente, soit au contraire fixer un prix de vente inférieur afin de favoriser les exportations, dès lors que celles-ci permettent une diversification des risques. Clark et al. (2004) notent ainsi que dans la mesure où une part croissante des échanges commerciaux est opérée par des firmes multinationales ayant la possibilité de diversifier leur exposition au risque de change, la sensibilité du commerce mondial par rapport à la volatilité des taux de change est susceptible de décliner.

Il est ainsi possible de concevoir des modèles théoriques prédisant une relation positive, négative, ou l'absence de relation entre la volatilité du taux de change et le volume des échanges commerciaux. Du point de vue empirique, la significativité et le sens de cette relation ne sont systématiques ni pour l'ensemble des pays, ni pour l'ensemble des secteurs, ni de façon similaire pour la marge intensive et la marge extensive de commerce (McKenzie 1999, Wei 1999, Clark et al. 2004). En particulier, l'impact de la volatilité des taux de change sur les flux commerciaux est susceptible d'être non linéaire, et d'être d'autant plus négatif que la vulnérabilité financière des firmes exportatrices est importante et que le développement financier régional est faible (Héricourt & Poncet 2012).

L'« effet Rose » Rose (2000) apporte une contribution originale au débat sur l'impact commercial des régimes de change en estimant, à partir d'une équation de gravité, que la réduction de la volatilité du taux de change et le partage d'une monnaie commune sont susceptibles de renforcer les échanges commerciaux, mais également que l'impact commercial associé au partage d'une monnaie commune est plus important

que celui résultant de l'élimination de la volatilité du taux de change 66 . Ces résultats suggèrent également que le partage d'une monnaie commune (*i.e.* la dollarisation ou la participation à une union monétaire) est davantage favorable aux échanges commerciaux que ne le sont les autres régimes bilatéraux de change fixe (*e.g.* les régimes d'arrimage ferme mono-devise) et, à plus forte raison, les régimes bilatéraux de change flexible.

Plusieurs explications ont été avancées à ces résultats. D'une part, par contraste avec l'usage de monnaies distinctes en régime de change fixe l'une vis-à-vis de l'autre, la dollarisation et la participation à une union monétaire impliquent une fixation irrévocable des taux de change bilatéraux, autrement dit un engagement plus crédible induisant l'élimination (et non seulement la réduction) de l'incertitude associée aux variations du taux de change nominal. D'autre part, la dollarisation et la participation à une union monétaire impliquent l'élimination des coûts de transaction liés au taux de change et une transparence accrue des prix (Commission of the European Communities 1990).

Les résultats de Rose (2000) ont suscité de vifs débats et de nombreux travaux (auxquels Rose lui même a contribué) quant à la robustesse de l'« effet Rose » à des échantillons distincts et à l'adoption de méthodes alternatives d'estimation, en s'appuyant notamment sur les développements théoriques récents sous-tendant la spécification de l'équation de gravité (Rose & van Wincoop 2001, Rose & Stanley 2005). L'« effet Rose » apparaît somme toute robuste, bien que de plus faible amplitude que Rose ne l'avait initialement suggéré.

Comme le note Lochard (2005), replacés dans le contexte plus large de la question du choix du régime de change, les travaux de Rose (2000) et de ses successeurs suggèrent d'une part que le partage d'une monnaie commune ne peut pas être assimilé aux autres types de régimes bilatéraux de change fixe, et soulignent d'autre part l'importance d'en

^{66.} Les travaux de Parsley & Wei (2001) confirment ceux de Rose (2000) en estimant que la réduction de la volatilité du taux de change et la participation à des régimes de dollarisation ou de caisse d'émission renforcent l'intégration des marchés de biens (mesurée par la réduction de la dispersion des prix des biens plutôt que par l'accroissement des volumes échangés), mais également que l'impact commercial de la participation à des régimes de dollarisation ou de caisse d'émission est plus important que celui de l'élimination de la volatilité du taux de change.

évaluer empiriquement les impacts ex post, au-delà de l'analyse traditionnelle ex ante en termes de critères d'optimalité.

Les débats autour de l'« effet Rose » Comment l'équation de gravité doit-elle être mise en oeuvre afin d'évaluer l'impact des régimes bilatéraux de change sur les échanges commerciaux océaniens? Afin de répondre, il convient de se pencher plus particulièrement sur trois écueils, identifiés dans la littérature de l'« effet Rose » : l'hétérogénéité entre les différents régimes bilatéraux de change, la non-comparabilité entre les couples de pays selon leur régimes bilatéraux de change, et la possible endogénéité entre le choix d'un régime bilatéral de change et l'intensité des échanges commerciaux (Mélitz 2004, Lochard 2005, Baldwin 2006, Frankel 2009, Santos Silva & Tenreyro 2010).

L'hétérogénéité entre les régimes bilatéraux de change Les travaux de la lignée de Rose proposent des évaluations de l'impact commercial du partage d'une « monnaie commune », i.e. de l'appartenance à une union monétaire multilatérale et/ou de la dollarisation unilatérale i.e. l'adoption par un pays client de la devise d'un pays ancre, et/ou de la dollarisation croisée, i.e. l'adoption par deux pays clients de la devise du même pays ancre tiers.

Certaines études étendent la méthodologie de Rose à l'analyse d'autres types de régimes bilatéraux de change, au delà du cas des monnaies communes. L'impact commercial de l'appartenance à une union monétaire multilatérale serait ainsi moindre que celui de la dollarisation unilatérale (Levy-Yeyati 2003), mais plus important que celui des régimes d'arrimage ferme (Lee & Shin 2010). De plus, selon Klein & Shambaugh (2006), l'impact commercial des régimes d'arrimage croisé i.e. l'usage, par deux pays clients, de monnaies distinctes en régime d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis de la devise du même pays ancre tiers (et, par transitivité, en régime de change fixe l'une vis-à-vis de l'autre), serait moindre que celui des régimes d'arrimage direct i.e. l'émission par un pays client d'une monnaie propre en régime d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis de la devise d'un pays ancre. Les travaux de Adam & Cobham (2007a) et Egger (2008) s'appuient sur des classifications détaillées des

régimes bilatéraux de change dont les impacts commerciaux estimés sont distincts, et fonction croissante de leur degré de fixité (« tightness »). En outre, l'impact commercial des **régimes bilatéraux de change fixe** i.e. des union monétaires multilatérales, de la dollarisation (unilatérale ou croisée) et des régimes d'arrimage (direct ou croisé), est susceptible de varier en fonction de la monnaie d'ancrage sous-jacente (Eichengreen & Irwin 1995, Nitsch 2002, Meissner & Oomes 2009).

Ces travaux suggèrent que le lien entre régimes bilatéraux de change et intensité relative des échanges commerciaux existe et qu'il diffère selon le type de régime bilatéral de change et, dans le cas des régimes bilatéraux de change fixe, selon la devise d'ancrage sous-jacente. À défaut de la prise en compte de l'hétérogénéité des régimes bilatéraux de change, l'estimation de leur impact commercial est ainsi susceptible de refléter un biais d'agrégation.

Ce point est particulièrement pertinent dans le cas océanien, dans la mesure où la zone est caractérisée par une grande diversité en matière de régimes de change. Les régimes bilatéraux de change prévalant à l'échelle des couples de pays sont de trois types : les relations client-ancre (la dollarisation unilatérale, la caisse d'émission et l'arrimage ferme mono-devise), les régime bilatéral de change fixe entre clients (la dollarisation croisée et l'arrimage croisé) et les régimes bilatéraux de change flexible. Rappelons de plus que, dans le cas océanien, les relations client-ancre sont définies autour de sept devises d'ancrage (le dollar australien, le mark allemand, le franc français, la livre sterling, le yen, le dollar néo-zélandais et le dollar américain), tandis que les régimes bilatéraux de change fixe entre clients sont définies autour de quatre devises d'ancrage (le dollar australien, le franc français, le dollar néo-zélandais et le dollar américain).

Non comparabilité et auto-sélection L'analyse descriptive des couples clientancre et des couples de clients de l'échantillon de Rose (2000) suggère que les pays clients sont principalement des économies de petite taille, aussi bien en termes géographiques qu'économiques, souvent des îles, présentant un degré élevé d'ouverture commerciale et ayant choisi, en guise d'ancrage, la devise de leur ancienne tutelle coloniale, de leur principal partenaire commercial, ou d'un pays voisin au revenu élevé.

Dès lors, l'estimation de l'impact commercial des monnaies communes est susceptible de refléter un biais d'auto-sélection, s'il existe une relation systématique entre le choix d'un tel régime de change et les caractéristiques des pays et/ou des couples de pays. L'estimation de l'impact commercial des régimes bilatéraux de change n'est en effet valide que si les couples de pays sont comparables, mis à part leur régime bilatéral de change. Cependant, même en tenant compte, à travers les variables de contrôle appropriées, des caractéristiques individuelles et bilatérales des pays, une distribution hétérogène de ces caractéristiques est susceptible de prévaloir selon le régime bilatéral de change du couple de pays, conduisant alors à des estimations biaisées de l'impact commercial des régimes bilatéraux de change.

Deux approches sont mises en oeuvre dans la littérature gravitaire afin de remédier au biais d'auto-sélection suspecté dans l'estimation de l'impact commercial des monnaies communes. Nitsch (2004) propose une première approche consistant à focaliser l'analyse sur des échantillons de couples de pays a priori homogènes : d'une part, les Caraïbes et, d'autre part, l'Afrique centrale et orientale ⁶⁷. Persson (2001), Kenen (2002) et Chintrakarn (2008) adoptent une approche alternative consistant à constituer des groupes de contrôle dont les caractéristiques observables soient proches de celles des couples de pays partageant une monnaie commune, sur la base d'un appariement par score de propension – cf. Lee (2005).

Les deux approches permettent ensuite de mettre en oeuvre l'équation de gravité de façon à évaluer l'intensité des échanges commerciaux entre couples de pays partageant une monnaie commune relativement à l'intensité des échanges commerciaux entre couples de pays sans monnaie commune mais dont les autres caractéristiques observables sont comparables. Toutefois, l'approche en termes d'appariement est conditionnelle au choix des caractéristiques observables retenues pour déterminer les scores de propension et ne permet pas d'analyser l'hétérogénéité des régimes bilatéraux de change. Par

^{67.} cf. également Smith (2002) pour une décomposition par régions de l'« effet Rose », et Micco et al. (2003) pour une analyse intra-régionale de l'impact commercial de l'euro.

contraste, l'approche simple proposée par Nitsch (2004) est particulièrement adaptée à une analyse régionale de l'impact des régimes bilatéraux de change fixe sur les échanges commerciaux. C'est donc cette approche que nous retenons pour notre propre analyse.

Deux sources potentielles de biais d'endogénéité L'estimation de l'impact commercial des régimes bilatéraux de change est enfin susceptible de refléter un biais d'endogénéité qui peut avoir deux sources : un biais de causalité inverse et un biais de facteur tiers.

D'une part, la causalité entre choix d'un régime bilatéral de change fixe et intensité des échanges commerciaux est susceptible d'être inverse. Deux pays peuvent opter pour un tel régime de change du fait de l'intensité de leurs échanges commerciaux bilatéraux : le choix d'un régime bilatéral de change fixe permet non seulement de réduire les coûts de transaction induits par les échanges commerciaux, mais le degré d'intégration commerciale modifie également les gains potentiels de l'intégration monétaire (Frankel & Rose 1997, 1998).

À cet égard, rappelons que l'analyse menée dans le chapitre II suggère que, dans le cas océanien, l'intensité des échanges commerciaux est l'un des facteurs déterminants du choix des relations client-ancre, de sorte qu'il est vraisemblable que l'estimation de l'impact commercial des relations client-ancre reflète un biais de causalité inverse.

En revanche, comme nous l'avons vu dans le chapitre II, le choix des régimes bilatéraux de change fixe entre clients océaniens peut être considéré comme indépendant des relations commerciales entre eux. Ces régimes bilatéraux de change fixe prévalent en effet par transitivité, *i.e.* résultent des choix indépendants des pays clients d'adopter la devise du même pays ancre tiers. Il apparaît donc que l'estimation de l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe entre clients est relativement moins susceptible de refléter un biais de causalité inverse que ne l'est l'estimation de l'impact commercial des relations client-ancre (Lee & Shin 2010). Afin de mener l'analyse des impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe océaniens, nous retenons donc un échantillon constitué exclusivement de pays clients.

D'autre part, une seconde source d'endogénéité dans l'estimation de l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe tient à la possibilité qu'un facteur tiers explique à la fois l'intensité des échanges commerciaux et le choix d'un régime bilatéral de change fixe. Dans le cas océanien, l'histoire coloniale est susceptible d'être un tel facteur tiers ⁶⁸.

L'histoire coloniale influence en effet les flux commerciaux, du fait de facteurs tant culturels que politiques, et de la mise en place de réseaux de distribution et de services connexes, générant des coûts irrécupérables : même en tenant compte de l'héritage linguistique et institutionnel, l'impact commercial de la colonisation persiste ainsi bien après que les liens coloniaux aient été rompus (Kleiman 1976, Anderson & Norheim 1993, De Sousa & Lochard 2009). L'impact commercial des liens coloniaux serait ainsi caractérisé par un phénomène d'hysteresis. Dans le même temps, l'histoire coloniale est un facteur déterminant des choix océaniens en matière de régimes de change, la plupart des pays insulaires océaniens ayant conservé la devise de leur ancienne tutelle coloniale en guise d'ancrage. Dans ce contexte, il est possible que l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe soit le reflet du legs colonial.

Implications pour l'analyse des régimes bilatéraux de change océaniens. Afin d'analyser les impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change océaniens, nous envisageons de recourir à l'estimation de l'équation de gravité. L'examen des biais potentiels identifiés dans la littérature de l'« effet Rose » et des approches proposées afin d'y remédier nous conduit à adopter la méthodologie suivante.

Ensuite, nous retenons un échantillon composé uniquement de pays insulaires océaniens et de leurs partenaires asiatiques mais excluant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et l'Indonésie. Le choix d'une telle optique régionale implique que notre échantillon regroupe des couples de pays relativement homogènes, ce qui permet de se prémunir contre un biais d'auto-sélection, tandis que l'exclusion de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, le Japon et l'Indonésie revient à circonscrire l'échan-

^{68.} Il en est vraisemblablement de même dans le cas des pays des Caraïbes et du continent africain.

tillon à des pays clients, ce qui permet de se prémunir contre un biais de causalité inverse.

D'autre part, nous décomposons les régimes bilatéraux de change océaniens selon les types de régimes de change et les devises d'ancrage sous-jacentes, afin de déterminer si ces caractéristiques sont associées à des impacts commerciaux distincts. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'étude des régimes bilatéraux de change fixe entre clients proposée dans le chapitre II (cf. encadré II.1).

Enfin, nous évaluons les effets potentiels d'interaction entre régimes bilatéraux de change et héritage colonial, afin de déterminer si l'impact commercial des régimes bilatéraux de change n'est qu'un artefact de l'histoire coloniale ou bien s'il est possible de déceler un impact commercial propre des régimes bilatéraux de change.

3 Estimation de l'« Effet Rose » dans le cas océanien

Après avoir discuté le choix de la spécification de l'équation de gravité (section 3.1) et présenté les données disponibles (section 3.2), nous examinons les résultats des estimations de l'« effet Rose » dans le cas océanien, en distinguant les caractéristiques des régimes bilatéraux de change fixe prévalant entre clients océaniens, et en évaluant leurs effets d'interaction potentiels avec le facteur colonial (section 3.3).

3.1 Choix de la spécification de l'équation de gravité

Rappelons que dans l'analyse des impacts commerciaux des accords commerciaux, présentée dans le chapitre I, nous avons adopté la spécification suivante de l'équation de gravité en panel, dérivée du cadre théorique développé par Anderson & van Wincoop $(2003)^{69}$:

$$\ln G_{ijt} = \alpha + \alpha_t Z_t + (1 - \sigma) \left(\ln \Delta_{ijt} - \ln \Omega_{it} - \ln \Pi_{jt} \right) + \varepsilon_{ijt}$$
 [G_T]

où $G_{ijt} = F_{ijt}Y_t/Y_{it}Y_{jt}$ est l'intensité relative du flux commercial F_{ijt} en provenance du pays exportateur i et à destination du pays importateur j à la date t, conditionnellement à la production Y_{it} de biens échangeables du pays exportateur i et à la dépense Y_{jt} en biens échangeables du pays importateur j rapportées à la production/dépense totale Y_t en biens échangeables. α est un terme constant et Z_t est une variable indicatrice des flux commerciaux de l'année t, avec α_t un effet fixe annuel spécifique à l'année t, rendant compte de l'occurrence de chocs communs à tous les pays du panel. $\sigma > 1$ est l'élasticité de substitution entre les biens importés, Δ_{ijt} est la résistance bilatérale au commerce et Ω_{it} (Π_{jt}) est la résistance multilatérale au commerce à laquelle le pays exportateur i (le pays importateur j) fait face vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires commerciaux, avec :

$$\begin{cases}
\Omega_{it}^{1-\sigma} = \sum_{k=1}^{N} \frac{Y_{kt}}{Y_t} \left(\frac{\Delta_{ikt}}{\Pi_{kt}}\right)^{1-\sigma} \\
\Pi_{jt}^{1-\sigma} = \sum_{k=1}^{N} \frac{Y_{kt}}{Y_t} \left(\frac{\Delta_{kjt}}{\Omega_{kt}}\right)^{1-\sigma}
\end{cases} [III.1]$$

Dans la mesure où les termes de résistance multilatérale au commerce Ω_{it} et Π_{jt} ne sont pas directement observables, une approche permettant d'estimer l'équation de gravité tout en tenant compte de ces termes consiste à leur substituer des effets fixes unilatéraux annuels (Baldwin & Taglioni 2006) :

$$\ln G_{ijt} = \alpha + \alpha_t Z_t + \alpha_{it} Z_{it} + \alpha_{jt} Z_{jt} + (1 - \sigma) \ln \Delta_{ijt} + \varepsilon_{ijt}$$
 [G_{KT}]

où \mathbf{z}_{it} (\mathbf{z}_{jt}) est une variable indicatrice des flux commerciaux impliquant le pays exportateur i (pays importateur j) à la date t, avec α_{it} (α_{jt}) un effet fixe unilatéral annuel spécifique au pays exportateur i (pays importateur j) et à l'année t.

L'inclusion d'effets fixes unilatéraux annuels dans la spécification $[G_{KT}]$ permet de contrôler les termes de résistance multilatérale au commerce et d'estimer l'équation de gravité sans biais. Toutefois, cette méthode n'autorise pas une analyse prospective

de l'impact sur le commerce d'une modification de l'un des facteurs de la résistance bilatérale au commerce : comme le note Mélitz (2008), « we would need to admit changes in the country-fixed effects ». En effet, toute modification de l'un des facteurs de la résistance bilatérale au commerce Δ_{ijt} (e.g. en matière de régime de change) se répercute sur le système [III.1] des termes de résistance multilatérale au commerce, dans la mesure où ceux-ci sont des fonctions non linéaires de la résistance bilatérale au commerce au commerce. Autrement dit, lorsque la résistance bilatérale au commerce entre un couple ij est modifiée, cela se répercute sur la résistance multilatérale au commerce à laquelle le pays i est confronté vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires commerciaux, sur la résistance multilatérale au commerce à laquelle le pays j est confronté vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires commerciaux, mais également sur la résistance multilatérale au commerce à laquelle les autres couples du panel font face.

Plutôt que d'approcher les termes de résistance multilatérale au commerce par des effets fixes unilatéraux annuels, et afin de mener une analyse prospective de différents scenarii d'intégration monétaire océanienne, nous retenons donc une spécification alternative de l'équation de gravité proposée par Baier & Bergstrand (2009b), permettant une analyse statique comparative qui tienne compte non seulement des effets directs (via la résistance bilatérale au commerce) mais également indirects (via les termes de résistance multilatérale au commerce) des modifications des facteurs de la résistance bilatérale au commerce (dont les aspects cambiaires) sur les échanges commerciaux ⁷⁰.

La spécification de l'équation de gravité proposée par Baier & Bergstrand (2009b) repose sur une approximation log-linéaire des termes de résistance multilatérale au commerce à travers un développement en série de Taylor limité à l'ordre 1, au voisinage du point défini par la symétrie des termes de résistance bilatérale au commerce pour tous les couples du panel ($\Delta_{kk't} = \Delta_t \ \forall (k,k')$). Cette approche conduit en retour à amender la définition de la résistance bilatérale au commerce de façon à rendre compte

^{70.} cf. e.g. Adam & Cobham (2007a) pour une application de la spécification de l'équation de gravité proposée par Baier & Bergstrand (2009b) à l'étude de l'impact des régimes bilatéraux de change, ainsi que Mélitz (2008) sur la question du lien entre commerce et langage et Behar (2009) sur la question du lien entre commerce et les formalités administratives.

de sa contribution à la résistance multilatérale au commerce, de la façon suivante :

$$\ln \Delta_{ijt}^{\star} = \ln \Delta_{ijt} - \sum_{k'=1}^{N} \omega_{k't} \ln \Delta_{ik't} - \sum_{k=1}^{N} \omega_{kt} \ln \Delta_{kjt} + \sum_{k=1}^{N} \sum_{k'=1}^{N} \omega_{kt} \omega_{k't} \ln \Delta_{kk't}$$
 [BB]

où la résistance bilatérale au commerce $\ln \Delta_{ijt}^{\star}$ caractérisant le couple ij à la date t est considérée non pas seulement en elle-même $(\ln \Delta_{ijt})$, mais également en écart par rapport à la moyenne multilatérale du pays exportateur i $(\sum_{k'} \omega_{k't} \ln \Delta_{ik't})$, par rapport à la moyenne multilatérale du pays importateur j $(\sum_{k} \omega_{kt} \ln \Delta_{kjt})$ et par rapport à la moyenne globale $(\sum_{k} \sum_{k'} \omega_{kt} \omega_{k't} \ln \Delta_{kk't})$. Deux systèmes de pondérations peuvent être adoptés, selon la valeur postulée de la résistance bilatérale au commerce Δ_t à l'équilibre. L'hypothèse d'absence de résistance bilatérale au commerce à l'équilibre $(\Delta_{kk't} = \Delta_t = 1 \ \forall (k,k'))$ conduit à des pondérations $\omega_{kt} = Y_{kt}/Y_t$ reflètant le poids de chaque partenaire commercial k dans la dépense/production totale en biens échangeables Y_t à la date t, tandis que l'hypothèse de symétrie de la résistance bilatérale au commerce à l'équilibre $(\Delta_{kk't} = \Delta_t > 1 \ \forall (k,k'))$ conduit à des pondérations $\omega_{kt} = 1/N^{71}$. Nous retenons cette seconde hypothèse de symétrie de la résistance bilatérale au commerce à l'équilibre, dans la mesure où elle est moins restrictive que l'hypothèse d'absence de résistance bilatérale au commerce à l'équilibre.

La spécification de l'équation de gravité proposée par Baier & Bergstrand (2009b) est alors donnée par :

$$\ln G_{ijt} = \alpha + \alpha_t Z_t + (1 - \sigma) \ln \Delta_{ijt}^* + \varepsilon_{ijt}$$
 [G*]

avec Δ_{ijt}^{\star} donné par l'équation [BB]. La spécification [G*] de l'équation de gravité, tout comme la spécification [G_{KT}] qui inclut des effets fixes unilatéraux annuels, permet de tenir compte des termes de résistance multilatérale au commerce. Toutefois, la

^{71.} Adam & Cobham (2007b) montrent qu'une troisième hypothèse de symétrie de la résistance bilatérale au commerce ($\Delta_{kk't} = \Delta_t > 1 \ \forall (k,k')$) et de la résistance multilatérale au commerce ($\Omega_{kt} = \Pi_{kt} = \Delta_t^{1/2} \ \forall k$) à l'équilibre conduit également à des pondérations $\omega_{kt} = Y_{kt}/Y_t$.

spécification $[G^*]$ est plus parcimonieuse que la spécification $[G_{KT}]$.

Notons cependant que, par contraste avec le recours aux effets fixes unilatéraux annuels dans la spécification $[G_{KT}]$ qui permet de contrôler les termes de résistance multilatérale au commerce sans les spécifier explicitement, l'approximation de la résistance multilatérale au commerce par la méthode de Baier & Bergstrand (2009b) est conditionnée par la spécification retenue de la résistance bilatérale au commerce : à travers cette spécification, on ne tient compte que des facteurs observables de la résistance multilatérale au commerce. De plus, il est important de souligner que l'approximation des termes de résistance multilatérale au commerce sur laquelle repose la spécification $[G^*]$ de l'équation de gravité est centrée autour du point défini par la symétrie des termes de résistance bilatérale au commerce pour tous les couples du panel $(\Delta_{kk't} = \Delta_t \forall (k, k'))$. Autrement dit, plus on s'éloigne de ce point d'équilibre, plus l'approximation des termes de résistance multilatérale au commerce est sujette à caution.

Nous choisissons enfin de tenir compte de l'hétérogénéité inobservable entre les pays du panel en adjoignant à l'équation [G*] des effets fixes unilatéraux, plutôt que des effets fixes bilatéraux, dans la mesure où deux des variables d'intérêt de notre analyse sont spécifiques aux couples de pays et invariantes dans le temps (les variables indicatrices de liens coloniaux COLSAM_{ij} et et de dollarisation croisée CC.DOL_{ij} – cf. infra) et seraient donc parfaitement colinéaires avec des effets fixes bilatéraux 72 .

Nous retenons ainsi la spécification suivante de l'équation de gravité :

$$\ln G_{ijt} = \alpha + \alpha_t Z_t + \alpha_i Z_i + \alpha_j Z_j + (1 - \sigma) \ln \Delta_{ijt}^{\star} + \varepsilon_{ijt}$$
 [G_K]

où \mathbf{z}_i (\mathbf{z}_j) est une variable indicatrice des flux commerciaux impliquant le pays exportateur i (pays importateur j), avec α_i (α_j) un effet fixe unilatéral spécifique au pays

^{72.} Comme le notent (Adam & Cobham 2007a, p.23), « when country pair fixed effects are included they do most of the work and it is not possible to identify the effects which interest us, notably those of exchange rate regimes. On the other hand country fixed effects seem to improve the explanatory power of the equations without having major impacts on the coefficients estimated for the other explanatory variables ».

exportateur i (pays importateur j).

3.2 Définition des variables et données disponibles

Nous amendons la spécification [BTR_a] de la résistance bilatérale au commerce retenue dans le chapitre I en y adjoignant des variables indicatrices des régimes bilatéraux de change 73 :

$$\Delta_{ijt} = \operatorname{YPC}_{it}^{\mu_1} \operatorname{YPC}_{jt}^{\mu_2} \operatorname{DIST}_{ij}^{\delta} \times \exp^{\left(\gamma_2 \operatorname{COLSAM}_{ij} + \theta_1 \operatorname{TA}_{ijt} + \theta_2 \operatorname{TA}_{i\bar{j}t} + \theta_3 \operatorname{TA}_{\bar{i}jt} + \lambda_1 \operatorname{XTA}_{ijt} + \lambda_2 \operatorname{XTA}_{i\bar{j}t} + \lambda_3 \operatorname{XTA}_{\bar{i}jt} + \beta \operatorname{CC}_{ijt}\right)}$$
[BTR_b]

où les facteurs observables de la résistance bilatérale au commerce Δ_{ijt} sont le PIB per capita YPC_{it} (YPC_{jt}) du pays exportateur i (pays importateur j) à la date t et la distance DIST_{ij} séparant les capitales du pays exportateur i et du pays importateur j, avec μ_1 (μ_2) et δ les élasticités associées. À ces facteurs s'ajoutent six variables indicatrices rendant compte de la relation entre deux pays de même ascendance coloniale (COLSAM_{ij}), de l'implication à la date t dans un même accord commercial intra-régional du pays exportateur i et du pays importateur j (TA_{ijt}), du pays exportateur i seulement (TA_{ijt}) ou du pays importateur j seulement (TA_{ijt}), et de l'implication dans un accord commercial extra-régional du pays exportateur i et du pays importateur j (XTA_{ijt}), du pays exportateur i seulement (XTA_{ijt}) ou du pays importateur j seulement (XTA_{ijt}), avec γ_2 , θ_1 , θ_2 , θ_3 , λ_1 , λ_2 et λ_3 les semi-élasticités associées.

Nous construisons de plus une variable indicatrice CC_{ijt} de régime bilatéral de change fixe entre les monnaies du pays exportateur i et du pays importateur j à la date t, avec β la semi-élasticité associée. On s'attend à ce que les régimes bilatéraux de change fixe, à travers leur impact sur la volatilité du taux

^{73.} Dans la mesure où nous estimons ici l'équation de gravité sur un échantillon intra-régional, notons que la spécification $[BTR_b]$ de la résistance bilatérale au commerce se distingue également de la spécification $[BTR_a]$ (cf. page 91) en ce qu'elle exclut la variable indicatrice $COLREL_{ij}$ de relation coloniale : dans la mesure où l'échantillon est circonscrit aux pays clients, il exclut les anciennes tutelles coloniales. Les autres facteurs observables de la spécification $[BTR_a]$ de la résistance bilatérale au commerce, définis dans le tableau I.5 (cf. page 93) sont conservés dans la spécification $[BTR_b]$.

de change et sur les coûts de transaction, modifient la résistance bilatérale au commerce.

Les variables d'intérêt sont la variable indicatrice $COLSAM_{ij}$ d'ascendance coloniale commune et la variable indicatrice CC_{ijt} régime bilatéral de change fixe, que nous décomposons successivement afin d'évaluer l'hétérogénéité d'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe selon leurs caractéristiques.

Une première décomposition entre dollarisation croisée (CC.DOL $_{ij}$) et arrimage croisé (CC.PEG $_{ijt}$) vise à rendre compte de l'impact potentiellement distinct des régimes bilatéraux de change fixe selon leur degré de fixité. Notons que, dans notre échantillon, l'implication dans un régime de dollarisation croisée est une caractéristique invariante dans le temps.

La dollarisation croisée est, à l'échelle océanienne, le type de régime de change bilatéral dont le degré de fixité est le plus élevé. Par contraste, les régimes d'arrimage croisé impliquent l'usage de monnaies distinctes à l'échelle du couple de pays. On s'attend à ce titre à ce que l'impact commercial de la dollarisation croisée soit supérieur à celui des régimes d'arrimage croisé, dans la mesure où ces derniers impliquent un moindre degré de fixité et des coûts de transaction supérieurs. On s'attend également à ce que, relativement aux régimes bilatéraux de change flexible, la dollarisation croisée et l'arrimage croisé soient associés à une intensité des échanges commerciaux plus élevée, dans la mesure où la variabilité du taux de change est généralement considérée comme une entrave aux flux commerciaux.

Une seconde décomposition vise à rendre compte de l'impact potentiellement distinct des régimes bilatéraux de change fixe en fonction des devises d'ancrage sous-jacentes. Nous distinguons à cet effet les régimes bilatéraux de change fixe définis autour du dollar australien (CC.AUD_{ijt}), du dollar américain (CC.USD_{ijt}) ou de l'euro (CC.EUR_{ijt})⁷⁴.

^{74.} Il serait théoriquement possible de considérer également l'impact des régimes bilatéraux de change fixe définis autour du dollar néo-zélandais. Toutefois, notre échantillon ne contient aucune observation d'échange commercial entre couples de pays insulaires océaniens partageant le dollar néo-zélandais en guise de devise d'ancrage.

Dans les deux cas, les régimes bilatéraux de change flexible servent de référentiel. Rappelons qu'à l'échelle du couple de pays océaniens, un régime bilatéral de change flexible prévaut dès lors que la monnaie de l'un des deux pays au moins est en régime d'arrimage souple ou d'arrimage pluri-devises. Un régime bilatéral de change flexible prévaut également entre deux pays qui sont en relation client-ancre vis-à-vis de devises d'ancrage tierces distinctes et en régime de change flexible 75 : un régime bilatéral de change flexible prévaut par exemple entre un pays en régime bilatéral de change fixe avec le dollar américain comme devise d'ancrage sous-jacente et un pays en régime bilatéral de change fixe avec l'euro comme devise d'ancrage sous-jacente.

Nous examinons ensuite les interactions entre les régimes bilatéraux de change fixe (et leurs caractéristiques) et l'ascendance coloniale des couples de pays insulaires océaniens. Notons que, dans notre échantillon, tous les couples de pays insulaires océaniens en régime de dollarisation croisée, et tous les couples de pays insulaires océaniens partageant l'euro en guise de devise d'ancrage, ont une ascendance coloniale commune.

De la définition [BTR_b] retenue de la résistance bilatérale au commerce découle la spécification $[G_{\kappa}^{\star}]$ de l'équation de gravité :

$$\begin{split} \ln \mathbf{G}_{ijt} &= \alpha + \alpha_t \mathbf{Z}_t + \alpha_i + \alpha_t \mathbf{Z}_i + \alpha_j + \alpha_t \mathbf{Z}_j \\ &+ \tilde{\mu}_1 \ln \mathbf{YPC}_{it}^{\star} + \tilde{\mu}_2 \ln \mathbf{YPC}_{jt}^{\star} + \tilde{\delta} \ln \mathbf{DIST}_{ij}^{\star} \\ &+ \tilde{\theta}_1 \mathbf{TA}_{ijt}^{\star} + \tilde{\theta}_2 \mathbf{TA}_{i\bar{j}t}^{\star} + \tilde{\theta}_3 \mathbf{TA}_{ijt}^{\star} + \tilde{\lambda}_1 \mathbf{XTA}_{ijt}^{\star} + \tilde{\lambda}_2 \mathbf{XTA}_{i\bar{j}t}^{\star} + \tilde{\lambda}_3 \mathbf{XTA}_{ijt}^{\star} \\ &+ \tilde{\gamma}_2 \mathbf{COLSAM}_{ij}^{\star} + \tilde{\beta} \mathbf{CC}_{ijt}^{\star} + \varepsilon_{ijt} \end{split}$$

où chacun des facteurs de la résistance bilatérale au commerce est amendé conformément à l'équation [BB] ⁷⁶.

^{75.} cf. l'es matrices de l'illustration??

^{76.} Par exemple, la variable indicatrice amendée de régime bilatéral de change fixe est donnée par $CC_{ijt}^{\star} = CC_{ijt} - \sum_{k'=1}^{N} \frac{1}{N} CC_{ik't} - \sum_{k=1}^{N} \frac{1}{N} CC_{kjt} + \sum_{k=1}^{N} \sum_{k'=1}^{N} \frac{1}{N^2} CC_{kk't}$

L'échantillon complet (*i.e.* pour lequel des données sont disponibles pour tous les facteurs retenus) dont nous disposons est un panel non cylindré de données empilées constitué de 6655 observations couvrant trente-et-un pays de de 1980 à 2009. Les statistiques descriptives de cet échantillon sont reportées dans le tableau III.2.

Rappelons que l'échantillon retenu n'inclut que des pays clients océaniens et asiatiques : relativement à celui que nous avons utilisé dans le chapitre I, l'échantillon est ainsi réduit.

Tableau III.2 – Statistiques descriptives des variables retenues pour l'analyse gravitaire des impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change

	Valeurs initiales		Valeurs amendées
$\ln G_{ijt}$	-0.097 (3.28)	$\ln G_{ijt}$	-0.097 (3.28)
CC_{ijt}	$0.058 \ (0.23)$	$ ext{CC}^{\star}_{ijt}$	0.044 (0.21)
${ m CC.DOL}_{ij}$	$0.026 \ (0.16)$	$\text{CC.DOL}_{ij}^{\star}$	$0.021 \ (0.15)$
CC.PEG_{ijt}	$0.032\ (0.18)$	$\text{CC.PEG}_{ijt}^{\star}$	0.023 (0.16)
${ m CC.AUD}_{ijt}$	0.005 (0.07)	$ ext{CC.AUD}_{ijt}^{\star}$	0.004 (0.07)
CC.EUR_{ijt}	$0.011\ (0.10)$	$\text{CC.EUR}_{ijt}^{\star}$	0.010 (0.10)
CC.USD_{ijt}	$0.042\ (0.20)$	$\text{CC.USD}_{ijt}^{\star}$	0.030 (0.18)
${ m COLSAM}_{ij}$	$0.301\ (0.46)$	${\rm COLSAM}_{ij}^{\star}$	0.192 (0.40)
$\ln { ext{YPC}}_{it}$	7.922(1.37)	$\ln \mathtt{YPC}^\star_{it}$	$5.131\ (2.25)$
$\ln {{\rm YPC}_{jt}}$	7.975(1.29)	$\ln \mathtt{YPC}^\star_{jt}$	5.180 (2.29)
$\ln \mathrm{dist}_{ij}$	8.518 (0.81)	$\ln ext{DIST}^{\star}_{ij}$	5.492(2.03)
TA_{ijt}	$0.041\ (0.20)$	$\mathrm{TA}_{ijt}^{\star}$	0.019 (0.18)
${\rm TA}_{i\bar{j}t}$	0.175 (0.38)	${^{\mathrm{TA}}}_{iar{j}t}^{\star}$	$0.100 \ (0.27)$
${}^{\mathrm{TA}}{}_{\bar{i}jt}$	$0.174\ (0.38)$	${}^{\mathrm{TA}}_{\overline{i}jt}^{\star}$	0.100 (0.28)
${ m XTA}_{ijt}$	$0.314\ (0.46)$	XTA_{ijt}^{\star}	0.192 (0.42)
${\rm XTA}_{i\bar{j}t}$	0.575 (0.49)	$XTA_{i\bar{j}t}^{\star}$	0.375 (0.40)
${\rm XTA}_{\bar{i}jt}^{-}$	0.687 (0.46)	${ m XTA}^{\star}_{ar{i}jt}$	0.434 (0.39)
Couples	421		421
Pays exportateurs	31		31
Pays importateurs	31		31
Années	30		30
Observations	6655		6655

La moyenne et l'écart-type (entre parenthèses) sont reportés pour chaque variable. Chaque variable est amendée (à l'exception de la variable dépendante $\ln G_{ijt}$) de façon à tenir compte de sa contribution à la résistance multilatérale au commerce, conformément à l'équation [BB]. L'estimation de l'équation de gravité est menée sur la base de ces valeurs amendées.

Sources: cf. annexe A

Les effectifs des régimes bilatéraux de change sont ensuite reportés dans le tableau III.3, où nous distinguons les types de régimes bilatéraux de change et les devises d'ancrage sous-jacentes et indiquons la répartition entre couples d'ascendance coloniale commune et couples d'ascendance coloniale distincte.

Tableau III.3 – Effectifs des régimes bilatéraux de change selon l'ascendance coloniale

	Effectif total	Ascendance coloniale commune	Ascendance coloniale distincte
CC_{ijt}	386	197	189
$\mathrm{CC.DOL}_{ij}$	172	172	0
CC.PEG_{ijt}	214	25	189
$ ext{CC.AUD}_{ijt}$	34	24	10
CC.EUR_{ijt}	73	73	0
CC.USD_{ijt}	279	100	179
${ m FLEX}_{ijt}$	6269	1808	4461
Couples	421	122	299
Pays exportateurs	31	23	30
Pays importateurs	31	23	30
Années	30	30	30
Observations	6655	2005	4650

 $FLEX_{ijt}$ est le régime bilatéral de change de réference dans notre analyse et désigne un régime bilatéral de change flexible.

Nous estimons différentes variantes de la spécification $[G_K^{\star}]$ de l'équation de gravité, distinguant le degré de fixité des régimes bilatéraux de change fixe ainsi que les devises d'ancrage sous-jacentes, puis nous estimons les effets d'interaction potentiels entre ascendance coloniale et régimes bilatéraux de change fixe.

3.3 Résultats des estimations

Les différentes variantes de l'équation de gravité sont estimées par la méthode des MCO avec variables indicatrices. Les hypothèses d'absence d'autocorrélation temporelle et d'homoscédasticité des résidus, testées à l'appui des statistiques du multiplicateur de Lagrange de Breusch (1978) et Godfrey (1978), et du multiplicateur

de Lagrange modifié de White (1980), étant systématiquement rejetées, nous avons recours à l'estimateur robuste de la matrice de variance-covariance de Newey & West (1987).

Nous analysons tout d'abord les liens entre intensité relative des échanges commerciaux et régimes bilatéraux de change fixe, en décomposant successivement leur degré de fixité -i.e. en distinguant la dollarisation croisée (CC.DOL $_{ij}$) de l'arrimage croisé (CC.PEG $_{ijt}$) – puis les devises d'ancrage sous-jacentes -i.e. le dollar australien (CC.AUD $_{ijt}$), le dollar américain (CC.USD $_{ijt}$) ou l'euro (CC.EUR $_{ijt}$). Dans un second temps, nous examinons les effets potentiels d'interaction entre histoire coloniale et régimes bilatéraux de change fixe (et leur décompositions). Les semi-élasticités estimées s'interprètent en déviation de l'intensité relative des flux commerciaux bilatéraux par rapport à celle des couples de pays, similaires par ailleurs, dont les monnaies sont en régime bilatéral de change flexible.

3.3.1 Estimation des impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe

Les résultats de l'estimation de quatre variantes de la spécification $[G_{\kappa}^{\star}]$ de l'équation de gravité sont reportés dans le tableau III.4. La première variante exclut la variable indicatrice CC_{ijt} de régime bilatéral de change fixe, la seconde l'inclut, la troisième la décompose en fonction du degré de fixité du régime bilatéral de change fixe et la quatrième en fonction de la devise d'ancrage commune sous-jacente. Quelle que soit la variante considérée de l'équation de gravité, nous rejetons les hypothèses jointes de nullité des effets fixes annuels et de nullité des effets fixes unilatéraux (avec une probabilité critique de 0.0000) et les coefficients estimés de toutes les variables de contrôle sont individuellement significatifs au seuil de 1% (5% pour la variable indicatrice TA_{ijt} renseignant les importations des pays membres d'accords commerciaux intra-régionaux en provenance des pays non membres).

Les élasticités estimées associées aux variables de contrôle sont très stables d'une variante à l'autre de l'équation de gravité et suggèrent que l'intensité relative des

échanges commerciaux est fonction croissante du PIB per capita du pays exportateur ($\tilde{\mu}_1$ compris entre 0.55 et 0.57), fonction croissante du PIB per capita du pays importateur ($\tilde{\mu}_2$ compris entre 0.38 et 0.40) et fonction décroissante de la distance géographique séparant le pays exportateur et le pays importateur ($\tilde{\delta}$ compris entre -1.05 et -1.06). De plus, les semi-élasticités estimées suggèrent que les accords commerciaux intra-régionaux sont favorables aux échanges entre pays membres ($\tilde{\theta}_1$ compris entre 1.50 et 1.63) ainsi qu'aux exportations des pays membres à destination des pays non membres ($\tilde{\theta}_2$ compris entre 1.12 et 1.19) et aux importations des pays membres en provenance des pays non membres ($\tilde{\theta}_3$ compris entre 0.41 et 0.47). Au contraire, les accords commerciaux extra-régionaux seraient défavorables aux échanges entre pays membres ($\tilde{\lambda}_1$ compris entre -1.45 et -1.48), aux exportations des pays membres à destination des pays non membres ($\tilde{\lambda}_2$ compris entre -0.84 et -0.99) et aux importations des pays membres en provenance des pays non membres ($\tilde{\lambda}_3$ compris entre -0.53 et -0.60).

Tableau III.4 – Estimation de la spécification $[G_{\kappa}^{\star}]$ de l'équation de gravité et impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe océaniens

	i	ii	iii	iv
$\ln \mathrm{YPC}_{it}^{\star} \left[ilde{\mu}_1 ight]$	$0.56^a (6.02)$	$0.56^a (6.00)$	$0.55^a (5.76)$	$0.57^a (5.98)$
$\ln \mathrm{YPC}_{jt}^{\star} \left[ilde{\mu}_2 ight]$	$0.40^a (5.60)$	$0.39^a (5.53)$	$0.38^a (5.33)$	$0.38^a (5.36)$
$\ln \operatorname{DIST}_{ij}^{\star} \left[\tilde{\delta} \right]$	-1.06^a (-13.08)	-1.06^a (-13.03)	-1.06^a (-13.05)	-1.05^a (-13.07)
$\mathrm{TA}_{ijt}^{\star} \left[\tilde{ heta}_{1} \right]$	$1.50^a (5.81)$	$1.53^a (5.94)$	$1.61^a \ (6.15)$	$1.63^a (6.24)$
$\mathrm{TA}_{i\bar{i}t}^{\star} \left[\tilde{ heta}_{2} \right]$	$1.12^a (4.90)$	$1.16^a (5.05)$	$1.18^a (5.12)$	$1.19^a (5.19)$
${}^{\mathrm{TA}}_{\overline{i}jt}^{\star} [\tilde{ heta}_3]$	0.41^b (2.03)	$0.44^b \ (2.21)$	$0.47^b \ (2.35)$	$0.46^b (2.29)$
$\text{XTA}_{ijt}^{\star} \left[\tilde{\lambda}_{1} \right]$	-1.45^a (-4.70)	-1.48^a (-4.77)	-1.48^a (-4.75)	-1.47^a (-4.79)
${\rm XTA}^{\star}_{i\bar{i}t} \left[\tilde{\lambda}_2 \right]$	-0.99^a (-5.21)	-0.94^a (-4.96)	-0.84^a (-4.38)	-0.92^a (-4.78)
$\text{XTA}_{\overline{i}it}^{\star} \left[\tilde{\lambda}_{3} \right]$	-0.60^a (-3.01)	-0.57^a (-2.87)	-0.54^a (-2.66)	-0.53^a (-2.64)
COLSAM $_{ij}^{\star}$ $[\tilde{\gamma}_2]$	$1.47^a \ (10.54)$	$1.42^a \ (10.07)$	$1.30^a \ (8.67)$	$1.35^a (9.16)$
$\operatorname{CC}^{\star}_{ijt}[\tilde{\beta}]$	_	$0.47^b (2.19)$	-	_
Degré de fixité:				
$\text{CC.DOL}_{ij}^{\star}$	_	_	$1.33^a (3.90)$	_
$\text{CC.PEG}_{ijt}^{\star}$	_	_	$0.10 \ (0.37)$	_
Devise d'ancrage:				
$\text{CC.AUD}_{ijt}^{\star}$	_	_	_	1.88^a (3.13)
$\text{CC.EUR}_{ijt}^{\star}$	_	_	_	$1.38^a (4.80)$
$\text{CC.USD}_{ijt}^{\star}$	_	_	_	-0.21 (-0.78)
Constante	$2.77^a (3.37)$	$2.74^a \ (3.36)$	$2.90^a (3.51)$	$2.59^a (3.17)$
Observations	6655	6655	6655	6655

suite page suivante

[0.0000]

[0.0000]

i ii iii iv ddl 6557 6556 6555 6554 SCR 28018 27972 27887 27808 \mathbb{R}^2 0.60520.60240.6030 0.6041EQM 2.0671 2.0656 2.0598 2.0626 F(29; ddl) = 3.52F(29; ddl) = 3.56F(29; ddl) = 3.73F(29; ddl) = 3.53 $\mathbf{H}_0: \alpha_t = 0 \; \forall t$ [0.0000][0.0000][0.0000][0.0000] $H_0: \alpha_k = 0 \ \forall k$ F(58; ddl) = 57.49F(58; ddl) = 57.69F(58; ddl) = 58.07F(58; ddl) = 57.83[0.0000][0.0000][0.0000][0.0000]H₀: homogénéité* F(1; ddl) = 20.05F(2; ddl) = 19.31

Tableau III.4 – suite – Estimation de la spécification $[G_{\kappa}^{\star}]$ de l'équation de gravité et impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe océaniens

Variable dépendante : logarithme de l'intensité relative des échanges commerciaux unilatéraux. Estimation par les MCO avec effets fixes annuels α_t (référence : 2002) et effets fixes unilatéraux α_i et α_j (référence : Nouvelle-Calédonie et Tonga). Les effets fixes ne sont pas reportés. Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité de formes inconnues. Ratio du coefficient estimé à son écart-type robuste estimé entre parenthèses. a, b, c : significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%. * test d'égalité des coefficients associés aux variables décomposées de régimes bilatéraux de change fixe, en fonction du degré de fixité, puis des devises d'ancrage sous-jacentes.

Ces résultats confirment ceux que nous avons établis, dans le chapitre I, sur un échantillon plus large et à l'aide d'une spécification différente de l'équation de gravité, incluant des effets fixes bilatéraux et des effets fixes unilatéraux annuels, quant à la propension supérieure qu'ont les accords commerciaux intra-régionaux à favoriser l'intégration commerciale intra-régionale, relativement aux accords commerciaux extra-régionaux.

L'élasticité estimée associée à la variable indicatrice de liens coloniaux ($\tilde{\gamma}_2$ compris entre 1.30 et 1.47) suggère que l'intensité relative des échanges entre pays partageant une histoire coloniale commune représente le quadruple de celle des échanges entre pays d'ascendances coloniales distinctes. Les résultats de l'estimation de la seconde variante de l'équation de gravité suggèrent ensuite un impact commercial significativement positif des régimes bilatéraux de change fixe mais moindre que celui des liens coloniaux ($\tilde{\beta} = 0.47$) : l'intensité relative des échanges commerciaux entre clients océaniens en régime bilatéral de change fixe représenterait ainsi plus d'une fois et demie ($\exp(0.47) \approx 1.6$) celle des échanges commerciaux entre couples de pays insulaires océaniens similaires par ailleurs, mais en régime bilatéral de change flexible. Cet impact

estimé est comparable à ceux que reportent Freitag (2011) dans le cas océanien et Nitsch (2004) dans le cas des africain.

L'introduction des variables indicatrices décomposées de régime bilatéral de change fixe dans les variantes iii et iv de l'équation de gravité s'accompagne d'une réduction de l'élasticité estimée associée à la variable indicatrice de liens coloniaux. Il est possible que cette variation soit le reflet d'un effet d'interaction entre les variables régime bilatéral de change fixe et de liens coloniaux (cf. infra).

La décomposition des régimes bilatéraux de change fixe entre dollarisation croisée $(CC.DOL_{ij})$ et arrimage croisé $(CC.PEG_{ijt})$ dans la troisième variante de l'équation de gravité suggère que le l'impact positif qu'exercent les régime bilatéral de change fixe sur l'intensité relative des échanges commerciaux est plus fort pour la dollarisation croisée $(\tilde{\beta} = 1.33)$ que pour l'arrimage croisé $(\tilde{\beta} = 0.10)$ et l'hypothèse d'homogénéité d'impact commercial des deux types de régimes bilatéraux de change fixe est rejetée (avec une probabilité critique de 0.0000). De plus, l'impact des régimes bilatéraux de change fixe n'est significatif que dans le cas de la dollarisation croisée.

Ce résultat est conforme à ceux de Adam & Cobham (2007a) et de Egger (2008), qui suggèrent que l'impact commercial des régimes bilatéraux de change est fonction croissante de leur degré de fixité. Notons de plus que les couples de pays insulaires océaniens en régime de dollarisation croisée partagent tous une ascendance coloniale commune, tandis que les régimes d'arrimage croisé concernent des couples de pays d'ascendances coloniales distinctes, ce qui met encore plus l'accent sur les effets d'interaction potentiels.

La décomposition des régimes bilatéraux de change fixe selon la devise d'ancrage sous-jacente dans la quatrième variante de l'équation de gravité suggère que le lien entre intensité relative des échanges commerciaux et régimes bilatéraux de change fixe est positif pour le dollar australien ($\tilde{\beta}=1.88$) et l'euro ($\tilde{\beta}=1.38$) mais négatif pour le dollar américain ($\tilde{\beta}=-0.21$) et l'hypothèse d'homogénéité d'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe en fonction de la devise d'ancrage sous-jacente est rejetée

(avec une probabilité critique de 0.0000). Notons que l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe n'est significatif que dans le cas du dollar australien et de l'euro.

Il faut noter ici que les couples de pays insulaires océaniens dont les monnaies sont en régime bilatéral de change fixe défini autour de l'euro sont tous d'anciennes colonies françaises. Par contraste, les régimes bilatéraux de change fixe définis autour du dollar australien ou du dollar américain concernent des couples de pays d'ascendance coloniale commune aussi bien que des couples de pays d'ascendances coloniales distinctes. Il est donc probable que les impacts commerciaux élevés estimés pour les régimes de dollarisation croisée et pour les régimes bilatéraux de change fixe définis autour de l'euro soient le reflet, non pas seulement de l'impact du régime bilatéral de change, mais également des liens institutionnels et culturels hérités de l'histoire coloniale. Autrement dit, les résultats reportés jusqu'ici sont susceptibles de refléter l'influence qu'exerce le legs colonial sur la relation entre régimes bilatéraux de change fixe et intensité relative des échanges commerciaux.

3.3.2 Examen des effets d'interaction entre les impacts commerciaux de l'histoire coloniale et des régimes bilatéraux de change fixe

Afin d'analyser l'interaction potentielle en matière commerciale entre histoire coloniale et régimes bilatéraux de change, nous estimons trois variantes de la spécification $[G_K^*]$ de l'équation de gravité dans lesquelles nous introduisons des termes d'interaction, *i.e.* les produits des variables indicatrices de régime bilatéral de change fixe et de la variable indicatrice de liens coloniaux. Ces termes d'interaction permettent d'évaluer si l'intensité relative des échanges commerciaux entre couples de pays dont les monnaies sont en régime bilatéral de change fixe diffère selon que le couple de pays en question partage ou non une histoire coloniale commune. De façon symétrique, ces termes d'interaction permettent d'évaluer si l'intensité des échanges commerciaux entre couples de pays partageant une histoire coloniale commune diffère selon que les monnaies des pays du couple sont ou non en régime bilatéral de change fixe. Par analogie avec l'analyse ANOVA, nous distinguons ainsi les effets principaux simples associés aux régimes bilatéraux de change fixe et aux liens coloniaux de leurs effets d'interaction.

Notons que les caractéristiques de notre échantillon ne permettent de distinguer les effets principaux simples associés aux régimes bilatéraux de change fixe ni pour les régimes de dollarisation croisée, ni pour les régimes bilatéraux de change fixe définis autour de l'euro : les couples de pays pour lesquels ces deux types de régime bilatéral de change prévalent partagent en effet systématiquement une ascendance coloniale commune (cf. supra).

Les résultats des estimations sont reportés dans le tableau III.5. Nous reprenons en fait les spécifications ii à iv de l'équation de gravité estimées précédemment, mais en y ajoutant des termes d'interaction. La première variante inclut ainsi la variable indicatrice CC_{ijt} , la seconde variante la décompose selon le degré de fixité du régime bilatéral de change et la troisième selon la devise d'ancrage sous-jacente. Dans les trois cas, nous incluons des termes d'interaction entre les variables indicatrices d'ascendance coloniale commune $COLSAM_{ij}$ et de régimes bilatéraux de change fixe (et leurs décompositions).

Tout comme précédemment, quelle que soit la variante considérée de l'équation de gravité, les hypothèses jointes de nullité des effets fixes annuels et de nullité des effets fixes unilatéraux est rejetée (avec une probabilité critique de 0.0000) et les coefficients estimés de toutes les variables de contrôle sont individuellement significatifs au seuil de 1% (5% pour la variable indicatrice ${\rm TA}_{\bar{i}jt}$ renseignant les importations des pays membres d'accords commerciaux intra-régionaux en provenance des pays non membres).

Tableau III.5 – Interactions entre les impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change et de l'histoire coloniale commune

	i	ii	iii
$\ln ext{YPC}_{it} \left[ilde{\mu}_1 ight]$	$0.56^a \ (5.87)$	$0.57^a (5.93)$	$0.56^a \ (5.87)$
$\ln ext{YPC}_{jt} \left[ilde{\mu}_2 ight]$	$0.38^a (5.26)$	$0.38^a (5.29)$	$0.38^a (5.37)$
$\ln ext{dist}_{ij} \ [ilde{\delta}]$	-1.06^a (-13.23)	-1.07^a (-13.28)	-1.07^a (-13.18)
тА $_{ijt}$ $[ilde{ heta}_1]$	$1.67^a (6.35)$	$1.66^a (6.34)$	$1.69^a (6.47)$
$ ext{TA}_{iar{j}t} \ [ilde{ heta}_2]$	$1.20^a (5.23)$	$1.20^a \ (5.25)$	$1.21^a (5.25)$
${}^{\mathrm{TA}}_{ar{i}jt}\; [ilde{ heta}_3]$	$0.49^b \ (2.42)$	$0.48^b (2.40)$	$0.49^b \ (2.43)$

suite page suivante

Tableau III.5 – suite – Interactions entre les impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change et de l'histoire coloniale commune

	i	ii	iii
$ ext{XTA}_{ijt} \ [ilde{\lambda}_1]$	-1.50^a (-4.80)	-1.50^a (-4.83)	-1.51^a (-4.88)
$ ext{XTA}_{iar{j}t} \; [ilde{\lambda}_2]$	-0.82^a (-4.31)	-0.85^a (-4.40)	-0.80^a (-4.16)
$_{ ext{XTA}_{ar{i}jt}}^{ ext{}}\left[ilde{\lambda}_{3} ight]$	-0.54^a (-2.65)	-0.55^a (-2.70)	-0.52^a (-2.60)
$ ext{COLSAM}_{ij} \left[ilde{\gamma}_2 ight]$	1.22^a (8.11)	$1.23^a \ (8.16)$	$1.21^a \ (7.98)$
$ ext{CC}_{ijt}[ilde{eta}]$	-0.26 (-0.93)	-	-
Interaction $CC_{ijt} \times COLSAM_{ij}$	$1.84^a \ (4.55)$	-	-
Degré de fixité:			
Interaction CC.DOL $_{ij}$ × COLSAM $_{ij}$ *	_	$1.38^a (4.06)$	
CC.PEG_{ijt}	_	-0.28 (-0.98)	_
Interaction CC.PEG $_{ijt}$ × COLSAM $_{ij}$	_	$2.57^a (5.29)$	-
Devise d'ancrage:			
$ ext{CC.AUD}_{ijt}$	=	-	3.15^a (3.72)
Interaction CC.AUD $_{ijt} \times \text{COLSAM}_{ij}$	=	-	-1.68 (-1.57)
Interaction CC.Eur $_{ijt}$ × Colsam $_{ij}$ *	=	-	$1.55^a (5.29)$
CC.USD_{ijt}	_	_	-0.50^c (-1.89)
Interaction CC.USD $_{ijt} \times \text{COLSAM}_{ij}$	_	_	$2.30^a (3.46)$
Constante	$2.86^a (3.48)$	$2.79^a (3.39)$	$2.71^a (3.28)$
Observations	6655	6655	6655
ddl	6555	6554	6552
SCR	27774	27759	27651
\mathbb{R}^2	0.6057	0.6059	0.6073
EQM	2.0584	2.0580	2.0543
$\mathbf{H}_0: \alpha_t = 0 \; \forall t$	F(29; ddl) = 3.72 [0.0000]	F(29; ddl) = 3.65 [0.0000]	F(29; ddl) = 3.68 [0.0000]
$\mathbf{H}_0:\alpha_k=0\;\forall k$	F(58; ddl) = 58.48 [0.0000]	F(58; ddl) = 58.44 [0.0000]	F(58; ddl) = 58.03 [0.0000]

Variable dépendante : logarithme de l'intensité relative des échanges commerciaux unilatéraux. Estimation par les MCO avec effets fixes annuels α_t (référence : 2002) et effets fixes unilatéraux α_i et α_j (référence : Nouvelle-Calédonie et Tonga). Les effets fixes ne sont pas reportés. Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'autocorrélation temporelle et d'hétéroscédasticité de formes inconnues. Ratio du coefficient estimé à son écart-type robuste estimé entre parenthèses. a, b, c : significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%. \star : tous les couples de pays en régime de dollarisation croisée et tous les couples de pays dont les monnaies sont en régime bilatéral de change fixe défini autour de l'euro ont une ascendance coloniale commune. Par conséquent, nous ne pouvons pas distinguer les effets principaux simples associés à ces régimes bilatéraux de change fixe de leurs effets d'interaction avec le facteur colonial.

Relativement aux variantes de l'équation de gravité sans effets d'interaction, reportées dans le tableau III.4, les élasticités estimées associées aux variables de contrôle sont du même ordre de grandeur.

L'introduction d'effets d'interaction dans l'équation de gravité permet de mettre à jour une interaction, en matière d'impact commercial, entre les liens coloniaux et les régimes bilatéraux de change fixe. Les effets d'interaction sont en effet positifs et significatifs (sauf pour le dollar australien). En particulier, alors que l'impact des régimes d'arrimage ferme et des régimes bilatéraux de change fixe définis autour du dollar américain estimé précédemment n'était pas significatif, les effets d'interaction entre ces deux types de régime bilatéral de change fixe avec le facteur colonial sont significatifs (au seuil de 1% et 10%, respectivement).

Alors que la valeur estimée de la semi-élasticité associée à la variable indicatrice d'ascendance coloniale commune est réduite, mais demeure significative au seuil de 1%, la prise en compte d'effets d'interaction modifie non seulement la valeur et mais surtout la significativité des semi-élasticités estimées associées aux variables indicatrices de régimes bilatéraux de change fixe. Le lien entre intensité relative des échanges commerciaux et régimes bilatéraux de change fixe n'est plus significatif, une fois que l'on tient compte, dans la première variante de l'équation de gravité, de l'effet d'interaction entre régimes bilatéraux de change fixe et histoire coloniale commune. La troisième variante de l'équation de gravité suggère de plus que l'effet principal simple des régimes bilatéraux de change fixe définis autour du dollar américain sur l'intensité des échanges commerciaux est négatif mais significatif à 10%.

Enfin, la significativité simultanée de la variable indicatrice de liens coloniaux et des effets d'interaction suggère que les régimes bilatéraux de change fixe renforcent l'impact positif de l'histoire coloniale commune sur l'intensité relative des échanges commerciaux. Ces résultats indiquent également que les régimes bilatéraux de change fixe ne favorisent explicitement les échanges commerciaux qu'entre couples de pays d'ascendance coloniale commune.

La seule exception est le cas du dollar australien : l'effet principal simple sur l'intensité des échanges commerciaux associé aux régimes bilatéraux de change fixe du dollar australien est positif et significatif, tandis que l'effet d'interaction entre les régimes bilatéraux de change fixe définis autour du dollar australien et le facteur

colonial n'est pas significatif.

Notons que l'ensemble de ces résultats confirme ceux de Ro'i & Sénégas (2012) qui analysent l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe et leurs effets d'interaction avec le facteur colonial, sur la base d'un échantillon circonscrit aux pays insulaires océaniens (1809 observations de 1980 à 2009), à travers une spécification alternative de l'équation de gravité dans laquelle la variable expliquée est la valeur des flux commerciaux unilatéraux et les termes de résistance multilatérale au commerce sont contrôlés par des effets fixes unilatéraux annuels 77. Du point de vue des résultats de l'analyse, la seule différence concerne la décomposition des impacts des régimes bilatéraux de change fixe en fonction de la devise d'ancrage sous-jacente : alors que dans l'étude de Ro'i & Sénégas (2012) ni l'effet principal simple associé au dollar australien ni celui associé au dollar américain ne sont significatif, les résultats que nous obtenons ici, sur un échantillon plus large incluant les partenaires asiatiques, suggèrent que l'effet principal simple associé au dollar australien est positif et significatif, tandis que l'effet principal simple associé au dollar américain est négatif et significatif. Le fait que nous incluons ici les partenaires asiatiques dans l'analyse explique sans doute les résultats différents.

L'inclusion des pays asiatiques dans l'échantillon apparaît pertinente à trois égards. Tout d'abord, nous pouvons considérer que ces pays forment avec les pays insulaires océaniens un ensemble relativement homogène, de sorte que leur inclusion dans l'échantillon est cohérente avec la stratégie adoptée pour se prémunir contre un biais d'auto-sélection dans l'évaluation de l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe : nous adoptons une optique régionale élargie et nous focalisons sur la zone Asie-Pacifique. Ensuite, dans la mesure où les pays asiatiques sont devenus, sur la

^{77.} La robustesse des estimations des effets d'interaction entre ascendance coloniale commune et régime bilatéral de change fixe est également évaluée et confirmée à travers des spécifications alternatives de l'équation de gravité, substituant aux effets fixes unilatéraux annuels des effets fixes unilatéraux, ou ajoutant aux effets fixes unilatéraux annuels des effets fixes bilatéraux, par le recours à un échantillon élargi incluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que par l'estimation d'une spécification de l'équation de gravité en niveau (plutôt que sous sa forme log-linéaire) proposée par Santos Silva & Tenreyro (2006) et permettant de tenir compte des flux nuls – cf. Ro'i & Sénégas (2012, p.83-90).

période récente, des partenaires commerciaux majeurs des pays insulaires océaniens, leur inclusion dans l'échantillon permet de couvrir une proportion plus large des flux commerciaux océaniens, rendant probablement les estimations plus fiables. Enfin, les pays asiatiques que nous avons inclus dans l'échantillon sont tous des pays clients (du dollar américain dans la majorité des cas) et aucun d'eux n'est un pays ancre pour les pays insulaires océaniens (dans la mesure où nous avons exclu le Japon et l'Indonésie), de sorte que, là encore, leur inclusion est cohérente avec le choix que nous avons fait de nous focaliser sur l'analyse des impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe entre clients, a priori moins susceptible de refléter un biais de causalité inverse que ne l'est celle des impacts commerciaux des relations client-ancre.

Les résultats des estimations gravitaires sur cet échantillon élargi suggère qu'il est essentiel, dans le cas océanien, de tenir compte, dans l'analyse de la ventilation géographique des flux commerciaux, de l'impact des régimes bilatéraux de change et, plus particulièrement, des régimes bilatéraux de change fixe. Cependant, l'interaction mise en évidence entre l'impact commercial des régimes bilatéraux de change fixe et celui du legs colonial invite à la prudence quant à l'interprétation que l'on peut donner de l'« effet Rose » dans le cas océanien. Notre analyse suggère certes que les régimes bilatéraux de change fixe renforcent l'impact commercial du legs colonial et n'en sont pas qu'un artefact, mais également que les régimes bilatéraux de change fixe océaniens qui contribuent effectivement à l'approfondissement de l'intégration commerciale sont ceux qui s'accompagnent de ce legs colonial, i.e. d'un degré suffisant d'intégration institutionnelle et de similarité culturelle.

Disposant à présent d'un cadre d'analyse des impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe océaniens et de leur interaction avec le legs colonial tenant compte des termes de résistance multilatérale au commerce, nous analysons l'effet de changements contre-factuels des régimes de change de certains des pays insulaires océaniens en simulant les répercussions de ces changement de régime sur les échanges commerciaux avec l'ensemble des pays partenaires.

4 Perspectives d'intégration monétaire et impacts commerciaux

L'objectif de cette section est d'analyser l'effet du changement contre-factuel des régimes de change de certains des pays insulaires océaniens en simulant les répercussions de ce changement de régime sur les échanges commerciaux avec l'ensemble des pays partenaires, une fois pris en compte non seulement les changements induits sur les régimes bilatéraux de change vis-à-vis de chacun des partenaires commerciaux mais également la façon dont ces changements se répercutent sur le système des termes de résistance multilatérale au commerce.

Nous envisageons deux schémas contre-factuels d'intégration monétaire à l'échelle infra-régionale au sein de la zone Océanie et en évaluons les impacts sur la ventilation géographique des échanges commerciaux océaniens. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les résultats de l'estimation de la dernière variante de la spécification $[G_{\kappa}^{\star}]$ de l'équation de gravité (cf. colonne iii du tableau III.5) qui décompose l'impact des régimes bilatéraux de change fixe selon la devise d'ancrage commune sous-jacente et tient compte des effets d'interaction entre régimes bilatéraux de change fixe et legs colonial. Dans la mesure où nous réalisons un exercice de statique comparative, atemporel par construction, l'analyse que nous proposons ne se prononce pas sur les ajustements requis pour atteindre le nouvel équilibre et postule ainsi implicitement que les capacités de production s'ajustent de façon à répondre aux modifications de la demande d'importation induites par les changements envisagés en matière cambiaire.

Pour chaque scénario testé, nous retenons l'année 2006 comme année de référence, dans la mesure où c'est celle pour laquelle nous disposons de la plus grande variété de régimes bilatéraux de change fixe entre clients et du plus grand nombre d'observations (303 observations). Nous présentons tout d'abord les régimes de change et la ventilation des échanges commerciaux prévalant dans la situation de référence, puis les deux scenarii envisagés de modifications de régimes de change et les répercussions de ces modifications sur les régimes bilatéraux de change. Nous re-calculons ensuite les variables modifiées

de régimes bilatéraux de change fixe, conformément à l'équation [BB] et présentons enfin les résultats des simulations.

4.1 Régimes de change dans la situation de référence

Vingt-et-un pays insulaires océaniens sont inclus dans notre échantillon, et les régimes de change prévalant en 2006 sont les suivants :

- Tuvalu, Nauru et Kiribati sont dollarisés et utilisent le dollar australien (AUD);
- les Îles Cook et Niue sont dollarisés et utilisent le dollar néo-zélandais (NZD);
- la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française utilisent le franc Pacifique (XPF) –
 rappelons que dans la mesure où les deux pays n'émettent pas le franc Pacifique,
 nous assimilons leur régime de change à un régime de dollarisation;
- les Îles Marshall, Guam, les Îles Marianne du Nord, Palau, le Timor oriental, Hawai'i,
 les États Fédérés de Micronésie et les Samoa Américaines sont dollarisés et
 utilisent le dollar américain (USD);
- le dollar de Fiji et le vatu du Vanuatu sont tous deux en régime d'arrimage ferme pluri-devises;
- le dollar des Îles Salomon et le kina de Papouasie Nouvelle-Guinée sont tous deux en régime d'arrimage souple vis-à-vis du dollar américain;
- le tala de Samoa et le pa'anga de Tonga sont tous deux en régime d'arrimage souple pluri-devises.

L'échantillon inclut également dix pays-clients asiatiques, dont les régimes de change en 2006 sont les suivants :

- le dollar de Hong Kong est en régime de caisse d'émission vis-à-vis du dollar américain;
- le yuan chinois est de facto en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar américain;
- le dollar de Taiwan est en régime d'arrimage ferme pluri-devises;
- les monnaies de la Malaisie, des Philippines, de Singapour, de la Thaïlande, de la Corée du Sud, du Bangladesh et de l'Inde sont en régime d'arrimage souple vis-à-vis du dollar américain.

4.2 Les scenarii envisagés

Nous postulons deux types de modifications des régimes de change. Dans chaque cas, cette modification implique les six pays insulaires océaniens frappant monnaie ⁷⁸ [groupe des six ci-après], tandis que les régimes de change des autres pays insulaires océaniens et des partenaires asiatiques demeurent inchangés. En vertu du premier scénario [scénario AUD ci-après], les six pays insulaires océaniens frappant monnaie conservent leurs monnaies, mais optent tous pour un régime d'arrimage ferme mono-devise et choisissent le dollar australien en guise de devise d'ancrage commune. De façon similaire, dans le second scénario [scénario USD ci-après], les six pays insulaires océaniens frappant monnaie conservent leurs monnaies et optent tous pour un régime d'arrimage ferme mono-devise mais choisissent le dollar américain en guise de devise d'ancrage commune.

Dans chacun des deux scenarii envisagés, les choix individuels des pays insulaires océaniens conduisent, par transitivité, à un approfondissement de l'intégration monétaire infra-régionale : l'adoption d'une devise d'ancrage commune (le dollar australien ou le dollar américain) dans le cadre de régimes d'arrimage ferme implique en effet qu'à l'échelle bilatérale, les monnaies des pays insulaires océaniens frappant monnaie sont en régime d'arrimage croisé.

Notons, d'une part, que nous n'envisageons aucun scénario de dollarisation pour les pays insulaires océaniens frappant monnaie, dans la mesure où les estimations dont nous disposons, et qui sous-tendent les exercices contre-factuels menés ici, ne permettraient pas d'en distinguer les effets simples et les effets d'interaction avec le facteur colonial, puisque, dans le cas océanien (à ce jour), tous les régimes de dollarisation croisée sont conjugués à une ascendance coloniale commune. Pour la même raison, nous n'envisageons aucun scénario impliquant l'euro comme devise d'ancrage commune dans la mesure où nous ne pourrions pas distinguer les effets simples et les effets d'interaction avec le facteur colonial des régimes d'arrimage croisé définis autour de l'euro, tous les régimes bilatéraux de change fixe de ce type prévalant

^{78. (}Fiji, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Samoa, Tonga et le Vanuatu)

dans la zone étant systématiquement associés à une ascendance coloniale française.

D'autre part, nous n'envisageons de scenarii de modificationsdes régimes de change que pour le groupe des pays insulaires océaniens frappant monnaie, autrement dit, nous n'envisageons aucune modification des régimes de change des pays dollarisés, par souci de cohérence avec l'analyse des régimes de change océaniens, menée dans le chapitre II. Les régimes de dollarisation océaniens sont en effet très stables dans le temps, et nous considérons que le fait de supposer qu'un pays dollarisé puisse changer de devise d'ancrage est une hypothèse extrêmement forte dans le cas océanien. Une telle décision constituerait un changement profond ⁷⁹ et les estimations gravitaires des impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change dont nous disposons ne nous permettraient pas d'en prendre la mesure exacte. A contrario, les pays insulaires océaniens frappant monnaie ont déjà changé de type de régime de change et/ou de devise d'ancrage sur la période d'étude que nous considérons (1980 à 2009).

4.3 Implications pour les régimes bilatéraux de change

Sur la base des modifications de régimes de change envisagés dans chaque scénario pour l'année 2006, nous re-construisons, à l'échelle des couples de pays, les variables indicatrices de régimes bilatéraux de change, en nous appuyant sur les définitions retenues dans la matrice II.1.

Pour rappel, nous définissons la dollarisation croisée comme le régime bilatéral de change prévalant entre deux pays dollarisés ayant adopté la devise du même pays ancre tiers et l'arrimage croisé comme le régime bilatéral de change prévalant entre deux pays utilisant des monnaies distinctes, chacune des deux monnaies étant soit en régime de dollarisation, soit en régime de caisse d'émission, soit en régime d'arrimage ferme

^{79.} Le seul exemple de changement de devise d'ancrage pour un pays dollarisé océanien s'est produit dans un contexte très particulier, celui du Timor oriental où, après la fin de l'occupation indonésienne, le dollar américain a remplacé la roupie indonésienne. Pour autant, un changement de devise d'ancrage (voire de régime de change) n'est pas exclu *a priori* pour les pays insulaires océaniens dollarisés, neuf d'entre eux (sur vingt-et-un) étant indépendants et pouvant théoriquement décider de jouir également de la souveraineté monétaire.

mono-devise vis-à-vis de la devise du même pays ancre tiers. Les régimes bilatéraux de change flexible prévalent enfin soit lorsque la monnaie d'au moins l'un des deux pays du couple est en régime d'arrimage souple ou d'arrimage pluri-devises, soit lorsque chacune des monnaies des deux pays du couple est en régime de dollarisation, de caisse d'émission ou d'arrimage ferme mono-devise, mais vis-à-vis de devises d'ancrage distinctes et en régime de flottement l'une vis-à-vis de l'autre.

Nous reportons dans le tableau III.6 les statistiques descriptives des variables indicatrices de régimes bilatéraux de change des couples de pays de l'échantillon pour l'année 2006, en distinguant l'échantillon initial et les échantillons correspondant à chacun des deux scenarii envisagés.

Tableau III.6 – Statistiques descriptives des variables de régimes bilatéraux de change dans les différents scenarii envisagés en 2006

	Échantillon	Scenario			
	initial	Adoption du dollar australien en guise d'ancrage par les six pay	Adoption du dollar américain		
CC_{ijt}	0.073 (0.26)	0.178 (0.38)	0.264 (0.44)		
${\tt CC.DOL}_{ij}$	$0.033 \ (0.18)$	0.033 (0.18)	0.033 (0.18)		
CC.PEG_{ijt}	$0.040 \ (0.20)$	$0.145 \; (0.35)$	$0.231 \ (0.42)$		
$ ext{CC.AUD}_{ijt}$	0.003 (0.06)	0.109 (0.31)	0.003 (0.06)		
CC.EUR_{ijt}	0.007 (0.08)	0.007 (0.08)	0.007 (0.08)		
CC.USD_{ijt}	$0.063 \ (0.24)$	$0.063\ (0.24)$	$0.254 \ (0.44)$		
${\rm FLEX}_{ijt}$	0.927 (0.26)	$0.822 \ (0.38)$	0.736 (0.44)		
Couples	303	303	303		
Pays exportateurs	28	28	28		
Pays importateurs	30	30	30		
Années	1	1	1		
Observations	303	303	303		

La moyenne et l'écart-type (entre parenthèses) sont reportés pour chaque variable.

Étant donné les scenarii que nous envisageons, les seules variables indicatrices dont les statistiques descriptives soient modifiées par rapport à l'échantillon initial sont les variables indicatrices de régimes d'arrimage croisé (CC.PEG_{ijt}) et de régimes bilatéraux de change flexible (FLEX_{ijt}), ainsi que les variables indicatrices de régime bilatéral de

change fixe défini autour du dollar australien (dans le scénario de l'adoption du dollar australien en guise de devise d'ancrage commune) et autour du dollar américain (dans le scénario de l'adoption du dollar américain en guise de devise d'ancrage commune).

La proportion de régimes bilatéraux de change flexible est réduite de plus de dix points de pourcentage, au profit de régimes d'arrimage croisé si les pays insulaires océaniens frappant monnaie adoptent le dollar australien en guise de devise d'ancrage commune, et de près de vingt points de pourcentage s'ils optent pour le dollar américain.

4.4 Amendement des variables de régimes bilatéraux de change à la Baier & Bergstrand

Nous re-calculons les variables indicatrices de régimes bilatéraux de change conformément à l'équation [BB] :

$$CC_{ijt}^{\star} = CC_{ijt} - \sum_{k'=1}^{N} \frac{1}{N} CC_{ik't} - \sum_{k=1}^{N} \frac{1}{N} CC_{kjt} + \sum_{k=1}^{N} \sum_{k'=1}^{N} \frac{1}{N^2} CC_{kk't}$$
 [BB]

C'est par le biais de l'équation [BB] que nous tenons compte du fait que la modification du régime bilatéral de change fixe d'un couple donné de pays est susceptible de modifier non seulement la résistance bilatérale au commerce entre les pays dudit couple, mais également, en termes relatifs, la résistance multilatérale au commerce à laquelle chacun des deux pays du couple fait face dans ses échanges avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, ainsi que la résistance multilatérale au commerce à laquelle les autres pays de l'échantillon sont confrontés.

Nous reportons dans le tableau III.7 les statistiques descriptives des variables indicatrices amendées de régime bilatéral de change des couples de pays de l'échantillon pour l'année 2006, en distinguant l'échantillon initial et les échantillons correspondant à chacun des deux scenarii envisagés.

Tableau III.7 – Statistiques descriptives des variables amendées de régimes bilatéraux de change dans les différents scenarii envisagés

	Échantillon	Scenario			
	initial	Adoption du dollar australien en guise d'ancrage par les six pay	Adoption du dollar américain ys insulaires océaniens frappant monnaie		
CC_{ijt}^{\star}	0.053 (0.23)	0.103 (0.36)	0.157 (0.37)		
$\text{CC.DOL}_{ij}^{\star}$	0.027 (0.16)	0.027 (0.16)	0.027 (0.16)		
$\text{CC.PEG}_{ijt}^{\star}$	$0.026 \ (0.18)$	0.077(0.32)	0.130 (0.35)		
$CC.AUD_{ijt}^{\star}$	$0.002 \ (0.05)$	$0.053 \ (0.27)$	$0.002 \ (0.05)$		
$\text{CC.EUR}_{ijt}^{\star}$	0.005 (0.08)	$0.005 \; (0.08)$	0.005 (0.08)		
$\text{CC.USD}_{ijt}^{\star}$	0.045 (0.21)	$0.045 \; (0.21)$	0.149 (0.36)		
$_{\mathrm{FLEX}_{ijt}}$	0.555 (0.30)	0.505 (0.40)	0.451 (0.41)		
Couples	303	303	303		
Pays exportateurs	28	28	28		
Pays importateurs	30	30	30		
Années	1	1	1		
Observations	303	303	303		

La moyenne et l'écart-type (entre parenthèses) sont reportés pour chaque variable indicatrice de régime bilatéral de change.

Chaque variable est amendée de façon à tenir compte de sa contribution à la résistance multilatérale au commerce, conformément à l'équation [BB]. Les simulations sont menées sur la base de ces valeurs amendées.

Là encore, ni la variable indicatrice de dollarisation croisée (CC.DOL $_{ij}$) ni la variable indicatrice de régime bilatéral de change fixe impliquant l'euro (CC.EUR $_{ijt}$) ne sont modifiées dans aucun des scenarii envisagés.

4.5 Implications des différents scenarii envisagés

Nous comparons à présent les deux scenarii envisagés du point de vue de leurs répercussions sur le volume total et la ventilation géographique des échanges commerciaux de chacun des pays insulaires océaniens du groupe des six pour lesquels nous envisageons des modifications de régimes de change.

Nous reportons dans le tableau III.8 la ventilation géographique initiale des exportations des pays du groupe des six en 2006 et les modifications induites par chacun des deux scenarii envisagés. Nous distinguons les pays insulaires océaniens de destination des exportations selon leurs régimes de change.

Tableau III.8 – Ventilation géographique initiale des échanges en 2006 et modifications induites par les deux scenarii envisagés

	Pays insulaires océaniens			Partenaires asiatiques	$TOTAL^{a}$	CROISSANCE ^b		
	frappant	appant dollarisés						
	monnaie	AUD	NZD	XPF	USD			
Prédiction du 1	nodèle sur l	a base d	es donr	iées ini	tiales			
Fiji	51.21	18.53	6.65	9.33	0.12	14.17	263.10	
P.N ^{elle} Guinée	2.10	0.00	0.00	0.26	0.00	97.64	1018.65	
Samoa	6.62	0.00	0.01	0.05	89.56	3.75	48.18	
Salomon	3.21	12.47	0.00	0.16	0.00	84.16	224.68	
Tonga	20.83	0.00	0.00	0.93	43.75	34.49	8.39	
Vanuatu	4.15	0.00	0.00	2.47	0.00	93.38	196.54	
Scénario AUD	: le groupe e	des six a	dopte l	e dollar	australi	ien en guise de devise d'an	crage	
Fiji	83.76	11.33	1.06	1.31	0.02	2.27	1154.72	338.88
P.N ^{elle} Guinée	28.40	0.01	0.00	0.06	0.00	71.33	960.63	-5.70
Samoa	66.39	0.00	0.00	0.01	32.23	1.36	96.52	100.33
Salomon	19.73	28.27	0.00	0.00	0.00	51.89	313.25	39.42
Tonga	77.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	29.33	249.50
Vanuatu	21.90	0.00	0.00	0.97	0.00	75.88	199.87	1.69
Scénario USD :	le groupe d	les six a	dopte le	e dollar	américa	in en guise de devise d'anc	erage	
Fiji	75.68	7.42	2.66	3.27	0.03	10.42	583.59	121.81
P.N ^{elle} Guinée	1.34	0.00	0.00	0.10	0.00	98.37	963.90	-5.37
Samoa	5.68	0.00	0.01	0.04	88.37	5.86	33.59	-30.29
Salomon	10.86	13.90	0.00	0.01	0.00	75.05	180.42	-19.70
Tonga	44.49	0.00	0.00	0.00	15.94	21.96	13.92	65.88
Vanuatu	14.78	0.00	0.00	1.03	0.00	82.90	193.82	-1.38

Pour chaque pays insulaire océanien (en ligne), la répartition des exportations, en pourcentage du total national, est reportée. 0.00 désigne une part inférieure à 0.005%.

Trois résultats principaux émergent de la comparaison des deux scenarii envisagés.

Tout d'abord, le scénario AUD est, de loin, plus favorable que le scénario USD en termes de croissance des exportations totales. Ainsi, alors que dans le scénario AUD le volume des exportations augmente pour cinq des pays du groupe des six (tous sauf la Papouasie Nouvelle-Guinée), dans le scénario USD, il augmente relativement moins

a – Total en millions de dollars courants des exportations à destination des partenaires océaniens et asiatiques.

b – Taux de croissance du total national des exportations par rapport à la situation de référence.

pour Tonga et diminue pour Samoa, les Îles Salomon, la Papouasie Nouvelle-Guinée et le Vanuatu. Notons toutefois que, dans les deux scenarii, les exportations de la Papouasie Nouvelle-Guinée sont réduites dans des proportions comparables.

Ensuite, chacun des deux scénario se traduit par des impacts asymétriques entre pays insulaires océaniens. Fiji est ainsi celui qui bénéficie le plus des schémas envisagés d'intégration monétaire : ses exportations sont plus que quadruplées dans le scénario AUD et plus que doublées dans le scénario USD.

Enfin, les deux scenarii envisagés ont des répercussions distinctes sur le renforcement des échanges commerciaux au sein du groupe de six. Ainsi, dans le scénario AUD l'intégration commerciale entre les membres du groupe des six est considérablement approfondie, de sorte que pour chacun d'eux, le groupe devient le principal marché d'exportation, au détriment des exportations à destination des autres pays partenaires. Seules les Îles Salomon font exception, les pays insulaires océaniens dollarisés sur le dollar australien étant la principale destination des exportations.

Par contraste, dans le scénario USD, la part du groupe des six dans le total des exportations s'accroît plus modestement (sauf dans le cas de Tonga) et elle décroît pour la Papouasie Nouvelle-Guinée et Samoa *i.e.* pour les deux membres du groupe des six ayant une ascendance coloniale distincte des autres.

* * *

L'estimation de l'« effet Rose » dans le cas océanien suggère que les régimes bilatéraux de change fixe prévalant dans la zone exercent une influence positive sur l'intensité relative des échanges commerciaux. Toutefois, cet impact n'est plus significatif dès lors que l'on tient compte de son interaction avec celui du legs colonial : un effet d'interaction positif et significatif est à l'oeuvre. D'une part, les régimes bilatéraux de change fixe océaniens ne favorisent les échanges commerciaux intra-régionaux que pour les couples de pays partageant une histoire coloniale commune. En d'autres termes, les régimes bilatéraux de change fixe ne contribuent à l'approfondissement de l'intégration

commerciale que lorsqu'existe un socle institutionnel et culturel commun. D'autre part, lorsque ce socle commun est présent, l'effet conjugué des régimes bilatéraux de change fixe et du legs colonial renforce significativement l'intégration commerciale.

Sur la base de ces résultats, nous simulons deux scenarii d'intégration monétaire entre les six pays insulaires océaniens frappant monnaie : l'adoption du dollar australien versus celle du dollar américain en guise de devise d'ancrage commune. Les résultats de l'analyse contre-factuelle suggèrent, d'une part, que l'adoption du dollar australien contribuerait davantage à l'accroissement des volumes d'échanges et à l'approfondissement de l'intégration commerciale intra-régionale que ne le ferait l'adoption du dollar américain et, d'autre part, que les impacts commerciaux de l'intégration monétaire seraient fortement asymétriques entre pays insulaires océaniens, et favoriseraient surtout Fiji.

Conclusion générale

Cette thèse a proposé une analyse des interactions entre intégration commerciale et intégration monétaire dans le cas océanien et a notamment cherché à examiner dans quelle mesure l'intégration monétaire pourrait parachever le mouvement en cours d'intégration commerciale dans la zone.

Dans un premier temps, nous avons évalué le degré actuel d'intégration commerciale à travers l'analyse de l'impact des accords commerciaux intra-régionaux. Pour ce faire, nous avons estimé une équation de gravité sur un échantillon couvrant tous les flux renseignés d'échanges commerciaux impliquant les pays insulaires océaniens sur les trois dernières décennies.

Notre analyse suggère que, contrairement aux analyses réalisées ex ante dans la littérature (cf. notamment Scollay (2001) et Suri et al. (2002)), les accords commerciaux intra-régionaux ont favorisé les flux d'échanges entre pays membres ainsi que les exportations à destination des pays non membres, tandis que les accords commerciaux extra-régionaux n'ont pas eu d'effets suffisants pour compenser les contraintes pesant sur les échanges commerciaux océaniens.

Les accords préférentiels visant à contribuer au développement des pays insulaires océaniens via celui de leurs exportations n'ont ainsi pas atteint leur objectif dans le cas océanien, probablement du fait des contraintes administratives associées et de l'érosion des marges préférentielles effectivement concédées, marquant également peut-être l'échec du « one size fits all ». Par contraste, les accords commerciaux intra-régionaux semblent prometteurs.

Ces résultats apparaissent robustes à la prise en compte, à travers des effets fixes bilatéraux, de la possible causalité inverse entre intensité relative des échanges

commerciaux et conclusion d'un accord commercial, et suggèrent qu'à l'aune de ses impacts commerciaux, la priorité donnée à l'intégration commerciale intra-régionale est pertinente.

Nous avons ensuite porté notre attention sur la diversité des régimes de change prévalant parmi les pays insulaires océaniens, en croisant les déclarations officielles des autorités monétaires, les informations issues des différentes classifications disponibles des régimes de change de facto, reposant sur des indicateurs distincts, ainsi que des éléments d'histoire monétaire et de géographie des échanges commerciaux.

Les monnaies océaniennes sont toutes en régime d'arrimage, avec différents degrés de fixité et différentes devises d'ancrage et les choix en la matière sont caractérisés par une inertie forte : dans la majorité des cas, les pays insulaires océaniens ont adopté la devise de leur ancien colonisateur en tant que monnaie ayant cours légal ou en tant que devise d'ancrage.

L'analyse économétrique via différentes spécifications de modèles dichotomiques et multinomiaux que nous proposons pour l'examen des déterminants des choix cambiaires océaniens confirme la prépondérance du legs colonial, mais également de l'intensité des échanges commerciaux avec le pays émettant la devise d'ancrage. Notre analyse suggère de plus qu'un effet de réseau est à l'oeuvre dans le cas spécifique des pays insulaires océaniens dont les monnaies sont en régime d'arrimage vis-à-vis de paniers de devises : ces pays ont en effet tendance à favoriser des devises d'ancrage largement utilisées par leurs partenaires.

Par contraste, les caractéristiques individuelles des pays ne sont pas discriminantes dans les choix cambiaires océaniens, de sorte qu'une approche bilatérale des déterminants de ces choix, en termes de relation client-ancre, apparaît plus pertinente qu'une approche unilatérale, pourtant couramment adoptée dans la littérature empirique. L'analyse des relations client-ancre conduit en outre à mettre à jour des régimes bilatéraux de change fixe entre clients. En effet, il existe autant de relations triangulaires de régimes de change fixe qu'il y a de couples de clients rattachés au même pays ancre

tiers et les régimes bilatéraux de change fixe entre clients prévalent ainsi par transitivité.

Nous avons enfin analysé les impacts des régimes bilatéraux de change fixe sur les échanges commerciaux océaniens. Dans la mesure où ces relations cambiaires prévalent par transitivité, l'estimation de leurs impacts commerciaux est *a priori* moins susceptible de refléter un biais de causalité bi-univoque que ne l'est l'estimation des impacts commerciaux des relations client-ancre. Nous avons adopté une spécification de l'équation de gravité permettant de tenir compte des effets transmis à l'équilibre par les termes de résistance multilatérale au commerce.

Les résultats des estimations suggèrent que les régimes bilatéraux de change fixe exercent sur l'intensité relative des échanges commerciaux une influence positive, et ce, d'autant plus que le degré de fixité du régime bilatéral de change fixe est élevé.

Toutefois, cette influence n'est plus significative dès lors que l'on tient compte des effets d'interaction entre régimes bilatéraux de change fixe et héritage colonial commun, sauf dans la cas du dollar australien. Notre analyse suggère par contre qu'un effet d'interaction est à l'oeuvre entre les impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe et ceux de l'héritage colonial commun. En d'autres termes, le partage d'une monnaie commune ne renforcerait les échanges commerciaux que lorsqu'il s'accompagne d'un degré élevé d'intégration institutionnelle et culturelle (approché par la variable indicatrice de liens coloniaux). Dans le même temps, notre analyse suggère également que lorsque ce socle institutionnel existe, une monnaie commune est susceptible de renforcer l'impact commercial de l'héritage colonial.

Sur cette base, deux schémas d'intégration monétaire sont pris en compte : l'adoption par les six pays insulaires océaniens frappant monnaie du dollar australien ou du dollar américain en guise de devise d'ancrage commune.

Les résultats des simulations suggèrent que selon la devise d'ancrage retenue, les répercussions sur le total des échanges commerciaux et sur le degré d'intégration commerciale ne sont pas les mêmes : des deux points de vue, l'adoption du dollar

australien semble plus favorable que l'adoption du dollar américain. De plus, les schémas envisagés d'intégration monétaire induisent des effets asymétriques : parmi les pays insulaires océaniens, Fiji apparaît comme celui dont les échanges commerciaux seraient le plus renforcés par un mouvement d'intégration monétaire.

* * *

L'un des enjeux principaux de notre travail était ainsi de tenir compte non seulement de la causalité bi-univoque potentielle entre intégration monétaire et intégration commerciale mais également de la présence d'un facteur tiers : le facteur colonial. Nos choix méthodologiques ont naturellement découlé de cet impératif.

Le poids de l'histoire est en effet une constante qui ressort de notre analyse des dimensions commerciale et monétaire de l'intégration régionale océanienne. Les anciennes tutelles coloniales sont ainsi parmi les principaux partenaires commerciaux des pays insulaires océaniens, et ce, en dépit de distances parfois considérables. Le choix, par un pays client, d'une devise d'ancrage est ensuite largement conditionné par l'existence de liens coloniaux et l'intensité des échanges commerciaux avec le pays ancre. L'influence de l'histoire coloniale se manifeste en outre par transitivité. Les couples de pays insulaires océaniens d'ascendance coloniale commune ont non seulement des échanges commerciaux plus intenses mais également une probabilité plus élevée de partager une devise d'ancrage commune que les couples de pays insulaires océaniens d'ascendance coloniale distincte. Il convient ainsi de relativiser la contribution potentielle de l'intégration monétaire à l'intégration commerciale océanienne, dans la mesure où l'inertie historique joue fortement en arrière plan et de façon indirecte.

Nous envisageons plusieurs prolongements de ce travail. Il serait tout d'abord intéressant d'évaluer l'impact des accords commerciaux et des régimes bilatéraux de change sur les échanges commerciaux océaniens à partir de données sectorielles plutôt que de données agrégées. Les flux d'aide internationale et les transferts des travailleurs émigrés sont ensuite des variables additionnelles dont nous pourrions estimer les impacts

commerciaux, et les effets d'interaction avec le facteur colonial. De plus, des études par pays (en particulier pour Fiji) complèteraient notre analyse. Par ailleurs, d'autres schémas d'intégration monétaire mériteraient un examen plus poussé, notamment l'adoption de paniers de devises d'ancrage communes. Enfin, une analyse préliminaire indiquant la présence d'une autocorrélation spatiale (et peut-être également d'une hétérogénéité spatiale) dans l'orientation des flux commerciaux océaniens (Lebreton & Ro'i 2009) suggère que l'estimation d'une spécification spatiale de l'équation de gravité (LeSage & Llano 2006, Behrens et al. 2007, Pace & LeSage 2008) serait prometteuse dans le cas océanien.

- Adam, C. & Cobham, D. (2007a), 'Exchange Rate Regimes And Trade', Manchester School 75(s1), 44–63.
- Adam, C. & Cobham, D. (2007b), 'Modelling Multilateral Trade Resistance in a Gravity Model with Exchange Rate Regimes', Centre for Dynamic Macroeconomic Analysis Conference Papers CDMC07/02.
- Alesina, A. & Barro, R. J. (2002), 'Currency unions', The Quarterly Journal of Economics 117(2), 409–436.
- Alesina, A., Barro, R. J. & Tenreyro, S. (2002), 'Optimal currency areas', *Harvard Institute of Economic Research Discussion Paper* **1958**.
- Anderson, J. E. (1979), 'A theoretical foundation for the gravity equation', *The American Economic Review* **69**(1), 106–116.
- Anderson, J. E. & van Wincoop, E. (2003), 'Gravity with gravitas: A solution to the border puzzle', *The American Economic Review* **93**(1), 170–192.
- Anderson, J. E. & van Wincoop, E. (2004), 'Trade costs', *Journal of Economic Literature* **42**(3), 691–751.
- Anderson, K. & Norheim, H. (1993), 'From imperial to regional trade preferences: Its effect on Europe's intra- and extra-regional trade', Weltwirtschaftliches Archiv 129(1), 78–102.
- Antheaume, B. A. & Bonnemaison, J. (1988), Atlas des Iles et Etats du Pacifique Sud, GIP Reclus Publisud.
- Antheaume, B. & Bonnemaison, J. (1995), 'Une aire Pacifique?', La Documentation Française .
- Antheaume, B., Bonnemaison, J., Bruneau, M. & Taillard, C. (1995), Asie du Sud-Est Océanie, *in Brunet*, ed., 'Géographie Universelle', Belin Reclus, Paris.
- Asian Development Bank (2010), Institutions for Regional Integration: Towards an Asian Economic Community, Asian Development Bank, Manila.
- Bacchetta, P. & van Wincoop, E. (2001), Trade flows, prices and the exchange rate regime. Bank of Canada Conference "Revisiting the case for flexible exchange rates".
- Baier, S. L. & Bergstrand, J. H. (2009a), 'Estimating the effects of free trade agreements on international trade flows using matching econometrics', *Journal of International Economics* 77, 63–76.

Baier, S. L. & Bergstrand, J. H. (2009b), 'Bonus vetus OLS: a simple method for approximating international trade-cost effects using the gravity equation', Journal of International Economics 77(1), 77–85.

- Balassa, B. (1961), The Theory of Economic Integration, Richard D. Irwin, Homewood, IL.
- Baldwin, R. (2006), 'The euro's trade effect', European Central Bank Working Paper 594.
- Baldwin, R. E. (1996), A domino theory of regionalism, in R. E. Baldwin, P. Haaparanta & J. Kiander, eds, 'Expanding Membership of the EU', Cambridge University Press.
- Baldwin, R. & Taglioni, D. (2006), 'Gravity for dummies and dummies for gravity equations', NBER Working Paper Series 12516.

 URL: http://www.nber.org/papers/w12516
- Barro, R. J. & Gordon, D. B. (1983), 'Rules discretion, and reputation in a model of monetary policy', *Journal of Monetary Economics* **12**(1), 101–121.
- Bayoumi, T. & Eichengreen, B. (1994), 'One money or many? Analysing the prospects for monetary unification in various parts of the world', *Princeton Studies in International Finance* **76**.
- Bayoumi, T. & Eichengreen, B. (1999), Is Asia an optimum currency area? Can it become one? Regional, global and historical perspectives on Asia monetary relations, in S. Collignon & J. Pisani-Ferry, eds, 'Exchange rate policies in Asian emerging countries', Routledge Press, London.
- Behar, A. (2009), 'De 'Bonus Vetus OLS': Approximating international trade-cost effects of export documentation', Forum for Research in Empirical International Trade Working Paper 37.
- Behrens, K., Ertur, C. & Koch, W. (2007), Dual gravity: using spatial econometrics to control for multilateral resistance. Discussion Paper CIRJE-F-501.
- Beine, M., Bénassy-Quéré, A. & Langhammer, R. J. (2006), 'The Economics of Regional Monetary Integration', Économie Internationale 107, 5–8.
- Bénassy-Quéré, A., Coeuré, B. & Mignon, V. (2006), 'On the identification of de facto currency pegs', *Journal of the Japanese and International Economies* **20**(1), 112–127.
- Berger, H., Sturm, J.-E. & de Haan, J. (2000), 'An empirical investigation into exchange rate regime choice and exchange rate volatility', *CESifo Working Paper* **263**.
- Bergstrand, J. H., Egger, P. H. & Larch, M. (2011), Gravity *redux*: estimation of gravity equation coefficients, elasticities of substitution, and general equilibrium comparative statics under asymmetric bilateral trade costs. mimeo.

Bhagwati, J. (1995), US trade policy: The infatuation with free trade areas, in J. Bhagwati & A. O. Krueger, eds, 'The dangerous drift to preferential trade agreements', American Enterprise Institute for Public Policy Research, Washington, D.C.

- Bhagwati, J. (2008), Termites in the trading system: How preferential agreements undermine free trade, Oxford University Press.
- Bhagwati, J. & Panagariya, A. (1996), Preferential trading areas and multilateralism: Strangers, friends of foes?, in J. Bhagwati & A. Panagariya, eds, 'The economics of preferential trade agreements', American Enterprise Institute Press, Washington, D.C.
- Bird, G. & Rajan, R. S. (2006), 'The political economy of sequencing: monetary versus trade regionalism', North American Journal of Economics and Finance 17(3), 335–341.
- Boisseau du Rocher (1998), L'ASEAN et la Construction Régionale en Asie du Sud Est, L'Harmattan.
- Bouët, A., Laborde, D. & Mevel, S. (2007), 'Searching for an alternative to Economic Partnership Agreements', *International Food Policy Research Institute Research Brief* 10.
- Bowman, C. (2005), The governor or the sheriff? Pacific island nations and dollarization. Asia Pacific School of Economics and Government, Australia National University.
- Boyer, R. (1978), 'Optimal foreign exchange market intervention', *Journal of Political Economy* 86(6), 1045–1055.
- Breusch, T. S. (1978), 'Testing for autocorrelation in dynamic linear models', *Australian Economic Papers* **17**(31), 334–355.
- Briguglio, L. (1995), 'Small Island Developing States and Their Economic Vulnerabilities', World Development 23(9), 1615–1632.
- Browne, C. (2006a), Remittances and migration, in C. Browne, ed., 'Pacific Island Economies', International Monetary Fund, Washington, D.C., pp. 37–41.
- Browne, C., ed. (2006b), *Pacific Island Economies*, International Monetary Fund, Washington, D.C.
- Browne, C. & Mineshima, A. (2007), 'Remittances in the Pacific region', *International Monetary Fund Working Paper* **WP/07/35**.
- Browne, C. & Orsmond, D. (2006), 'Pacific Island Countries: Possible Currency Arrangements', *International Monetary Fund Working Paper* **06/234**.
- Bubula, A. & Ötker-Robe, İ. (2002), 'The evolution of exchange rate regimes since 1990: Evidence from de facto policies', *International Monetary Fund Working Paper* **02/155**.

Bunyaratavej, K. & Jayaraman, T. K. (2007), 'Are the Pacific island countries ready for a single currency?', *Journal of Developing Areas* **40**(2), 141–155.

- Burdekin, R. C. K. (2008), 'Currency boards vs. dollarization: Lessons from the Cook Islands', *Cato Journal* **28**(1).
- Bussière, M., Fidrmuc, J. & Schnatz, B. (2005), 'Trade integration of Central and Eastern European countries: Lessons from a gravity model', *European Central Bank Working Paper* **545**.
- Calvo, G. A. & Mishkin, F. S. (2003), 'The mirage of exchange rate regimes for emerging market countries', *The Journal of Economic Perspectives* **17**(4), 99–118.
- Calvo, G. A. & Reinhart, C. M. (2002), 'Fear of floating', *The Quarterly Journal of Economics* **117**(2), 379–408.
- Carrère, C. (2003a), 'African regional agreements : their impact on trade with or without currency unions', CERDI Études et Documents E 2003.11.
- Carrère, C. (2003b), 'Revisiting the effects of regional trading agreements on trade flows with proper specification of the gravity model', *CERDI Études et Documents* **E 2003.10**.
- CEPII (2007), The New Regionalism, CEPII.
- Chandra, S. A. & Jayaraman, T. K. (2006), 'Feasibility study of a single currency for Pacific Islands: A principal components approach', *South Pacific Studies* **27**(1), 51–65.
- Chaney, T. (2008), 'Distorted gravity: The intensive and extensive margins of international trade', *The American Economic Review* **98**(4), 1707–1721.
- Chanteraud, A. (2001), La saga du kava : du Vanuatu à la Nouvelle-Calédonie, Editions Espaces Tropicaux, Collection Îles et Archipels Bordeaux.
- Chasek, P. S. (2010), 'Confronting environmental treaty implementation challenges in the Pacific Islands', *Pacific Islands Policy* **6**.
- Cheng, I.-H. & Wall, H. J. (2005), 'Controlling for heterogeneity in gravity models of trade and integration', Federal Reserve Bank of St. Louis Review 87(1), 49–63.
- Chintrakarn, P. (2008), 'Estimating the euro effects on trade with propensity score matching', Review of International Economics 16(1), 186–198.
- Clark, P. B. (1973), 'Uncertainty, exchange risk, and the level of international trade', *Economic Inquiry* **11**(3), 302–313.
- Clark, P. B., Tamirisa, N. & Wei, S.-J. (2004), 'A new look at exchange rate volatility and trade flows', *International Monetary Fund Occasional Paper* **235**.

Collins, S. M. (1996), 'On becoming more flexible: Exchange rate regimes in Latin America and the Caribbean', *Journal of Development Economics* **51**(117-138).

- Combes, J.-L. & Veyrune, R. (2004), 'Effet de discipline et effet de crédibilité de l'ancrage nominal', Revue d'Économie Financière **75**(2), 55–69.
- Commission of the European Communities (1990), One market, one money: An evaluation of the potential benefits and costs of forming an economic and monetary union, European Economy 44, Commission of the European Communities Directorate-General for Economic and Financial Affairs.
- Corden, W. M. (1972), 'Monetary integration', Princeton Studies in International Finance 93.
- Creane, S., Kim, J. & Papi, L. (2006), Options for Alternative Exchange Rate Arrangements, in C. Browne, ed., 'Pacific Island Economies', International Monetary Fund, Washington, D.C., pp. 56–66.
- Crocombe, R. (2008), *The South Pacific*, IPS Publications, University of the South Pacific.
- de Brouwer, G. (2000), 'Should Pacific island nations adopt the Australian dollar?', *Pacific Economic Bulletin* **15**(2), 161–169.
- De Grauwe, P. (2007), *Economics of monetary union*, 7 edn, Oxford University Press, Oxford.
- De Sousa, J. & Lochard, J. (2009), 'Histoire coloniale et commerce international', *Revue Économique* **60**(3), 635–645.
- Deardorff, A. V. (1998), Determinants of bilateral trade: Does gravity work in a neoclassical world?, in J. Frankel, ed., 'The Regionalization of the World Economy', University of Chicago Press, pp. 7–32.
- Dixit, A. (1989), 'Hysteresis, import penetration, and exchange rate pass-through', *The Quarterly Journal of Economics* **104**(2), 205–228.
- Dropsy, V., Montet, C. & Poirine, B. (2007), Les effets d'une introduction de l'euro en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie, Rapport du projet de recherche subventionné par le Ministère de l'Outremer (2005-2007), Université de la Polynésie Française.
- Dubin, J. & McFadden, D. (1984), 'An econometric analysis of residential electric appliance holdings and consumption', *Econometrica* **52**(2), 345–362.
- Duncan, R. (2002), 'Dollarizing the Solomon Islands economy', *Pacific Economic Bulletin* **17**(2), 145–146.
- Duncan, R. (2005), A common currency for the Pacific Island economies?, in S. Chand, ed., 'Pacific Islands Regional Integration and Governance', Asia Pacific Press, Australian National University, pp. 105–118.

Duncan, R. (2008), 'Pacific trade issues', Asian Development Bank Pacific Studies Series.

- Duncan, R. & Xu, X. (2000), 'Should Papua New Guinea adopt a stronger exchange rate regime?', *Pacific Economic Bulletin* **15**(2), 36–45.
- Durie, E. T., Aikman, H., Baird, N., Morris, E., Thompson, M., Slatter, C., Salevao, I., Mu, F. A., Coffey, N., Hall, S., Kingston, C. & Schumacher, A. (2006), Converging currents: custom and human rights in the Pacific, Study paper NZLC17, New Zealand Law Commission Te Aka Matua o te Ture, Wellington, New Zealand.
- Eaton, J. & Kortum, S. (2002), 'Technology, geography and trade', *Econometrica* **70**(5), 1741–1779.
- Edwards, S. (1999), The choice of exchange rate regime in developing and middle income countries, in T. Ito & A. O. Krueger, eds, 'Changes in Exchange Rates in Rapidly Developing Countries: Theory, Practice, and Policy Issues', Vol. 7 of NBER-EASE, University of Chicago Press, pp. 9–28.
- Edwards, S. & Magendzo, I. (2003), 'Strict dollarization and economic performance: An empirical investigation', NBER Working Paper Series 9820.
- Egger, P. H. (2000), 'A note on the proper econometric specification of the gravity equation', *Economics Letters* **66**, 25–31.
- Egger, P. H. (2008), 'De facto exchange rate arrangement tightness and bilateral trade flows', *Economics Letters* **99**(2), 288–232.
- Egger, P. H. & Pfaffermayr, M. (2003), 'The proper panel econometric specification of the gravity equation: A three-way model with bilateral interaction effects', *Empirical Economics* 28, 571–580.
- Eichengreen, B. (1994), International Monetary Arrangements for the 21st Century, Brooking Institution, Washington, D.C.
- Eichengreen, B. (1996), 'A more perfect union? The logic of economic integration', Essays in International Finance 198.
- Eichengreen, B. (2008), 'Exchange rate regimes and capital mobility: How much of the Swoboda thesis survives?', NBER Working Paper Series 14100.
- Eichengreen, B. & Irwin, D. A. (1995), 'Trade blocs, currency blocs and the reorientation of world trade in the 1930s', *Journal of International Economics* **38**, 1–24.
- Eichengreen, B. & Irwin, D. A. (1998), The role of history in bilateral trade flows, in J. Frankel, ed., 'The Regionalization of the World Economy', National Bureau of Economic Research, pp. 33–62.
- Eichengreen, B. & Razo-Garcia, R. (2011), 'How reliable are de facto exchange rate regimes classifications?', *NBER Working Paper Series* **17318**.

Eichengreen, B. & Taylor, A. M. (2003), 'The monetary consequences of a free trade area of the Americas', *NBER Working Paper Series* **9666**.

- Eicher, T., Henn, C. & Papageorgiou, C. (2007), 'Trade creation and diversion revisited: Accounting for model uncertainty and natural trading partner effects', *University of Washington Working Paper*.
- Ethier, W. (1973), 'Intranational trade and the forward exchange market', *The American Economic Review* **63**(3), 494–503.
- Feenstra, R. C. (2002), 'Border effects and the gravity equation: Consistent methods for estimation', *Scottish Journal of Political Economy* **49**(5), 491–506.
- Feldstein, M. (1991), Does one market require one money?, in 'Policy Implications of Trade and Currency Zones', proceedings of a Federal Reserve Bank of Kansas City symposium, pp. 77–84.
- Fichera, V. (2006), The Pacific Islands and the Eastern Caribbean Currency Union, in C. Browne, ed., 'Pacific Island Economies', International Monetary Fund, Washington, D.C., pp. 42–55.
- Figuière, C. & Guilhot, L. (2006), 'Caractériser les Processus Régionaux : les Apports d'une Approche en Termes de Coordination', *Mondes en développement* **2006/3**(135), 79–100.
- Finin, G. A. & Wesley-Smith, T. (2000), 'Coups, conflicts and crises', East West Center Working Paper Pacific Islands Development Series 13.
- Firth, S. (2000), 'The Pacific Islands and the globalization agenda', *The Contemporary Pacific* **12**(1), 178–192.
- Fischer, S. (2001), 'Exchange rate regimes: Is the bipolar view correct? Distinguished lecture on economics in government', *The Journal of Economic Perspectives* **15**(2), 3–24.
- Fontagné, L., Mitaritonna, C. & Laborde, D. (2008), 'An impact study of the EU-ACP Economic Partnership Agreements (EPAs) in the six ACP regions', *CEPII Working Paper* **2008-04**.
- Forestier, H. & Guillaud, D. (2005), 'Des austronésiens en Asie-Pacifique. Continuités et ruptures sur le chemin des migrations anciennes', *Aséanie* **16**, 11–40.
- Forsyth, D. J. C. & Plange, N.-K. (2001), Social impact assessment of membership of the Pacific free trade area. University of the South Pacific.
- François, J., Hoekman, B. & Manchin, M. (2005), 'Preference erosion and multilateral trade liberalization', World Bank Policy Research Working Paper 3730.
- Franke, G. (1991), 'Exchange rate volatility and international trading strategy', *Journal of International Money and Finance* **10**(2), 292–307.

Frankel, J. A. (1999), 'No single currency regime is right for all countries or at all times', *Essays in International Finance* **215**.

- Frankel, J. A. (2004), Experience of and lessons from exchange rate regimes in emerging economies, *in* Asian Development Bank, ed., 'Monetary and Financial Integration in East Asia: The Way Ahead', Palgrave Macmillan Press, New York, pp. 91–138.
- Frankel, J. A. (2009), The estimated trade effects of the euro: why are they below historical evidence on effects of monetary unions among smaller countries?, in A. Alesina & F. Giavazzi, eds, 'Europe and the Euro', University of Chicago Press, Chicago.
- Frankel, J. A., Fajnzylber, E., Schmukler, S. & Servén, L. (2001), 'Verifiability and the vanishing intermediate exchange rate regime', *Journal of Development Economics* **66**, 351–386.
- Frankel, J. A. & Rose, A. K. (1997), 'Is EMU more justifiable ex post than ex ante?', European Economic Review 41, 753–760.
- Frankel, J. A. & Rose, A. K. (1998), 'The endogeneity of the optimum currency area criteria', *The Economic Journal* **108**, 1009–1025.
- Frankel, J. A., Stein, E. & Wei, S.-J. (1996), 'Regional trading arrangements: Natural or super-natural?', *The American Economic Review* **86**(2), 52–56.
- Frankel, J. A., Stein, E. & Wei, S.-J. (1997), Regional Trading Blocs in the World Economic System, Institute for International Economics, Washington, D.C.
- Frankel, J. A., Stein, E. & Wei, S.-J. (1998), Continental Trading Blocs: are they Natural or Supernatural?, in J. A. Frankel, ed., 'The Regionalization of the World Economy', University of Chicago Press, pp. 91–120.
- Frankel, J. A. & Wei, S.-J. (1998), Regionalization of world trade and currencies: Econmics and politics, in J. Frankel, ed., 'The Regionalization of the world economy', University of Chicago Press, Chicago, pp. 189–223.
- Frankel, J. A. & Wei, S.-J. (2008a), 'Estimation of de facto exchange rate regimes: Synthesis of the techniques for inferring flexibility and basket weights', *International Monetary Fund Staff Papers* **55**(3), 384–416.
- Frankel, J. A. & Wei, S.-J. (2008b), 'Estimation of de facto exchange rate regimes: Synthesis of the techniques for inferring flexibility and basket weights', *NBER Working Paper Series* **14016**.
- Freitag, S. (2011), 'Adopting external currencies for trade growth in the Pacific', *Asian-Pacific Economic Literature* **25**(1), 103–120.
- Freudenberg, M., Gaulier, G. & Ünal-Kesenci, D. (1998), 'La régionalisation du commerce international', Économie Internationale 74, 15–41.

Fry, G. (2004), Whose Oceania? Contending visions of community in Pacific region-building. Australian National University Working Paper 2004/3.

- Fry, G. (2005), 'Pooled regional governance' in the Island Pacific: Lessons from history, in S. Chand, ed., 'Pacific Islands Regional Integration and Governance', Asia Pacific Press, Australian National University, pp. 89–104.
- Ghosh, A. R., Gulde, A.-M., Ostry, J. D. & Wolf, H. C. (1997), 'Does the nominal exchange rate regime matter?', *NBER Working Paper Series* **5874**.
- Ghosh, S. & Yamarik, S. (2004a), 'Are regional trading arrangements trade creating? An application of extreme bound analysis', *Journal of International Economics* **63**, 369–395.
- Ghosh, S. & Yamarik, S. (2004b), 'Does trade creation measure up? A reexamination of the effects of regional trading arrangements', *Economics Letters* 82, 213–219.
- Gil-Pareja, S., Llorca-Vivero, R. & Martínez-Serrano, J. A. (2012), 'Trade effects of continental and intercontinental preferential trade agreements', *Transformations in Business & Economics* **11**(1 (25)), 20–34.
- Godfrey, L. (1978), 'Testing for higher order serial correlation in regression equations when the regressors include lagged dependent variables', *Econometrica* **46**(6), 1303–1310.
- Goodhart, C. (1995), The political economy of monetary union, in P. B. Kenen, ed., 'Understanding interdependence: The macroeconomics of the open economy', Princeton University Press, Princeton, NJ.
- Grubel, H. (2005), 'Small country benefits from monetary union', *Journal of Policy Modeling* 27, 509–523.
- Hau'ofa, E. (1993), Our Sea of Islands, in E. Hau'ofa, E. Waddell & V. Naidu, eds, 'A New Oceania: Rediscovering our Sea of Islands', School of Social and Economic Development, The University of the South Pacific in association with Beake House, pp. 2–17.
- Hau'ofa, E. (2000), The Ocean in us, in D. Hanlon & G. M. White, eds, 'Voyaging through the contemporary Pacific', pp. 113–131.
- Hawkins, J. & Masson, P. (2003), Economic aspects of regional currency areas and the use of foreign currencies, in J. Hawkins & P. Masson, eds, 'Regional Currency Areas and the Use of Foreign Currencies', Bank for International Settlements, pp. 4–41.
- Helpman, E. & Krugman, P. R. (1986), Market Structure and Foreign Trade: Increasing Returns, Imperfect Competition and the International Economy, 2 edn, The MIT Press, Cambridge, MA.
- Helpman, E., Melitz, M. & Rubinstein, Y. (2008), 'Estimating trade flows: Trading partners and trading volumes', *Quarterly Journal of Economics* **123**, 441–487.

Héricourt, J. & Poncet, S. (2012), 'Exchange rate volatility, financial constraints and trade: empirical evidence from Chinese firms', CEPII Working Paper 35.

- Higgott, R. (1998), The Political Economy of Regionalism, in W. D. Coleman & G. R. D. Underhill, eds, 'Regionalism and Global Economic Integration: Europe, Asia and the Americas', Routledge, pp. 42–67.
- Huffer, E. (2006), Regionalism and Cultural Identity: Putting the Pacific Back into the Plan, in S. Firth, ed., 'Globalisation and Governance in the Pacific Islands', Studies in State and Society in the Pacific, Australian National University, pp. 43–55.
- Hughes, T. (2005), Strengthening Regional Management: A Review of the Architecture for Regional Co-operation in the Pacific, Consultative draft, Report to the Pacific Islands Forum.
- In, F. & Onchoke, S. N. (1995), 'The sources of commodity export revenue variability in the South Pacific Island nations', *Journal of Agricultural Economics* **46**(2), 214–226.
- Jayaraman, T. K. (2003), 'Is there a case for a single currency for the South Pacific Islands?', *Pacific Economic Bulletin* **18**, 41–53.
- Jayaraman, T. K. (2004), 'A Single Currency for the Pacific Island Countries: A Stepwise Approach', Asia-Pacific Development Journal 11(1), 91–111.
- Jayaraman, T. K. (2006), 'Patterns of shocks and regional currency for the Pacific Islands', *Journal of Economic Integration* **21**(1), 99–119.
- Jayaraman, T. K. (2007), 'Towards a single regional currency in the Caribbean and Pacific regions', *Journal of Social and Economic Studies* **56**, 135–181.
- Jayaraman, T. K. & Ward, B. (2006), 'A single currency for the Pacific island countries: an SVAR analysis', *Economia Internazionale* **59**(1).
- Jayaraman, T. K., Ward, B. D. & Xu, Z. L. (2007), 'Are the Pacific Islands ready for a currency union? An empirical study of degree of economic convergence', *Journal of the Asia Pacific Economy* **12**(4), 504–521.
- Kalemli-Ozcan, S., Sorensen, B. & Yosha, O. (2001), 'Economic integration, industrial specialization, and the asymmetry of macroeconomic fluctuations', *Journal of International Economics* **33**, 107–137.
- Kenen, P. B. (1969), The theory of optimum currency areas: an eclectic view, in R. A. Mundell & A. K. Swoboda, eds, 'Monetary Problems in International Economy', Chicago University Press.
- Kenen, P. B. (2002), 'Currency unions and trade: variations on themes by Rose and Persson', Reserve Bank of New Zealand Discussion Paper Series **DP2002/08**.
- Kepaptsoglou, K., Karlaftis, M. G. & Tsamboulas, D. (2010), 'The gravity model specification for modeling international trade flows and free trade agreements effects: A 10-year review of empirical studies', *The Open Economics Journal* 3, 1–13.

Kleiman, E. (1976), 'Trade and the decline of colonialism', *The Economic Journal* **86**(343), 459–480.

- Klein, M. W. & Shambaugh, J. C. (2006), 'Fixed exchange rates and trade', *Journal of International Economics* **70**(2), 359–383.
- Klein, M. W. & Shambaugh, J. C. (2010), Exchange Rate Regimes in the Modern Era, The MIT Press, Cambridge, MA.
- Krugman, P. R. (1991a), Is bilateralism bad?, in E. Helpman & A. Razin, eds, 'International Trade and Trade Policy', The MIT Press, Cambridge, MA.
- Krugman, P. R. (1991b), The move towards free trade zones, in 'Policy Implications of Trade and Currency Zones', proceedings of a Federal Reserve Bank of Kansas City symposium, pp. 7–58.
- Krugman, P. R. (1993), Lessons of Massachussetts for EMU, in F. Giavazzi & F. Torres, eds, 'The Transition to Economic and Monetary Union in Europe', Cambridge University Press.
- Lagadec, G. (2010), 'Nouvelle-Calédonie : entre émancipation, passage à l'euro et recherche de ressources nouvelles', *Région et Développement* 31, 143–167.
- Lahari, W. (2010), 'Permanent and transitory shocks among Pacific Island economies: Prospects for a Pacific Islands currency union', *University of Otago Economics Discussion Papers* **1001**.
- Lahari, W. (2011), 'Assessing business cycle synchronisation: Prospects for a Pacific Islands currency union', *University of Otago Economics Discussion Papers* **1110**.
- Laidler, D. E. W. (1991), One market, one money? Well, maybe... sometimes..., in 'Policy Implications of Trade and Currency Zones', proceedings of a Federal Reserve Bank of Kansas City symposium, pp. 85–93.
- Laux, C. (2011), Le Pacifique aux XVIII^e et XIX^e siècles : une confrontation francobritannique – Enjeu colonial et rivalité géopolitique (1763-1914), Éditions Karthala.
- Le Clézio, J. M. G. (2006), Raga, Éditions du Seuil.
- Lebreton, M. & Ro'i, L. (2009), A spatial interaction model with spatial dependence for trade flows in Oceania: a preliminary analysis. presented at the 8th Workshop « Spatial Econometrics and Statistics ».
- Lee, J.-W. & Shin, K. (2010), 'Exchange rate regimes and economic linkages', *International Economic Journal* **24**(1), 1–23.
- Lee, M.-J. (2005), Micro-econometrics for policy, program, and treatment effects, Oxford University Press.
- LeSage, J. P. & Llano, C. (2006), A spatial interaction model with spatially structured origin and destination effects.

Levantis, T., Jotzo, F. & Tulpulé, V. (2005), 'Sweetening the transition in EU sugar preferences: The case of Fiji', *The World Economy* **28**(6), 893–915.

- Levy-Yeyati, E. (2003), 'On the impact of a common currency on bilateral trade', Economics Letters **79**(1), 125–129.
- Levy-Yeyati, E. & Sturzenegger, F. (2005), 'Classifying exchange rate regimes: Deeds vs. words', *European Economic Review* **49**(6), 1603–1635.
- Levy-Yeyati, E., Sturzenegger, F. & Reggio, I. (2009), On the endogeneity of exchange rate regimes. Universidad Carlos III de Madrid Working Paper 09-83 Economic Series (47).
- Liang, J. B. (2009), Kept in the dark: Utilities regulation in the Pacific and the case for regional regulatory cooperation, Intership project report, Asian Development Bank.
- Limão, N. & Olarreaga, M. (2005), 'Trade preferences to small developing countries and the welfare costs of lost multilateral liberalization', World Bank Policy Research Working Paper **3565**.
- Lochard, J. (2005), 'Mesurer l'influence des unions monétaires sur le commerce', Économie Internationale 103, 5–24.
- Magee, C. S. (2008), 'New measures of trade creation and trade diversion', *Journal of International Economics* **75**, 349–362.
- Manski, C. & McFadden, D., eds (1981), Structural analysis of discrete data with econometric applications, MIT Press, Cambridge, MA.
- Mátyás, L. (1997), 'Proper econometric specification of the gravity model', *The World Economy* **20**(3), 363–368.
- Mátyás, L., Kónya, L. & Harris, M. N. (2000), Modelling export activity of eleven APEC countries. Melbourne Institute Working Paper 5/00.
- McFadden, D. (1974), 'The measurement of urban travel demand', *Journal of Public Economics* 3, 303–328.
- McKenzie, M. D. (1999), 'The impact of exchange rate volatility on international trade flows', *Journal of Economic Surveys* **13**(1), 71–106.
- McKinnon, R. I. (1963), 'Optimum currency areas', The American Economic Review 53(4), 717–725.
- McKinnon, R. I. (1981), 'The exchange rate and macroeconomic policy: Changing postwar perceptions', *Journal of Economic Literature* **19**(2), 531–537.
- Meissner, C. M. (2005), 'A new world order: Explaining the international diffusion of the gold standard, 1870–1913', *Journal of International Economics* **66**, 385–406.

Meissner, C. M. & Oomes, N. (2009), 'Why do countries peg the way they peg? The determinants of anchor currency choice', *Journal of International Money and Finance* **28**(3), 522–547.

- Mélitz, J. (2004), Geography, Trade and Currency Union, in J. M. Volbert Alexander & G. M. von Furstenberg, eds, 'Monetary Unions and Hard Pegs: Effects on Trade, Financial Development and Stability', Oxford University Press, New York, pp. 69–87.
- Mélitz, J. (2008), 'Language and foreign trade', European Economic Review 52, 667–699.
- Micco, A., Stein, E. & Ordoñez, G. (2003), 'The Currency Union Effect on Trade: Early Evidence from EMU', *Economic Policy* **18**(37), 315–356.
- Mundell, R. (1961), 'A theory of optimum currency areas', *The American Economic Review* **51**(4), 657–665.
- Mundell, R. A. (1964), 'Tariff preferences and the terms of trade', Manchester School of Economic and Social Studies 32, 1–13.
- Mussa, M., Masson, P., Swoboda, A., Jadresic, E., Mauro, P. & Berg, A. (2000), 'Exchange rate regimes in an increasingly integrated world economy', *International Monetary Fund Occasional Paper* 193.
- Narsey, W. (2004), 'PICTA, PACER and EPAs: Weaknesses in Pacific island countries' trade policies', *Pacific Economic Bulletin* **19**(3).
- Nathan (2007), Pacific regional trade and economic cooperation joint baseline and gap analysis, Final report, Pacific Islands Forum Secretariat.
- Newey, W. K. & West, K. D. (1987), 'A simple, positive semi-definite, heteroskedasticity and autocorrelation consistent covariance matrix', *Econometrica* **55**(3), 703–708.
- Nitsch, V. (2002), 'Honey, I shrunk the currency union effect on trade', *The World Economy* **25**(4), 457–474.
- Nitsch, V. (2004), Comparing Apples and Oranges: the Effect of Multilateral Currency Unions on Trade, in J. M. Volbert Alexander & G. M. von Furstenberg, eds, 'Monetary Unions and Hard Pegs: Effects on Trade, Financial Development and Stability', Oxford University Press, New York, pp. 89–100.
- Obstfeld, M. & Rogoff, K. S. (1995), 'The mirage of fixed exchange rates', *The Journal of Economic Perspectives* **9**(4), 73–96.
- Obstfeld, M. & Taylor, A. M. (2002), 'Globalization and capital markets', *NBER Working Paper Series* **8846**.
- Pace, R. K. & LeSage, J. P. (2008), 'Spatial econometrics modelling of origin-destination flows', *Journal of Regional Science* **48**(5), 941–967.
- Pacific Islands Forum Economic Ministers' Meeting (2010), 'Trends in remittances fees and charges'.

Pacific Islands Forum Secretariat (2005), 'The Pacific Plan for Strengthening Regional Cooperation and Integration', Pacific Islands Forum Leaders Meeting in Port Moresby.

- Pacific Islands Forum Secretariat (2007), 'Final 2007 Communique'.
- Pacific Islands Forum Secretariat (2008), 'Final communique of the 39st Pacific Islands Forum, Matavai Resort, Niue'.
- Pacific Islands Forum Secretariat (2009), 'Final communique of the 40st Pacific Islands Forum, Cairns'.
- Pacific Islands Forum Secretariat (2010), 'Communique of the 41st Pacific Islands Forum'
- Pacific Islands Forum Secretariat (2011), 'Forum communique : 42th PIF, Auckland, New Zealand'.
- Pacific Islands Forum Secretariat (2012), '43rd Pacific Islands Forum Communique'.
- Pakko, M. R. & Wall, H. J. (2001), 'Reconsidering the trade-creating effects of a currency union', Federal Reserve Bank of St. Louis Review 83(5), 37–45.
- Panagariya, A. (1997), 'Preferential trading and the myth of natural trading partners', *Japan and the World Economy* **9**, 471–489.
- Panagariya, A. (1998), 'Do transport costs justify regional preferential trade agreements? No', Weltwirtschaftliches Archiv 134(2), 280–301.
- Panagariya, A. (2000), 'Preferential trade liberalization: The traditional theory and new developments', *Journal of Economic Literature* **38**(2), 287–331.
- Parsley, D. C. & Wei, S.-J. (2001), 'Limiting currency volatility to stimulate goods market integration: a price-based approach', *International Monetary Fund Working Paper* 01/197.
- Persson, T. (2001), 'Currency unions and trade: how large is the treatment effect?', *Economic Policy* **33**, 435–448.
- Poirine, B. (1995), Les petites économies insulaires : théorie et stratégies de développement, L'Harmattan, Paris.
- Poirson, H. (2001), 'How do countries choose their exchange rate regime?', *International Monetary Fund Working Paper* WP/01/46.
- Pomfret, R. (2005), 'Sequencing trade and monetary integration: issues and application to asia', *Journal of Asian Economics* **16**, 105–124.
- Powell, P. T. (2005), 'Too Young to Marry': Economic Convergence and the Case Against the Integration of Pacific Island States, in S. Chand, ed., 'Pacific Islands Regional Integration and Governance', Asia Pacific Press, Australian National University, pp. 218–242.

Prasad, B. C. (2008), A quantitative analysis of the potential benefit and cost of a PACER Plus agreement, in A. Stoler, B. C. Prasad, N. Soni, P. Gallagher, C. M. Hathaway, H. Baigent, M. Malua, V. Donaldson, W. Nasey & J. Redden, eds, 'Research study on the benefits, challenges and ways forward for PACER Plus', Institute for International Trade.

- Pratt, C. & Govan, H. (2010), Our Sea of Islands, Our livelihoods, Our Oceania, Technical report, Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme.
- Reinhart, C. M. & Rogoff, K. S. (2004), 'The modern history of exchange rate arrangements: A reinterpretation', *The Quarterly Journal of Economics* **119**(1), 1–48.
- Reserve Bank of Fiji (1995), 'Special publication for the 21st anniversary of the Reserve Bank of Fiji'.
- Rizzo, J.-M. (1998), 'The economic determinants of the choice of an exchange rate regime: a probit analysis', *Economics Letters* **59**, 283–287.
- Rogoff, K. S., Husain, A. M., Mody, A., Brooks, R. & Oomes, N. (2003), 'Evolution and performance of exchange rate regimes', *International Monetary Fund Working Paper* **03**(243).
- Ro'i, L. & Sénégas, M.-A. (2012), 'Bilateral trade flows in Oceania, colonial ascendency and currency arrangements', *International Economics* **129**, 63–98.
- Rolfe, J. (2000), 'The Pacific Way: where 'non-traditional' is the norm', *International Negotiation* 5(3), 427–448.
- Rolfe, J. (2007), 'Many small states, two regions, different constructions', Social and Economic Studies: The Caribbean and Pacific in a New World Order **56**(1/2), 96–134.
- Rose, A. K. (2000), 'One money, one market: estimating the effect of common currencies on trade', *Economic Policy* **15**(30), 7–45.
- Rose, A. K. & Engel, C. (2002), 'Currency unions and international integration', *Journal of Money, Credit, and Banking* **34**(3), 804–826.
- Rose, A. K. & Stanley, T. D. (2005), 'A meta-analysis of the effect of common currencies on international trade', *Journal of Economic Surveys* **19**(3), 347–365.
- Rose, A. K. & van Wincoop, E. (2001), 'National money as a barrier to trade: the real case for monetary union', *The American Economic Review* **91**(2), 386–390.
- Sand, C. (1989), 'Petite histoire du peuplement de l'Océanie', Publications de l'Université Française du Pacifique 1(2), 39-40.
- Sanso, M., Cuairan, R. & Sanz, F. (1993), 'Bilateral trade flows, the gravity equation, and functional form', *The Review of Economics and Statistics* **75**(2), 266–275.
- Santos Silva, J. M. & Tenreyro, S. (2006), 'The log of gravity', *The Review of Economics and Statistics* 88(4), 641–658.

Santos Silva, J. M. & Tenreyro, S. (2010), 'Currency unions in prospect and retrospect', The Annual Review of Economics 2, 51–74.

- Savvides, A. (1990), 'Real exchange rate variability and the choice of exchange rate regime by developping countries', *Journal of International Money and Finance* 9, 440–454.
- Schuler, K. (2005), Tables of modern monetary history: Australia and Pacific. http://users.erols.com/kurrency/.
- Scollay, R. (2001), Regional trade agreements and developing countries: the case of the Pacific islands' proposed free trade agreement, Policy Issues in International Trade and Commodities Study Series 10, UNCTAD.
- Scollay, R. (2005), Deeper integration with Australia and New Zealand? Potential gains for Pacific Island countries, *in S. Chand*, ed., 'Pacific Islands Regional Integration and Governance', Asia Pacific Press, Australian National University, pp. 132–147.
- Scollay, R. (2007), 'Regional trade agreements and developing countries: the case of the independent Pacific Island States', Agence Française de Développement Working Paper 54.
- Scollay, R. & Gilbert, J. (1998), 'MFN (non-preferential) liberalisation by Forum Island countries: Commentary on CGE analysis of economic effects', Forum Secretariat, Suva.
- Scollay, R., Gilbert, J. & Collins, D. (1998), 'Free trade options for the Forum Island countries', Report prepared for the Forum Secretariat, Suva.
- Senate Foreign Affairs, Defence and Trade References Committee (2003), A Pacific engaged Australia's relations with Papua New Guinea and the island states of the south-west Pacific, Technical report, Commonwealth of Australia, Canberra.
- Slatter, C., Chand, G., Sami, R., Prasad, B. & Gibson, L. (2007), Social impact assessment of the Economic Partnership Agreement (EPA) being negotiated between the European Community and Pacific ACP States, Repot for the pacific islands forum secretariat, Pacific Network on Globalisation.
- Smith, C. (2002), 'Currency unions and gravity models revisited', Reserve Bank of New Zealand Discussion Paper Series **DP2002/07**.
- Stoeckel, A. (1998), 'Costs and benefits of a free trade area between the Forum Island countries and Australia and New Zealand', Centre for International Economics, Canberra.
- Suri, V., Chand, S., Duncan, R., Fallon, J. & Sugden, C. (2002), Pacific islands regional economic report Embarking on a global voyage: trade liberalization and complementary reforms in the Pacific, Poverty reduction and economic management unit 24417-EAP, World Bank.

Tavlas, G. S., Dellas, H. & Stockman, A. (2008), 'The classification and performance of alternative exchange-rate systems', *Bank of Greece Working Paper* **90**.

- Tavota, K., Baaro, M., Bogari, L., Pangelinan, L., Simcock, A. & Tuioti, E. (2006), Reforming the Pacific regional institutional framework, Report commissioned by the Pacific Plan Action Committee, Presented to the Pacific Forum Leaders.
- Tenreyro, S. (2004), 'On the trade impact of nominal exchange rate volatility', Federal Reserve Bank of Boston Working Paper 03-2.
- Tenreyro, S. & Barro, R. J. (2007), 'Economic effects of currency unions', *Economic Inquiry* **45**(1), 1–23.
- Venables, A. J. (1999), 'Regional integration agreements: A force for convergence or divergence?', World Bank Policy Research Working Paper 2260.
- Venables, A. J. (2003), 'Winners and loosers from regional integration agreements', *The Economic Journal* **113**(490), 747–761.
- Viner, J. (1950), *The Customs Union Issue*, Carnegie Endowment for International Peace, New York.
- von Hagen, J. & Zhou, J. (2007), 'The choice of exchange rate regimes in developing countries: A multinomial panel analysis', *Journal of International Money and Finance* **26**, 1071–1094.
- Wei, S.-J. (1999), 'Currency hedging and goods trade', European Economic Review 43, 1371–1394.
- Wesley-Smith, T. (2007a), 'China in Oceania: New forces in Pacific politics', *Pacific Islands Policy* 2.
- Wesley-Smith, T. (2007b), 'The limits of self-determination in Oceania'.
- White, H. (1980), 'A heteroskedasticity-consistent covariance matrix estimator and a direct test for heteroskedasticity', *Econometrica* **48**(4), 817–838.
- Wonnacott, P. & Lutz, M. (1989), Is there a case for free trade areas?, in J. Schott, ed., 'Free trade areas and US trade policy', Institute for International Economics, Washington, D.C., pp. 59–84.
- World Trade Organization (2009), 'Trade Policy Review: Fiji', WT/TPR/S/213/Rev.1.
- Worrell, D., Marshall, D. & Smith, N. (2000), 'The political economy of exchange rate policy in the Caribbean', *Inter-American Development Bank Working Paper* R-401.
- Yamarik, S. & Ghosh, S. (2005), 'A sensivity analysis of the gravity model', *The International Trade Journal* **19**(1), 83–126.
- Yehoue, É. B. (2006), 'The CFA arrangements: more than just an aid substitute?', Économie Internationale 107, 107–133.

Liste des acronymes et abréviations

 $\begin{array}{ll} {\rm ACP} & & African, \; Caribbean \; and \; Pacific \\ {\rm APE} & & {\rm Accord \; de \; Partenariat \; \acute{E}conomique} \end{array}$

EBA Everything But Arms

Forum Pacific Islands Forum Secretariat

Forum Compact Cairns Compact on Strengthening Development Coordination in the Pacific

 ${\it LDC} \qquad \qquad {\it Least \ Developed \ Countries}$

MSGTA Melanesian Spearhead Group Trade Agreement

PACP Pays insulaires océaniens membres du groupe des pays ACP

PACER Pacific Agreement on Closer Economic Relations

Pacific Plan Pacific Plan for Strengthening Regional Cooperation and Integration

PICTA Pacific Island Countries Trade Agreement

SPG Système de Préférences Généralisé

SPARTECA South PAcific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement

Liste des tableaux

1	Superficie terrestre, zone économique exclusive et éloignement des pays	
	insulaires océaniens	17
2	Ascendance coloniale et statuts contemporains des pays insulaires océaniens	23
3	Principales caractéristiques de la population océanienne	25
4	Principales ressources des pays insulaires océaniens	27
I.1	Indicateurs décennaux du commerce international océanien (1980 à 2009)	50
I.2	Ventilation géographique moyenne du commerce des pays insulaires	
	océaniens (1980 à 2009)	53
I.3	Part des anciennes tutelles coloniales dans le commerce océanien (1980	
	à 2009)	57
I.4	Accords préférentiels dont bénéficient les pays insulaires océaniens	61
I.5	Définition des variables retenues pour l'analyse gravitaire des accords	
	commerciaux	93
I.6	Statistiques descriptives des facteurs retenus de la résistance bilatérale	
	au commerce	100
I.7	Effectifs des variables indicatrices d'accords commerciaux dans l'échan-	
	tillon servant à l'estimation de la spécification $[G_{\scriptscriptstyle KT}^{\scriptscriptstyle OD}]$ de l'équation de	
	gravité	101
I.9	Comparaison des différentes spécifications de l'équation de gravité	104
I.10	Décomposition des impacts des accords commerciaux	109
II.1	Histoire coloniale et dollarisation	125
II.2	Typologie des régimes de change des six monnaies émises en Océanie .	132
II.3	Typologie des régimes de change océaniens : types de régimes et devises	
	d'ancrage sous-jacentes	136
II.4	Sélection d'analyses empiriques du choix du régime de change appliquées	
	aux pays en développement	141

II.5	Facteurs potentiels du choix du type de régime de change	150
II.6	Statistiques descriptives des facteurs potentiels du choix du type de	
	régime de change	151
II.7	Estimation du modèle $logit$ dichotomique du choix de frapper monnaie	153
II.8	Effets marginaux dérivés de l'estimation du modèle <i>logit</i> dichotomique	
	du choix de frapper monnaie	155
II.9	Estimation du modèle <i>logit</i> multinomial du choix du type de régime de	
	change	156
II.10	Effets marginaux dérivés de l'estimation du modèle logit multinomial du	
	choix du type de régime de change $\ \ldots \ \ldots \ \ldots \ \ldots \ \ldots$	157
II.11	Facteurs potentiels du choix d'une relation client-ancre	165
II.12	Statistiques descriptives des facteurs potentiels du choix d'une relation	
	client-ancre (définition large)	166
II.13	Estimation du modèle <i>logit</i> binomial du choix d'une relation client-ancre	
	$({\rm d\acute{e}finition\ large}) \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ $	168
II.14	Effets marginaux dérivés de l'estimation de la troisième variante du	
	$\bmod \`e le \textit{logit} \ dichotomique \ du \ choix \ d'une \ relation \ client-ancre \ (d\'efinition$	
	large) : décomposition selon le degré de fixité de l'arrimage	173
II.17	Effectifs des régimes bilatéraux de change fixe océaniens	179
II.18	Statistiques descriptives des facteurs potentiels du choix d'une relation	
	client-ancre (définition stricte)	181
II.19	Estimation du modèle <i>logit</i> dichotomique du choix d'une relation client-	
	ancre (définition stricte)	183
II.20	Effets marginaux dérivés de l'estimation du modèle logit dichotomique	
	du choix d'une relation client-ancre (définition stricte)	186
II.21	Fréquence effective et probabilité moyenne d'existence des régimes bila-	
	téraux de change fixe océaniens	188
III.1	Sélection d'études se prononçant sur la perspective de différents schémas	
	d'intégration monétaire océanienne	200
III.2	Statistiques descriptives des variables retenues pour l'analyse gravitaire	
	des impacts commerciaux des régimes bilatéraux de change	219

Liste des tableaux 269

III.3	Effectifs des régimes bilatéraux de change selon l'ascendance coloniale .	220
III.4	Estimation de la spécification $[G_\kappa^\star]$ de l'équation de gravité et impacts	
	commerciaux des régimes bilatéraux de change fixe océaniens	222
III.5	Interactions entre les impacts commerciaux des régimes bilatéraux de	
	change et de l'histoire coloniale commune	226
III.6	Statistiques descriptives des variables de régimes bilatéraux de change	
	dans les différents scenarii envisagés en 2006	235
III.7	Statistiques descriptives des variables amendées de régimes bilatéraux	
	de change dans les différents scenarii envisagés	237
III.8	Ventilation géographique initiale des échanges en 2006 et modifications	
	induites par les deux scenarii envisagés	238

Liste des illustrations

1	Représentation des aires ethno-culturelles océaniennes	16
2	Ascendences coloniales océaniennes à l'issue de la seconde guerre mon-	
	diale	20
3	Statuts contemporains des pays insulaires océaniens	21
4	Le Pacific Islands Forum Secretariat : la principale organisation régionale	
	océanienne	38
I.1	Évolution de la ventilation géographique du commerce océanien de 1980	
	à 2009	56
I.2	Cartographie des accords commerciaux intra-régionaux	68
I.3	Décomposition des impacts potentiels des accords commerciaux	97
II.1	Cartographie monétaire océanienne	118
II.2	Probabilités prédites dérivées de l'estimation du modèle logit dichoto-	
	mique du choix du type de régime de change	154
II.3	Probabilités prédites dérivées de l'estimation du modèle logit dichoto-	
	mique du choix d'une relation client-ancre (définition large) : décompo-	
	sition selon le degré de fixité de l'arrimage	170
II.4	Probabilités prédites dérivées de l'estimation du modèle logit dichoto-	
	mique du choix d'une relation client-ancre (définition large) : décompo-	
	sition selon le caractère bilatéral $versus$ multilatéral de l'arrimage	171
II.5	Probabilités prédites dérivées de l'estimation du modèle logit dichoto-	
	mique du choix d'une relation client-ancre (définition stricte)	184
II.6	Probabilités prédites d'existence de relations d'arrimage croisé entre	
	pays clients	189

Liste des encadrés

1	Genèse de la construction océanienne	36	
I.1	Typologie des accords commerciaux	80	
I.2	Cadre théorique retenu du modèle de gravité	86	
II.1	Matrices des régimes bilatéraux de change en fonction des caractéristiques		
	des régimes de change individuels	176	

Table des matières

Introduct	tion générale	1
Préambu	le Défis communs et genèse de la construction régionale océa-	
nienne	е	11
Introdu	uction	11
1 «	A sea of islands »	14
2 St	tructure des économies océaniennes	24
	Le secteur primaire	31
	Le secteur secondaire	31
	Le secteur tertiaire	32
	Les ressources externes	33
3 D	De la coopération régionale au Pacific Plan	34
	La gouvernance régionale océanienne	39
	Coopération en matière de biens publics régionaux	40
	Coopération sectorielle	41
	Coopération en matière de gouvernance	42
	Coopération en matière de politiques de développement .	42
	Le Pacific Plan	43
Conclu	sion	44
Chapitre	I L'intégration commerciale : la priorité de l'agenda régional	
océani	ien	45
Introdu	uction	45
1 St	tructure des échanges commerciaux océaniens	50
	Le solde commercial	50
	La propension moyenne à exporter	52
	La dépendance vis-à-vis des importations	52

		Les principaux partenaires commerciaux	53
		L'évolution de la ventilation géographique des échanges .	55
		La part des anciennes tutelles coloniales	56
2	L'inté	gration commerciale: un enjeu central	59
	2.1	Le contexte multilatéral : un enchevêtrement d'accords préféren-	
		tiels extra-régionaux	60
		Le Système de Préférences Généralisé	62
		Le cas des pays PACP	63
		Le SPARTECA	63
		Les accords commerciaux bilatéraux	64
		Le cas des Least Developed Countries	64
		L'accès aux marchés des métropoles et pays associés	64
		Ambitions et limites des accords préférentiels	65
	2.2	La mise en place récente d'accords commerciaux intra-régionaux	66
		Le Melanesian Spearhead Group Trade Agreement	67
		Le Pacific Island Countries Trade Agreement	69
		Pierres fondatrices ou pavés dans la mare?	70
	2.3	L'agenda des négociations commerciales	71
		Le PACER : la priorité de l'agenda commercial extra-régional	71
		L'importance stratégique mineure de l'Union Européenne	74
	2.4	Analyses prospectives des accords commerciaux océaniens	76
		Le Pacific Island Countries Trade Agreement	76
		Les Accords de Partenariat Économique	77
3	L'imp	act des accords commerciaux sur les échanges océaniens	80
	3.1	Impacts théoriques des accords commerciaux	80
		L'effet d'expansion des échanges	81
		L'effet de détournement des échanges	81
		Impact sur les termes de l'échange	82
		Le rôle des facteurs géographiques	82
		Le cas des pays en développement	84
	3.2	Méthodologie retenue	85
		La résistance bilatérale au commerce	87

			La résistance multilatérale au commerce	. 88
	3.3	Définit	ion des variables et données disponibles	. 91
		3.3.1	Définition des variables	. 91
		3.3.2	Données disponibles	. 99
	3.4	Estima	tions gravitaires des impacts des accords commerciaux	
		océanie	ens	. 101
		3.4.1	Comparaison des différentes spécifications de l'équation	
			de gravité	. 102
		3.4.2	Décomposition des impacts des accords commerciaux	. 107
			Quels sont les flux d'échanges affectés?	. 108
			Levée de l'hypothèse d'homogénéité d'impact des accords	
			commerciaux intra-régionaux	. 111
			Levée de l'hypothèse d'homogénéité d'impact des accords	
			commerciaux extra-régionaux	. 112
Со	onclusion			. 115
Chap	itre II	Les rég	gimes de change océaniens : entre inerties historique	es
et	choix é	conomi	ques	117
Int	troductio	on		. 117
1	Typo	logie des	régimes de change océaniens	. 124
	1.1	Les pay	ys insulaires océaniens dollarisés	. 124
	1.2	Les pay	ys insulaires océaniens frappant monnaie	. 128
	1.3	Typolo	gie retenue des régimes de change océaniens	. 135
2	Le ch	oix du ty	pe de régime de change	. 140
	2.1	Les fac	teurs de choix du type de régime de change	. 140
			Régime de change et coûts de transaction	. 142
			Régime de change et ajustement aux chocs	. 143
			Régime de change et types de chocs	. 144
			Régime de change et instruments d'ajustement	. 144
			Régime de change et inflation	. 145
			Quid des régimes de change intermédiaires?	. 145

	2.2	Analys	se empirique des choix océaniens en matière de type de	
		régime	de change	146
		2.2.1	Spécification du choix du type de régime de change	146
		2.2.2	Variables explicatives et données disponibles	150
		2.2.3	Résultats des estimations	152
			Résultats des estimations du modèle $logit$ dichotomique .	153
			Résultats des estimations du modèle $logit$ multinomial	155
3	Le ch	noix des d	levises d'ancrage	159
	3.1	Les fac	eteurs de choix des devises d'ancrage	160
	3.2	Analys	se empirique des choix océaniens en matière de devises	
		d'ancra	age	162
		3.2.1	Spécification du choix des devises d'ancrage	162
		3.2.2	Variables explicatives et données disponibles	164
		3.2.3	Résultats des estimations	168
4	Les r	égimes bi	ilatéraux de change océaniens	175
	4.1	Définit	ion des régimes bilatéraux de change entre clients océanien	s175
	4.2	Analys	e empirique des régimes bilatéraux de change fixe océanien	s179
		4.2.1	Données disponibles	180
		4.2.2	Résultats des estimations	182
		4.2.3	Calcul des probabilités croisées d'existence des régimes	
			bilatéraux de change fixe entre clients	187
Со	nclusion	n		190
Chap	itre III	L'imp	pact des régimes de change sur les flux commerciaux	X
oc	éaniens	S		193
Int	roducti	on		193
1	Quel	s schémas	s alternatifs d'intégration monétaire océanienne?	198
			À l'échelle des quatre membres du Melanesian Spearhead	
			Group Trade Agreement	198
			À l'échelle des six pays frappant monnaie	199
			À l'échelle des membres du Pacific Island Countries Trade	
			$Agreement \dots \dots \dots \dots \dots$	199

2	L'ana	alyse de l'impact commercial des régimes de change $\dots \dots \dots 203$
		L'impact de la volatilité du taux de change 203
		L'« effet Rose »
		Les débats autour de l'« effet Rose » 206
		L'hétérogénéité entre les régimes bilatéraux de change 206
		Non comparabilité et auto-sélection
		Deux sources potentielles de biais d'endogénéité 209
		Implications pour l'analyse des régimes bilatéraux de
		change océaniens
3	Estin	nation de l'« <i>Effet Rose</i> » dans le cas océanien
	3.1	Choix de la spécification de l'équation de gravité
	3.2	Définition des variables et données disponibles
	3.3	Résultats des estimations
		3.3.1 Estimation des impacts commerciaux des régimes bila-
		téraux de change fixe
		3.3.2 Examen des effets d'interaction entre les impacts com-
		merciaux de l'histoire coloniale et des régimes bilatéraux
		de change fixe
4	Persp	pectives d'intégration monétaire et impacts commerciaux 231
	4.1	Régimes de change dans la situation de référence
	4.2	Les scenarii envisagés
	4.3	Implications pour les régimes bilatéraux de change 234
	4.4	Amendement des variables de régimes bilatéraux de change à la
		Baier & Bergstrand
	4.5	Implications des différents scenarii envisagés
С	onclusion	1
Conc	clusion	générale 240
Réfé	rences	247
Li	ste des a	acronymes et abréviations
Li	ste des t	ableaux

Liste des illustrations															271
Liste des encadrés															273
Table des matières .										 					275

Résumé : Cette thèse entend revisiter la question des interactions entre les dimensions commerciale et monétaire des processus d'intégration régionale à travers l'étude du cas océanien. Habituellement en retrait du champ d'étude de l'économie internationale, le continent océanien se trouve pourtant au cœur de la problématique de l'inscription des petites économies insulaires dans l'économie mondiale via des processus régionaux et constitue un terrain d'études privilégié sur la question du séquençage entre intégration monétaire et intégration commerciale. La démarche envisagée dans cette thèse procède de l'économie appliquée et mobilise différentes méthodologies (économétrie de panel, modèles qualitatifs multinomiaux, équations gravitaires) pour apporter un éclairage original sur les différentes dimensions du processus d'intégration dans la zone et sur l'articulation entre ses versants monétaire et réel. Trois résultats principaux se dégagent de ce travail. Tout d'abord, l'évaluation de la dynamique d'intégration réelle à l'œuvre met en évidence l'impact positif des accords commerciaux intra-régionaux sur les flux d'échange entre les pays membres et sur les exportations à destination des pays non membres. À travers l'établissement d'une cartographie originale des relations cambiaires dans la zone, l'analyse met ensuite à jour l'influence d'une dépendance au sentier sur les choix d'ancrage et la prépondérance des déterminants historiques. Troisièmement, le croisement de ces résultats invite à relativiser l'impact d'une modification de l'architecture cambiaire sur les flux commerciaux intra-zone. Le poids de l'histoire se dégage tout d'abord des équations gravitaires à travers des effets d'interaction entre influence de l'ascendance coloniale commune et impact de la fixité des taux de change bilatéraux; une analyse prospective conduit enfin à privilégier un scénario d'ancrage des monnaies océaniennes vis-à-vis du dollar australien, tout en soulignant les effets asymétriques d'un tel schéma d'intégration monétaire sur les flux commerciaux intra-zone.

Mots clés : Océanie, Intégration régionale, Intégration commerciale, Intégration monétaire, Modèle de gravité.

Regional Integration in Oceania - Core Issues, Obstacles and Prospects

Abstract: The purpose of this dissertation is to shed new light on the interactions between trade integration and monetary integration, using the Oceanian region as a case study. The Oceanian continent has not enjoyed excessive attention amongst researchers in international economics. And yet, the region offers a striking illustration of the mechanisms through which small island economies interact with the global economy, via complex regional processes. As such, it constitutes an excellent research field for the question of the sequencing between monetary integration and trade integration. The approach adopted in this thesis is steeped in applied economics, and uses various methodologies (panel econometrics, multinomial discrete choice models, gravity equations) to bring a fresh perspective on the various dimensions of the regional integration process, and on the interactions between the monetary and trade components of that process. The study yields three key conclusions. Firstly, the study assesses the actual integration dynamics at work, and concludes that there is a positive impact of intra-regional trade agreements, both on trade flows between member countries and on exports to non-member countries. Secondly, the study creates a new mapping of exchange rate regimes in the region, and uses it to identify a path dependency between anchoring choices and historical determinations. Thirdly, the models analyzed suggest that the impact of common currency arrangements on intra-regional trade flows should not be over-estimated. Rather, a closer look at the gravity equations describing the interaction between common colonial ascendency and common currency arrangements suggests that history is the over-riding factor. Finally, a prospective analysis leads to consider anchoring to the australian dollar as a possible option, while noting the asymmetrical impact of such an integration scheme on intra-regional trade flows.

Keywords: Oceania, Regional integration, Trade integration, Monetary integration, Gravity model.

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU - BORDEAUX IV

ÉCOLE DOCTORALE ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ (E.D. 42) DOCTORAT ès SCIENCES ÉCONOMIQUES

Laïsa RO'I

L'INTÉGRATION RÉGIONALE OCÉANIENNE

Annexes

Thèse co-dirigée par

Mme Julie LE GALLO

et M. Marc-Alexandre SÉNÉGAS

${\bf Membres}\ {\bf du}\ {\bf jury}:$

M. Stéphane BÉCUWE,

Directeur de Recherche CNRS, GREThA, Université Montesquieu - Bordeaux IV, suffragant,

Mme Céline CARRÈRE,

Professeur Associé, Université de Genève, **rapporteur**,

M. Jean-Louis COMBES

Professeur, Université d'Auvergne, rapporteur,

Mme Julie LE GALLO

Professeur, Université de Franche-Comté, co-directrice de thèse,

Mme Julie LOCHARD

Maître de Conférences, Université Paris-Est Créteil, **suffragant**,

M. Marc-Alexandre SÉNÉGAS

Professeur, Université Montesquieu - Bordeaux IV, co-directeur de thèse.

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU - BORDEAUX IV

ÉCOLE DOCTORALE ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ (E.D. 42) DOCTORAT ès SCIENCES ÉCONOMIQUES

Laïsa RO'I

L'INTÉGRATION RÉGIONALE OCÉANIENNE

Annexes

Thèse co-dirigée par

Mme Julie LE GALLO

et M. Marc-Alexandre SÉNÉGAS

${\bf Membres}\ {\bf du}\ {\bf jury}:$

M. Stéphane BÉCUWE,

Directeur de Recherche CNRS, GREThA, Université Montesquieu - Bordeaux IV, suffragant,

Mme Céline CARRÈRE,

Professeur Associé, Université de Genève, **rapporteur**,

M. Jean-Louis COMBES

Professeur, Université d'Auvergne, rapporteur,

Mme Julie LE GALLO

Professeur, Université de Franche-Comté, co-directrice de thèse,

Mme Julie LOCHARD

Maître de Conférences, Université Paris-Est Créteil, **suffragant**,

M. Marc-Alexandre SÉNÉGAS

Professeur, Université Montesquieu - Bordeaux IV, co-directeur de thèse.

Sommaire

Annexe A	Indicateurs et sources des données	1
Annexe B	Ventilation géographique du commerce océanien	5
Annexe C	Examen des régimes de change océaniens	31
Références		67

Annexe A

Indicateurs et sources des données

Trade flows

We use mirror data on annual unidirectional trade, *i.e.* recorded in both the origin and destination countries, expressed in current local currency units on the basis of current national prices, from three complementary primary sources: the Pacific Regional Information System (PRISM¹), the Australian and New Zealand national statistics offices (ANZ-NSOs) and the Asian Development Bank (ADB). The PRISM collates online the statistical indicators and reports published by the Oceanian Island Countries national statistics offices. This is the most comprehensive data source in terms of geographic coverage. For trade between Australia or New Zealand and the smallest Oceanian Island Countries, the ANZ-NSOs provide more comprehensive data than the PRISM and ADB. And although the ADB mainly focuses on fourteen Oceanian Island Countries out of twenty-seven, it did allow us to detect and correct recording errors in the PRISM.

We convert all mirror trade figures from local currency values into United States dollars (USD), using the annual average of the exchange rate series rh from the IMF International Financial Statistics (IFS). The series rh show the monthly average USD per unit of local currency, based on market rates (for the Australian dollar, the New Zealand dollar and the euro 2) or official rates (for the Fijian dollar, the Papua New Guinea kina, the Samoan tala, the Solomon Islands dollar, the Tongan pa'anga and the Vanuatu vatu).

As a secondary source, we use the mirror trade annual series expressed in USD, from the IMF Direction of Trade Statistics (DOTS). Using the DOTS alongside

^{1.} www.spc.int/prism

^{2.} We use the exchange rate of the euro (the French franc before 1999) into USD to calculate the exchange rate series of the CFP franc (XPF): 1000 XPF = 8.38 EUR (= 55 FRF before 1999).

the PRISM, ANZ-NSOs and ADB entailed some overlapping but, overall, their joint usage provided complementary data. On the one hand, the DOTS mainly focuses on six Oceanian Island Countries (Fiji, Papua New Guinea, Samoa, the Solomon Islands, Tonga and Vanuatu) out of twenty-seven, while the PRISM, ANZ-NSOs and ADB jointly cover more Oceanian Island Countries than the DOTS, including those subsumed under the "Oceania not specified" category in the DOTS. On the other hand, the time span of the DOTS is longer than those of the PRISM and the ADB, which allows several trade series to be tracked back to 1980.

Once the mirror trade data are converted into USD, the exports' value recorded in the origin country should be equal to the corresponding imports' value recorded in the destination country. However, both values are often different, which is common with international trade data, possibly due to conversion and rounding errors, differences in valuation, or even fiscal fraud. As regards valuation, exports are usually recorded on a free on board (FOB) basis while imports may be recorded either on a FOB or a cost, insurance and freight (CIF) basis. In order to make the data comparable, we approximate the CIF valuation of the trade flows recorded on a FOB basis, using a 1.1 conversion factor, as suggested by McLenaghan & Patel (1993).

After conversion into CIF USD, we select the highest value among those available for each unidirectional trade flow: this is our unidirectional trade flow variable F_{odt} . Over the period from 1980 to 2009, we have 15674 observations of unidirectional trade flows.

Nominal GDPs

We use nominal GDP annual series, expressed in local currency units on the basis of current national prices, from two primary sources, the PRISM and the ADB. As a secondary source, we use the World Bank (WB). The PRISM provides GDP data for most Oceanian Island Countries, while the ADB focuses on fourteen Oceanian Island Countries out of twenty-seven. For these fourteen Oceanian Island Countries, the PRISM and ADB data are often the same, but the time span of the ADB is longer

Géographie 3

than that of the PRISM. On the other hand, the WB focuses on thirteen Oceanian Island Countries out of twenty-seven, with an even longer time span.

We convert the PRISM, ADB and WB data from local currency values to USD, using the exchange rates series rh from the IFS. We then approximate the missing annual GDP data using the nominal GDP growth based on the WB data. We use the nominal USD GDPs series as the origin and destination GDP variables Y_{ot} and Y_{dt} .

Annexe B

Ventilation géographique du commerce océanien

Tableau B.1 – Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Cook

	$ m N^{elle}Z$	élande	n.	a	Fi	ji	Aust	ralie	Jap	on	États	-Unis
1980-89	n.a.	n.a.	-0.850	0.140	n.a.	n.a.	-0.010	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.427	0.010	-0.298	0.038	-0.056	n.a.	-0.054	0.006	-0.018	0.010	-0.027	0.007
2000-09	-0.606	0.014	-0.107	0.006	-0.115	n.a.	-0.071	0.009	-0.017	0.021	-0.018	0.006
	Ita	lie	Ch	ine	Hong	Kong	Polyné	ésie fr.	Samo	a am.	Hav	vaiʻi
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.048	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.002	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.000	n.a.	n.a.	0.007	n.a.	0.001	-0.001	0.000	n.a.	0.000	n.a.	0.000

La moyenne décennale de la part de chaque partenaire dans le total des échanges commerciaux est reportée. Les chiffres négatifs (positifs) désignent la part des importations en provenance (exportations à destination) de chaque partenaire, n.a. une information non disponible, et 0.000 une part inférieure à 0.05%.

 $Sources: Cook\ Islands\ Statistics\ Office,\ Asian\ Development\ Bank,\ donn\'ees\ miroir\ des\ partenaires\ commerciaux.$

Tableau B.2 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Fiji

	Aust	ralie	$ m N^{elle}Z$	élande	Singa	pour	n.	a.	États	-Unis	Royauı	me-Uni
1980-89	-0.184	0.052	-0.088	0.028	-0.051	0.006	-0.011	0.119	-0.027	0.026	-0.026	0.105
1990-90	-0.216	0.110	-0.091	0.029	-0.038	0.003	-0.018	0.038	-0.053	0.058	-0.012	0.086
2000-09	-0.154	0.062	-0.094	0.016	-0.152	0.008	-0.039	0.073	-0.021	0.078	-0.004	0.047
	Jap	on	Ch	ine	Mala	aisie	Hong	Kong	San	noa	Thaï	lande
1980-89	-0.077	0.024	-0.012	0.009	-0.002	0.025	-0.013	0.002	-0.000	0.008	-0.004	0.000
1990-90	-0.043	0.028	-0.015	0.004	-0.008	0.015	-0.016	0.004	-0.000	0.009	-0.011	0.000
2000-09	-0.019	0.018	-0.023	0.001	-0.010	0.000	-0.011	0.004	-0.000	0.022	-0.017	0.000
	Corée o	du Sud	Tor	nga	Inc	de	Can	ıada	Allen	nagne	Indo	nésie
1980-89	-0.011	0.001	-0.000	0.011	-0.005	0.000	-0.003	0.011	-0.007	0.002	-0.001	0.000
1990-90	-0.009	0.005	-0.000	0.008	-0.005	0.000	-0.002	0.010	-0.006	0.003	-0.006	0.000
2000-09	-0.009	0.001	-0.000	0.014	-0.016	0.001	-0.002	0.002	-0.003	0.002	-0.008	0.001
	Fra	nce	Kiri	bati	Vanu	ıatu	Polyne	ésie fr.	Tuv	ralu	Pays	-Bas
1980-89	-0.008	0.003	-0.000	0.004	-0.000	0.006	-0.000	0.002	-0.000	0.002	-0.003	0.001
1990-90	-0.004	0.002	-0.000	0.003	-0.000	0.002	-0.000	0.002	-0.000	0.002	-0.002	0.002
2000-09	-0.005	0.000	-0.000	0.009	-0.001	0.007	-0.000	0.007	-0.000	0.007	-0.002	0.001
	Со	ok	P.N ^{elle}	Guinée	Salo	mon	Samo	a am.	Port	ugal	Ita	ılie
1980-89	n.a.	n.a.	-0.001	0.001	-0.002	0.001	-0.000	0.004	-0.000	0.000	-0.004	0.001
1990-90	n.a.	0.003	-0.001	0.001	-0.000	0.001	-0.000	0.002	-0.000	0.005	-0.002	0.000
2000-09	n.a.	0.005	-0.001	0.003	-0.000	0.004	n.a.	0.003	-0.000	0.002	-0.002	0.000
	N ^{elle} Ca	lédonie	Philip	pines	Bré	ésil	Espa	agne	Ch	ili	Na	uru
1980-89	-0.000	0.001	-0.002	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000
1990-90	-0.000	0.001	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000
2000-09	-0.000	0.001	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.001	0.000	n.a.	0.000
	Wallis-	Futuna	Mars	shall	Bangl	adesh	É.F.Mi	cronésie	Gu	am	Ni	ue
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.
2000-09	n.a.	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000

Sources : Fiji Islands Bureau of Statistics, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.3 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Guam

	Jap	oon	Singa	pour	Corée o	du Sud	n.	a.	Philip	pines	Hong	Kong
1980-89	-0.386	0.030	-0.036	0.000	-0.035	0.001	-0.343	0.126	-0.021	0.001	n.a.	n.a.
1990-90	-0.307	0.089	-0.329	0.008	-0.114	0.014	-0.023	0.033	-0.025	0.003	n.a.	n.a.
2000-09	-0.164	0.050	-0.385	0.006	-0.187	0.006	-0.009	0.000	-0.022	0.006	-0.047	0.006
	Aust	ralie	É.F.Mio	cronésie	$N^{ m elle}Z$	élande	Fra	nce	Thaïl	lande	Can	ada
1980-89	-0.009	0.003	n.a.	n.a.	-0.006	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.003	0.000
1990-90	-0.026	0.000	n.a.	n.a.	-0.013	0.000	n.a.	n.a.	-0.001	0.000	-0.004	0.002
2000-09	-0.013	0.004	-0.001	0.021	-0.007	0.000	-0.013	0.000	-0.009	0.001	-0.003	0.001
	Allen	nagne	Royauı	me-Uni	Mala	aisie	Mars	shall	Pa	lau	Indo	nésie
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.002	0.000	n.a.	0.002	n.a.	0.002	-0.000	0.000
2000-09	-0.006	0.003	-0.007	0.001	-0.004	0.000	n.a.	0.004	n.a.	0.004	-0.002	0.000
	Ch	ine	In	de	Bre	ésil	P.N ^{elle}	Guinée	Pays	-Bas	Kiri	bati
1980-89	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.001	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.001	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	n.a.	0.002	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.001	-0.001	0.000	n.a.	0.001
	Espa	agne	États	-Unis	Polyné	ésie fr.	Maria	nne N.	Van	uatu	Port	ugal
1980-89	n.a.	n.a.	-0.001	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	0.000	-0.000	n.a.
2000-09	-0.001	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000	n.a.	0.000	-0.000	n.a.
	Fi	iji	N ^{elle} Ca	lédonie	Nat	uru	Bangl	adesh	Samo	a am.	Salo	mon
1980-89	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.
1990-90	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.000	0.000	n.a.	0.000	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	n.a.
	Tor	nga										
1980-89	-0.000	0.000			<u></u>		<u></u>				<u></u>	
1990-90	n.a.	n.a.										
2000-09	n.a.	n.a.										

 $Sources: Guam\ Bureau\ of\ Statistics\ and\ Plans,\ International\ Monetary\ Fund\ Direction\ Of\ Trade\ Statistics,\ donn\'ees\ miroir\ des\ partenaires\ commerciaux.$

Tableau B.4 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Hawai'i

	Tor	nga	Mai	rshall	É.F.Mic	cronésie	Coo	ok
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.182	0.818	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.826	0.046	n.a.	0.114	-0.011	n.a.	-0.004	n.a.

Sources : , données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.5 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Kiribati

	Aust	ralie	Salo	mon	Jap	oon	F	iji	États	-Unis	Fra	nce
1980-89	-0.222	0.003	n.a.	n.a.	-0.083	0.006	-0.081	0.008	-0.051	0.008	-0.011	n.a.
1990-90	-0.145	0.002	-0.234	n.a.	-0.077	0.018	-0.041	0.003	-0.161	0.013	-0.179	0.003
2000-09	-0.195	0.006	-0.196	n.a.	-0.059	0.086	-0.177	0.001	-0.028	0.013	-0.027	0.007
	n.	a.	$N^{\rm elle}Z$	élande	Thaïl	ande	Ch	ine	Corée o	du Sud	Bangl	adesh
1980-89	-0.268	0.127	-0.036	0.000	-0.001	n.a.	-0.005	n.a.	-0.001	0.005	-0.000	0.001
1990-90	-0.003	0.004	-0.023	0.000	-0.000	0.000	-0.012	n.a.	-0.006	0.005	-0.001	0.018
2000-09	n.a.	0.021	-0.034	0.000	-0.007	0.036	-0.029	0.000	-0.005	0.009	-0.000	0.004
	Allen	nagne	Pays	-Bas	Hong	Kong	Royauı	me-Uni	Ita	lie	Mal	aisie
1980-89	-0.002	0.020	n.a.	0.003	-0.006	n.a.	-0.015	0.002	-0.013	0.013	n.a.	n.a.
1990-90	-0.003	0.004	-0.011	0.005	-0.005	0.004	-0.005	0.000	-0.002	0.001	-0.003	0.003
2000-09	-0.005	0.002	-0.002	0.000	-0.004	0.003	-0.005	0.001	-0.001	0.000	-0.003	0.001
	Philip	ppines	In	de	Gu	am	Espa	agne	Indo	nésie	Sar	noa
1980-89	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.006	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	0.002	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.001	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.003	0.003	-0.007	0.000	-0.006	n.a.	-0.001	0.000	-0.004	0.000	n.a.	0.003
	Cł	nili	Bre	ésil	Can	ada	N ^{elle} Ca	lédonie	P.N ^{elle}	Guinée	Van	uatu
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	n.a.	-0.000	0.001	-0.000	0.000	-0.000	0.001	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.002	0.000	-0.001	0.001	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.
	Port	ugal	To	nga	Singa	pour	Polyne	ésie fr.	Mars	shall	Na	uru
1980-89	n.a.	0.001	-0.000	0.001	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.
	É.F.Mio	cronésie	Tuv	valu								
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.								
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.								
2000-09	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.								

Sources : Kiribati National Statistics Office, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.6 – Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Marianne du Nord

	n.	a	N ^{elle} Zé	élande	É.F.Mio	cronésie	Austr	alie	Gua	m
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	0.999	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.001	n.a.	-0.000	n.a.
2000-09	-0.089	0.907	-0.002	0.000	-0.001	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.

 $Sources: Commonwealth\ of\ the\ Northern\ Mariana\ Islands\ Department\ of\ Commerce,\ donn\'ees\ miroir\ des\ partenaires\ commerciaux.$

Tableau B.7 – Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Marshall

	n.a.		États-Unis		Australie		Jap	oon	Singapour		Guam	
1980-89	-0.862	0.138	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.026	0.170	-0.574	n.a.	-0.032	n.a.	-0.061	n.a.	-0.086	n.a.	-0.018	n.a.
2000-09	-0.388	0.200	-0.212	n.a.	-0.068	n.a.	-0.028	n.a.	-0.003	n.a.	-0.034	n.a.
	NelleZe	élande	Hong	Hong Kong		Philippines		Samoa am.		ji	Corée du Sud	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.009	n.a.	-0.014	n.a.	-0.003	n.a.	n.a.	n.a.	-0.006	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.023	0.000	-0.015	n.a.	-0.011	n.a.	n.a.	0.011	-0.002	n.a.	-0.003	n.a.
	Haw	vaiʻi	É.F.Mic	ronésie	Kiri	bati	Polyné	ésie fr.				
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.				
1990-90	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000				
2000-09	-0.002	n.a.	-0.001	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	0.000				

Sources : Republic of the Marshall Islands Economic Policy, Planning and Statistics Office, Asian Development Bank, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.8 – Ventilation géographique des échanges commerciaux des États Fédérés de Micronésie

	États	-Unis	nis n.a.		Japon		Gu	am	Australie		Hong Kong	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.427	0.022	-0.174	0.071	-0.129	0.119	n.a.	n.a.	-0.058	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.331	0.021	-0.174	0.100	-0.060	0.017	-0.108	0.005	-0.041	n.a.	-0.028	n.a.
	Corée o	du Sud	Singa	pour	Philip	pines	Taiv	wan	Chi	ne	NelleZ	Zélande
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.023	n.a.	-0.020	n.a.	-0.020	n.a.	-0.018	n.a.	-0.012	n.a.	-0.007	0.004
	Thaïl	ande	Maria	nne N.	Fi	iji	Mars	shall	Pala	au	P.N ^{elle}	Guinée
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.005	n.a.	-0.002	0.002	-0.001	n.a.	n.a.	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.
	Haw	vaiʻi	Polyné	ésie fr.	Kiri	bati						
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	n.a.						
2000-09	n.a.	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	0.000						

Sources : Federated States of Micronesia Division of Statistics, Asian Development Bank, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.9 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Nauru

	Aust	ralie	NelleZe	élande	Corée d	du Sud	n.	a.	États	-Unis	Jaj	pon
1980-89	-0.099	0.461	-0.008	0.166	-0.001	0.026	-0.004	0.058	-0.005	0.006	-0.013	0.016
1990-90	-0.183	0.199	-0.028	0.158	-0.000	0.046	-0.073	0.038	-0.154	0.003	-0.004	0.009
2000-09	-0.180	0.036	-0.004	0.043	-0.135	0.193	-0.126	0.027	-0.055	0.004	-0.008	0.031
	Singa	pour	Inc	de	Royaur	ne-Uni	Philip	pines	Thaïl	ande	Indo	nésie
1980-89	-0.056	0.001	-0.000	0.001	-0.014	0.007	-0.006	0.033	-0.001	0.000	n.a.	n.a.
1990-90	-0.015	0.000	-0.002	0.007	-0.017	0.002	-0.001	0.008	-0.003	0.023	-0.001	0.005
2000-09	n.a.	n.a.	-0.001	0.062	-0.019	0.003	-0.000	0.001	-0.000	0.005	-0.020	0.003
	Allen	agne	Hong	Kong	Fra	nce	Fi	ji	Mala	aisie	Pays	s-Bas
1980-89	n.a.	n.a.	-0.005	n.a.	-0.009	0.000	-0.002	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.
1990-90	-0.003	0.001	-0.004	0.000	-0.000	0.000	-0.003	0.000	-0.001	0.003	-0.004	0.000
2000-09	-0.009	0.009	-0.004	0.000	-0.001	0.001	-0.006	n.a.	-0.003	0.001	-0.001	0.001
	Can	ada	Ch	ine	Ita	lie	Port	ugal	Espa	agne	Tu	valu
1980-89	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000
2000-09	-0.000	0.003	-0.001	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000
	Bangl	adesh	Gu	am	Ch	nili	Bre	ésil	Vanu	ıatu	Kiri	ibati
1980-89	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	0.000
	N ^{elle} Ca	lédonie	San	noa	P.N ^{elle}	Guinée	Tor	nga				
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.				
1990-90	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.				
2000-09	n.a.	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.				

 $Sources: Nauru\ Bureau\ of\ Statistics,\ Asian\ Development\ Bank,\ International\ Monetary\ Fund\ Direction\ Of\ Trade\ Statistics,\ donn\'ees\ miroir\ des\ partenaires\ commerciaux.$

Tableau B.10 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Niue

	$ m N^{elle}Ze$	élande	n.a	a.	Aust	ralie	Jap	on	États-	Unis	Ch	ine
1980-89	n.a.	n.a.	-0.956	0.044	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.301	n.a.	-0.608	0.045	-0.045	n.a.	n.a.	n.a.	-0.001	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.826	0.070	n.a.	0.041	-0.047	n.a.	-0.009	n.a.	-0.002	n.a.	-0.002	n.a.
	Fi	ji	Polyné	ésie fr.	Royaun	ne-Uni	P.N ^{elle} (Guinée	Sam	oa	To	nga
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.001	n.a.	-0.001	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.
	Singa	pour	Philip	pines	NelleCa	lédonie	Corée d	lu Sud	Fran	ice		
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
2000-09	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.		

Sources : Niue Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.11 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Norfolk

	Austr	alie	NelleZe	élande
1980-89	-1.000	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-1.000	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.656	n.a.	-0.343	0.001

Sources : données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.12 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de la Nouvelle-Calédonie

	Fra	nce	n.	a.	Jap	on	Aust	ralie	Singa	pour	États	s-Unis
1980-89	-0.236	0.194	-0.047	n.a.	-0.026	0.115	-0.055	0.004	-0.061	0.005	-0.040	0.031
1990-90	-0.290	0.092	-0.029	0.030	-0.031	0.097	-0.085	0.022	-0.032	0.000	-0.033	0.024
2000-09	-0.227	0.063	-0.066	0.127	-0.019	0.069	-0.067	0.020	-0.080	0.000	-0.022	0.010
	Allen	nagne	Espa	agne	$N^{ m elle}Z$	élande	Corée o	du Sud	Ita	lie	Ch	ine
1980-89	-0.021	0.044	-0.003	0.010	-0.019	0.000	-0.001	0.004	-0.016	0.008	-0.003	0.004
1990-90	-0.025	0.016	-0.008	0.016	-0.035	0.001	-0.006	0.025	-0.019	0.011	-0.008	0.000
2000-09	-0.018	0.000	-0.007	0.029	-0.028	0.000	-0.011	0.020	-0.014	0.012	-0.011	0.028
	Royaur	me-Uni	Thaïl	ande	In	de	Pays	-Bas	Van	uatu	Philip	opines
1980-89	-0.009	0.004	-0.001	0.000	-0.001	0.010	-0.007	0.000	-0.001	0.003	-0.000	0.000
1990-90	-0.016	0.007	-0.003	0.000	-0.001	0.004	-0.007	0.000	-0.001	0.001	-0.000	0.000
2000-09	-0.007	0.000	-0.007	0.000	-0.001	0.003	-0.004	0.000	-0.001	0.003	-0.005	0.000
	Can	ada	Indo	nésie	Wallis-	Futuna	Polyne	ésie fr.	Hong	Kong	Mal	aisie
1980-89	-0.002	0.001	-0.001	0.000	n.a.	n.a.	-0.001	0.004	-0.004	0.000	-0.001	0.000
1990-90	-0.002	0.000	-0.004	0.000	-0.000	0.002	-0.001	0.002	-0.003	0.001	-0.002	0.000
2000-09	-0.003	0.000	-0.003	0.000	-0.000	0.003	-0.001	0.001	-0.001	0.000	-0.003	0.000
	Fi	iji	Bre	ésil	Port	ugal	P.N ^{elle}	Guinée	Tuv	valu	Sar	noa
1980-89	-0.001	0.000	-0.000	n.a.	-0.001	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000
2000-09	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000
	Ch	nili	Bangl	adesh	Samo	a am.	Salo	mon	Kiri	bati	Gu	ıam
1980-89	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000
1990-90	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.
2000-09	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	n.a.
	Tor	nga	Naı	uru	Ni	ue						
1980-89	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
1990-90	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.						
2000-09	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	0.000						

Sources : Institut de la Statistique et des Études Économiques, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.13 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Palau

	n.	a	Japon		Corée du Sud		Guam		Philippines		Chine	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.781	0.102	n.a.	n.a.	-0.020	n.a.	-0.054	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.661	0.019	-0.051	0.141	-0.028	0.002	-0.025	n.a.	-0.022	0.002	-0.013	0.000
	Aust	ralie	Allen	nagne	Hong	Kong	NelleZe	élande	Indo	nésie	Mala	aisie
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.038	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.004	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.007	0.001	-0.012	0.000	-0.006	0.000	-0.003	0.000	-0.002	0.000	-0.002	n.a.
	Royaur	ne-Uni	In	de	É.F.Mio	cronésie	Bré	ésil	Polyne	ésie fr.		
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
1990-90	-0.001	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
2000-09	-0.001	0.000	-0.001	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000		

 $Sources: Palau\ Office\ of\ Planning\ and\ Statistics,\ Asian\ Development\ Bank,\ donn\'ees\ miroir\ des\ partenaires\ commerciaux.$

Tableau B.14 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Papouasie Nouvelle-Guinée

	Aust	ralie	n.	a.	Jap	oon	Singa	pour	Allen	nagne	Ch	ine
1980-89	-0.222	0.050	-0.014	0.000	-0.079	0.162	-0.058	0.005	-0.009	0.123	-0.008	0.008
1990-90	-0.183	0.182	-0.018	0.086	-0.045	0.116	-0.040	0.028	-0.004	0.047	-0.005	0.019
2000-09	-0.134	0.201	-0.011	0.278	-0.015	0.061	-0.039	0.011	-0.002	0.025	-0.020	0.038
	États	-Unis	Corée o	du Sud	Royaur	me-Uni	$\mathrm{N^{elle}Z}$	élande	Philip	pines	Mal	aisie
1980-89	-0.042	0.016	-0.004	0.036	-0.016	0.028	-0.022	0.003	-0.002	0.009	-0.003	0.001
1990-90	-0.025	0.020	-0.005	0.041	-0.004	0.024	-0.014	0.006	-0.001	0.016	-0.008	0.005
2000-09	-0.011	0.010	-0.002	0.013	-0.002	0.011	-0.010	0.006	-0.001	0.012	-0.009	0.005
	Indo	nésie	Thaïl	ande	Pays	-Bas	In	de	Hong	Kong	Espa	agne
1980-89	-0.001	0.000	-0.002	0.000	-0.003	0.012	-0.001	0.001	-0.012	0.002	-0.001	0.018
1990-90	-0.006	0.004	-0.005	0.006	-0.001	0.006	-0.000	0.001	-0.007	0.005	-0.001	0.001
2000-09	-0.007	0.007	-0.006	0.007	-0.001	0.006	-0.001	0.013	-0.001	0.001	-0.000	0.006
	Ita	lie	Fra	nce	Can	ada	Salo	mon	Fi	iji	Br	ésil
1980-89	-0.001	0.001	-0.005	0.004	-0.006	0.002	-0.000	0.001	-0.000	0.000	-0.001	0.000
1990-90	-0.001	0.003	-0.003	0.001	-0.002	0.002	-0.000	0.001	-0.000	0.000	-0.000	0.000
2000-09	-0.000	0.008	-0.001	0.001	-0.001	0.000	-0.000	0.001	-0.001	0.000	-0.000	0.000
	Van	ıatu	Bangl	adesh	Ch	nili	Port	ugal	N ^{elle} Ca	lédonie	Samo	a am.
1980-89	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.001
1990-90	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000
2000-09	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000
	Polyné	ésie fr.	Gu	am	San	noa	É.F.Mi	cronésie	Kiri	bati	Wallis-	Futuna
1980-89	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	n.a.
2000-09	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000	n.a.	0.000	n.a.	0.000
	Tor	nga	Tuv	ralu	Ni	ue	Na	uru				
1980-89	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	0.000				
1990-90	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.				
2000-09	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	n.a.				

 $Sources: National\ Statistical\ Office\ of\ Papua\ New\ Guinea,\ Asian\ Development\ Bank,\ International\ Monetary\ Fund\ Direction\ Of\ Trade\ Statistics,\ donn\'ees\ miroir\ des\ partenaires\ commerciaux.$

Tableau B.15 – Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Pitcairn

	N ^{elle} Zé	lande	Austr	alie	Polyné	esie fr.
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.876	n.a.	-0.114	n.a.	-0.009	0.001

Sources : données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.16 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de la Polynésie Française

	Fra	nce	n.	a.	États	-Unis	Jap	oon	Aust	ralie	$ m N^{elle}Z$	élande
1980-89	-0.298	0.004	-0.382	0.041	-0.039	0.005	-0.031	0.018	-0.046	0.000	-0.045	0.000
1990-90	-0.307	0.008	-0.203	0.061	-0.080	0.017	-0.026	0.069	-0.059	0.002	-0.048	0.000
2000-09	-0.368	0.052	-0.094	0.029	-0.056	0.027	-0.015	0.051	-0.056	0.002	-0.057	0.001
	Singa	pour	Allen	nagne	Ita	lie	Pays	-Bas	Royauı	ne-Uni	Thaï	lande
1980-89	-0.001	0.000	-0.026	0.000	-0.017	0.006	-0.011	0.000	-0.008	0.000	-0.001	n.a.
1990-90	-0.017	0.003	-0.027	0.002	-0.020	0.002	-0.007	0.001	-0.007	0.000	-0.001	0.000
2000-09	-0.072	0.001	-0.015	0.003	-0.016	0.001	-0.007	0.001	-0.007	0.000	-0.010	0.003
	F	iji	Corée o	du Sud	Espa	agne	Can	ada	Ch	ine	N ^{elle} Ca	lédonie
1980-89	-0.003	0.000	-0.001	n.a.	-0.001	0.000	-0.003	0.000	-0.000	0.001	-0.006	0.001
1990-90	-0.002	0.000	-0.002	0.000	-0.004	0.000	-0.003	0.000	-0.001	0.000	-0.002	0.001
2000-09	-0.009	0.000	-0.009	0.000	-0.007	0.001	-0.006	0.001	-0.007	0.001	-0.002	0.001
	Indo	nésie	Mala	aisie	Ch	ili	Van	uatu	Br	ésil	Philip	pines
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.001	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.
1990-90	-0.001	0.000	-0.003	0.002	-0.003	0.000	-0.000	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.001
2000-09	-0.004	0.000	-0.002	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000
	Samo	a am.	Port	ugal	P.N ^{elle}	Guinée	In	de	Wallis-	Futuna	Sar	noa
1980-89	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.001	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000
2000-09	n.a.	0.001	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000
	Gu	am	Salo	mon	Со	ok	To	nga	É.F.Mi	cronésie	Kiri	bati
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.
2000-09	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000	n.a.	0.000
	Pitc	airn	Ni	ue	Mars	shall	Hong	Kong	Pa	lau	Tok	elau
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.

Sources : Institut de la Statistique de la Polynésie Française, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.17 – Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Salomon

	Jap	on	Aust	ralie	Ch	ine	Singa	pour	Corée o	du Sud	Kiri	bati
1980-89	-0.103	0.199	-0.197	0.015	-0.015	n.a.	-0.058	0.005	-0.004	0.022	n.a.	n.a.
1990-90	-0.056	0.216	-0.174	0.009	-0.007	0.007	-0.053	0.009	-0.008	0.071	n.a.	0.070
2000-09	-0.023	0.043	-0.137	0.008	-0.017	0.199	-0.110	0.009	-0.004	0.050	n.a.	0.051
	n.:	a.	Thaïl	ande	NelleZe	élande	Royaur	ne-Uni	États	-Unis	Philip	opines
1980-89	-0.005	0.011	-0.002	0.048	-0.039	0.005	-0.022	0.058	-0.022	0.030	-0.000	n.a.
1990-90	-0.021	0.006	-0.007	0.031	-0.034	0.002	-0.006	0.032	-0.027	0.007	-0.001	0.026
2000-09	-0.042	0.026	-0.009	0.033	-0.028	0.003	-0.005	0.004	-0.012	0.005	-0.001	0.027
	P.N ^{elle}	Guinée	Hong	Kong	Mala	aisie	Fi	ji	Allen	nagne	Pays	s-Bas
1980-89	-0.019	0.003	-0.019	0.002	-0.001	0.000	-0.007	0.009	-0.007	0.019	-0.002	0.029
1990-90	-0.007	0.002	-0.013	0.006	-0.009	0.006	-0.004	0.001	-0.004	0.012	-0.002	0.015
2000-09	-0.022	0.006	-0.006	0.006	-0.012	0.009	-0.019	0.001	-0.004	0.003	-0.000	0.001
	Inc	de	Espa	agne	Ita	lie	Indo	nésie	Vanu	uatu	Bangl	ladesh
1980-89	-0.000	0.001	-0.000	0.000	-0.001	0.001	n.a.	n.a.	-0.000	0.003	-0.000	n.a.
1990-90	-0.001	0.005	-0.000	0.011	-0.001	0.001	-0.001	0.001	-0.001	0.001	-0.000	0.005
2000-09	-0.010	0.005	-0.000	0.011	-0.002	0.014	-0.008	0.002	-0.002	0.005	-0.000	0.000
	Fra	nce	Ch	ili	Samo	a am.	Port	ugal	N ^{elle} Ca	lédonie	Car	nada
1980-89	-0.000	0.002	n.a.	n.a.	n.a.	0.008	-0.000	0.002	n.a.	n.a.	-0.001	0.000
1990-90	-0.002	0.000	-0.000	0.005	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.001	-0.000	0.000
2000-09	-0.001	0.001	-0.000	n.a.	n.a.	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.001	-0.000	0.000
	Bré	ésil	Polyné	ésie fr.	Gu	am	Tor	nga	San	noa		
1980-89	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.		
1990-90	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	0.000		
2000-09	-0.000	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		

Sources : Solomon Islands National Statistics Office, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.18 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Samoa

	Aust	ralie	$ m N^{elle}Z$	élande	États	-Unis	Fi	iji	Jap	on	n.	a.
1980-89	-0.119	0.021	-0.178	0.058	-0.079	0.057	-0.071	0.002	-0.067	0.012	-0.111	n.a.
1990-90	-0.136	0.186	-0.211	0.018	-0.086	0.019	-0.067	0.001	-0.089	0.008	-0.036	0.018
2000-09	-0.125	0.143	-0.173	0.009	-0.092	0.015	-0.103	0.001	-0.054	0.003	-0.012	0.021
	Singa	pour	Samo	a am.	Ch	ine	Indo	nésie	Corée o	du Sud	Allen	nagne
1980-89	-0.045	0.006	-0.000	0.013	-0.020	0.001	n.a.	n.a.	-0.023	0.001	-0.027	0.028
1990-90	-0.008	0.000	-0.007	0.006	-0.005	0.000	-0.002	0.002	-0.025	0.000	-0.014	0.008
2000-09	-0.061	0.000	-0.004	0.050	-0.031	0.002	-0.021	0.007	-0.012	0.000	-0.002	0.002
	Royaur	ne-Uni	Thaïl	lande	Hong	Kong	Ch	nili	Mala	aisie	To	nga
1980-89	-0.018	0.010	-0.002	n.a.	-0.007	0.003	n.a.	n.a.	-0.001	n.a.	-0.001	0.001
1990-90	-0.008	0.000	-0.001	0.000	-0.006	0.003	-0.005	0.004	-0.001	0.000	-0.000	0.000
2000-09	-0.004	0.001	-0.011	0.001	-0.002	0.002	-0.004	0.000	-0.005	0.000	-0.001	0.003
	Pays	-Bas	NelleCa	lédonie	Philip	pines	In	de	Ita	lie	Fra	nce
1980-89	-0.001	0.010	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.001	0.000
1990-90	-0.002	0.002	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.003	0.000	-0.002	0.000	-0.003	0.000
2000-09	-0.001	0.000	-0.003	0.000	-0.003	0.000	-0.001	0.000	-0.002	0.000	-0.001	0.000
	Bré	ésil	Can	ada	Espa	agne	P.N ^{elle}	Guinée	Polyné	ésie fr.	Kiri	bati
1980-89	-0.000	n.a.	-0.002	0.000	n.a.	n.a.	-0.001	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	0.000	-0.002	0.001	-0.002	0.000	-0.000	n.a.	-0.001	0.000	n.a.	n.a.
2000-09	-0.002	0.001	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.001	n.a.
	Bangla	adesh	Port	ugal	Vanu	ıatu	Salo	mon	Naı	ıru	Ni	ue
1980-89	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	0.001	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	0.000

 $Sources: Samoa\ Bureau\ of\ Statistics,\ Asian\ Development\ Bank,\ International\ Monetary\ Fund\ Direction\ Of\ Trade\ Statistics,\ donn\'ees\ miroir\ des\ partenaires\ commerciaux.$

Tableau B.19 – Ventilation géographique des échanges commerciaux des Samoa Américaines

	n.a.		Australie		Jap	on	NelleZe	élande	Corée o	du Sud	Sar	noa
1980-89	-0.404	0.482	-0.013	0.000	-0.035	0.002	-0.016	0.000	-0.028	0.000	-0.003	0.000
1990-90	-0.460	0.446	-0.022	0.003	-0.029	0.003	-0.019	0.000	-0.004	0.002	-0.001	0.002
2000-09	-0.404	0.414	-0.036	0.011	-0.010	0.001	-0.025	0.001	-0.014	0.001	-0.023	0.002
	Fiji		États-Unis		Indonésie		Inc	Inde		aisie	P.N ^{elle} Guinée	
1980-89	-0.007	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	-0.005	0.000
1990-90	-0.004	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	0.001	-0.000	n.a.
2000-09	-0.006	n.a.	-0.012	n.a.	-0.002	0.007	-0.000	0.008	-0.004	0.000	-0.000	n.a.
	Allen	nagne	Singa	pour	Royaume-Uni		Tonga		Canada		Chine	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.001	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.002	0.000
2000-09	-0.002	0.000	-0.002	n.a.	-0.002	0.001	-0.001	0.000	-0.001	0.001	-0.000	n.a.
	Philip	pines	Salomon		Polynésie fr.		Marshall		N ^{elle} Ca	lédonie	France	
1980-89	-0.000	n.a.	-0.003	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	0.001	n.a.	n.a.
2000-09	-0.001	0.000	-0.000	n.a.	-0.001	n.a.	-0.001	n.a.	-0.000	n.a.	-0.001	0.000
	Espa	agne	Thaïl	Thaïlande		Bangladesh		Hong Kong		-Bas	Chili	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.
2000-09	-0.001	0.000	-0.001	n.a.	n.a.	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	n.a.
	Bré	ésil	Со	ok	Gua	am						
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
1990-90	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
2000-09	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.						

Sources : American Samoa Department of Commerce, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.20 – Ventilation géographique des échanges commerciaux du Timor oriental

	n.a.		Indonésie		Australie		Philippines		Singapour		États-Unis	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.299	0.102	-0.176	0.006	-0.092	0.059	-0.081	0.000	-0.052	0.001	-0.019	0.017
	Corée du Sud		Allemagne		N ^{elle} Zélande		Chine		Japon		Thaïlande	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.004	0.022	-0.012	0.006	-0.002	0.015	-0.014	0.000	-0.010	0.003	-0.005	n.a.
	Bangladesh		Inde		Royaume-Uni		Brésil					
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.				
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.				
2000-09	n.a.	0.002	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000				

Sources : Asian Development Bank, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.21 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Tokelau

	Austr	Australie		N ^{elle} Zélande		Polynésie fr.	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
1990-90	-1.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
2000-09	n.a.	n.a.	-0.250	0.745	n.a.	0.004	

Sources : données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.22 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Tonga

	N ^{elle} Zélande Fiji		Aust	ralie	États	-Unis	Jap	oon	Singa	apour		
1980-89	-0.245	0.055	-0.159	0.005	-0.189	0.038	-0.051	0.017	-0.058	0.004	-0.032	0.003
1990-90	-0.257	0.016	-0.120	0.005	-0.177	0.011	-0.081	0.053	-0.058	0.107	-0.006	0.000
2000-09	-0.248	0.015	-0.200	0.005	-0.112	0.003	-0.069	0.047	-0.027	0.049	-0.048	n.a.
	Ch	ine	Royaur	ne-Uni	Allemagne		n.a.		Thaïl	ande	Hong Kong	
1980-89	-0.012	0.000	-0.025	0.003	-0.022	0.002	-0.000	0.006	-0.001	0.001	-0.010	0.000
1990-90	-0.009	0.000	-0.034	0.003	-0.003	0.002	-0.006	0.004	-0.002	n.a.	-0.006	0.002
2000-09	-0.035	0.004	-0.015	0.001	-0.008	0.001	-0.009	0.003	-0.018	0.000	-0.003	0.004
	San	noa	Samo	a am.	Indonésie		Fra	nce	Hawai'i		Philippines	
1980-89	-0.002	0.001	-0.002	0.005	-0.000	n.a.	-0.002	0.000	n.a.	n.a.	-0.001	0.025
1990-90	-0.000	0.001	-0.001	0.002	-0.003	0.000	-0.002	0.001	-0.001	0.000	-0.000	n.a.
2000-09	-0.008	0.003	-0.001	0.008	-0.011	0.000	-0.009	0.000	-0.001	0.010	-0.001	0.000
	Canada		Corée du Sud		Italie		Inde		Malaisie		Chili	
1980-89	-0.000	0.000	-0.003	0.001	-0.003	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.000	n.a.
1990-90	-0.003	0.009	-0.003	0.000	-0.002	0.002	-0.002	n.a.	-0.002	0.001	-0.002	n.a.
2000-09	-0.002	0.000	-0.003	0.004	-0.001	0.002	-0.003	0.001	-0.003	0.000	-0.003	n.a.
	Pays	-Bas	Espagne		Bangl	adesh	Bre	ésil	Polyne	ésie fr.	Van	uatu
1980-89	-0.001	0.001	-0.004	0.000	-0.003	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000
1990-90	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000
2000-09	-0.001	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	n.a.
	Port	ugal	Kiri	bati	N ^{elle} Ca	lédonie	P.N ^{elle}	Guinée	Tuv	valu	Salomon	
1980-89	-0.000	n.a.	-0.001	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000
1990-90	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000
2000-09	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	Guam		Nauru		Ni	ue						
1980-89	-0.000	0.000	n.a.	0.000	n.a.	n.a.					<u></u>	
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
2000-09	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000						

Sources : Tonga Department of Statistics, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.23 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Tuvalu

	Fiji		Jap	oon	Ch	ine	n.	a.	Aust	ralie	NelleZ	élande
1980-89	-0.315	0.013	-0.071	n.a.	n.a.	0.000	-0.118	0.019	-0.255	0.009	-0.088	0.029
1990-90	-0.245	0.004	-0.061	0.000	-0.012	0.000	-0.054	0.078	-0.261	0.005	-0.057	0.000
2000-09	-0.268	0.003	-0.242	0.000	-0.142	0.000	-0.103	0.006	-0.056	0.005	-0.030	0.000
	In	de	$N^{\rm elle}$ Calédonie		Allemagne		États-Unis		Royaume-Uni		Singapour	
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	0.000	-0.035	0.006	n.a.	n.a.
1990-90	-0.000	n.a.	-0.000	0.010	-0.014	0.005	-0.044	0.043	-0.033	0.010	-0.003	n.a.
2000-09	-0.029	0.004	-0.000	0.030	-0.018	0.005	-0.002	0.000	-0.002	0.003	-0.010	n.a.
	Indo	nésie	Espagne		France		Italie		Malaisie		Pays-Bas	
1980-89	n.a.	n.a.	-0.002	0.004	-0.010	n.a.	-0.010	0.001	n.a.	n.a.	-0.006	0.000
1990-90	-0.002	0.006	-0.001	0.002	-0.002	0.002	-0.008	0.009	-0.000	0.002	-0.009	0.001
2000-09	-0.005	0.004	-0.009	0.000	-0.008	0.000	-0.002	0.003	-0.003	0.000	-0.000	0.001
	Corée du Sud		Hong Kong		Portugal		Thaïlande		Chili		Nauru	
1980-89	-0.001	n.a.	-0.001	n.a.	-0.001	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.004	n.a.	-0.007	0.000	-0.000	0.001	-0.002	n.a.	-0.000	n.a.	-0.002	n.a.
2000-09	-0.002	0.000	-0.001	0.000	-0.001	0.000	-0.001	n.a.	-0.001	0.000	-0.001	n.a.
	Philip	pines	Bangl	adesh	Brésil		Vanuatu		Tonga		${\rm P.N^{\rm elle}Guin\acute{e}e}$	
1980-89	n.a.	n.a.	-0.005	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.002	n.a.	-0.000	0.000
1990-90	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.001	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	Kiribati											
1980-89	n.a.	n.a.				_						
1990-90	n.a.	n.a.										
2000-09	n.a.	0.000										

Sources : Government of Tuvalu Central Statistics Division, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.24 – Ventilation géographique des échanges commerciaux du Vanuatu

	Japon		Thaïl	Thaïlande Aus		ralie	n.	a.	Singa	pour	N ^{elle} Zélande	
1980-89	-0.182	0.018	-0.000	0.001	-0.145	0.004	-0.078	0.032	-0.022	0.003	-0.044	0.001
1990-90	-0.312	0.046	-0.001	0.001	-0.159	0.006	-0.016	0.048	-0.025	0.000	-0.039	0.001
2000-09	-0.080	0.040	-0.007	0.246	-0.121	0.006	-0.042	0.023	-0.062	0.006	-0.050	0.002
	États	-Unis	Fiji		Allemagne		Fra	France		lie	Chine	
1980-89	-0.006	0.036	-0.039	0.001	-0.003	0.082	-0.036	0.023	-0.049	0.006	-0.007	0.001
1990-90	-0.030	0.022	-0.016	0.000	-0.004	0.035	-0.025	0.004	-0.064	0.005	-0.012	0.000
2000-09	-0.028	0.005	-0.036	0.004	-0.006	0.004	-0.018	0.002	-0.001	0.000	-0.034	0.003
	NelleCa	lédonie	Inde		Espagne		Canada		Corée du Sud		Hong Kong	
1980-89	-0.017	0.007	-0.000	n.a.	-0.058	0.005	-0.002	n.a.	-0.001	0.002	-0.016	0.000
1990-90	-0.009	0.006	-0.001	0.002	-0.014	0.011	-0.000	0.000	-0.009	0.020	-0.014	0.001
2000-09	-0.020	0.004	-0.006	0.028	-0.004	0.000	-0.001	0.027	-0.006	0.004	-0.006	0.002
	Mala	aisie	P.N ^{elle} Guinée		Pays-Bas		Royaur	Royaume-Uni		nésie	Salo	mon
1980-89	-0.000	n.a.	-0.002	0.001	-0.001	0.037	-0.011	0.001	-0.000	n.a.	-0.004	0.000
1990-90	-0.005	0.001	-0.004	0.002	-0.001	0.000	-0.004	0.005	-0.001	0.000	-0.002	0.001
2000-09	-0.002	0.011	-0.008	0.003	-0.001	0.001	-0.004	0.002	-0.004	0.009	-0.005	0.002
	Polyné	esie fr.	Philip	pines	Ch	nili	Bangladesh		Brésil		Portugal	
1980-89	-0.001	0.003	-0.001	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	-0.007	n.a.	-0.000	0.003
1990-90	-0.001	0.002	-0.000	n.a.	-0.001	0.007	-0.000	0.003	-0.000	0.000	-0.000	0.000
2000-09	-0.002	0.004	-0.000	0.004	-0.001	0.000	n.a.	0.002	-0.000	0.000	-0.000	0.000
	Guam		Tor	nga	Kiri	bati	Tuv	Tuvalu		Samoa		uru
1980-89	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0.000	-0.000	0.000
1990-90	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	n.a.	0.000	n.a.	n.a.
2000-09	-0.000	n.a.	n.a.	0.000	n.a.	0.000	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : Vanuatu National Statistics Office, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau B.25 – Ventilation géographique des échanges commerciaux de Wallis & Futuna

	Fra	nce	N ^{elle} Ca	lédonie	Aust	ralie	n.	a.	$ m N^{elle}Z$	élande	F	iji
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.818	0.001	-0.095	0.001	-0.067	0.000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.005	n.a.
2000-09	-0.513	0.027	-0.146	0.000	-0.107	0.000	-0.081	n.a.	-0.067	0.000	-0.010	n.a.
	Jap	on	Ch	ine	Polyné	ésie fr.	États	-Unis	Allen	nagne	Ita	lie
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.006	0.000	n.a.	n.a.	-0.000	0.000	-0.001	0.000
2000-09	-0.009	0.000	-0.007	0.000	-0.004	n.a.	-0.006	n.a.	-0.004	0.000	-0.002	0.001
	Pays	-Bas	Inc	de	Indo	nésie	Thaïl	ande	Espa	agne	Singa	pour
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.001	n.a.	-0.004	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.	n.a.	n.a.
2000-09	-0.003	0.000	-0.002	0.000	-0.002	0.000	-0.002	n.a.	-0.002	n.a.	-0.002	n.a.
	Royaur	ne-Uni	Mala	aisie	P.Nelle	Guinée	Corée o	du Sud	Philip	pines	Port	ugal
1980-89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
1990-90	-0.001	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-0.000	n.a.
2000-09	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.	-0.000	0.000	-0.000	n.a.	-0.000	n.a.

La moyenne décennale de la part de chaque partenaire dans le total des échanges commerciaux est reportée. Les chiffres négatifs (positifs) désignent la part des importations en provenance (exportations à destination) de chaque partenaire, n.a. une information non disponible, et 0.000 une part inférieure à 0.05%.

 $Sources: Service\ Territorial\ de\ la\ Statistique\ et\ des\ \'Etudes\ \'Economiques,\ donn\'ees\ miroir\ des\ partenaires\ commerciaux.$

ANNEXE C

Examen des régimes de change des monnaies océaniennes

Cette annexe vise à expliciter la façon dont nous établissons la typologie des régimes de change retenue pour les six monnaies émises en Océanie : le tala de Samoa, le pa'anga de Tonga, le dollar de Fiji, le kina de Papouasie Nouvelle-Guinée, le dollar des Îles Salomon et le vatu du Vanuatu. L'examen du régime de change de chacune de ces six monnaies repose sur trois types d'informations : la classification des régimes de change de jure, les classifications disponibles des régimes de change de facto, et la ventilation géographique des échanges commerciaux de chacun des pays émettant les monnaies océaniennes analysées.

La classification des régime de change de jure sert de ligne directrice à notre analyse. Elle est publiée dans l'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions du Fonds Monétaire International (FMI) et dans les rapports annuels des banques centrales océaniennes, et nous la complétons à l'appui des recherches de Schuler (2005). Nous confrontons ensuite la classification des régimes de change de jure aux résultats des analyses empiriques proposant des classifications de facto des régimes de change océaniens. Ce faisant, notre objectif est double : établir les points de concordance entre les différents types de classifications i.e. quand le comportement des indicateurs empiriques disponibles est conforme à ce que suggère la classification de jure, et croiser, dans le cas contraire, les informations disponibles, afin de nous prononcer sur le cas des épisodes de régimes de change océaniens faisant débat.

Les classifications des régimes de change de facto utilisent des méthodologies différentes, aussi bien du point de vue des critères de classification que des catégories

de régimes de change définies, mais ont en commun, par contraste avec la classification des régimes de change de jure, de se départir des déclarations officielles des autorités monétaires. Il est ainsi fréquent que les classifications de facto contredisent non seulement la classification de jure, mais se contredisent également entre elles. Ainsi, si aucune d'entre elles n'apporte de réponse univoque à la question du type de régime de change, chacune fournit des informations sur le comportement du taux de change et de ses variations, sur la base d'indicateurs différents. Nous tirons parti de cet ensemble d'informations et en inférons le régime de change compatible avec les conclusions des différentes classifications de facto.

De plus, dans le cas spécifique des régimes d'arrimage pluri-devises, la composition des paniers de devises de référence est inférée (lorsqu'elle est tenue secrète) ou vérifiée (lorsqu'elle est annoncée) grâce à l'analyse de la ventilation géographique des échanges commerciaux.

Méthodologie des classifications de facto

Six classifications des régimes de change de facto se prononcent sur le cas des monnaies océaniennes : la classification du Fonds Monétaire International [classification FMI ci-après], la classification de Bubula & Ötker-Robe (2002) [BOR], la classification de Reinhart & Rogoff (2004), complétée par Reinhart et al. (2008) [RR], la classification de Levy-Yeyati & Sturzenegger (2005) [LYS], la classification de Bénassy-Quéré et al. (2006) [BQCM] et la classification de Frankel & Wei (2008a), complétée par Frankel & Wei (2008b) [FW].

Ainsi, le Fonds Monétaire International propose, de façon systématique depuis 1999, une classification du régime de change de facto des monnaies des pays membres qui amende la classification du régime de change de jure. La classification FMI des régimes de change de facto paraît dans l'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions depuis 1999, en parallèle de la classification des régimes de change de jure. La méthodologie précise employée pour ce faire n'est, à notre connaissance, explicitée nulle part, et aucune réponse n'a pu être obtenue auprès du

FMI. Selon Levy-Yeyati & Sturzenegger (2005, p. 1604), « the exchange rate regime grouping reported in the IFS in recent years tries corrects in an ad hoc manner for some obvious misclassifications. »

La classification BOR analyse les régimes de change des pays membres du Fonds Monétaire International de 1990 à 2001, en croisant des éléments quantitatifs (volatilité du taux de change et des réserves de change) et qualitatifs (déclarations et rapports officiels, entretiens, informations issues de la presse). Il s'agit ainsi d'un mélange de classification de jure et de facto.

La classification RR couvre 153 pays de 1946 à 2007. Elle définit quinze types de régimes de change, sur la base de l'examen de la volatilité du taux de change nominal bilatéral, défini comme la moyenne mobile sur deux ou cinq ans des variations absolues du taux de change mensuel de marché, ou, à défaut, du taux de change mensuel officiel. Le choix de la devise servant de numéraire est induit de l'histoire monétaire du pays dont la monnaie est analysée.

La classification LYS repose sur l'examen conjoint de la volatilité du taux de change nominal bilatéral, de la volatilité des variations du taux de change nominal bilatéral et de la volatilité des réserves de change. La volatilité du taux de change nominal est définie comme la moyenne annuelle des variations absolues du taux de change nominal mensuel. La volatilité des variations du taux de change nominal est définie comme l'écart-type annuel des variations du taux de change nominal mensuel. La volatilité des réserves de change est définie comme la moyenne de la variation absolue des réserves, relativement à la base monétaire du mois précédent. La devise servant de numéraire est celle vis-à-vis de laquelle la monnaie analysée a la plus faible volatilité.

La classification BQCM repose sur l'analyse de la volatilité du taux de change, définie comme la variation du logarithme du taux de change nominal hebdomadaire. La volatilité du taux de change de la monnaie analysée est conçue comme une moyenne pondérée de la volatilité des taux de change de trois devises d'ancrage potentielles : le dollar américain, l'euro et le yen. Le régime de change de facto est inféré de la

valeur estimée des pondérations. Dans la classification FW, d'autres devises d'ancrage potentielles sont considérées, et des déviation sont autorisées autour de la moyenne pondérée.

Notre typologie distingue explicitement les régimes de change définis par référence à une unique devise de ceux définis par référence à un panier de devises, et regroupe les régimes de bandes de fluctuation horizontales, d'arrimage mobile et de bandes de fluctuation mobiles en une seule catégorie : les régimes d'arrimage souple. Nous distinguons ainsi six types de régimes de change : la dollarisation, la caisse d'émission, l'arrimage ferme mono-devise, l'arrimage ferme pluri-devises, l'arrimage souple mono-devise et l'arrimage souple pluri-devises.

Le *tala* de Samoa

Samoa est dollarisé au début des années 1900 : le mark allemand y a cours légal. La livre sterling et le dollar américain circulent également. La livre néo-zélandaise a ensuite cours légal après la première guerre mondiale, la livre australienne et la livre sterling circulant parallèlement – les trois devises sont de parfaits substituts jusqu'en décembre 1929. À compter des années 1920, Samoa émet une monnaie propre, la livre samoanne, dans le cadre d'une caisse d'émission vis-à-vis de la livre néo-zélandaise. À partir du 1^{er} avril 1959, la livre samoanne est en régime d'arrimage ferme vis-à-vis de la livre néo-zélandaise. Lorsque, le 10 juillet 1967, la Nouvelle-Zélande remplace la livre néo-zélandaise par le dollar néo-zélandais, les autorités monétaires de Samoa remplacent, de même, la livre samoanne par le tala (dollar en samoan), et maintiennent le régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar néo-zélandais (Schuler 2005).

Samoa est membre du Fonds Monétaire International depuis le 28 décembre 1971. Le tableau C.1 met en parallèle le régime de change *de jure* et les classifications disponibles du régime de change *de facto* du *tala*.

Officiellement, le *tala* est en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar néo-zélandais de juillet 1967 à juillet 1973, puis en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du

Le tala de Samoa 35

dollar américain jusqu'en décembre 1976, date à partir de laquelle le *tala* est en régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises. Cependant, de décembre 1976 à fin 1984, le FMI note que le panier de devises de référence utilisé par les autorités monétaires samoanes est le même que celui utilisé par les autorités monétaires néo-zélandaises (International Monetary Fund 1979, p. 446). Il en résulte que, jusqu'en 1984, le *tala* est, *de facto*, en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar néo-zélandais.

Tableau C.1 – Classifications disponibles du régime de change du tala de Samoa

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
10/07/67	S : Arrimage ferme vis-à-vis NZD $[09/07/73]$	
10/07/73	S : Arrimage ferme vis-à-vis USD [fin 1976]	
27/10/75	S : Dévaluation 19.9% suite à déficit commercial	
	et dévaluations AUD et NZD	
20/12/76	${\rm FMI}$: Arrimage vis-à-vis panier $[05/07/79]$	FMI : Arrimage ferme vis-à-vis NZD [fin 1984]
20/06/79	${\rm FMI}:$ Dévaluation 15% vis-à-vis « $toutes~devises$ »	
22/06/79	FMI : Dévaluation vis-à-vis USD suite à dévalua-	
	tion NZD	
06/07/79	FMI : Arrimage vis-à-vis panier et prise en compte	
	d'« autres facteurs » [fin 1988]	
1980		FW : Arrimage vis-à-vis panier USD JPY (et
		« peut-être » GBP) [fin 1991]
20/11/81	${\rm FMI}:{\rm D\'{e}valuation}$ 1.3% vis-à-vis NZD « $et~toutes$	
	devises »	
07/05/84	${\rm FMI}:$ Dévaluation 4.25% vis-à-vis NZD	
31/05/84	${\rm FMI}:$ Dévaluation 3.90% vis-à-vis NZD	
19/07/84	${\rm FMI}:$ Dévaluation 10.8% vis-à-vis NZD	
01/03/85	${\bf S}$: Arrimage vis-à-vis panier AUD DEM JPY NZD	
	USD [fin 1987]	
1989	${\rm FMI}$: Bandes de fluctuation mobiles $\pm 2\%$ vis-à-vis	
	panier de devises [fin 1989]	
1990	${\rm FMI}$: Bandes de fluctuation mobiles $\pm 2\%$ vis-à-	BOR : Arrimage vis-à-vis panier [fin 2001]
	vis panier des devises des principaux partenaires	
	commerciaux [fin 2001]	
01/1990		RR : Bandes de fluctuation mobiles $\pm 5\%$ vis-à-vis
		USD [12/2007]
1992		FW : Arrimage flexible vis-à-vis panier USD JPY
		[fin 1999]
01/05/98		${\rm FMI}$: Arrimage vis-à-vis panier $[30/04/11]$
2000		FW : Arrimage flexible vis-à-vis panier USD EUR
		JPY [fin 2003]

Tableau C.1 – suite – Classifications disponibles du régime de change du tala de Samoa

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
2002	${\rm FMI}$: Bandes de fluctuation mobiles $\pm 2\%$ vis-à-	
	vis panier AUD EUR FJD NZD USD – pondé-	
	rations fondées sur la ventilation du commerce,	
	des transferts des migrants et des flux touristiques	
	[31/12/07]	
01/08/02	CBS : Réduction du nombre de devises dans le pa-	
	nier de 6 à 5. Arrimage vis-à-vis panier AUD EUR	
	FJD NZD USD – pondérations fondées sur la ven-	
	tilation du commerce, des transferts des migrants	
	et des flux touristiques $[27/04/08]$	
28/04/08	CBS : Arrimage vis-à-vis panier AUD EUR NZD	
	USD – pondérations fondées sur la ventilation du	
	commerce, des transferts des migrants et des flux	
	touristiques, accordant plus d'importance aux de-	
	vises des marchés d'exportation qu'aux devises des	
	marchés d'importation $[30/06/10]$.	

AUD désigne le dollar australien, DEM le mark allemand, EUR l'euro, FJD le dollar de Fiji, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain. La date figurant entre crochets est celle jusqu'à laquelle prévaut la classification du régime de change.

Sources: S renvoie à Schuler (2005). FMI renvoie à International Monetary Fund (1979, p. 446), International Monetary Fund (1980, p. 437-438), International Monetary Fund (1981, p. 448), International Monetary Fund (1982, p. 471-472), International Monetary Fund (1983, p. 500), International Monetary Fund (1984, p. 520), International Monetary Fund (1985, p. 527-528), International Monetary Fund (1986, p. 543-544), International Monetary Fund (1987, p. 529), International Monetary Fund (1988, p. 518), International Monetary Fund (1989, p. 534), International Monetary Fund (1990, p. 541), International Monetary Fund (1991, p. 544), International Monetary Fund (1992, p. 533), International Monetary Fund (1993, p. 560), International Monetary Fund (1994, p. 554), International Monetary Fund (1995, p. 536), International Monetary Fund (1996, p. 525), International Monetary Fund (1997, p. 923), International Monetary Fund (1998, p. 759), International Monetary Fund (1999b, p. 739), International Monetary Fund (1999a, Appendix II), International Monetary Fund (2000b, p. 754), International Monetary Fund (2001, p. 786), International Monetary Fund (2002, p. 804), International Monetary Fund (2003, p. 819), International Monetary Fund (2004, p. 804), International Monetary Fund (2005, p. 809), International Monetary Fund (2006b, p. 995), International Monetary Fund (2006a, Appendix II), International Monetary Fund (2007, Appendix II), International Monetary Fund (2008b, p. 1190-1191), International Monetary Fund (2009, Appendix II), International Monetary Fund (2010, Appendix II), International Monetary Fund (2011, Appendix II). CBS renvoie à Central Bank of Samoa (2003, p. 16), Central Bank of Samoa (2004, p. 20), Central Bank of Samoa (2005, p. 24), Central Bank of Samoa (2006, p. 25), Central Bank of Samoa (2007, p. 17), Central Bank of Samoa (2008, p. 19), Central Bank of Samoa (2009, p. 18), Central Bank of Samoa (2010, p. 15). FW renvoie à Frankel & Wei (2008b), BOR à Bubula & Ötker-Robe (2002) et RR à Reinhart & Rogoff (2004) et Reinhart et al. (2008).

En mars 1985, les autorités monétaires samoanes déclarent que le panier de

Le tala de Samoa 37

référence du tala est composé de cinq devises : le dollar australien, le mark allemand, le yen, le dollar néo-zélandais et le dollar américain. Depuis 1989, le tala est officiellement en régime de bandes de fluctuation mobiles d'une amplitude de $\pm 2\%$ autour de son panier de devises de référence, dont la composition n'est plus renseignée explicitement jusqu'à fin 2001, hormis le fait qu'il s'agit d'une moyenne pondérée des devises des principaux partenaires commerciaux de Samoa. À partir d'août 2002, les autorités monétaires samoanes déclarent que le panier de devises de référence du tala n'est plus composé de six mais de cinq devises : le dollar australien, l'euro, le dollar de Fiji, le dollar néo-zélandais et le dollar américain (Central Bank of Samoa 2003, p. 16). Autrement dit, à un moment donné entre 1989 et 2001, le dollar de Fiji est adjoint au panier des devises de référence du tala, tandis que fin 2002, le yen en est retiré.

Les pondérations relatives de chaque devise dudit panier sont déclarées refléter la ventilation géographique du commerce, des transferts des migrants et des flux touristiques de Samoa (International Monetary Fund 2002, p. 804). La ventilation géographique du commerce de Samoa, reportée dans les tableaux C.2 et C.3, tend à corroborer les déclarations officielles des autorités monétaires quant à la composition du panier de devises de référence du *tala*.

Tableau C.2 – Principales destinations des exportations de Samoa

	X	Australie	Samoa am.	États-Unis	N ^{elle} Zélande	Allemagne	Japon	Indonésie	Hong Kong	Royaume-Uni	Pays-Bas	Tonga	Chine	Fiji
1989-93	23	55.97	3.80	5.16	15.98	4.05	7.00	na	2.64	1.84	0.92	0.16	0.33	0.54
1994-07	33	62.26	10.02	6.68	3.29	1.52	1.27	2.37	0.90	0.32	0.30	0.56	0.13	0.41
1989-02	30	63.45	2.18	8.25	6.12	2.97	2.52	1.54	1.99	0.41	0.62	0.11	0.08	0.41
2003-07	32	59.87	16.83	4.79	2.80	0.53	1.08	2.77	0.11	0.53	0.10	0.94	0.21	0.44
1989-07	33	61.68	9.44	6.54	4.48	1.76	1.81	2.15	1.06	0.47	0.36	0.52	0.14	0.43
2008-09	31	33.06	38.36	3.43	5.74	0.06	0.63	1.90	0.08	0.35	0.13	2.06	3.41	0.77

Ventilation géographique en pourcentage du total des exportations de la période. X désigne le nombre total de marchés d'exportation et na une information non disponible.

Sources : Samoa Bureau of Statistics, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

	М	N ^{elle} Zélande	Australie	Fiji	États-Unis	Japon	Singapour	Chine	Corée du Sud	Indonésie	Allemagne	Thaïlande	Royaume-Uni	Chili
1989-93	31	28.49	16.57	4.99	17.26	7.84	0.51	1.42	4.21	0.00	2.22	0.21	1.13	0.40
1994-07	31	25.24	17.76	13.07	12.30	10.15	5.47	2.18	1.98	2.23	0.71	1.14	0.71	0.72
1989-02	32	25.13	18.42	10.49	15.29	11.44	0.90	0.85	2.94	0.94	1.51	0.39	1.18	0.58
2003-07	31	26.44	16.62	13.31	10.55	7.90	9.01	3.43	1.63	2.95	0.31	1.68	0.31	0.78
1989-07	33	25.75	17.58	11.81	13.08	9.78	4.69	2.06	2.33	1.88	0.95	0.99	0.77	0.67
2008-09	29	21.54	16.08	16.48	8.04	3.27	14.24	9.00	1.28	2.97	0.27	1.51	0.36	0.31

Tableau C.3 – Principales origines des importations de Samoa

Ventilation géographique en pourcentage du total des importations de la période. M désigne le nombre total de marchés d'importation, na une information non disponible et 0.00 une part dans le total inférieure à 0.005%. Sources : Samoa Bureau of Statistics, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

En effet, en moyenne entre 1989 et 2007, les principaux partenaires commerciaux de Samoa sont bien l'Australie (61.66% des exportations et 17.59% des importations), les Samoa Américaines (9.44% des exportations) qui utilisent le dollar américain, les États-Unis (6.54% des exportations et 13.07% des importations), la Nouvelle-Zélande (4.48% des exportations et 25.72% des importations), Fiji (11.81% des importations), le Japon (1.81% des exportations et 9.78% des importations), et, dans une moindre mesure, l'Allemagne (1.76% des exportations et 0.95% des importations). De plus, la part de Fiji dans les importations de Samoa passe de 4.99% sur la période 1989-1993 à 13.07% sur la période 1994-2007. Parallèlement, la part du Japon dans le commerce de Samoa passe de 2.52% des exportations et 11.44% des importations sur la période 1989-2002 à 1.08% des exportations et 7.90% des importations sur la période 2003-2007. Ainsi, la ventilation géographique du commerce de Samoa suggère (i) qu'à partir de 1989, le panier de référence du tala contient les mêmes devises que celles annoncées par les autorités monétaires sur la période 1985-1988, i.e. le dollar australien, le dollar néo-zélandais, le dollar américain, le yen et le mark allemand (ii) qu'en 1994, le dollar de Fiji rejoint ce panier de devises de référence (iii) Le tala de Samoa 39

qu'en 2003, le yen en est retiré, conformément à ce qu'annoncent les autorités monétaires.

Enfin, les autorités monétaires samoanes déclarent que, depuis fin avril 2008, la pondération des devises des principaux marchés d'exportation est désormais plus importante que celle des devises des principaux marchés d'importation de Samoa. Ainsi, le dollar de Fiji (16.48% des importations mais moins de 1% des exportations en 2008-2009) ne fait plus partie du panier de devises de référence du *tala* (Central Bank of Samoa 2008, p. 19).

La plupart des classifications disponibles du régime de change de facto du tala sont conformes à la classification de jure. Il ressort en effet de ces classifications de facto deux aspects : la référence à un panier de devises (FW de 1980 à fin 1991, BOR de 1990 à fin 2001, FMI de 1999 à fin avril 2011) et davantage de flexibilité dans le régime de change à partir des années 1990 (RR de 1990 à fin 2007, FW de 1992 à fin 2003). Ces deux aspects sont compatibles avec un régime d'arrimage souple vis-à-vis d'un panier de devises, conformémént à ce qu'annoncent les autorités monétaires à partir de 1989.

Cependant, les classifications RR et FW du régime de change de facto font apparaître des éléments qui infirment les déclarations officielles quant aux devises d'ancrage du tala. Ceci dit, la portée de ces éléments est limitée par les choix méthodologiques sous-jacents. Ainsi, de 1990 à fin 2007, la classification RR infirme le régime de jure au profit d'un régime de facto de bandes de fluctuation mobiles vis-à-vis du dollar américain, mais cette conclusion repose sur le seul examen du taux de change bilatéral du tala vis-à-vis du dollar américain, alors que l'examen du taux de change multilatéral du tala serait plus approprié. La classification FW indique, quant à elle, que le panier de devises de référence du tala contient, de 1980 à fin 1991, le dollar américain, le yen et la livre sterling, puis, de 1992 à fin 1999, le dollar américain et le yen, et, de 2000 à fin 2003, le dollar américain, l'euro et le yen. Cependant, le dollar australien et le dollar néo-zélandais devraient également être considérés comme des devises d'ancrage potentielles, mais sont exclus de l'analyse de FW.

L'examen conjoint de la classification du régime de change de jure, des classifications

disponibles du régime de change de facto du tala et de la ventilation géographique des échanges commerciaux de Samoa nous conduit à retenir la typologie du régime de change de facto du tala reportée dans le tableau C.4.

Tableau C.4 – Typologie retenue du régime de change du tala de Samoa

	Type de régime de change	Devises d'ancrage
1968-73		NZD
1974-76	Arrimage ferme mono-devise	USD
1977-84		NZD
1985-89	Arrimage ferme pluri-devises	AUD DEM JPY NZD USD
1990-93		AUD DEM JPY NZD USD
1994-02		AUD DEM/EUR FJD JPY NZD USD
2003-07	Arrimage souple pluri-devises	AUD EUR FJD NZD USD
2008-10		AUD EUR NZD USD

AUD désigne le dollar australien, DEM le mark allemand, EUR l'euro, FJD le dollar de Fiji, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain.

Sources : Examen conjoint du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto et de la ventilation géographique du commerce – cf. tableaux C.1, C.2 et C.3.

Le tala de Samoa est en régime d'arrimage ferme mono-devise de 1968 à 1984, d'abord vis-à-vis du dollar néo-zélandais, puis, à compter de 1974, vis-à-vis du dollar américain, et à nouveau vis-à-vis du dollar néo-zélandais à partir de 1977. De 1985 à 1989, il est émis dans le cadre d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis d'un panier de devises comprenant le dollar australien, le mark allemand (ultérieurement l'euro), le yen, le dollar néo-zélandais et le dollar américain. À compter de 1990, le tala est émis dans le cadre d'un régime d'arrimage souple vis-à-vis du même panier de devises, auquel s'ajoute en 1994 le dollar de Fiji. Le yen et le dollar de Fiji en sont retirés, respectivement, en 2003 et 2008.

Le *pa'anga* de Tonga

La livre de Tonga est émise à compter des années 1920, dans le cadre d'une caisse d'émission vis-à-vis de la livre sterling, puis, à partir de 1936, vis-à-vis de la livre austra-

lienne. La livre australienne circule en parallèle. Lorsque, le 14 février 1966, l'Australie remplace la livre australienne par le dollar australien, les autorités monétaires de Tonga remplacent, de même, la livre de Tonga par le *pa'anga* (monnaie en langue de Tonga), et maintiennent le régime de caisse d'émission vis-à-vis du dollar australien (Schuler 2005).

Tonga est membre du Fonds Monétaire International depuis le 13 septembre 1985. Le tableau C.5 met en parallèle le régime de change de jure et les classifications disponibles du régime de change de facto du pa'anga.

Tableau C.5 – Classifications disponibles du régime de change du pa'anga de Tonga

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
1966	S : Caisse d'émission vis-à-vis AUD [30/06/89]	
01/07/89	S : Arrimage ferme vis-à-vis AUD $[10/02/91]$	
11/1976	FMI : Arrimage ferme vis-à-vis AUD $[10/02/91]$	
1990		BOR : Arrimage ferme vis-à-vis AUD [fin 1990]
11/02/91	FMI : Arrimage vis-à-vis panier de devises – pondé-	
	rations fondées sur la part de chaque devise dans les	
	transactions internationales de Tonga [fin 1993]	
1991		LYS : Arrimage mobile vis-à-vis AUD [fin
		1991]
		BOR : Arrimage vis-à-vis panier [fin 1997]
1994	FMI : Arrimage vis-à-vis panier contenant USD AUD	
	NZD [fin 1999]	
1998		BOR : Bandes de fluctuation horizontales [fin
		2001]
01/05/98		FMI : Arrimage vis-à-vis panier [29/06/01]
1999		BQCM : Arrimage vis-à-vis panier USD JPY
		EUR [fin 2004]
2000	FMI : Arrimage vis-à-vis panier contenant AUD JPY	
	NZD USD [fin 2000]	
06/2000	NRBT : Modification composition panier et révision	
	pondérations	
2001	FMI : Arrimage vis-à-vis panier contenant AUD JPY	
	NZD USD et bandes de fluctuation horizontales $\pm 5\%$	
	vis-à-vis USD [fin 2001]	
01/05/01	NRBT : Arrimage vis-à-vis panier de devises – pondé-	
	rations fondées sur la part de chaque devise dans les	
	transactions internationales [30/04/02]	
30/06/01		FMI : Bandes de fluctuation horizontales
		[30/04/07]

Tableau C.5 – suite – Classifications disponibles du régime de change du pa'anga de Tonga

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
12/2001		RR : Bandes de fluctuation mobiles $\pm 2\%$ visà-vis USD [12/2007]
2002	$\mathrm{FMI}: \mathrm{Arrimage}$ vis-à-vis panier $\mathrm{USD}(52\%) \; \mathrm{NZD}(23\%)$	
	$\mathrm{AUD}(19\%)$ JPY(6%) et bandes de fluctuation horizon-	
	tales quotidiennes $\pm 5\%$ vis-à-vis USD [fin 2002]	
01/05/02	NRBT : Arrimage vis-à-vis panier des devises des prin-	
	cipaux partenaires commerciaux $[30/04/04]$	
2003	$\mathrm{FMI}: \mathrm{Arrimage}$ vis-à-vis panier $\mathrm{USD}(52\%) \; \mathrm{NZD}(23\%)$	
	$\mathrm{AUD}(19\%)\;\mathrm{JPY}(6\%)$ et bandes de fluctuation horizon-	
	tales mensuelles $\pm 5\%$ vis-à-vis USD [fin 2006]	
01/05/04	\ensuremath{NRBT} : Arrimage vis-à-vis panier – pondérations fon-	
	dées sur la part de chaque devise dans les transactions	
	internationales $[30/04/05]$	
01/05/05	\ensuremath{NRBT} : Arrimage vis-à-vis panier $[30/04/06]$	
2007	FMI : Arrimage vis-à-vis panier contenant AUD JPY	
	NZD USD et bandes de fluctuation horizontales $\pm 5\%$	
	vis-à-vis USD [31/07/08]	
01/05/07		FMI : Bandes de fluctuation horizontales vis-
		à-vis panier [30/04/11]
01/07/07	NRBT : Arrimage vis-à-vis panier de devises	
	[30/06/08]	
01/07/09	NRBT : Arrimage vis-à-vis panier des devises des prin-	
	cipaux partenaires commerciaux $[30/06/10]$	
01/07/10	NRBT : Arrimage vis-à-vis panier de devises – pondé-	
	rations fondées sur la part de chaque devise dans les	
	transactions internationales $[30/06/11]$	

AUD désigne le dollar australien, EUR l'euro, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain. La date figurant entre crochets est celle jusqu'à laquelle prévaut la classification du régime de change.

Sources: S renvoie à Schuler (2005). FMI renvoie à International Monetary Fund (1986, p. 500), International Monetary Fund (1987, p. 490), International Monetary Fund (1988, p. 479), International Monetary Fund (1989, p. 485), International Monetary Fund (1990, p. 490), International Monetary Fund (1991, p. 496), International Monetary Fund (1992, p. 487), International Monetary Fund (1993, p. 512), International Monetary Fund (1994, p. 506), International Monetary Fund (1995, p. 492), International Monetary Fund (1996, p. 480), International Monetary Fund (1997, p. 851), International Monetary Fund (1998, p. 901), International Monetary Fund (1999a, Appendix II), International Monetary Fund (1999b, p. 875), International Monetary Fund (2000a, Appendix II), International Monetary Fund (2001, p. 930), International Monetary Fund (2002, p. 949), International Monetary Fund (2003, p. 977), International Monetary Fund (2004, p. 957), International Monetary Fund (2005, p. 964), International Monetary Fund (2006a, Appendix II), International Monetary Fund (2006b, p. 1184), International Monetary Fund (2007, Appendix II), International Monetary Fund (2008b, p. 1429), International Monetary Fund (2009, Appendix II), International Monetary Fund (2010, Appendix II), International Monetary Fund (2011, Appendix II). NRBT renvoie à National Reserve Bank of Tonga (2002, p. 20), National Reserve Bank of Tonga (2003, p. 9), National Reserve Bank of Tonga (2004, p. 10), National Reserve Bank of Tonga (2005, p. 10), National Reserve Bank of Tonga (2006, p. 13), National Reserve Bank of Tonga (2008, p. 36), National Reserve Bank of Tonga (2010, p. 9), National Reserve Bank of Tonga (2011, p. 9). BOR renvoie à Bubula & Ötker-Robe (2002), LYS à Levy-Yeyati & Sturzenegger (2005), BQCM à Bénassy-Quéré et al. (2006) et RR à Reinhart & Rogoff (2004) et Reinhart et al. (2008).

Officiellement, le pa'anga est émis dans le cadre d'une caisse d'émission vis-à-vis du dollar australien jusqu'à fin juin 1989, puis en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar australien jusqu'en février 1991. La classification de jure est confirmée par la classification de facto BOR en 1990.

De 1991 à fin juin 2011, le pa'anga est officiellement en régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises. De 2001 à fin juillet 2008, le régime de change du pa'anga conjugue cette référence vis-à-vis d'un panier de devises d'ancrage à des mesures visant à limiter à ±5% les fluctuations du pa'anga vis-à-vis du dollar américain. La référence à un panier de devises d'ancrage est confirmée par les classifications du régime de change de facto BOR (de 1991 à fin 1997), FMI (de mai 1998 à fin juin 2001) et BQCM (de 1999 à fin 2004). L'existence de bandes de fluctuations vis-à-vis du dollar américain est, quant à elle, confirmée par les classifications BOR (de 1998 à fin 2001), RR (de fin 2001 à fin 2007) et FMI (de fin juin 2001 à fin avril 2011). Enfin, selon la classification LYS, le pa'anga est en régime d'arrimage mobile vis-à-vis du dollar australien en 1991, ce qui est cohérent avec un régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises, dès lors que ledit panier contient le dollar australien.

La composition du panier des devises de référence du pa'anga est déclarée refléter la ventilation géographique des transactions internationales de Tonga. Plus précisément, ce panier contient officiellement le dollar américain, le dollar australien et le dollar néo-zélandais à partir de 1994, auxquels s'ajoute le yen en 2000, et les pondérations relatives de chaque devise sont renseignées de 2002 à fin 2006. Seule la classification du régime de change de facto BQCM fournit des informations sur la composition du panier des devises d'ancrage du pa'anga: ce panier serait composé du dollar américain, du yen et de l'euro de 1999 à fin 2004. Ceci dit, la classification BQCM retient uniquement ces trois devises comme ancrages potentiels, excluant a priori le dollar australien et le dollar néo-zélandais.

La ventilation géographique des flux commerciaux de Tonga, reportée dans les

tableaux C.6 et C.7, corrobore la composition officielle du panier des devises de référence du pa'anga. En effet, en moyenne, entre 1991 et 2009, les principaux partenaires commerciaux de Tonga sont bien le Japon (38.29% des exportations et 4.63% des importations), les États-Unis (26.97% des exportations et 8.93% des importations), la Nouvelle-Zélande (8.04% des exportations et 30.79% des importations), l'Australie (2.90% des exportations et 16.53% des importations), ainsi que Fiji (2.49% des exportations et 21.18% des importations).

Tableau C.6 – Principales destinations des exportations de Tonga

	X	Japon	États-Unis	$ m N^{elle}$ Zélande	Australie	Samoa am.	Hawai'i	Philippines	Fiji	Canada	Hong Kong	Chine	Samoa	Royaume-Uni
1991-94 1995-09	25 29	54.04 34.23	21.21 28.46	6.36 8.47	5.48 2.24	0.94 3.81	na 4.60	na 0.00	1.23 2.82	5.36 1.29	0.49 2.18	0.00 1.91	0.50 1.50	1.21
1995-09	28	49.13	24.26	6.48	4.09	1.20	0.89	na	2.05	4.25	1.10	0.02	0.35	1.30
2001-09	28	28.84	29.34	9.40	1.87	4.98	6.07	0.00	2.88	0.27	2.47	2.83	2.12	0.70
1991-09	34	38.29	26.97	8.04	2.90	3.22	3.66	0.00	2.49	2.12	1.83	1.52	1.29	0.98

Ventilation géographique en pourcentage du total des exportations de la période. X désigne le nombre total de marchés d'exportation, na une information non disponible et 0.00 une part dans le total inférieure à 0.005%. Sources: Tonga Department of Statistics, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

Tableau C.7 – Principales origines des importations de Tonga

	M	$ m N^{elle}$ Zélande	Fiji	Australie	États-Unis	Japon	Singapour	Chine	Royaume-Uni	Thaïlande	Allemagne	Indonésie	Hong Kong	France
1991-94	32	34.62	13.56	22.40	9.12	9.98	0.45	1.93	2.33	0.15	0.41	0.11	1.16	0.20
1995-09	31	30.23	22.29	15.67	8.91	3.85	4.40	3.34	2.67	1.68	0.78	1.05	0.41	0.86
1991-00	33	32.43	15.57	22.76	10.17	8.12	0.19	1.22	4.27	1.24	0.32	0.26	0.69	0.25
2001-09	30	29.80	24.57	12.76	8.19	2.52	6.15	4.34	1.64	1.63	0.98	1.33	0.40	1.09
1991-09	33	30.79	21.18	16.53	8.93	4.63	3.90	3.16	2.63	1.48	0.73	0.93	0.51	0.77

Ventilation géographique en pourcentage du total des importations de la période. M désigne le nombre total de marchés d'importation.

Sources : Tonga Department of Statistics, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commerciaux.

L'examen conjoint de la classification du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto du pa'anga et de la ventilation géographique des échanges commerciaux de Tonga nous conduit à retenir la typologie du régime de change de facto du pa'anga reportée dans le tableau C.8.

Tableau C.8 – Typologie retenue du régime de change du pa'anga de Tonga

	Type de régime de change	Devises d'ancrage	
1966-89	Caisse d'émission	AUD	
1990	Arrimage ferme mono-devise	AUD	
1991-01	Arrimage ferme pluri-devises	AUD JPY NZD USD	
2002-11	Arrimage souple pluri-devises	AUD JPY NZD USD	

AUD désigne le dollar australien, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain.

Sources: Examen conjoint du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto et de la ventilation géographique du commerce – cf. tableaux C.5, C.6 et C.7.

Le pa'anga de Tonga est émis, à compter de 1966, dans le cadre d'une caisse d'émission vis-à-vis du dollar australien, à laquelle se substitue en 1990 un régime d'arrimage ferme mono-devise maintenu vis-à-vis du dollar australien. À partir de 1991, le pa'anga est émis dans le cadre d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis d'un panier de devises composé du dollar australien, du yen, du dollar néo-zélandais et du dollar américain. Depuis 2002, il est émis dans le cadre d'un régime d'arrimage souple pluri-devises, avec le même panier de devises de référence.

Le dollar de Fiji

La livre de Fiji est émise à partir de décembre 1914, dans le cadre d'une caisse d'émission vis-à-vis de la livre sterling, qui circule en parallèle. Le 13 janvier 1969, les autorités monétaires de Fiji remplacent la livre de Fiji par le dollar de Fiji, tout en maintenant le régime de caisse d'émission vis-à-vis de la livre sterling (Schuler 2005).

Fiji est membre du Fonds Monétaire International depuis le 28 mai 1971. Le tableau C.9 met en parallèle le régime de change *de jure* et les classifications disponibles du régime de change *de facto* du dollar de Fiji.

Tableau C.9 – Classifications disponibles du régime de change du dollar de Fiji

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
13/01/69	S : Caisse d'émission vis-à-vis GBP $[30/06/73]$	
01/07/73	S : Arrimage ferme vis-à-vis GBP $[24/02/74]$	
09/1973	${\bf S}:{\bf R}\acute{\bf e}\acute{\bf e}$ valuation suite à réévaluation AUD et NZD	
25/02/74	S: Réévaluation $1.5%$ et arrimage ferme vis-à-vis	
	USD $[06/04/75]$	
07/04/75	${\bf S}$: Arrimage vis-à-vis panier USD AUD NZD GBP	
	JPY [31/03/78]	
1978	FMI : Arrimage vis-à-vis panier des devises des	
	principaux partenaires commerciaux [fin 1990]	
1980		FW : Arrimage vis-à-vis panier USD JPY AUD
		GBP [fin 1983]
01/02/82	FMI : Révision des pondérations tenant compte	
	des échanges de services (et pas seulement de	
	biens)	
08/03/83	$\mathrm{FMI}:$ Dévaluation 2.76% vis-à-vis panier suite à	
	dévaluation AUD	
18/07/84	$\mathrm{FMI}:$ Dévaluation 2.47% vis-à-vis panier suite à	
	dévaluation NZD [20/07/84]	
07/03/86	FMI : Augmentation pondération AUD, JPY et	
	NZD et diminution pondération USD et GBP	
13/03/86	FMI : Dévaluation 5% vis-à-vis panier $[02/05/86]$	
29/06/87	S : Dévaluation 17.25% vis-à-vis panier	
07/10/87	S : Dévaluation 15.25% vis-à-vis panier	
1990		BOR : Arrimage vis-à-vis panier [fin 2001]
1991	FMI : Arrimage vis-à-vis panier AUD JPY NZD	
	GBP USD - Révision des pondérations [fin 1997]	
04/1993	FMI : Révision des pondérations	
1998	FMI : Arrimage vis-à-vis panier AUD JPY NZD	
	EUR USD [31/01/08]	
20/01/98	S: Dévaluation 20% vis-à-vis panier	
01/05/98		FMI: Arrimage vis-à-vis panier [30/04/11]
1999		BQCM : Arrimage ferme vis-à-vis USD [fin 2004]
2000		FW : Arrimage vis-à-vis panier AUD USD EUR
2002	FIG. D. W. C. C. C.	[fin 2003]
2002	FMI : Pondérations révisées annuellement sur	RR: Bandes de fluctuation mobiles ±5% vis-à-vis
	la base de la moyenne mobile trisannuelle des	USD [12/2007]
	échanges commerciaux [31/01/08]	

Tableau C.9 – suite – Classifications disponibles du régime de change du dollar de Fiji

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
01/01/03	RBF : Arrimage vis-à-vis panier USD AUD NZD	
	JPY EUR $[31/12/10]$	

AUD désigne le dollar australien, EUR l'euro, GBP la livre sterling, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain. La date figurant entre crochets est celle jusqu'à laquelle prévaut la classification du régime de change.

Sources: S renvoie à Schuler (2005). FMI renvoie à International Monetary Fund (1979, p. 153), International Monetary Fund (1980, p. 145), International Monetary Fund (1981, p. 156), International Monetary Fund (1982, p. 169), International Monetary Fund (1983, p. 192-193), International Monetary Fund (1984, p. 187-188), International Monetary Fund (1985, p. 198-199), International Monetary Fund (1986, p. 222), International Monetary Fund (1987, p. 208-209), International Monetary Fund (1988, p. 202), International Monetary Fund (1989, p. 161), International Monetary Fund (1990, p. 157), International Monetary Fund (1991, p. 166), International Monetary Fund (1992, p. 163), International Monetary Fund (1993, p. 173), International Monetary Fund (1994, p. 170), International Monetary Fund (1995, p. 170), International Monetary Fund (1996, p. 171), International Monetary Fund (1997, p. 307), International Monetary Fund (1998, p. 330), International Monetary Fund (1999b, p. 319), International Monetary Fund (1999a, Appendix II), International Monetary Fund (2000b, p. 330), International Monetary Fund (2001, p. 336), International Monetary Fund (2002, p. 341), International Monetary Fund (2003, p. 355), International Monetary Fund (2004, p. 341), International Monetary Fund (2005, p. 351), International Monetary Fund (2006b, p. 439), International Monetary Fund (2006a, Appendix II), International Monetary Fund (2007, Appendix II), International Monetary Fund (2008b, p. 485-486), International Monetary Fund (2009, Appendix II), International Monetary Fund (2010, Appendix II), International Monetary Fund (2011, Appendix II). RBF renvoie à Reserve Bank of Fiji (2003, p. 12), Reserve Bank of Fiji (2004, p. 11), Reserve Bank of Fiji (2005, p. 13), Reserve Bank of Fiji (2006, p. 17), Reserve Bank of Fiji (2007, p. 17), Reserve Bank of Fiji (2008, p. 19), Reserve Bank of Fiji (2009, p. 19), Reserve Bank of Fiji (2010, p. 18). FW renvoie à Frankel & Wei (2008b), BOR à Bubula & Ötker-Robe (2002), BQCM à Bénassy-Quéré et al. (2006) et RR à Reinhart & Rogoff (2004) et Reinhart et al. (2008).

Le dollar de Fiji est officiellement émis dans le cadre d'une caisse d'émission vis-à-vis de la livre sterling jusqu'à fin juin 1973, puis en régime d'arrimage ferme vis-à-vis de la livre sterling jusqu'à fin février 1974, et ensuite en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar américain jusqu'à début avril 1975.

Depuis le 7 avril 1975, le dollar de Fiji est officiellement en régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises, ce qui est confirmé par trois classifications de facto (FW de 1980 à 1983 et de 2000 à 2003, BOR de 1990 à 2001, FMI de mai 1998 à fin avril 2011). En revanche, de 2002 à fin 2007, la classification RR infirme le régime de change de jure au profit d'un régime de bandes de fluctuation mobiles vis-à-vis du

dollar américain. Cependant, seul le taux de change bilatéral du dollar de Fiji vis-à-vis du dollar américain est considéré, alors que l'étude de son taux de change multilatéral serait nécessaire pour pouvoir se prononcer sur l'existence d'un régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises. Néanmoins, les conclusions de la classification RR sont compatibles avec un régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises, dès lors que ce panier contient le dollar américain. De plus, la classification BQCM infirme le régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises de 1999 à fin 2004, au profit d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar américain. Cependant, bien que la méthodologie sous-jacente soit adaptée à l'examen d'un régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier, le choix du numéraire est discutable. En effet, seules trois devises d'ancrage potentielles sont considérées (le dollar américain, l'euro et le yen), excluant a priori le dollar australien et le dollar néo-zélandais.

De début 1975 à fin mars 1978, la panier d'ancrage du dollar de Fiji comprend officiellement cinq devises : le dollar américain, le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling et leyen. Puis, d'avril 1978 à fin 1990, ce panier est officiellement composé des devises des principaux partenaires commerciaux de Fiji, avec, à partir de 1982, une prise en compte, dans l'élaboration des pondérations relatives des devises d'ancrage, de leur importance dans les flux de biens et de services de Fiji. Sur la période de 1978 à 1990, les autorités monétaires ne renseignent la composition du panier de référence du dollar de Fiji que de façon implicite. Ainsi, les dévaluations du dollar de Fiji suite à celles du dollar australien en mars 1983, et du dollar néo-zélandais en juillet 1984, suggèrent que les deux devises font partie dudit panier. De plus, début mars 1986, les autorités monétaires annoncent un accroissement du poids du dollar australien, du yen et du dollar néo-zélandais au détriment de celui du dollar américain et de la livre sterling dans le panier de référence du dollar de Fiji : les cinq devises font donc partie de ce panier. À partir de 1991, les autorités monétaires annoncent explicitement que le panier de devises d'ancrage du dollar de Fiji est bien composé de ces cinq devises jusqu'à fin 1997, tandis que, depuis 1998, l'euro s'est substitué à la livre sterling au sein de ce panier.

Selon la classification FW, le panier de référence du dollar de Fiji n'est pas composé

Le dollar de Fiji 49

de cinq, mais seulement de quatre devises (le dollar américain, le dollar australien, la livre sterling et le yen) de 1980 à 1983, puis de trois devises (le dollar australien, le dollar américain et l'euro) de 2000 à 2003. Cependant, Frankel & Wei (2008b, p. 16) signalent, à juste titre, qu'ils devraient a priori inclure le dollar néo-zélandais parmi les devises d'ancrage potentielles du dollar de Fiji, mais ne le font pas.

La ventilation géographique des flux commerciaux de Fiji, reportée dans les tableaux C.10 et C.11, indique qu'en moyenne, entre 1980 et 2009, les principaux partenaires commerciaux de Fiji sont l'Australie (17.62% des exportations et 31.08% des importations), le Royaume-Uni (16.57% des exportations et 1.89% des importations), les États-Unis (14.49% des exportations et 5.56% des importations), la Nouvelle-Zélande (5.30% des exportations et 15.94% des importations) Singapour (16.88% des exportations et 1.48% des importations) et le Japon (5.31% des exportations et 6.57% des importations). De plus, la part du Royaume-Uni passe de 23.11% des exportations et 4.81% des importations en moyenne entre 1980 et 1989 à 11.72% des exportations et 0.70% des importations en moyenne entre 2000 et 2009. Ainsi, la ventilation géographique des flux commerciaux de Fiji corrobore la composition officielle du panier de devises d'ancrage du dollar de Fiji.

Tableau C.10 – Principales destinations des exportations de Fiji

	X	Australie	Royaume-Uni	États-Unis	Japon	$ m N^{elle}$ Zélande	Samoa	Tonga	Malaisie	Canada	Singapour	Kiribati	Vanuatu	Polynésie fr.
1980-89	36	11.40	23.13	5.65	5.25	6.18	1.72	2.38	5.44	2.52	1.25	0.78	1.29	0.54
1990-99	39	25.06	19.52	13.17	6.47	6.70	2.09	1.82	3.39	2.26	0.74	0.66	0.54	0.44
2000-09	41	15.30	11.74	19.26	4.55	3.97	5.49	3.55	0.08	0.54	2.09	2.20	1.81	1.82
1980-09	41	17.62	16.59	14.49	5.31	5.30	3.62	2.75	2.25	1.50	1.48	1.41	1.29	1.11

Ventilation géographique en pourcentage du total des exportations de la période. X désigne le nombre total de marchés d'exportation.

Sources : Fiji Islands Bureau of Statistics, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

	M	Australie	Singapour	N ^{elle} Zélande	Japon	États-Unis	Chine	Hong Kong	Thailande	Royaume-Uni	Inde	Corée du Sud	Malaisie	Indonésie
1980-89	36	33.85	9.38	16.21	14.15	4.97	2.28	2.29	0.67	4.81	0.94	2.02	0.38	0.16
1990-99	36	38.53	6.70	16.27	7.63	9.39	2.73	2.83	2.04	2.14	0.95	1.66	1.40	1.04
2000-09	34	25.78	25.50	15.66	3.26	3.53	3.79	1.89	2.87	0.70	2.75	1.54	1.68	1.34
1980-09	36	31.09	16.89	15.94	6.57	5.56	3.20	2.25	2.22	1.89	1.88	1.66	1.36	1.04

Tableau C.11 – Principales origines des importations de Fiji

Ventilation géographique en pourcentage du total des importations de la période. M désigne le nombre total de marchés d'importation.

Sources : Fiji Islands Bureau of Statistics, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

L'examen conjoint de la classification du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto du dollar de Fiji et de la ventilation géographique des échanges commerciaux de Fiji nous conduit à retenir la typologie du régime de change de facto du dollar de Fiji reportée dans le tableau C.12.

Tableau C.12 – Typologie retenue du régime de change du dollar de Fiji

	Type de régime de change	Devises d'ancrage
1969-1973	Caisse d'émission	GBP
1974	Arrimage ferme mono-devise	USD
1975-1997 1998-2010	Arrimage ferme pluri-devises	AUD GBP JPY NZD USD AUD EUR JPY NZD USD

AUD désigne le dollar australien, EUR l'euro, GBP la livre sterling, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain.

Sources : Examen conjoint du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto et de la ventilation géographique du commerce – cf. tableaux C.9, C.10 et C.11.

Le dollar de Fiji est émis, à compter de 1969, dans le cadre d'un régime de caisse d'émission vis-à-vis de la livre sterling, puis, en 1974, dans le cadre d'un régime

Le dollar de Fiji 51

d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis du dollar américain. Depuis 1975, le dollar de Fiji est en régime d'arrimage ferme vis-à-vis d'un panier de devises composé du dollar australien, de la livre sterling, du yen, du dollar néo-zélandais et du dollar américain. À compter de 1998, la livre sterling est remplacée, au sein de ce panier de devises, par l'euro.

Le kina de Papouasie Nouvelle-Guinée

Dans les années 1880, le livre sterling a cours légal au sud de l'actuelle Papouasie Nouvelle-Guinée, la livre australienne circulant parallèlement, tandis que le mark de Nouvelle-Guinée, en régime d'arrimage vis-à-vis du mark allemand, a cours légal au nord de l'actuelle Papouasie Nouvelle-Guinée. Le mark de Nouvelle-Guinée est ensuite en régime d'arrimage vis-à-vis de la livre australienne pendant la première guerre mondiale et il n'est plus émis après la guerre : il est remplacé par la livre australienne, le mark allemand continuant à circuler jusqu'à la seconde guerre mondiale. Le 14 février 1966, la livre australienne est remplacée, au nord comme au sud, par le dollar australien. Le kina (du nom d'une nacre servant traditionnellement de monnaie) est émis à partir d'avril 1975, soit cinq mois avant l'indépendance de la Papouasie Nouvelle-Guinée (Schuler 2005).

La Papouasie Nouvelle-Guinée est membre du Fonds Monétaire International depuis le 9 octobre 1975. Le tableau C.13 met en parallèle le régime de change de jure et les classifications disponibles du régime de change de facto du kina.

Le *kina* est officiellement en régime d'arrimage vis-à-vis du dollar australien de 1975 à fin 1976, puis en régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises jusqu'en octobre 1994.

Selon Schuler (2005), le taux de change bilatéral du *kina* indique que le régime d'arrimage vis-à-vis du dollar australien est maintenu jusqu'en juin 1978. Au contraire, d'après la classification LYS, le *kina* est en régime de flottement en 1978. Cependant, le numéraire utilisé est le dollar américain et non le dollar australien (Levy-Yeyati &

Sturzenegger 2005, p. 1629), ce qui limite la portée de la classification LYS.

Tableau C.13 – Classifications disponibles du régime de change du kina de Papouasie Nouvelle-Guinée

	Régime de change $de jure$	Régime de change de facto
04/1975	S : Arrimage ferme vis-à-vis AUD $[28/12/76]$	
25/07/76	S : Réévaluation 5% vis-à-vis AUD	
28/11/76	S : Réévaluation 12.5% vis-à-vis AUD	
13/12/76	S : Dévaluation 2.22% vis-à-vis AUD	
29/12/76	S : Dévaluation 1.86% vis-à-vis AUD – Arrimage	S : Arrimage vis-à-vis AUD $[04/06/78]$
	vis-à-vis panier des devises des principaux parte-	
	naires commerciaux $[04/06/78]$	
03/08/77	S : Réévaluation 1.01% vis-à-vis AUD	
15/11/77	S : Réévaluation 1% vis-à-vis AUD	
1978	FMI : Arrimage vis-à-vis panier des devises des	LYS : Flottement [fin 1978]
	principaux partenaires commerciaux et cotation of-	
	ficielle vis-à-vis AUD, USD et JPY [fin 1979]	
09/01/78	${\rm FMI}$: Réévaluation 4.02% vis-à-vis ${\rm AUD}$	
10/04/78	FMI : Réévaluation 1.38% vis-à-vis AUD suite à	
	modification composition panier	
05/06/78	S : Arrimage souple vis-à-vis panier des devises des	
	principaux partenaires commerciaux [09/10/94]	
17/12/79	FMI : Réévaluation 5% vis-à-vis panier	
1980	FMI : Arrimage vis-à-vis panier des devises des	
	principaux partenaires commerciaux et cotation of-	
	ficielle vis-à-vis AUD et USD [fin 1982]	
1983	FMI : Arrimage vis-à-vis panier des devises des	
	principaux partenaires commerciaux et cotation of-	
	ficielle vis-à-vis USD $[09/10/94]$	
08/03/83	S : Dévaluation 10% vis-à-vis USD soit 5.5% vis-à-	
	vis panier suite à dévaluation AUD	
1990		BOR : Arrimage vis-à-vis panier [fin 1993]
01/1990		RR : Arrimage mobile vis-à-vis USD - Dévalua-
		tions fréquentes [12/2007]
09/01/90	${\rm FMI}$: Dévaluation 10% vis-à-vis USD	
1994		BQCM : Arrimage ferme vis-à-vis USD [fin 1997]
1994		BOR : Flottement [fin 2001]
11/09/94	${\rm FMI}$: Dévaluation 12.9% vis-à-vis USD soit 12%	
	vis-à-vis panier	
10/10/94	FMI : Flottement [fin 2006]	
1995		LYS : Arrimage ferme vis-à-vis USD [fin 1999]
01/05/98		FMI: Flottement [31/12/04]
1999		BQCM : Arrimage ferme vis-à-vis USD [fin 2004]
2000		LYS : Arrimage mobile vis-à-vis USD [fin 2000]

Tableau C.13 – suite – Classifications disponibles du régime de change du kina de Papouasie Nouvelle-Guinée

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
2004		FW : Arrimage ferme vis-à-vis USD [fin 2007]
01/01/05		$\mathrm{FMI}: \mathrm{Flottement}$ dirigé $[30/04/11]$
2007	${\rm FMI}$: Flottement dirigé $[31/01/08]$	

AUD désigne le dollar australien, JPY le yen et USD le dollar américain. La date figurant entre crochets est celle jusqu'à laquelle prévaut la classification du régime de change.

Sources: S renvoie à Schuler (2005). FMI renvoie à International Monetary Fund (1979, p. 321-322), International Monetary Fund (1980, p. 309-310), International Monetary Fund (1981, p. 322), International Monetary Fund (1982, p. 341), International Monetary Fund (1983, p. 369), International Monetary Fund (1984, p. 381-382), International Monetary Fund (1985, p. 389), International Monetary Fund (1986, p. 407), International Monetary Fund (1987, p. 392), International Monetary Fund (1988, p. 381), International Monetary Fund (1989, p. 369), International Monetary Fund (1990, p. 372), International Monetary Fund (1991, p. 380-382), International Monetary Fund (1992, p. 375), International Monetary Fund (1993, p. 392), International Monetary Fund (1994, p. 386), International Monetary Fund (1995, p. 382-384), International Monetary Fund (1996, p. 374), International Monetary Fund (1997, p. 657), International Monetary Fund (1998, p. 690), International Monetary Fund (1999b, p. 672), International Monetary Fund (1999a, Appendix II), International Monetary Fund (2000b, p. 687), International Monetary Fund (2001, p. 716), International Monetary Fund (2002, p. 730), International Monetary Fund (2003, p. 743), International Monetary Fund (2004, p. 728), International Monetary Fund (2005, p. 737), International Monetary Fund (2006b, p. 909), International Monetary Fund (2006a, Appendix II), International Monetary Fund (2007, Appendix II), International Monetary Fund (2008b, p. 1085-1086), International Monetary Fund (2009, Appendix II), International Monetary Fund (2010, Appendix II), International Monetary Fund (2011, Appendix II). LYS renvoie à Levy-Yeyati & Sturzenegger (2005), BOR à Bubula & Ötker-Robe (2002), RR à Reinhart & Rogoff (2004) et Reinhart et al. (2008), BQCM à Bénassy-Quéré et al. (2006) et FW à Frankel & Wei (2008b).

Par ailleurs, la classification BOR confirme le régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises entre 1990 et 1993, tandis que d'après la classification RR, le kina est en régime d'arrimage mobile vis-à-vis du dollar américain avec des dévaluations fréquentes entre 1990 et 1994. Toutefois, dans la mesure où elle repose sur l'examen du taux de change bilatéral du kina vis-à-vis du dollar américain, la classification RR est, par construction, inadaptée à la détection d'un régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises. Ceci dit, la conclusion de la classification RR est compatible avec un régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises d'ancrage contenant le dollar américain.

Le panier de référence du *kina* contient officiellement les devises des principaux partenaires commerciaux de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Eu égard au fait qu'en

parallèle de l'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises, les autorités monétaires annoncent des cotations officielles du *kina* vis-à-vis du dollar australien et du dollar américain (de 1978 à 1983) et vis-à-vis du yen (en 1978 et 1979), il est probable que les trois devises font partie du panier de référence du *kina*.

La ventilation géographique des flux commerciaux de la Papouasie Nouvelle-Guinée, reportée dans les tableaux C.14 et C.15, indique qu'en moyenne, entre 1980 et 1994, ses principaux partenaires commerciaux sont l'Australie (21.97% des exportations et 44.77% des importations), le Japon (27.85% des exportations et 14.34% des importations), l'Allemagne (16.74% des exportations et 1.43% des importations), Singapour (1.56% des exportations et 11.42% des importations) et les États-Unis (3.27% des exportations et 7.27% des importations).

Tableau C.14 – Principales destinations des exportations de la Papouasie Nouvelle-Guinée

	X	Australie	Japon	Allemagne	Chine	Corée du Sud	Royaume-Uni	Singapour	États-Unis	Philippines	Inde	Pays-Bas	Espagne	Thaïlande
1980-94	36	21.98	27.84	16.73	2.74	8.26	4.52	1.56	3.27	2.36	0.15	1.67	1.88	0.32

Ventilation géographique en pourcentage du total des exportations de la période. X désigne le nombre total de marchés d'exportation.

Sources : National Statistical Office of Papua New Guinea, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

Tableau C.15 – Principales origines des importations de la Papouasie Nouvelle-Guinée

	М	Australie	Singapour	Japon	États-Unis	Chine	$ m N^{elle}$ Zélande	Malaisie	Indonésie	Royaume-Uni	Hong Kong	Thaïlande	Allemagne	Corée du Sud
1980-94	35	44.78	11.42	14.34	7.28	1.44	4.16	1.08	0.68	2.52	2.38	0.68	1.43	0.94

Ventilation géographique en pourcentage du total des importations de la période. M désigne le nombre total de marchés d'importation.

Sources: National Statistical Office of Papua New Guinea, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

À partir d'octobre 1994, le *kina* est officiellement en régime de flottement, puis en régime de flottement dirigé depuis 2007. Les seules classifications *de facto* confirmant la classification *de jure* (BOR de 1994 à 2001 et FMI de mai 1998 à 2004) n'explicitent pas leur méthodologie, ce qui en limite la portée. Les autres classifications du régime de change *de facto* se contredisent, mais la plupart d'entre elles concordent sur un point : le *kina* n'est pas en régime de flottement, en dépit de ce qu'annoncent les autorités monétaires. Au contraire, le régime de change du *kina* est défini par référence au dollar américain, de façon plus ou moins rigide. Le *kina* est ainsi en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar américain selon les classifications BQCM (de 1994 à 1fin 997 et de 1999 à fin 2004), LYS (de 1995 à fin 1999) et FW (de 2004 à fin 2007) et en régime d'arrimage souple vis-à-vis du dollar américain selon les classifications LYS (en 2000) et RR (de 1994 à fin 2007).

D'une part, la concordance de ces différentes classifications de facto (pourtant fondées sur des méthodologies différentes) quant à la référence au dollar américain, remet sérieusement en cause la classification du régime de change de jure du kina. D'autre part, la divergence entre ces classifications de facto quant au degré de rigidité de l'arrimage du kina vis-à-vis du dollar américain est compatible avec un régime d'arrimage souple. Ainsi, on peut supposer que, depuis 1995, les autorités monétaires n'interviennent sur le marché des changes qu'au delà d'un certain seuil de déviation de la valeur du kina (ou de ses variations) par rapport à une référence définie en dollars américains.

L'examen conjoint de la classification du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto du kina et de la ventilation géographique des échanges commerciaux de la Papouasie Nouvelle-Guinée nous conduit à retenir la typologie du régime de change de facto du kina reportée dans le tableau C.16.

Tableau C.16 – Typologie retenue du régime de change du *kina* de Papouasie Nouvelle-Guinée

	Type de régime de change	Devises d'ancrage
1975-1977	Arrimage ferme mono-devise	AUD
1978-1994	Arrimage ferme pluri-devises	AUD DEM JPY USD
1995-2011	Arrimage souple mono-devise	USD

AUD désigne le dollar australien, DEM le mark allemand, JPY le yen et USD le dollar américain.

Sources: Examen conjoint du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto et de la ventilation géographique du commerce – cf. tableaux C.13, C.14 et C.15.

Le kina est émis à compter de 1975 dans le cadre d'un régime d'arrimage ferme mono-devise vis-à-vis du dollar australien, puis, de 1978 à 1994, dans le cadre d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis d'un panier de devises composé du dollar australien, du mark allemand, du yen et du dollar américain, et, depuis 1995, dans le cadre d'un régime d'arrimage souple vis-à-vis du dollar américain.

Le dollar des Îles Salomon

Les Îles Salomon sont dollarisées en 1896 : la livre sterling y a cours légal. La livre des Îles Salomon est émise à compter de décembre 1916, dans le cadre d'une caisse d'émission vis-à-vis de la livre sterling. Après la seconde guerre mondiale, la livre des Îles Salomon est remplacée par la livre australienne, elle même remplacée par le dollar australien en 1966. Le dollar des Îles Salomon est émis à partir du 24 octobre 1977 (Schuler 2005).

Les Îles Salomon sont membre du Fonds Monétaire International depuis le 22 septembre 1978. Le tableau C.17 met en parallèle le régime de change *de jure* et les classifications disponibles du régime de change *de facto* du dollar des Îles Salomon.

Tableau C.17 – Classifications disponibles du régime de change du dollar des Îles Salomon

	Régime de change de jure Régim	ne de change de facto
24/10/77	S : Arrimage ferme vis-à-vis AUD [26/10/79]	
18/05/79	FMI : Réévaluation 5% vis-à-vis AUD	
29/10/79	FMI : Arrimage vis-à-vis panier des devises des	
	principaux partenaires commerciaux [fin 1981]	
	S : Arrimage souple vis-à-vis panier des devises des	
	principaux partenaires commerciaux $[05/06/00]$	
03/03/81	${\rm FMI}$: Dévaluation 6% vis-à-vis ${\rm AUD}$	
13/04/81	${\bf S}$: Cotation officielle vis-à-vis USD et AUD	
1982	${\rm FMI}$: Arrimage vis-à-vis panier des devises des 4	
	principaux partenaires commerciaux [fin 1982]	
13/08/82	${\rm FMI}:$ Dépréciation 10% vis-à-vis panier – Bandes	
	de fluctuation mobiles $\pm 2\%$ sur 4 semaines vis-à-	
	vis panier des devises des 4 principaux partenaires commerciaux $$	
1983	FMI : Bandes de fluctuation mobiles $\pm 2\%$ sur 4	
	semaines vis-à-vis panier GBP JPY AUD USD [fin	
	1986]	
1987	FMI : Bandes de fluctuation mobiles $\pm 2\%$ sur 4	
	semaines vis-à-vis panier des devises des 4 princi-	
	paux partenaires commerciaux $[31/08/89]$	
01/09/89	${\rm FMI}$: Arrimage vis-à-vis panier des devises des 4	
	principaux partenaires commerciaux et arrimage	
	mobile $\pm 0.5\%$ sur un mois vis-à-vis USD [fin 1997]	
1990		${\tt BOR}: {\tt Arrimage\ mobile}\ {\it \@model{ward\ looking}\ } {\tt w}$ vis-
		à-vis USD [fin 1999]
15/12/97		$\mathrm{FMI}: \mathrm{Flottement}$ dirigé $[14/09/98]$
		S : Modification de la classification FMI indique
		difficulté à caractériser le régime de change
1998	${\rm FMI}$: Arrimage vis-à-vis panier des devises des 4	
	principaux partenaires commerciaux [fin 05/2000]	
15/09/98		FMI : Arrimage vis-à-vis panier $[29/06/01]$
		S : Modification de la classification FMI indique
		difficulté à caractériser le régime de change
1999		BQCM : Arrimage ferme vis-à-vis USD [fin 2004]
2000		BOR : Arrimage mobile « forward looking » vis-à-
		vis USD [fin 2001]
06/06/00	FMI : Arrimage ferme vis-à-vis USD [début 11/2000]	
$\mathrm{mi}\ 11/2000$	${\rm FMI}$: Arrimage vis-à-vis panier des devises des 4	
	principaux partenaires commerciaux et variations	
	quotidiennes « de $faible\ amplitude$ » vis-à-vis USD	
	[fin 2004]	
		suite nage suivante

 $suite\ page\ suivante$

Tableau C.17 – suite – Classifications disponibles du régime de change du dollar des Îles Salomon

	Régime de change de jure Régime de change de facto
24/11/00	S : Arrimage USD [fin 2005]
30/06/01	$\mathrm{FMI}:$ Arrimage mobile vis-à-vis USD [31/12/04]
2005	FMI : Arrimage vis-à-vis panier des devises des
	principaux partenaires commerciaux [31/12/07]
01/01/05	$\mathrm{FMI}: \mathrm{Arrimage}$ ferme vis-à-vis USD $[30/04/08]$
01/05/08	FMI : Type indéterminé de régime de change défini
	par référence à USD $[30/04/09]$
01/05/09	FMI : Type indéterminé de régime de change défini
	par référence à panier de devises [fin $01/2011$]
02/2011	FMI : Type indéterminé de régime de change
	[30/04/11]

AUD désigne le dollar australien, GBP la livre sterling, JPY le yen et USD le dollar américain. La date figurant entre crochets est celle jusqu'à laquelle prévaut la classification du régime de change.

Sources: S renvoie à Schuler (2005). FMI renvoie à International Monetary Fund (1979, p. 358), International Monetary Fund (1980, p. 350-351), International Monetary Fund (1981, p. 366), International Monetary Fund (1982, p. 384-385), International Monetary Fund (1983, p. 411-412), International Monetary Fund (1984, p. 427), International Monetary Fund (1985, p. 441), International Monetary Fund (1986, p. 456), International Monetary Fund (1987, p. 444), International Monetary Fund (1988, p. 433), International Monetary Fund (1989, p. 431), International Monetary Fund (1990, p. 437), International Monetary Fund (1991, p. 444), International Monetary Fund (1992, p. 435), International Monetary Fund (1993, p. 458), International Monetary Fund (1994, p. 451), International Monetary Fund (1995, p. 443), International Monetary Fund (1996, p. 434), International Monetary Fund (1997, p. 770), International Monetary Fund (1998, p. 810), International Monetary Fund (1999b, p. 790-794), International Monetary Fund (1999a, Appendix II), International Monetary Fund (2000b, p. 806), International Monetary Fund (2001, p. 840), International Monetary Fund (2002, p. 856-860), International Monetary Fund (2003, p. 879), International Monetary Fund (2004, p. 863), International Monetary Fund (2005, p. 871), International Monetary Fund (2006b, p. 1068), International Monetary Fund (2006a, Appendix II), International Monetary Fund (2007, Appendix II), International Monetary Fund (2008b, p. 1281-1282), International Monetary Fund (2009, Appendix II), International Monetary Fund (2010, Appendix II), International Monetary Fund (2011, Appendix II). BOR renvoie à Bubula & Ötker-Robe (2002) et BQCM à Bénassy-Quéré et al. (2006).

Le dollar des Îles Salomon est officiellement en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar australien de fin 1977 à octobre 1979, puis en régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises jusqu'à fin mai 2000. De plus, l'arrimage du dollar des Îles Salomon vis-à-vis de son panier de devises de référence est assoupli entre mi août 1982 et fin août 1989, puis il est conjugué à des mesures visant à limiter les fluctuations du dollar des Îles Salomon vis-à-vis du dollar américain entre septembre 1989 et fin 1997. Selon Schuler (2005), le dollar des Îles Salomon est en régime d'arrimage souple vis-à-vis

d'un panier de devises de fin 1979 à début juin 2000.

La classification du régime de change de jure est partiellement confirmée par la classification du régime de change de facto BOR, en vertu de laquelle le dollar des Îles Salomon est, de 1990 à fin 1999, en régime d'arrimage mobile vis-à-vis du dollar américain : cette conclusion est compatible avec un régime d'arrimage souple vis-à-vis d'un panier de devises contenant le dollar américain.

Le panier de devises de référence est officiellement composé des devises des quatre principaux partenaires commerciaux des Îles Salomon, qui, de 1983 à fin 1986, sont déclarées être la livre sterling, le yen, le dollar australien et le dollar américain. La répartition géographique du commerce des Îles Salomon, reportée dans les tableaux C.18 et C.19, corrobore ces déclarations officielles. En effet, parmi les principaux partenaires commerciaux des Îles Salomon, figurent en moyenne entre 1980 et 1998 l'Australie (2.24% des exportations et 38.65% des importations), le Japon (42.42% des exportations et 15.58% des importations), les États-Unis (3.02% des exportations et 5.74% des importations) et le Royaume-Uni (7.93% des exportations et 2.47% des importations).

Tableau C.18 – Principales destinations des exportations des Îles Salomon

	X	Japon	Chine	Corée du Sud	Thaïlande	Royaume-Uni	Philippines	Pays-Bas	États-Unis	Australie	Allemagne	Espagne	Singapour	Italie
1980-98	33	42.42	0.38	11.00	7.26	7.93	2.83	3.95	3.02	2.25	2.89	1.51	1.68	0.23

Ventilation géographique en pourcentage du total des exportations de la période. X désigne le nombre total de marchés d'exportation et na une information non disponible.

Sources : Solomon Islands National Statistics Office, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

	M	Australie	Singapour	Japon	N ^{elle} Zélande	États-Unis	$ m P.N^{elle}Guin\acute{e}e$	Chine	Fiji	Hong Kong	Malaisie	Royaume-Uni	Thaïlande	Corée du Sud
1980-98	30	38.66	11.42	15.58	7.74	5.74	2.41	2.15	1.07	3.27	1.38	2.47	1.12	1.49

Tableau C.19 – Principales origines des importations des Îles Salomon

Ventilation géographique en pourcentage du total des importations de la période. M désigne le nombre total de marchés d'importation.

Sources : Solomon Islands National Statistics Office, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

Le dollar des Îles Salomon connaît officiellement un court épisode d'arrimage vis-à-vis du dollar américain entre juin 2000 et fin 2000, et, depuis lors, il est de nouveau en régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises. Toutefois, de 2000 à fin 2004, les autorités monétaires interviennent officiellement de façon à limiter les variations quotidiennes du dollar des Îles Salomon vis-à-vis du dollar américain. Le régime d'arrimage du dollar des Îles Salomon vis-à-vis d'un panier de devises est confirmé par la classification de facto FMI de fin 1998 à fin juin 2001, sans qu'il soit fait mention de l'arrimage vis-à-vis du dollar américain au second semestre 2000. En revanche, les autres classifications de facto suggèrent que le dollar des Iles Salomon est en régime d'arrimage plus ou moins rigide vis-à-vis du dollar américain, et ce, dès avant 2000, et bien après 2004. Ainsi, le dollar des Îles Salomon est en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar américain selon les classification BQCM (de 1999 à fin 2004), Schuler (de fin 2000 à fin 2005) et FMI (de 2005 à fin avril 2008), en régime d'arrimage mobile vis-à-vis du dollar américain selon les classification BOR (de 2000 à fin 2001) et FMI (de fin juin 2001 à fin 2004), et en régime de type indéterminé, mais défini par référence au dollar américain, selon la classification FMI (de mai 2008 à fin avril 2009). Nous considérons donc qu'en dépit de ce qu'annoncent les autorités monétaires, le dollar des Îles Salomon est, de facto, en régime d'arrimage vis-à-vis du dollar américain dès 1999, et ce, pour deux raisons : d'une part, la concordance entre la plupart des classifications de facto sur cette question, et, d'autre part, le fait la méthodologie sous-jacente à la classification BQCM soit appropriée à la détection de

régimes d'arrimage vis-à-vis de paniers de devises, mais conclue pourtant à un régime d'arrimage vis-à-vis du dollar américain. La divergence des conclusions quant au degré de rigidité de l'arrimage du dollar des Îles Salomon vis-à-vis du dollar américain est compatible avec un régime d'arrimage souple.

L'examen conjoint de la classification du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto du dollar des Îles Salomon et de la ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Salomon nous conduit à retenir la typologie du régime de change de facto du dollar des Îles Salomon reportée dans le tableau C.20.

Tableau C.20 – Typologie retenue du régime de change du dollar des Îles Salomon

	Type de régime de change	Devises d'ancrage
1977-1979	Arrimage ferme mono-devise	AUD
1980-1998	Arrimage souple pluri-devises	AUD GBP JPY USD
1999-2009	Arrimage souple mono-devise	USD

AUD désigne le dollar australien, GBP la livre sterling, JPY le yen et USD le dollar américain.

Sources : Examen conjoint du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto et de la ventilation géographique du commerce – cf. tableaux C.17, C.18 et C.19.

Le dollar des Îles Salomon est émis à compter de 1977, dans le cadre d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis du dollar australien, puis, de 1980 à 1998, dans le cadre d'un régime d'arrimage souple vis-à-vis d'un panier de devises composé du dollar australien, de la livre sterling, du yen et du dollar américain, et, depuis 1999, dans le cadre d'un régime d'arrimage souple vis-à-vis du dollar américain.

Le *vatu* du Vanuatu

En 1854, trois devises circulent au Vanuatu (« *Nouvelles-Hébrides* » à cette époque) : le franc français, la livre sterling et la livre australienne. Un franc local, émis en Nouvelle-Calédonie, circule également à partir de 1888. Le franc des Nouvelles-Hébrides

est introduit pendant la seconde guerre mondiale, et émis dans le cadre d'un régime d'arrimage vis-à-vis de la livre australienne, puis vis-à-vis du franc français à partir de 1949. La livre australienne continue à circuler en parallèle, et est remplacée par le dollar australien en 1966. Le *vatu* (du nom d'une pierre servant traditionnellement de monnaie) remplace le franc des Nouvelles-Hébrides à partir du 1^{er} janvier 1981, le dollar australien circulant toujours en parallèle (Schuler 2005).

Le Vanuatu est membre du Fonds Monétaire International depuis le 28 septembre 1981. Le tableau C.21 met en parallèle le régime de change de jure et les classifications disponibles du régime de change de facto du vatu.

Tableau C.21 – Classifications disponibles du régime de change du vatu du Vanuatu

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
1980		FW : Arrimage vis-à-vis FRF [fin 1983]
01/01/81	S : Arrimage vis-à-vis FRF $[09/09/81]$	
10/09/81	${\rm FMI}$: Arrimage vis-à-vis DTS $[04/02/88]$	
18/03/82	FMI : Cotation officielle vis-à-vis AUD	
27/07/82	${\rm FMI}:$ Réévaluation 4.9% vis-à-vis ${\rm AUD}$	
20/09/82	FMI : Réévaluation 4.1% vis-à-vis AUD	
10/03/83	${\rm FMI}:$ Réévaluation 11% vis-à-vis AUD suite à dé-	
	valuation AUD	
01/01/83	FMI : Le franc des Nouvelles-Hébrides et le dollar	
	australien cessent d'avoir cours légal	
12/03/84	${\rm FMI}:{\rm R\acute{e}\acute{e}valuation}$ 5.6% vis-à-vis ${\rm DTS}$	
01/04/85	${\rm FMI}:$ Dévaluation 8.5% vis-à-vis DTS	
	S : Arrimage vis-à-vis panier de devises $[04/02/88]$	
13/02/86	${\rm FMI}:$ Dévaluation 9.8% vis-à-vis DTS	
23/10/86	${\rm FMI}:$ Dévaluation 14.1% vis-à-vis DTS	
05/02/88	FMI : Arrimage vis-à-vis panier de devises – pon-	
	dérations fondées sur la part de chaque devise dans	
	les transactions internationales. Cotation officielle	
	vis-à-vis AUD, FRF, DEM, JPY et NZD [fin 1992]	
	S : Arrimage souple vis-à-vis panier de devises	
	[2005]	
1990		BOR : Arrimage vis-à-vis panier [fin 2001]
1993	FMI : Arrimage vis-à-vis panier de devises – pon-	
	dérations des devises fondées sur la part des prin-	
	cipaux marchés d'exportation du commerce et du	
	tourisme $[31/12/07]$	

Tableau C.21 – suite – Classifications disponibles du régime de change du vatu du Vanuatu

	Régime de change de jure	Régime de change de facto
1996	FMI : Cotation officielle vis-à-vis USD, GBP, FRF,	
	AUD, DEM, NZD et JPY	
1998	${\rm FMI}$: Cotation officielle vis-à-vis USD, GBP, EUR,	
	AUD, NZD et JPY	
1999		BQCM : Arrimage vis-à-vis panier USD EUR JPY
		[fin 2004]
01/01/99		${\rm FMI}$: Arrimage vis-à-vis panier $[30/04/07]$
2004		FW : Régime de change flexible [fin 2007]
01/05/07		FMI : Flottement dirigé avec référence à un panier
		de devises $[30/04/08]$
01/05/08		FMI : Type indéterminé de régime de change défini
		par référence à panier de devises $\left[30/04/11\right]$

Notes : AUD désigne le dollar australien, DTS les Droits de Tirage Spéciaux, DEM le mark allemand, EUR l'euro, FRF le franc français, GBP la livre sterling, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain. La date figurant entre crochets est celle jusqu'à laquelle prévaut la classification du régime de change.

Sources: S renvoie à Schuler (2005). FMI renvoie à International Monetary Fund (1982, p. 465), International Monetary Fund (1983, p. 493-494), International Monetary Fund (1984, p. 511), International Monetary Fund (1985, p. 519), International Monetary Fund (1986, p. 535), International Monetary Fund (1987, p. 520), International Monetary Fund (1988, p. 509), International Monetary Fund (1989, p. 522), International Monetary Fund (1990, p. 530), International Monetary Fund (1991, p. 535), International Monetary Fund (1992, p. 524), International Monetary Fund (1993, p. 551), International Monetary Fund (1994, p. 545), International Monetary Fund (1995, p. 527-528), International Monetary Fund (1996, p. 516-517), International Monetary Fund (1997, p. 911), International Monetary Fund (1998, p. 964), International Monetary Fund (1999b, p. 934), International Monetary Fund (1999a, Appendix II), International Monetary Fund (2000b, p. 954), International Monetary Fund (2001, p. 998), International Monetary Fund (2002, p. 1024), International Monetary Fund (2003, p. 1053), International Monetary Fund (2004, p. 1033), International Monetary Fund (2005, p. 1037), International Monetary Fund (2006b, p. 1276), International Monetary Fund (2006a, Appendix II), International Monetary Fund (2007, Appendix II), International Monetary Fund (2008b, p. 1550-1551), International Monetary Fund (2008a, Appendix II), International Monetary Fund (2009, Appendix II), International Monetary Fund (2010, Appendix II), International Monetary Fund (2011, Appendix II). FW renvoie à Frankel & Wei (2008b), BOR renvoie à Bubula & Ötker-Robe (2002) et BQCM à Bénassy-Quéré et al. (2006).

Officiellement, le *vatu* est en régime d'arrimage ferme vis-à-vis du franc français jusqu'au 9 septembre 1981. Cependant, selon la classification *de facto* FW, l'arrimage du *vatu* vis-à-vis du franc français est maintenu jusqu'à fin 1983.

De septembre 1981 à fin 2007, le *vatu* est officiellement en régime d'arrimage vis-à-vis d'un panier de devises. La classification du régime de change *de jure* du

vatu est confirmée par plusieurs classifications de facto (BOR de 1990 à fin 2001, BQCM de 1999 à fin 2004 et FMI de 1999 à fin avril 2007). En revanche, certaines classifications de facto infirment la classification de jure au profit d'un régime de change flexible (FW de 2004 à fin 2007) d'un régime de flottement dirigé avec référence à un panier de devises (FMI de mai 2007 à fin avril 2008) ou sans réussir à conclure sur le type de régime de change (FMI de mai 2008 à fin avril 2011). Néanmoins, la portée de la classification FW est limitée, dans la mesure où ni le dollar australien, ni le dollar néo-zélandais ne sont considérées comme des devises d'ancrage potentielles du vatu (Frankel & Wei 2008b, p. 18). De même, la portée de la classification FMI est limitée, en l'absence de précisions sur la méthodologie employée.

De 1984 à début février 1988, le panier de référence officiel est le panier des Droits de Tirage Spéciaux (DTS), constitué du dollar américain, du mark allemand, du franc français, du yen et de la livre sterling. Dans la mesure où les autorités monétaires annoncent, en 1983, l'ajustement du taux de change du *vatu*, suite à la dévaluation du dollar australien, on peut supposer que le dollar australien est également l'une des devises du panier de référence du *vatu* dans les années 1980.

À partir du 5 février 1988, le panier de référence est officiellement constitué des devises des principaux partenaires commerciaux du Vanuatu. Les monnaies du DTS ainsi que le dollar australien sont de bons candidats, puisque ces devises servaient déjà d'ancrage à la politique de change avant 1988. Par ailleurs, selon la classification BQCM, le dollar américain, l'euro et le yen font bien partie du panier de référence du vatu de 1999 à 2004.

La répartition géographique des échanges commerciaux du Vanuatu, reportée dans les tableaux C.22 et C.23, confirme qu'en moyenne entre 1984 et 2009, ses principaux partenaires commerciaux sont le Japon (10.85% des exportations et 25.24% des importations), l'Australie (1.65% des exportations et 20.74% des importations), l'Allemagne (5.97% des exportations), la Nouvelle-Zélande (7.14% des importations), les États-Unis (3.32% des exportations et 4.06% des importations) et la France (1.11% des exportations et 3.33% des importations).

Le *vatu* du Vanuatu 65

Tableau C.22 – Principales destinations des exportations du Vanuatu

	X	Thaïlande	Japon	Allemagne	Inde	Canada	États-Unis	Corée du Sud	Pays-Bas	Malaisie	France	Australie	N ^{elle} Calédonie	Indonésie
1984-09	34	40.69	10.85	5.97	4.88	4.46	3.32	2.31	1.43	1.85	1.11	1.65	1.37	1.44

Ventilation géographique en pourcentage du total des exportations de la période. X désigne le nombre total de marchés d'exportation et na une information non disponible.

Sources : Vanuatu National Statistics Office, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

Tableau C.23 – Principales origines des importations du Vanuatu

	M	Japon	Australie	$ m N^{elle}$ Zélande	Singapour	Fiji	Italie	États-Unis	Chine	France	N ^{elle} Calédonie	Espagne	Hong Kong	Corée du Sud
1984-09	34	25.24	20.74	7.14	7.12	4.65	4.14	4.06	3.80	3.33	2.53	2.48	1.42	1.00

Ventilation géographique en pourcentage du total des importations de la période. M désigne le nombre total de marchés d'importation.

Sources : Vanuatu National Statistics Office, Asian Development Bank, International Monetary Fund Direction Of Trade Statistics, données miroir des partenaires commercaiux.

L'examen conjoint de la classification du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto du vatu et de la ventilation géographique des échanges commerciaux du Vanuatu nous conduit à retenir la typologie du régime de change de facto du vatu reportée dans le tableau C.24.

Tableau C.24 – Typologie retenue du régime de change du vatu du Vanuatu

	Type de régime de change	Devises d'ancrage
1981-83	Arrimage ferme mono-devise	FRF
1984-11	Arrimage ferme pluri-devises	AUD DEM FRF JPY NZD USD

AUD désigne le dollar australien, DEM le mark allemand, FRF le franc français, JPY le yen, NZD le dollar néo-zélandais et USD le dollar américain.

Sources : Examen conjoint du régime de change de jure, des classifications disponibles du régime de change de facto et de la ventilation géographique du commerce – cf. tableaux C.21, C.22 et C.23.

Le vatu du Vanuatu est émis, à compter de 1981, dans le cadre d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis du franc français, et, depuis 1984, dans le cadre d'un régime d'arrimage ferme vis-à-vis d'un panier de devises composé du dollar australien, du mark allemand et du franc français (puis de l'euro), du yen, du dollar néo-zélandais et du dollar américain.

- Bénassy-Quéré, A., Coeuré, B. & Mignon, V. (2006), 'On the identification of de facto currency pegs', *Journal of the Japanese and International Economies* **20**(1), 112–127.
- Bubula, A. & Ötker-Robe, İ. (2002), 'The evolution of exchange rate regimes since 1990: Evidence from de facto policies', *International Monetary Fund Working Paper* **02/155**.
- Central Bank of Samoa (2003), 'Report and Financial Statements for the Eighteen Months to 30 June 2003'.
- Central Bank of Samoa (2004), 'Annual Report for the Financial Year July 2003 June 2004'.
- Central Bank of Samoa (2005), 'Annual Report for the Financial Year July 2004 June 2005'.
- Central Bank of Samoa (2006), 'Annual Report for the Financial Year July 2005 June 2006'.
- Central Bank of Samoa (2007), 'Annual Report for the Financial Year July 2006 June 2007'.
- Central Bank of Samoa (2008), 'Annual Report for the Financial Year July 2007 June 2008'.
- Central Bank of Samoa (2009), 'Annual Report for the Financial Year July 2008 June 2009'.
- Central Bank of Samoa (2010), 'Annual Report for the Financial Year July 2009 June 2010'.
- Frankel, J. A. & Wei, S.-J. (2008a), 'Estimation of de facto exchange rate regimes: Synthesis of the techniques for inferring flexibility and basket weights', *International Monetary Fund Staff Papers* **55**(3), 384–416.
- Frankel, J. A. & Wei, S.-J. (2008b), 'Estimation of de facto exchange rate regimes: Synthesis of the techniques for inferring flexibility and basket weights', NBER Working Paper Series 14016.
- International Monetary Fund (1979), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1980), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.

International Monetary Fund (1981), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.

- International Monetary Fund (1982), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1983), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1984), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1985), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1986), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1987), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1988), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1989), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1990), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1991), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1992), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1993), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1994), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1995), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1996), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (1997), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.

International Monetary Fund (1998), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.

- International Monetary Fund (1999a), 'Annual Report of the Executive Board'.
- International Monetary Fund (1999b), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2000a), 'Annual Report of the Executive Board'.
- International Monetary Fund (2000b), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2001), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2002), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2003), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2004), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2005), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2006a), 'Annual Report of the Executive Board'.
- International Monetary Fund (2006b), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2007), 'Annual Report of the Executive Board'.
- International Monetary Fund (2008a), 'Annual Report of the Executive Board'.
- International Monetary Fund (2008b), 'Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions'.
- International Monetary Fund (2009), 'Annual Report of the Executive Board'.
- International Monetary Fund (2010), 'Annual Report of the Executive Board'.
- International Monetary Fund (2011), 'Annual Report of the Executive Board'.
- Levy-Yeyati, E. & Sturzenegger, F. (2005), 'Classifying exchange rate regimes: Deeds vs. words', *European Economic Review* **49**(6), 1603–1635.
- McLenaghan, J. B. & Patel, C. A. (1993), A guide to direction of trade statistics, Technical report, International Monetary Fund.

National Reserve Bank of Tonga (2002), 'Annual Report for the Year Ended 30 June 2002'.

- National Reserve Bank of Tonga (2003), 'Annual Report for the Year Ended 30 June 2003'.
- National Reserve Bank of Tonga (2004), 'Annual Report for the Year Ended 30 June 2004'.
- National Reserve Bank of Tonga (2005), 'Annual Report for the Year Ended 30 June 2005'.
- National Reserve Bank of Tonga (2006), 'Annual Report for the Year Ended 30 June 2006'.
- National Reserve Bank of Tonga (2008), 'Annual Report for the Year Ended 30 June 2008'.
- National Reserve Bank of Tonga (2010), 'Annual Report for the Year Ended 30 June 2010'.
- National Reserve Bank of Tonga (2011), 'Annual Report for the Year Ended 30 June 2011'.
- Reinhart, C. M. & Rogoff, K. S. (2004), 'The modern history of exchange rate arrangements: A reinterpretation', *The Quarterly Journal of Economics* **119**(1), 1–48.
- Reinhart, C. M., Rogoff, K. S. & Ilzetzki, E. (2008), The country chronologies and background material for exchange rate arrangements in the 21st century: Which anchor will hold? http://www.carmenreinhart.com/user_uploads/ERA-Country% 20chronologies.pdf.

Reserve Bank of Fiji (2003), 'Annual Report'.

Reserve Bank of Fiji (2004), 'Annual Report'.

Reserve Bank of Fiji (2005), 'Annual Report'.

Reserve Bank of Fiji (2006), 'Annual Report'.

Reserve Bank of Fiji (2007), 'Annual Report'.

Reserve Bank of Fiji (2008), 'Annual Report'.

Reserve Bank of Fiji (2009), 'Annual Report'.

Reserve Bank of Fiji (2010), 'Annual Report'.

Schuler, K. (2005), Tables of modern monetary history: Australia and Pacific. http://users.erols.com/kurrency/.

Liste des tableaux

B.1	Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Cook	5
B.2	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Fiji	6
В.3	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Guam	7
B.4	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Hawai'i	8
B.5	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Kiribati	9
B.6	Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Marianne	
	du Nord	10
B.7	Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Marshall .	11
B.8	Ventilation géographique des échanges commerciaux des États Fédérés	
	de Micronésie	12
B.9	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Nauru	13
B.10	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Niue	14
B.11	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Norfolk	15
B.12	Ventilation géographique des échanges commerciaux de la Nouvelle-Ca-	
	lédonie	16
B.13	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Palau	17
B.14	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Papouasie Nou-	
	velle-Guinée	18
B.15	Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Pitcairn .	19
B.16	Ventilation géographique des échanges commerciaux de la Polynésie	
	Française	20
B.17	Ventilation géographique des échanges commerciaux des Îles Salomon .	21
B.18	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Samoa	22
B.19	Ventilation géographique des échanges commerciaux des Samoa Améri-	
	caines	23
B.20	Ventilation géographique des échanges commerciaux du Timor oriental	24

72 Liste des tableaux

B.21	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Tokelau	25
B.22	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Tonga	26
B.23	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Tuvalu	27
B.24	Ventilation géographique des échanges commerciaux du Vanuatu	28
B.25	Ventilation géographique des échanges commerciaux de Wallis & Futuna	29
C.1	Classifications disponibles du régime de change du $tala$ de Samoa $$	35
C.2	Principales destinations des exportations de Samoa	37
C.3	Principales origines des importations de Samoa	38
C.4	Typologie retenue du régime de change du $tala$ de Samoa	40
C.5	Classifications disponibles du régime de change du pa 'anga de Tonga $$.	41
C.6	Principales destinations des exportations de Tonga	44
C.7	Principales origines des importations de Tonga	44
C.8	Typologie retenue du régime de change du pa 'anga de Tonga	45
C.9	Classifications disponibles du régime de change du dollar de Fiji	46
C.10	Principales destinations des exportations de Fiji	49
C.11	Principales origines des importations de Fiji	50
C.12	Typologie retenue du régime de change du dollar de Fiji	50
C.13	Classifications disponibles du régime de change du kina de Papouasie	
	Nouvelle-Guinée	52
C.14	Principales destinations des exportations de la Papouasie Nouvelle-Guinée	54
C.15	Principales origines des importations de la Papouasie Nouvelle-Guinée .	54
C.16	Typologie retenue du régime de change du $kina$ de Papouasie Nouvelle-	
	Guinée	56
C.17	Classifications disponibles du régime de change du dollar des Îles Salomon	57
C.18	Principales destinations des exportations des Îles Salomon \dots	59
C.19	Principales origines des importations des Îles Salomon	60
C.20	Typologie retenue du régime de change du dollar des Îles Salomon	61
C.21	Classifications disponibles du régime de change du vatu du Vanuatu	62
C.22	Principales destinations des exportations du Vanuatu	65
C.23	Principales origines des importations du Vanuatu	65
C.24	Typologie retenue du régime de change du <i>vatu</i> du Vanuatu	66

Table des matières

Annexe A	Annexe A Indicateurs et sources des données Annexe B Ventilation géographique du commerce océanien					
Annexe B						
Annexe C	Examen des régimes de change océaniens	31				
Objectif		31				
Méthodol	logie des classifications de facto	32				
Le tala de	e Samoa	34				
Le pa'ang	ga de Tonga	40				
Le dollar	de Fiji	45				
Le kina d	le Papouasie Nouvelle-Guinée	51				
Le dollar	des Îles Salomon	56				
Le vatu d	lu Vanuatu	61				
Références		67				
Liste des	tableaux	71				
Table des	s matières	73				